CCP-2 000859
V. 1
ex. 1

LA COLONIE SAINT-PAUL-DES-METIS, ALBERTA

1896-1909

par Emériс O. Drouin, O. M. I.

Thèse présentée à la Faculté des Arts
de l'Université d'Ottawa en vue de
l'obtention du Ph. D. en Histoire.

Edmonton, Alberta, Canada, 1962.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
Université d'Ottawa
BIBLIOTHECA
Ottaviensis
LIBRARY ANNEX

UMI Number: DC53471

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.
In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI®

UMI Microform DC53471
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Cette thèse a été préparée sous la direction de MM. les docteurs Guy Frégault et Alfred-R. Vanasse de l'Institut d'Histoire, Faculté des Arts.

Les Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge de Nicolet nous ont permis de consulter les quelques documents qui ont survécu à un incendie du début du siècle.

Les Soeurs Grises de Montréal ont mis à notre disposition leur Codex historicus.

S. E. Mgr Maurice Baudoux nous a ouvert toutes grandes les portes des archives de Saint-Boniface, tout comme le P. O. Fournier, O.M.I., provincial, l'a fait pour les archives de Saint-Joachim, Edmonton.

M. Hugh Dempsey s'est prêté à des recherches à la Glenbow Foundation de Calgary, Alberta, tandis que des vieux Métis et des pionniers du district de Saint-Paul ont révélé d'intéressantes choses au cours d'interviews.

M. Thomas E. Fagan, du bureau fédéral des Titres des Mines et des Ressources Naturelles, nous a obtenu l'autorisation écrite du ministre de l'Intérieur de consulter les classeurs voulus et nous en a facilité l'usage.

Nous les remercions tous de leur bienveillante et précieuse coopération.

CURRICULUM STUDIORUM

Emériс O. Drouin, O.M.I., naquit à Sainte-Marie, Beauce, Québec, le 20 février 1914. Il obtint son B. Ed. de l'Université d'Alberta en 1946, et son M. Ed. de l'Université de Détroit, Michigan, Etats-Unis en 1949.

TABLE DES MATIERES

pages

INTRODUCTION ix

PREMIERE PARTIE: LE PLAN SE PRECISE 1

Chapitres

I.- DEUX ARTISANS DE L'OEUVRE 2

II.- LE PROJET ET LA REACTION DU GOUVERNEMENT FEDERAL 17
A. Le but 17
B. Ultime chance pour les Métis 21
C. Pour quels Métis cette colonie? 26
D. Plan présenté au gouvernement 30

III.- COMMUNIQUES AUX JOURNAUX ET PROCLAMATION AUX METIS 58
A. Communiqués aux journaux 58
B. Proclamation aux Métis 59
C. Réaction dans le public 62

IV.- L'OEUVRE ET LES SUPERIEURS ECCLESIASTIQUES . . 80

V.- RESSOURCES FINANCIERES 87

VI.- DERNIERES DISPOSITIONS 93
A. Formation du syndicat de direction 93
B. Le P. J-A. Thérien choisi comme gérant 100
C. Choix d'un nom pour la colonie 104

DEUXIEME PARTIE: FONDATION ET CROISSANCE --8 juillet 1896 à juin 1901-- 108

Chapitres

I.- PREPARATIFS ET FONDATION 109
A. Préparatifs et voyage 109
B. Fondation officielle 112

II.- CROISSANCE MATERIELLE 132
A. La ferme 132
B. Moulins divers et industries 148

pages

DEUXIEME PARTIE: FONDATION ET CROISSANCE [suite] . . . 108

Chapitres

III.- L'EDUCATION DANS LA COLONIE 165
A. Education et finances 165
B. L'éducation et le personnel 198

IV.- VIE RELIGIEUSE 224
A. Vie religieuse des Oblats 224
B. Vie religieuse des Soeurs 230
C. Vie religieuse des Métis 232

V.- RELATIONS DU PERE THERIEN AVEC LES METIS . . . 242

VI.- AUTRES RELATIONS DU PERE THERIEN 256
A. Avec ses supérieurs 256
B. Avec ses confrères prêtres 263
C. Avec les Frères, les employés et les religieuses 268

VII.- LES FINANCES 275

VIII.- A LA RECHERCHE D'AUTRES RELIGIEUX 289

IX.- LA POPULATION METISSE 306

X.- VOYAGES ET MISSIONS DU PERE THERIEN 325

XI.- L'AVENIR EST INCERTAIN 329

TROISIEME PARTIE: EPANOUISSEMENT --juin 1901 au 15 janvier 1905-- 336

Chapitres

I.- QUETE DANS QUEBEC ET DONS PARTICULIERS 338

II.- LES FINANCES 364
A. Tracasseries 364
B. Sources de revenus 373

III.- LES CONSTRUCTIONS 406
A. L'école-pensionnat 406
B. L'église 416

pages

TROISIEME PARTIE: EPANOUISSEMENT [suite] 336

Chapitres

IV.- LES METIS 428

V.- POPULATION METISSE ET BLANCHE 449

VI.- LE P. THERIEN ET LA POLITIQUE 465

VII.- DEPLACEMENTS DU P. THERIEN 487

QUATRIEME PARTIE: DECLIN ET MORT DE LA COLONIE --15 janvier 1905 au 10 avril 1909-- 493

Chapitres

I.- L'INCENDIE ET SES CONSEQUENCES 494
A. Le sinistre, les incendiaires, leur punition 494
B. Réaction du personnel 512
C. Réaction des Métis 525

II.- MODIFICATION DE LA COLONIE 529

III.- LE P. THERIEN DESIRE LA MUTATION 553
A. Son attitude 553
B. Il prépare le changement 563

IV.- LES BAUX 582

V.- ON DECIDE D'OUVRIR LA RESERVE 591
A. Les autorités en prennent la décision 591
B. Don de terrains 603

VI.- LES METIS ET L'OUVERTURE 617

VII.- OUVERTURE DE LA RESERVE 637
A. Actes préliminaires à l'ouverture 637
B. Coup de dé réussi 660

CONCLUSION 674

BIBLIOGRAPHIE 678

Appendices pages

1. LES SCRIPS DES METIS 730

2. ETAT MISERABLE DES METIS 734

3. LE P. J-A. THERIEN ET LES METIS 737

4. FEU DE PRAIRIE 741

5. RAPPORT RUTTAN 744

6. TOPOGRAPHIE DE LA "MISSION" PASSEE ET PRESENTE DE SAINT-PAUL-DES-METIS 752

7. DONS AU PERE LACOMBE 758

8. ETAT GENERAL DE LA COLONIE ENTRE JUILLET 1896 ET SEPTEMBRE 1898 760

9. RAPPORT AU P. LACOMBE A LA FIN DE 1902 765

10. RAPPORT FINANCIER DE JUIN 1902 A JUIN 1903 . . . 775

11. DEPENSES CONSENTIES POUR LA COLONIE 777

12. EXTRAITS DU RAPPORT MABER --12 avril 1909-- . . 779

13. SQUATTERS IN RESIDENCE ON ST. PAUL DES METIS RESERVE 793

14. PIONNIERS A EDMONTON LE 10 AVRIL 1909 795

15. VIE DIFFICILE CHEZ LES PIONNIERS 798

16. CARTE GEOGRAPHIQUE DE LA COLONIE EN DECEMBRE 1908 802

17. SOMMAIRE DE La Colonie Saint-Paul-des-Métis, Alberta, 1896-1909 804

LISTE DES FIGURES

Figures pages

I.-Comtés désirés 39

II.-Subdivisions des terres à la colonie 122

INTRODUCTION

L'histoire de l'Ouest canadien est une mosaïque à peine ébauchée, dont bien des pièces éparses restent à découvrir et à assembler. Certains auteurs, à des périodes diverses, ont tenté des synthèses dans les domaines soit ecclésiastiques soit politiques, mais ces oeuvres incomplètes sont démodées.

L'Ouest est une jeune contrée où les gens ont eu fort à faire pour s'implanter et simplement vivre, avant de prospérer. Ainsi, peu ont eu le loisir et les moyens de s'adonner aux travaux de l'écrivain. D'ailleurs, trop de pierres, sous forme d'histoire locale, demeurent enfouies pour permettre la composition d'une mosaïque complète.

Nous voulons donc faire notre quote part pour aider à l'effort d'ensemble, en mettant en lumière l'histoire d'une oeuvre unique au Canada, d'une oeuvre chrétienne, presque théocratique, entreprise par les Oblats de Marie Immaculée pour sauver un petit peuple né avec l'invasion de l'Ouest par les compagnies de traite et demeuré sans racines profondes.

Il s'agit de la colonie Saint-Paul-des-Métis, fondée le 15 juillet 1896 et disparue officiellement à l'ouverture de la réserve aux colons blancs, le 10 avril 1909.

Les Pères Albert Lacombe et Joseph-Adéodat Thérien en sont les principaux artisans. Leurs espoirs trompés

et leur dévouement ont tout de même taillé là un joyau qu'il vaut la peine de retirer de l'oubli pour en enrichir notre histoire.

D'autres auteurs s'y sont intéressés, mais d'une façon trop succincte. Les documents leur faisaient défaut et la colonie métisse était pour eux plutôt quantité négligeable.

John Blue, dans Alberta Past and Present, Historical and Biographical, ne fait que citer le travail de Mgr E. Legal mentionné plus bas. Il ne consacre que deux pages à la colonie métisse.

Le Père P. E. Breton, dans Forgeron de Dieu, Frère Antoine Kowalczyk, o.m.i., 1866-1947, (p. 83 à 100), décrit l'existence et l'activité du Fr. Antoine Kowalczyk à Saint-Paul-des-Métis de 1897 à 1910 et, de ce fait, jette quelque lumière sur des points particuliers de l'oeuvre.

Le livre le plus récent, History of St. Paul--Histoire de Saint-Paul, 1909-1959, ayant pour auteurs Lucien Drouin, Mgr P. Lussier C. SS. R., James G. MacGregor, Joseph Déchène et al., ne consacre que dix-neuf pages en tout à la période d'histoire qui nous intéresse et ne contient rien de nouveau.

Une longue thèse de Marcel Giraud, Le Métis Canadien, dépeint la situation misérable des Métis qui a poussé

les Oblats à organiser la colonie, mais, par contre, son très court récit sur la réduction de Saint-Paul-des-Métis est basé sur un seul document fort incomplet et contenant quelques erreurs.

Katherine Hughes, dans son Father Lacombe, The Black-Robe Voyageur, (p. 350-444), touche à l'histoire de la colonie, mais non pas d'une façon continue, puisque son but est de narrer la biographie du P. Lacombe. Son volume est toutefois une des importantes sources pour la thèse, comme l'est aussi la seconde biographie du vieux missionnaire, Un apôtre du Nord-Ouest canadien: Le Père Lacombe, "L'Homme au bon coeur" dont l'auteur est une Soeur de la Providence. Saint-Paul-des-Métis y est introduit (p. 303-304 et 408-440) au même titre que dans le livre précédent.

E. Jonquet, Mgr Grandin, Oblat de Marie-Immaculée, Premier Evêque de Saint-Albert, (p. 444-448), glisse sur le sujet qui nous intéresse. Ce n'est qu'un infime incident dans l'existence de l'évêque.

La chronologie des événements la plus complète se rencontre aux pages 71-76 de Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, dont l'auteur est Mgr E. Legal. Les faits n'y sont guère analysés ou commentés. Ce n'est qu'un coup d'oeil rapide.

Si un incendie n'avait, assez tôt dans le siècle, détruit les archives de la maison-mère de Nicolet, le volume du Père Germain Lesage, Les Origines des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, la biographie d'une Soeur de l'Assomption intitulée Vie de Mère Saint-Joseph, Fondatrice de la Congrégation des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, et la brochurette Souvenir, Cinquantième anniversaire de l'arrivée des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge à Saint-Paul, Alberta, auraient pu nous fournir bien des détails précieux. De fait, dans les deux livres, Saint-Paul-des-Métis est à peine mentionné.

James G. MacGregor, historien bien connu en Alberta, ne fait que reproduire les pages écrites par Mgr E. Legal, mentionnées plus haut. Dans son Blankets and Beads, A History of the Saskatchewan River, il n'alloue que quatre pages à l'historique de la colonie.

Le troisième volume de l'Histoire de l'Eglise Catholique dans l'Ouest canadien, du Lac Supérieur au Pacifique, (1659-1915), composé par A. G. Morice, ne consacre que les pages 298-301 à l'oeuvre étudiée. D'ailleurs, il s'y glisse des erreurs.

Enfin, Cornélie W. Léveillé-Pépin, dans son livre Histoire de St-Paul, Alberta, 1896-1951, se basant sur un seul document, n'emploie qu'une quinzaine de pages pour la

période de 1896 à 1909.

Tous ces efforts sont très insuffisants pour rendre justice à l'histoire de la colonie de Saint-Paul-des-Métis. Notre but est donc de combler les lacunes et de donner un coup d'oeil d'ensemble sur l'oeuvre.

Nous avons une raison toute spéciale de choisir ce sujet. Ayant vécu sur les lieux et ayant connu nombre d'acteurs principaux du drame en question, nous étions spécialement intéressé à découvrir, à étudier, à analyser puis à écrire tous les détails relatifs à ce centre albertain.

Nous avons découvert deux riches sources d'information. La première aux archives de Saint-Joachim, à Edmonton, et l'autre au bureau des Titres des Mines et des Ressources naturelles à Ottawa. Des recherches chez les Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge à Nicolet, chez les Soeurs Grises à Montréal, aux archives de l'archevêché de Saint-Boniface et à la Glenbow Foundation de Calgary, nous ont révélé d'autres documents moins nombreux, mais précieux. Enfin, la lecture de quantité de vieux journaux conservés dans quatre bibliothèques importantes d'Edmonton et des entrevues personnelles avec des pionniers blancs et métis ont permis d'assembler les dernières pièces du tout.

Corriger, copier et analyser quelque sept cents documents, la plupart lettres originales, a demandé

plusieurs années d'un travail que nous ne voudrions pas inutile.

Il nous faut, avant de commencer la thèse, situer l'histoire de la colonie métisse dans la plus vaste histoire de l'Ouest canadien et prouver la nécessité pour les missionnaires et pour le gouvernement fédéral de tenter un ultime effort pour sauver la nation métisse.

Un mémoire du P. Lacombe, en date de 1901, dont la source principale sont les paroles et les écrits de Mgr A. Taché, O.M.I., donne les détails suivants quant à l'origine, aux qualités et aux défauts des Métis.

Jadis, les Compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest embauchaient leurs serviteurs dans la province de Québec, surtout dans les environs de Montréal. Les jeunes gens d'alors, ne rêvant qu'aventures dans les pays d'en-haut, laissaient le Canada sans se préoccuper de l'avenir. Leur temps d'engagement terminé, quelques-uns retournaient dans l'Est, mais la plupart demeuraient dans les prairies, se mariaient à des femmes indigènes et élevaient de nombreuses familles. Telle est l'origine des Métis de langue française. En plus petit nombre, existait un groupe de Métis anglophones, descendants d'Ecossais et d'Anglais au service, eux aussi, des compagnies de traite. Le nombre du premier groupe dépassait celui du second, car, fait bien avéré,

"les Canadiens français furent ceux qui réussirent le mieux à s'identifier avec le caractère indien, à apprendre les dialectes et à se faire aimer des indigènes"[1].

La langue des Métis était surtout le Cris, car leurs pères ou leurs ancêtres s'unirent de préférence à la race des Cris, d'autant plus que les Pieds-Noirs du sud de l'Alberta, s'opposaient systématiquement au métissage et faisaient disparaître par meurtres rituels les bébés illégitimes de sang mixte.

En général, les Métis sont une race de beaux hommes, grands, forts, bien faits, habituellement basanés. Ils ne rougissent pas de leur origine; ils en sont fiers là où ils ne sont point dégénérés; ils ont tout simplement, à l'égard des nations civilisées, le sentiment de supériorité que ces dernières revendiquent les unes sur les autres. Le P. Lacombe ajoute l'analyse psychologique suivante:

> Ils ont de l'esprit et sont intelligents. Ceux des Métis qui ont eu l'occasion de s'instruire ont montré, en général, des talents distingués. [...] Les Métis ne sont pas méchants. Généreux jusqu'à la prodigalité, il ne leur en coûte pas de se priver souvent du nécessaire pour soulager, non seulement ceux qu'ils aiment, mais même les étrangers qui ne leur sont rien et qui les méprisent. Leur hospitalité est partout proverbiale[2].

---

1 A. Lacombe, Mémoire sur les Métis du Manitoba et du Nord Ouest canadien, (pas de lieu), 1901, p. 1-2.

2 Ibid., p. 2.

L'auteur du mémoire connaît les Métis assez pour savoir qu'ils ont aussi des défauts:

> Le défaut le plus saillant des Métis est, ce me semble, la facilité de se laisser aller à l'entraînement des plaisirs. D'une nature vive, ardente, enjouée, il leur faut des satisfactions, et, si une jouissance se présente, tout est sacrifié pour se la procurer. De là une perte considérable de temps, un oubli trop facile quelques fois de devoirs importants; de là une légèreté et une inconstance de caractère qui sembleraient l'indice naturel de vices plus grands que ceux qui existent véritablement. Cette facilité à suivre l'entraînement du moment, ce défaut de contrôle ne fait pas de nos Métis un peuple vicieux, mauvais, nuisible aux autres; mais bien souvent un peuple trop léger, imprévoyant; ce qui les prive d'une partie des nombreux avantages que l'état actuel du pays leur permettrait de recueillir[3].

Cette légèreté de caractère, cette insouciance du lendemain, qui leur nuisaient beaucoup alors qu'ils vivaient du produit de leur chasse, leur a nui bien plus quand il leur a fallu chercher dans la culture de la terre le moyen de sustenter leur vie. La disparition du buffalo et l'immigration étrangère les jetèrent dans le désarroi. La transition était trop soudaine pour des gens enclins à vivre au jour le jour et qui n'avaient point l'habitude du travail, de l'économie.

---

3 Ibid., p. 2.

Citons encore le P. Lacombe dans le même document utilisé plus haut:

> Devenus agriculteurs plus par la force des circonstances que par goût, n'ayant peu ou point l'habitude de la culture, se voyant sur un pied d'infériorité avec les nouveaux venus à qui ils devaient faire concurrence, ils se prirent de dégoût pour un genre de vie pour lequel ils n'étaient pas préparés, vendirent leurs terres pour un prix nominal aux étrangers et se réfugièrent les uns dans l'intérieur des terres, les autres en plus grand nombre près des petites villes qui surgissaient de toutes parts. Et là, la plupart oublièrent dans l'entraînement des plaisirs et en face des mauvais exemples, les vertus qui jusque-là avaient fait leur gloire et leur bonheur.
>
> . . . . . .
>
> A mesure que l'immigration étrangère envahit nos prairies, les Métis reculent, et l'oeil le moins perspicace voit déjà que, dans un avenir peu éloigné, les Métis comme peuple se trouveront sans foyer dans un pays qui fut leur berceau.
>
> Cet état de choses le Métis lui-même le prévoit non sans alarme. Et devant ces sombres perspectives de l'avenir, il se demande ce que va devenir sa race. Est-elle, comme la race indienne, destinée à s'éteindre, ou trouvera-t-elle en elle-même assez de ressources pour faire face aux dangers présents et aux éventualités de l'avenir[4]?

Pour saisir toutes les données des affirmations contenues dans les paragraphes précédents, il faudrait refaire toute l'histoire de la race des Métis, mais puisque d'autres ont écrit des volumes à ce sujet, qu'il suffise de souligner quelques points et de cette histoire et du caractère métis.

---

[4] Ibid., p. 3.

La réouverture de la colonie de Lord Selkirk après son abandon forcé en 1816, ainsi que la fusion des Compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest en 1821, déterminèrent un fort courant d'immigration des blancs et des Métis vers l'Assiniboïa. Bon nombre de ces derniers, sous l'égide de leurs missionnaires, s'adaptèrent à une vie plus sédentaire que celle qu'ils avaient connue jusqu'alors. Plus énergiques, plus instruits et peut-être plus intelligents que leurs congénères, ils devinrent la bourgeoisie ou l'élite de leur groupe. Ils formèrent un lien de cohésion qui, pour un temps, faisait espérer la maturation et l'essor d'une nation surtout catholique et française. Ils surent plus facilement s'adapter aux conditions nouvelles de la civilisation blanche et même se fondre en elle par mariage. Malheureusement pour la majorité, cette bourgeoisie peu à peu renia ses attaches avec la classe populaire qui alors se trouva fort désemparée.

L'arrivée des blancs qui méprisaient souverainement les Métis et ne se faisaient aucun scrupule de les dépouiller de leurs terres et même de leurs maisons, découragea les Métis à tel point qu'ils prirent la route des grandes plaines ou du Park Land et des Etats-Unis. Les missionnaires oblats n'y étaient pas suffisamment nombreux pour s'occuper à la fois des bourgades, des réserves et des nouvelles agglomérations formées par les arrivants le long

des cours d'eau ou dans les forêts.

Bientôt les colons, groupe cosmopolite surtout protestant ou souvent sans aucune religion, suivent les exilés de la Rivière Rouge, fondent de nouveaux centres ou viennent grossir les effectifs de villages déjà existants. Encore une fois, la spoliation des Métis se produit sans vergogne[5]. Toujours plus à l'ouest, au nord et au sud dans les Dakotas et le Montana, les Métis se voient refoulés, car, en général, ils ne peuvent s'assimiler à une race dont ils partagent le sang, tout comme ils ne savent se libérer de l'atavisme primitif. Les deux cultures auxquelles ils participent se juxtaposent en eux sans se fondre complètement[6], de sorte que, même après la disparition presque subite du bison entre 1880 et 1883, ainsi que la suppression graduelle d'un autre gagne-pain, celui du charroi pour les compagnies et les traitants libres, lorsqu'arrivent les chemins de fer, ils ne savent réagir. Les missionnaires ont beau les exhorter, les entraîner, les semoncer, très peu ont la volonté de prendre racine sur la terre et de renoncer au nomadisme. L'influence de la religion baisse à partir des troubles de la Rivière Rouge en 1869-1870, parce que Mgr A. Taché et son

---

5 A. Lacombe, lettre aux journaux, 12 octobre 1896. Voir l'appendice numéro 1 pour le texte complet.

6 Marcel Giraud, Le Métis Canadien, Paris, Institut d'Ethnologie, 1945, p. 879 et 1265.

clergé semblent avoir été le jouet du gouvernement national. Cette influence subit un nouveau fléchissement par suite de la dispersion des Métis dans les plaines et à cause de l'attitude forcément prise par les Oblats lors du soulèvement de 1885. Même si les évenements ont prouvé aux Métis que leurs prêtres avaient raison, la défiance a toujours persisté, comme nous le verrons à la colonie de Saint-Paul-des-Métis.

Les deux sursauts du nationalisme métis --1869-1870 et 1885-- semblaient augurer un bel avenir pour la langue française et la religion catholique dans l'Ouest, mais la cohésion acquise pour un moment ne pouvait persister en dehors du temps de crise. Les chefs étaient trop peu nombreux et les atouts trop puissants contre une race dont les actes de volonté étaient clairsemés. De nouveau, les Métis s'abandonnent à leur éternelle indifférence; leur mentalité demeure sans ambition comme sans égoïsme[7].

Les missionnaires espèrent utiliser les Métis comme base d'une nation catholique, mais ils doivent déchanter et les considérer simplement comme un groupe de transition. Ils s'usent et versent même leur sang pour leurs brebis figées dans une économie archaïque et une existence anachronique. Leurs efforts s'avèrent vains presque partout, car

---

7 Marcel Giraud, op. cit., p. 1257.

les Métis sont désemparés par l'avènement d'une civilisation et d'une société dont le contact les force à la timidité et dissipe leurs derniers vestiges de volonté. Ils renoncent même à toute velléité d'énergie[8].

Les détails pathétiques que donne Marcel Giraud[9] sur la condition de parias dont souffrent les Métis, sont corroborés par tous les missionnaires du temps. Voici, par exemple, ce qu'en écrit le P. Lacombe dans sa fameuse circulaire adressée aux Métis de l'Ouest canadien:

> Tout est changé aujourd'hui. La misère et la pauvreté, pour un grand nombre d'entre vous ont remplacé cette aisance de la vie. La nouvelle civilisation, au lieu d'améliorer votre sort, n'a fait que la rendre pire. Vous le voyez comme moi, le changement vous a été fatal sous tous les rapports. Dispersés aujourd'hui dans toutes les directions, n'ayant plus de demeures fixes ni de terres à cultiver, vivant nomades, auprès des nouvelles villes, un très grand nombre des vôtres sont dans un état plus misérable que celui des sauvages, qui ont leurs réserves et leurs missionnaires. Dans de semblables circonstances, n'ayant plus le contrôle et la surveillance du prêtre, pour plusieurs, les enfants s'élèvent et grandissent dans l'ignorance de leurs devoirs religieux[10].

---

8 Marcel Giraud, op. cit., p. 1257.

9 Marcel Giraud, op. cit., p. 1221-1222. Voir l'appendice numéro 2.

10 A. Lacombe, Circulaire à tous les Métis du Manitoba et du Nord-Ouest, Saint-Albert, 1895, p. 1.

Le P. E. Jonquet, O.M.I., dépeint, à sa manière, la situation peu enviable des Métis qui vivaient au jour le jour:

> En quittant le service de la Compagnie de la Baie d'Hudson, les Métis vivaient de chasse et de pêche. La culture était négligée; on n'en voyait pas la nécessité. Les hommes n'étaient pas habitués à ce travail régulier, à ce soin minutieux des animaux qu'exige une ferme moderne. [...] Quand le missionnaire parlait d'économie, les Métis ne comprenaient pas ce qu'il voulait bien dire.
>
> Si le Nord-Ouest ne se fût pas ouvert brusquement à la civilisation, on aurait pu les former peu à peu à la vie civilisée. La marche de la civilisation était trop violente pour eux. Le contact avec les blancs leur était aussi funeste qu'aux Sauvages. Le fléau de l'alcoolisme faisait des ravages inouïs. Dans certains milieux, on ne comptait plus les alcoolisés, mais ceux qui ne l'étaient pas. Des aboyeurs de tribune redoublaient d'efforts pour les éloigner du prêtre, de l'Eglise[11].

Faut-il ajouter le témoignage de Mgr Emile Legal, second évêque de Saint-Albert?

> Tous les vieux missionnaires du pays qui ont eu de fréquents et intimes contacts avec les Métis, leur sont demeurés extrêmement dévoués. C'est avec regret qu'ils voient les effets néfastes de la civilisation européenne sur les Métis. Ce peuple, simple et droit, est impuissant à se défendre contre les séductions et les tentations de toute sorte auxquelles il est exposé. L'atmosphère des villages et des villes lui est particulièrement nocive car les occasions de chute sont trop nombreuses[12].

---

11 E. Jonquet, Mgr Grandin, Oblat de Marie-Immaculée, Premier évêque de Saint-Albert, Montréal, [pas d'éditeur], 1903, p. 446.

12 Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Church and Missions in Central Alberta, Edmonton, [pas d'éditeur], 1914, p. 71.

Est-il étonnant que les Oblats veuillent tenter un suprême effort pour sauver cette nation métisse? Non, et voici pourquoi notre thèse, en quatre parties, veut décrire en détail cet effort.

La première partie traite surtout du plan pour la colonie de Saint-Paul-des-Métis composé par le P. A. Lacombe, approuvé par le gouvernement fédéral, loué par nombre de gens mais critiqué par d'autres. Ce plan germé dans la pensée du vieux missionnaire dès 1865, est ravivé en 1892-1893, est concrétisé et discuté avec les ministres d'Ottawa dès 1894, puis est approuvé officiellement le 28 décembre 1895. Durant six mois, on fait les préparatifs de longue main.

La seconde partie de la thèse décrit les préparatifs immédiats, la fondation de la colonie le 15 juillet 1896, sa croissance matérielle, les problèmes d'éducation, de vie religieuse, de relations personnelles et de financement, jusqu'en juin 1901. En plus, elle nous révèle les efforts faits pour passer à d'autres religieux la direction de l'oeuvre, le nombre et l'attitude de la population métisse, les voyages et les travaux du P. J-A. Thérien, gérant, en dehors de la colonie. Enfin, elle nous montre que l'avenir est plutôt incertain.

La troisième partie témoigne de l'épanouissement de l'oeuvre entre juin 1901 et le 15 janvier 1905. Les bases de l'édifice se consolident, les constructions matérielles, source de grandes dépenses, sont à peu près finies, le personnel de la mission se donne sans compter et les Métis semblent satisfaits.

Mais, comme la dernière partie le dépeint, l'incendie de la grande école-pensionnat, à la mi-janvier 1905, sonne le glas de la colonie. Les Pères, les Frères et les Soeurs en sont atterrés. Plusieurs familles métisses, découragées, quittent graduellement les lieux. Le P. Thérien, voyant l'impossibilité de maintenir l'oeuvre, persuade Mgr E. Legal, le P. A. Lacombe et le gouvernement fédéral qu'il faut ouvrir le territoire aux colons blancs. Le changement s'opère dramatiquement le 10 avril 1909 et, dès lors, Saint-Paul-des-Métis devient le centre d'une vaste région dont prennent possession de nombreux Canadiens français.

Nous ajoutons plusieurs lettres et rapports en appendice pour clarifier certaines données de la thèse.

PREMIERE PARTIE

LE PLAN SE PRECISE

L'état pitoyable des Métis réclame la fondation d'une oeuvre spéciale, une oeuvre de rédemption.

Inspirés par des faits historiques, les Pères Albert Lacombe et Joseph-Adéodat Thérien élaborent des plans pour un projet de colonie où leurs protégés seront isolés des blancs. Le but et les détails de ces plans ont l'heur de plaire au gouvernement conservateur de 1895 qui les approuve et consent un subside, tandis que les libéraux de Sir Wilfrid Laurier refuseront de se laisser convaincre.

Lancée dans le public, l'idée est âprement discutée par nombre de journaux et de membres du clergé tandis qu'une majorité lui est favorable.

Malgré les doutes bien fondés de Mgr Vital Grandin, le P. Lacombe va de l'avant, accepte les responsabilités financières, travaille à la formation d'un syndicat directeur, persuade le P. Thérien d'accepter la gérance de la colonie, et enfin choisit le nom de Saint-Paul-des-Métis pour sa réduction.

Pas à pas suivons le vieux missionnaire pour analyser ses efforts et ses négociations en vue d'une fondation.

CHAPITRE PREMIER

DEUX ARTISANS DE L'OEUVRE

Depuis leur arrivée à la Rivière Rouge en 1818, les missionnaires catholiques avaient fait des efforts surhumains pour intensifier la foi des Métis; pour les prémunir contre leurs propres faiblesses et celles qu'introduiraient dans leurs rangs les colons blancs lorsqu'ils déferleraient en vagues irrésistibles sur les plaines de l'Ouest; pour leur faire abandonner le nomadisme et pour les grouper dans des centres agricoles. Dans l'Assiniboïa, la vallée de Qu'Appelle, la vallée de la rivière Saskatchewan du sud, la vallée de la rivière Esturgeon à Saint-Albert, comme sur les rives des lacs Ste-Anne, la Biche et des Esclaves, et en bien d'autres endroits, leurs essais n'aboutirent pratiquement à rien. La tentation, vers la fin du dix-neuvième siècle, était forte de hausser les épaules et de tout abandonner. D'ailleurs, c'était bien là l'attitude que bon nombre de Pères avaient adoptée.

Mgr Grandin et le P. Lacombe ne peuvent se résigner à rendre les armes. Ils veulent tenter un nouvel effort, au moins pour que l'Eglise ne soit pas accusée d'abandonner les pauvres Métis à leur triste sort, tant qu'une lueur d'espoir existe et que la "mèche fume encore". Si, cette fois, elle s'éteint d'elle-même, on en aura la conscience

nette, on pourra franchement dire, comme l'exprime Auguste-Henri de Trémaudan[1], que les Métis n'avaient qu'une mission spéciale, celle de servir de transition entre la barbarie et la civilisation.

Bénis par Mgr Grandin, deux prêtres tenteront une oeuvre impossible et aboutiront à un résultat riche, mais imprévu.

Ces hommes, séparés par plus d'une génération, se rencontrent, conjuguent leurs efforts pour fonder une colonie tout à fait unique dans l'histoire de l'Ouest.

Le premier, né le 28 février 1827, à Saint-Sulpice, est le P. Albert Lacombe; l'autre, ayant vu le jour le 22 novembre 1861, à Sainte-Anne-des-Plaines, Terrebonne, se nomme Joseph-Adéodat Thérien.

Toutefois, avant que ce dernier, le réalisateur méthodique, pût devenir le "sacrement" des vouloirs divins, il fallait que le P. Lacombe, l'ermite-nomade, sillonnât le "royaume" des Cris, des Pieds-Noirs et des Métis pendant trente-six années, afin de s'insinuer adroitement dans les bonnes grâces des aborigènes, tout en méritant ses titres de Kamiyo-Atchakwêt --la belle âme-- chez les Cris, et de

---

1 Auguste-Henri de Trémaudan, Histoire de la Nation métisse dans l'Ouest canadien, Montréal, Levesques, 1936, p. 27.

Arsous-Kitsi-Parpiw --le bon coeur-- chez les Pieds-Noirs[2]. Tout comme dans le monde païen on refusait de croire à l'existence de l'âme chez la femme, ainsi, même de nos jours, trop de gens croient que les primitifs n'ont point de coeur. Les deux missionnaires s'indignaient lorsqu'on osait exprimer une telle pensée en leur présence. Le P. Thérien affirmait, pour sa part, que quand on rencontre un Métis, on devrait se mettre à genoux, car les services rendus à la religion par ses ancêtres et ses compatriotes sont innombrables. Le P. Lacombe, lui, n'avait pas pour rien du sang algonquin dans les veines. Dieu n'avait pas permis en vain la calamité de 1695 dont fut victime son aïeule maternelle. A cent cinquante-cinq ans de distance, il pourrait se réclamer de ce cousinage pour toucher une corde sensible chez ses ouailles de l'Ouest.

Est-il étonnant de voir que le P. Lacombe n'a qu'un but apostolique, celui de christianiser et de civiliser les

---

2 Noms burinés sur le socle du monument Lacombe à Saint-Albert. Les experts y voudraient des changements: la langue crise demande séparation entre ka et miyo, d'où Ka miyo-atchakwêt --celui ayant belle âme-- ; le nom pied-noir se lirait Aḥs-oskitsi-paḥpiwa --bon son coeur-- . Le pied-noir ne contenant pas de r, Mgr Legal et le P. J. L. Levern, O.M.I., s'en servirent au lieu du son guttural ḥ. Le soulignement sous le wa indique une syllabe muette; voilà pourquoi on a omis le a dans le mot paḥpiwa.

Indiens, celui de protéger et de relever leurs frères les Métis? Est-il surprenant que ces primitifs se confient entièrement à lui dans leurs épreuves et leurs besoins impérieux par suite de la disparition du buffalo et l'envahissement de l'Ouest par une population blanche pas toujours scrupuleuse et souvent immorale? Le gouvernement canadien, Nos Seigneurs Taché, Langevin, Grandin et Legal, tous Oblats, font du P. Lacombe un négociateur efficace. L'histoire le prouve.

Ce Grand Chef des Prairies, ou ce Grand Chef des Métis, comme on le nomme parfois, sait parler en père à ceux qu'il chérit, comme en fait foi son admirable circulaire écrite en trois langues et en prose poétique, invitant les Métis à rallier Saint-Paul-des-Métis pour y trouver un Eden protégé contre les empiètements des envahisseurs blancs. Voici l'un des paragraphes significatifs:

> Vous savez tous l'intérêt et l'affection que j'ai toujours portés à votre nation. C'est encore l'amour paternel que je vous porte, qui me fait entreprendre ce nouveau moyen de venir à votre secours, dans ce moment critique de votre existence. Je me rappelle encore avec bonheur les jours heureux où, sous la conduite et la garde de vos missionnaires, vous viviez contents, alors que la chasse et un peu de culture vous offraient l'abondance, dans vos maisons et vos tentes[3].

---

3 A. Lacombe, Circulaire à tous les Métis du Manitoba et du Nord-Ouest, Saint-Albert, 1895, p. 1.

Dans le même esprit l'ami des Métis continue son exhortation:

> Dans mes voyages en ce pays, combien mon coeur a été serré de douleur et de regret, quand j'étais témoin de la décadence de nos pauvres Métis. Je me suis dit: "Avec l'approbation de nos évêques, je veux tenter un suprême effort et sauver ceux dont les pères ont été nos premiers enfants dans la foi". Donc, sous la protection divine, je me suis mis à l'oeuvre.
>
> . . . . . .
>
> Voilà, mes chers enfants, ce que j'avais à vous dire aujourd'hui sur ce plan qui vous intéresse. Si, encore une fois, vous écoutez la parole du prêtre, votre vrai ami, je vous promets d'avance que de nouveau vous serez heureux et ne serez pas exposés à être à la merci des Blancs. Ayez bon courage, venez travailler avec nous, sur notre réserve. Bientôt vous vous y créerez de quoi vivre aisément et vous aurez la consolation d'être chez vous, auprès de votre église, de votre école, et de vos pasteurs. Pour moi, qui suis déjà avancé en âge, ce sera une de mes grandes consolations, avant de mourir, de vous avoir rendu ce service que je demande à Dieu de bénir[4].

Une phrase contenue dans un document officiel du gouvernement fédéral adressé au gouverneur général du pays, en dit beaucoup sur la réputation que s'était créée, même

---

[4] Ibid., p. 2.

à Ottawa, le P. Lacombe:

> Le ministre[5], en recommandant que soit accordée l'autorité voulue [...] prend l'occasion d'exprimer la satisfaction qu'il ressent pour le témoignage formel que lui rend, dans son mémoire, le P. Lacombe, dont la vie entière fut consacrée aux aborigènes du pays, et dont le jugement sur le sujet est plus précieux et plus au point que celui de n'importe quelle autre personne[6].

Idéaliste, le P. Lacombe a besoin, auprès de lui, d'un prêtre réalisateur, soucieux des détails, pour enraciner, pour faire croître ses fondations à lui. Il le trouve cette fois dans la personne du P. Thérien dont le coeur est déjà pleinement consacré au ministère chez les Métis qui vivotent sur les confins des villes et des villages le long du chemin de fer Pacifique Canadien, dans le sud de l'Alberta et jusqu'à Swift Current, en Saskatchewan.

Tous deux sont navrés de voir la déchéance morale et physique dont souffrent ces hommes, jadis sans peur et presque sans reproche. Tous deux forment des plans pour les secourir: le P. Lacombe par la fondation projetée d'un refuge pour orphelins et vieillards; le P. Thérien en essayant de jeter les bases d'une coopérative pour la cueillette et la vente des os de buffles jonchant les plaines du sud-est.

---

5 Il s'agit de l'honorable T. Mayne Daly.

6 A. M. Burgess, sous-ministre de l'Intérieur, arrêté ministériel, 28 décembre 1895, p. 1.

Le premier ne rêve pas assez grand alors pour résoudre le vaste problème; le second s'y prend trop tard. Le premier veut soulager la misère la plus criante; le second désire que l'autre fasse plus. Il le pousse à construire son refuge sans délai, mais en y ajoutant une grande étendue de terrain où, éventuellement, on établirait, presque en sourdine, bon nombre de familles nécessiteuses.

Quelles sont donc les sources d'inspiration qui les poussent à faire des plans pour une fondation toute spéciale?

Tous deux savent qu'il faut agir sans délai, vu les conditions où se trouvent les Métis. Depuis longtemps, le P. Lacombe connaît les circonstances, et voilà pourquoi il songe à son orphelinat-refuge que le P. Thérien l'encourage à fonder sans retard, tout en lui suggérant d'en faire l'embryon d'une colonie agricole quelque part sur les rives d'un beau lac[7]. Malheureusement, les ressources font complètement défaut, et le P. Lacombe ne pourra réaliser son rêve à Midnapore qu'en 1910. Il faut donc songer à autre chose.

Le P. Thérien, dans ses pérégrinations à travers les prairies, constate la plaie vive des Métis; il en est touché, ému. Il veut les sortir de leur marasme et, en

---

7 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 novembre 1893. Voir le texte intégral à l'appendice numéro 3.

conséquence, il pense, en 1893, à la fondation d'une espèce de coopérative pour la vente des os de bisons que recueillent les Métis dans la plaine. Il est trop tard, comme l'explique sa lettre mentionnée plus haut.

Cette lettre est des plus intéressantes. Elle aide le P. Lacombe à concrétiser un plan auquel il songe depuis longtemps, mais surtout depuis 1892[8]. Elle attire aussi son attention sur ce jeune missionnaire dont les pensées et l'amour des Métis s'identifient si bien aux siens. Elle prouve, de plus, son bon jugement, sa connaissance parfaite de la situation, de la psychologie du P. Lacombe, de celle des Métis et de celle des hommes d'alors.

Le P. Thérien, persuadé que le P. Lacombe va se lancer dans l'oeuvre d'une colonie, prend sur lui d'en parler aux Métis. L'idée leur plaît grandement.

Nul doute que les deux Pères, connaissant l'histoire de l'Eglise, sont influencés par l'expérience concluante des Pères Jésuites au Paraguay[9]. Là-bas, la situation des Indiens était moins enviable que celle de nos Métis,

---

8 Soeur de la Providence, Un apôtre du Nord-Ouest canadien: Le Père Lacombe, "L'Homme au bon coeur", d'après ses mémoires et souvenirs, Montréal, Le Devoir, 1916, p. 419.

9 A. Huonder, Reductions of Paraguay, article dans The Catholic Encyclopedia, New York, Appleton, 1911, vol. 12, p. 688-700.

et pourtant, avec l'appui royal, les Pères en firent un succès durant la période de 1609 à 1767.

La cause de désintégration, après cette dernière date, fut tout extrinsèque, ce qui portait nos Pères de l'Ouest à se convaincre qu'ils réussiraient moyennant l'appui des pouvoirs publics. Evidemment il faudrait adapter le système aux circonstances locales, tout comme l'avait fait Mgr Durieu, O.M.I., en Colombie britannique pour diverses tribus indiennes. Son succès était de bon augure.

A l'automne de 1887, les archevêques de Saint-Boniface et de Montréal, accompagnés du grand missionnaire du Nord-Ouest, le P. Lacombe, firent une courte visite à la province de la côte afin de vérifier ce que l'on disait du bien immense fait aux Indiens par les Oblats en la courte période de vingt-sept ans. Une lettre d'un missionnaire de là-bas affirme:

> Grand fut l'étonnement de ces Prélats et du bon missionnaire en voyant la transformation opérée. L'excellent P. Lacombe ne put retenir ses larmes. Il pleurait de joie et de tristesse: de joie en voyant des Indiens si bien formés, si bien instruits et si bons chrétiens, et de tristesse en les comparant avec les sauvages du Nord-Ouest pour lesquels il se sacrifie[10].

---

10 J-M. Lejacq, O.M.I., lettre à sa famille reproduite dans Les Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, Paris, Hennuyer, vol. 26, no 101, mars 1888, p. 76-77.

Deux preuves documentaires montrent que le P. Lacombe est impressionné par ces expériences. Dans le communiqué aux journaux, au début de 1896, composé juste après la réception de la nouvelle que son plan est approuvé d'Ottawa, il dit: "Tous nos Canadiens doivent se réjouir, en apprenant cette nouvelle et prier pour le succès de cette réduction"[11]. Le second est signé de l'abbé J-A. Normandeau, ancien missionnaire colonisateur, qui a collaboré avec nos deux Pères et qui les a donc fort bien connus. Il écrit:

> [...] il lui[12] écrivit une longue lettre, exposant son plan ou plutôt ses plans d'une réserve immense située au nord-est de l'ancienne St-Paul des Cris [sic], semblable aux réductions du Paraguay sous la direction des Jésuites qui avaient été un succès sous tous rapports[13].

Le P. Lacombe et le P. Thérien n'étaient pas sans connaître aussi le plan que Mgr Taché proposait à J. S. Dennis, sous-ministre de l'Intérieur, le 3 février 1879, dans le dessein de protéger les Métis contre la race blanche et les changements économiques. Deux ans plus tôt,

---

11 A. Lacombe, communiqué aux journaux, 1896.

12 Il s'agit de Mgr V. Grandin.

13 J-A. Normandeau, série de documents envoyés à E. Drouin, O.M.I., 9 février 1954.

les Métis de la Montagne aux Cyprès, sous l'inspiration de leur missionnaire, avaient adressé une semblable demande au Conseil du Nord-Ouest. Il se serait agi d'ouvrir des réserves dont les lots de terre seraient inaliénables jusqu'à la troisième génération au moins, et ne pourraient être grevés d'impôts ni d'hypothèques[14].

La solution préconisée était difficile à réaliser, surtout du fait que la majorité des Métis ne voulaient pas devenir pupilles du gouvernement. Leur orgueil en était froissé. Ils objectaient: "nous ne sommes pas des sauvages".

La même suggestion, avec les mêmes résultats, se rencontrent au lendemain du soulèvement métis de 1885 en Saskatchewan. La chose est par trop récente pour que les deux responsables de la future colonie de Saint-Paul-des-Métis n'en connaissent les détails.

Au grand dépit des libéraux, le député conservateur D. H. MacDowall, dont le comté électoral englobe les quatre paroisses métisses de Saint-Laurent de Grandin et des environs, propose officiellement, en 1890, un plan qui devait à jamais régler la question métisse sans avoir besoin de

---

14 Marcel Giraud, Le Métis canadien, Paris, Institut d'Ethnologie, 1945, p. 879 et 1265.

recours à ces fameux scrips qui n'avaient enrichi que les financiers. Il avait réservé pour cela un bloc de terrain assez considérable dont les Métis auraient, sinon la propriété, du moins l'usufruit entier et exclusif. Ils y auraient leurs petites fermes, leurs pâturages communs, leurs réserves de bois, leurs églises, presbytères, cimetières, etc., ainsi qu'une école industrielle pour leurs enfants. On leur fournirait, en outre, tout l'outillage agricole nécessaire à cette exploitation. De plus, comme ils ne perdaient pas leurs droits civiques, ils auraient toute liberté d'élire un conseil municipal de leur goût pour s'occuper des intérêts de cette colonie[15].

On nomme un comité pour représenter toutes les paroisses intéressées. On fait une étude sérieuse de la chose, et la grande majorité des Métis souscrivent au plan. Malheureusement, un groupe, poussé sans doute par les spéculateurs qui font libéralement usage d'eau-de-vie, et désirant palper quelques dollars au lieu de songer à l'avenir, fait échouer le plan. Certains Métis obtiennent alors leurs scrips, et le dépouillement systématique habituel aux mains

---

15 Jules Le Chevalier, O.M.I., Batoche, Les Missionnaires du Nord-Ouest pendant les Troubles de 1885, Montréal, Presse dominicaine, 1941, p. 295-297.

des spéculateurs, blancs de peau mais non de conscience, se produit. Les Pères Moulin, Fourmond et Dommeau, trois Oblats, qui appuient fortement le plan MacDowall, en sont grandement mortifiés. Le P. Fourmond, dans la Petite Chronique de Saint-Laurent, écrit:

> L'avenir montrera de quel côté étaient le droit et le bon sens. Un instant nous avions pensé regagner la confiance de nos chers Métis; nous voulions en faire usage pour les unir et sauvegarder leurs intérêts. Comme Notre-Seigneur Jésus-Christ dont nous sommes les humbles serviteurs, nous pouvons dire: "Combien de fois nous avons voulu vous réunir comme la poule réunit ses poussins sous ses ailes et vous ne l'avez pas voulu. Voilà pourquoi vos ennemis profitant de vos divisions vont vous fouler de plus en plus au pied"[16].

Un autre livre, relatant les faits historiques de la période et se basant sur les mémoires des secrétaires de Louis Riel, met les points sur les i quant à la question des scrips:

> Sans doute, Ottawa a fait preuve de grave négligence en laissant s'accumuler ces causes de malaise et d'insubordination; mais les intéressés sont pareillement à blâmer pour leur mépris total de la loi. Il a toujours été presque impossible de leur faire inscrire la terre sur laquelle ils sont établis. Même les exhortations des missionnaires n'y pouvaient rien. Quelques-uns qui auraient pu obtenir leurs titres de propriété s'abstenaient de les réclamer, convaincus qu'ils s'exposeraient ainsi à payer des taxes et à servir sous les armes[17].

---

16 Jules Le Chevalier, ibid., p. 297.

17 Donatien Frémont, Les Secrétaires de Riel, Montréal, Chantecler, 1953, p. 98-99.

Frémont, citant toujours les secrétaires de Riel, eux-mêmes des Métis, poursuit:

> La plupart de ceux qui avaient maintes fois signé des pétitions et imploré des scrips en avaient déjà reçus au Manitoba. Des hommes bien au fait des règlements comme Charles Nolin et Maxime Lépine étaient installés sur des terrains d'écoles non ouverts aux colons[18]. D'autres avaient vendu sans scrupule des lots sur lesquels ils n'avaient aucun droit, et il fallait renoncer à leur faire comprendre qu'un tel acte était illégal.
>
> . . . . . .
>
> Qui veut la fin veut les moyens, et puisque Riel veut faire une nationalité influente et respectée des Métis français, il doit les attacher au sol, au même sol, et leur faire abandonner ces déplacements incessants auxquels leur genre de vie passée leur donne une si forte inclination.
>
> . . . . . .
>
> Comme au Manitoba, et comme l'avait prévu Louis Schmidt, ces fameux scrips ne profiteront qu'aux spéculateurs qui les achètent à vil prix et en tireront plus tard de gros bénéfices[19].

Tous les détails du plan MacDowall donnés ici ont leur importance, car la colonie de Saint-Paul-des-Métis en sera affectée d'une façon ou d'une autre.

Durant la première réunion d'étude tenue à Batoche, quelques hommes, non les plus sobres, mais les plus loquaces, ne tardent pas à faire comprendre aux trois Pères

---

18 Il s'agit des sections onze et vingt-neuf de chaque comté. Jusqu'en 1911, elles étaient réservées par le gouvernement pour des fins scolaires.

19 Donatien Frémont, op. cit. p. 99 et 169.

présents que les Métis n'ont pas besoin d'eux pour administrer leurs affaires et qu'on les soupçonne de vouloir les transplanter au loin pour les remplacer à Saint-Laurent par des colons français. Indignés, les Pères veulent partir, mais la partie saine de l'assemblée les retient. Le Père Fourmond se lève alors pour rappeler tous les sacrifices que les Oblats s'étaient imposés dans le passé dans l'intérêt des Métis, et il leur montre que, loin de vouloir les chasser, ils avaient eu soin de faire englober les quatre paroisses métisses dans la colonie projetée.

Les Pères Thérien et Lacombe tirent des leçons de ces événements pour y puiser des idées et de la sagesse.

Enfin, le vieux missionnaire trouve un nouvel encouragement chez le successeur de Mgr Taché. En effet, Mgr Adélard Langevin appuie le plan d'une colonie pour les Métis, comme en font foi les deux phrases suivantes d'une de ses lettres: "Je crois plus que jamais à la "Colonie des Métis". Mon Vicaire Général, M. Dugas, me disait hier--'On aurait dû faire cela en 1870 (alors c'était impossible)'"[20]:

---

20 Mgr A. Langevin, lettre à A. Lacombe, 31 janvier 1902.

CHAPITRE DEUXIEME

LE PROJET ET LA REACTION DU GOUVERNEMENT FEDERAL

A.- LE BUT

Nombreux sont les documents qui décrivent le but de la colonie de Saint-Paul-des-Métis. Les expressions les plus usitées sont "oeuvre philanthropique","sauvegarde de la foi et de la morale".

Le Codex historicus de Saint-Paul, dont la première partie a le P. Thérien pour auteur, contient ce paragraphe:

> Depuis l'avènement de l'immigration étrangère, ces anciens possesseurs du sol, se virent refouler vers les nouveaux centres qui surgissent partout dans les plaines de l'Ouest. Ces nouvelles conditions d'existence étaient pour leur foi et leur morale un grand danger. Les arracher à ce danger, tel fut le mobile du R.P. A. Lacombe, O.M.I.; les réunir dans une réserve où les métis pourraient sustenter leur vie par la culture du sol; pratiquer leur religion, et, procurer à leurs enfants les bienfaits d'une éducation religieuse, telle fut la raison d'être de l'établissement de St. Paul-des-Métis[1].

Le journal publié présentement à Saint-Paul, de son côté, affirme que depuis longtemps le P. Lacombe avait déploré le sort des Métis, dont un grand nombre vivaient dans l'indigence aux abords des villages en croissance rapide

---

1 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, p. 1.

dans l'Ouest. Il espérait pouvoir sauver ces gens abandonnés en les groupant dans une colonie agricole[2].

Les missionnaires ne voulaient aucunement placer les Métis dans un statut identique à celui des Indiens -- ils connaissaient trop leur psychologie pour cela-- , mais ils désiraient les préparer graduellement à la vie sédentaire de l'agriculture, surtout en les dirigeant et les conseillant. L'adaptation une fois réalisée, les Métis n'auraient qu'à exploiter les lots de terre dont ils seraient les détenteurs après un certain nombre d'années, au même titre que les colons blancs[3]. Voilà ce qu'en dit le P. Thérien dans une lettre à Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, ainsi que dans une histoire abrégée de Saint-Paul qu'il composa en 1930[4].

Par surcroît, les Pères veulent, en d'autres domaines, enseigner aux Métis de la colonie ce que Katherine

---

2 Jack Deakin, Once Abandoned Metis Colony, St. Paul Now is Busy Center, dans l'Edmonton Journal, 18 février 1957, p. 25, article reproduit dans le St. Paul Journal, 25 février 1957.

3 J-A. Thérien, rapport à C. Sifton, 1 février 1901.

4 Marcel Giraud, Le Métis canadien, Paris, Institut d'Ethnologie, 1945, p. 1225, cite ce passage en d'autres mots.

Hughes appelle "elementary trades"[5].

Le gouvernement d'Ottawa reconnaît la nécessité d'une colonie et en approuve le but. Le paragraphe suivant en fait foi:

> Le ministre de l'Intérieur, après un examen attentif et sérieux, faisait valoir que ce serait un acte de véritable charité et d'humanité que de faire un ultime effort pour civiliser ces gens. Cet effort devrait aboutir à la création d'une réserve de quatre comtés réservés entièrement pour les Métis[6].

En quelques mots le P. Lacombe synthétise tous les aspects du projet:

> Les remèdes à ce mal, les voici: Réunir les Métis dans une colonie, sur des terres dont ils auront l'usufruit sans en avoir la propriété; par conséquent incapables de les vendre ou de les hypothéquer; cette colonie sous le contrôle exclusif d'un syndicat composé de la hiérarchie catholique du Manitoba et du Nord-Ouest et de quelques laïques dévoués, aura ses moulins à scie et à farine, une école industrielle où les enfants des deux sexes apprendront la science domestique, quelques métiers, et surtout l'art de cultiver la terre[7].

---

5 Katherine Hughes, Father Lacombe, The Black-Robe Voyageur, Toronto, Briggs, 1911, p. 350.

6 T. Mayne Daly, lettre au gouverneur général, 28 décembre 1895.

7 A. Lacombe, Mémoire sur les Métis du Manitoba et du Nord-Ouest canadien, (pas de lieu), 1901, p. 3.

Dans une lettre adressée au P. Lemarchand, O.M.I., et reproduite dans l'Edmonton Bulletin[8], il ajoute qu'il s'agit d'un acte de justice, de charité et de patriotisme.

Dans la pensée des prêtres organisateurs, ce dernier substantif comporte deux significations. L'une s'explique au grand jour. Elle consiste dans le fait patent que le Canada tout entier bénéficierait du rassemblement de tous les Métis sans attaches stables, car cela supprimerait une source sérieuse de mécontentement local et national. L'autre, susceptible d'effrayer certaines gens de l'Ontario surtout, ne fait le sujet de conversations qu'en petits comités. Il s'agit de réunir les familles métisses dans un milieu propice pour en faire un peuple possédant les mêmes aspirations nationales que les Canadiens français, et de l'initier graduellement à la mission nationale et religieuse qu'il doit remplir dans l'Ouest. Un obstacle à éliminer est le manque de sympathie entre les deux races, lequel provient surtout de préjugés sentimentaux. Ces préjugés disparaîtront pour autant qu'une éducation soignée et pratique élèvera les Métis dans l'échelle sociale, et ouvrira leur intelligence aux idées saines d'un patriotisme éclairé.

---

8 A. Lacombe, lettre au P. Lemarchand, 30 janvier 1896; lettre dans l'Edmonton Bulletin, 27 février 1896, p. 4.

Il faudra encore déposer dans leurs coeurs les sentiments d'une légitime ambition vers tout ce qui tend à rendre un peuple puissant et respecté[9].

But plus ample, plus radical que celui indiqué au gouvernement fédéral par le P. Lacombe, et que Louis Riel, semble-t-il, se proposait, mais les circonstances lui furent adverses. Employer les Métis comme instruments de la formation d'un nouveau Québec dans les prairies, tout en les résorbant dans une des deux races qui leur a donné naissance, voilà bien le rêve du P. Thérien. Malheureusement, après des efforts prolongés et sincères, il devra déchanter, chercher un autre moyen et d'autres individus pour damer le pion aux Anglo-Protestants.

B.- ULTIME CHANCE POUR LES METIS

Tous les documents le proclament, car toutes les autorités, soit gouvernementales soit religieuses, ont déjà fait des efforts et des démarches pour résoudre le problème métis. En général, les résultats chaque fois furent piètres. Dès lors, il serait impossible de réveiller de nouveau l'intérêt public si la colonie de Saint-Paul-des-Métis aboutissait à une faillite.

---

9 J-A. Thérien, lettre à l'abbé T. Nepveu, 19 mars 1897.

Bientôt, d'ailleurs, la poussée de colonisation deviendra si intense qu'il sera inutile de songer à mettre de côté un bloc de terrain pour une autre colonie. Il est vrai que le gouvernement de l'Alberta établira plus tard des réserves pour les Métis, mais elles végéteront sur un sol trop pauvre. Les habitants n'y auront pas une ambition supérieure à celle de leurs ancêtres.

Les conservateurs se laissent persuader par le P. Lacombe, mais les libéraux, élus en 1896 et qui restent au pouvoir pendant quinze ans, se désintéressent du problème. Enfin, l'opposition virulente de l'Ontario ne facilite pas l'acceptation d'un semblable projet.

L'honorable J-A. Chapleau, envoyant une contribution personnelle pour la colonie, ajoute ce mot au sujet des Métis: "s'ils refusent de seconder l'oeuvre chrétiennement philanthropique que vous avez entreprise, ils n'auront qu'à s'en prendre à eux-mêmes de leur malheureux sort"[10].

Le gouvernement d'Ottawa indique bien qu'il fait là son effort final en cédant à la prière du P. Lacombe[11].

---

10 J-A. Chapleau, lettre à A. Lacombe, 22 août 1896.

11 T. Mayne Daly, lettre au gouverneur général, 28 décembre 1895.

Nombre de gens, surtout des rédacteurs de journaux, sont convaincus d'avance que les efforts du P. Lacombe sont inutiles. A un reporter de l'Edmonton Herald, lui-même avouait:

> Tous, amis et adversaires, affirment que ma colonie ne réussira pas. Ils l'appellent "le rêve du Père Lacombe". Pourtant, il faut faire quelque chose pour ces pauvres gens, même si cela semble être un rêve[12].

Mgr Grandin, dans une lettre au premier ministre du Canada, Sir Wilfrid Laurier, laisse entendre que les Métis peuvent encore être régénérés, mais avec peine[13].

Le P. Thérien lui-même a un doute lancinant, comme le prouve indirectement la phrase suivante: "Qui oserait condamner notre oeuvre, qui oserait dire que nous avons commencé trop tard.....non, il était temps de nous mettre à l'oeuvre"[14]. Plus loin, toutefois, il se demande si, de fait, il n'est pas trop tard.

Il souhaite la réussite d'une démarche en vue de faire venir des religieux européens; leur aide, pense-t-il,

---

12 Interview avec A. Lacombe dans l'Edmonton Herald, 10 octobre 1896.

13 Mgr V. Grandin, lettre à Sir Wilfrid Laurier, 22 août 1898.

14 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 12 décembre 1898.

est absolument nécessaire pour assurer l'avenir des Métis[15].

Le P. Thérien, écrivant à Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, se dit convaincu que tous les Métis viendront s'établir dans la colonie. Ce sera leur dernier refuge contre la grande presse de l'immigration blanche[16].

Un article des Cloches de Saint-Boniface affirme que cette oeuvre est le dernier mot de l'affection missionnaire pour un peuple déshérité[17].

Petit à petit, les Métis eux-mêmes comprennent qu'avant longtemps ils n'auront plus d'autre moyen de se grouper et de sauvegarder ainsi leur vie nationale. Ils se sentent refoulés de toutes parts. Eux-mêmes en font l'aveu et ne craignent plus de dire que la colonie est leur seul espoir[18].

Le cri de détresse du P. Lacombe, alors que chancèle sa réduction, démontre la même vérité. Le vieux

---

15 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1900.

16 J-A. Thérien, rapport à Clifford Sifton, 1 février 1901.

17 La Colonie des Métis, article dans les Cloches de Saint-Boniface, vol. 1, no 2, février 1902, p. 29.

18 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 7 juillet 1902.

missionnaire se sent épuisé; il n'a plus le courage de former d'autres plans; il sent que ses amis sont fatigués de lui offrir des secours:

> Vraiment, qu'allons-nous faire? [...] Pour moi, je ne vois rien à faire puisque nous n'avons pas d'argent.
>
> Va-t-on abandonner notre oeuvre de rédemption et nos pauvres Métis, probablement pour le plus grand nombre, s'en aller à la ruine morale? Quel lugubre avenir pour cette population, à laquelle depuis l'établissement de l'Eglise catholique en ce pays, notre clergé et nos communautés religieuses ont porté tant d'intérêt et j'ajouterai tant d'affection. Cher et bien-aimé Mgr Taché, s'il était témoin de ce qui menace aujourd'hui ses enfants de prédilection[19].

Mgr Langevin, métropolitain de tout l'Ouest, appuie l'idée d'ouvrir aux blancs canadiens-français le territoire de la réserve, car "Nos pauvres gens sont incapables d'utiliser et de conserver le riche héritage que le bon Père Lacombe a su leur procurer"[20]. "Pauvres Métis! Que vont-ils devenir! Mais il vaut mieux que le terrain qui leur est destiné passe à nos gens s'ils n'en veulent pas eux-mêmes"[21].

---

19 St-Paul des Métis, article dans les Cloches de Saint-Boniface, vol. 4, no 4, 1905, p. 45.

20 Mgr A. Langevin, lettre à Mgr E. Legal, 24 mars 1908.

21 Mgr A. Langevin, lettre à J-A. Thérien, 29 janvier 1907.

C.- POUR QUELS METIS CETTE COLONIE ?

Etablir des données démographiques pour la nation métisse est chose presque impossible, surtout pour le dix-neuvième siècle. Comment être exact si le recensement n'est qu'approximatif, si l'indice des naissances et le coefficient de survie sont inconnus? Les missionnaires de la Rivière Rouge peuvent facilement savoir le nombre de leurs ouailles, mais le problème se complique pour ceux de la diaspora.

Pour la période de 1800-1821, on évalue à quatre ou cinq mille âmes les Métis de tout l'Ouest[22]. Puis, Mgr A. Taché, écrivant au sujet de l'Assiniboïa, mentionne une population de 2.417 en 1831, et de 4.369 en 1840. Il veut qu'en 1869 le département du nord possède quinze mille Métis[23]. Enfin, le P. Lacombe donne divers chiffres à la fin du siècle: au moins huit mille[24]; de douze à quinze mille[25]; dix mille au Canada et environ six cents familles dans les

---

22 Marcel Giraud, op. cit., p. 472 en note.

23 Mgr Alexandre Taché, Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique, dans les Missions de la congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, Paris, Hennuyer, vol. 8, no 29, mars 1869, p. 225.

24 Katherine Hughes, op. cit., p. 354.

25 A. Lacombe, Mémoire sur les Métis du Manitoba et du Nord-Ouest canadien, p. 3.

Dakotas et le Montana[26].

Le Toronto Globe réduit ces chiffres à sept ou huit mille[27]. Ce ne peut être qu'un minimum.

Souvenons-nous qu'une certaine partie des Métis s'était fusionnée soit avec la société blanche, soit avec le groupe indien; en tout cas, puisque, selon Saint François de Sales, une seule âme est un diocèse suffisamment vaste pour un évêque, il est indéniable que les milliers de Métis demandaient un grand dévouement de la part de tout un bataillon de missionnaires.

Faudrait-il songer à grouper immédiatement cette population tout entière dans un seul endroit? L'expérience des Pères oblats dictait une conduite tout autre.

Au début, il faudra se contenter de quelques familles de bonne volonté, à titre d'expérience[28]. L'immigration devra s'opérer lentement. C'est ce sur quoi insiste toujours le P. Thérien, malgré la pression perpétuelle du P. Lacombe dont le bon coeur, touché par les

---

26 Soeur de la Providence, Un apôtre du Nord-Ouest canadien: Le Père Lacombe, "L'Homme au bon coeur", d'après ses mémoires et souvenirs, Montréal, Le Devoir, 1916, p. 419; A. Lacombe, communiqué aux journaux, 1896.

27 The Northwest Halfbreeds, article dans le Toronto Globe, vol. 52, no 14345, 12 février 1896.

28 A. Lacombe, Circulaire à tous les Métis du Manitoba et du Nord-Ouest, Saint-Albert, 1895, p. 2.

grandes misères métisses, veut un soulagement rapide[29].

Bien entendu, on ne vise point à déraciner les Métis qui ont su se créer des situations honorables et indépendantes, et ceux qui se sont adaptés à l'existence du fermier prospère; on désire plutôt secourir les victimes du régime nouveau, menacés, dans un avenir trop prochain, de n'avoir plus à eux un pouce de terre sous les pieds[30].

On s'adresse d'abord aux familles vivotant dans des taudis à la périphérie des villages et des villes. Ce seront les premiers bénéficiaires[31] de la "seigneurie". Lorsque ceux-ci se suffiront à eux-mêmes, on invitera la classe des découragés se cramponant à des terres improductives ou marginales.

Les Métis du Nord-Ouest et du Manitoba doivent être servis les premiers[32]. Plus tard viendront leurs compatriotes des Etats-Unis.

---

29 J-A. Thérien, rapport à C. Sifton, 1 février 1901; lettre à A. Lacombe, 27 août 1903.

30 La Colonie des Métis, article dans les Cloches de Saint-Boniface, vol. 1, no 2, février 1902, p. 29.

31 Katherine Hughes, op. cit., p. 350

32 Father Lacombe's Scheme, article dans l'Edmonton Herald, 9 novembre 1895.

Le Hamilton Spectator annonce à ses lecteurs d'Ontario que

> Tous les Métis sans gîtes permanents et tous ceux qui ne peuvent décemment gagner leur subsistance pourront se prévaloir de l'offre faite[33].

A. A. Ruttan est envoyé à Saint-Paul-des-Métis, à la fin de 1898, comme inspecteur spécial. Son rapport contient les phrases suivantes:

> Les Métis qui sont incapables de vivre convenablement hors de la réserve, deviendront alors membres permanents de la Colonie. [...] De faibles qu'ils sont pour le Canada en raison de leur ignorance et de leur impuissance, ils deviendront cependant une force pour la vie nationale quand on leur aura donné une éducation convenable. L'organisation catholique romaine est particulièrement bien en état d'entreprendre un tel travail d'éducation[34].

Il comprend donc la nature de l'oeuvre et la classe de Métis, présents et à venir, à laquelle elle est destinée. Il saisit le but et la difficulté du travail à accomplir.

En 1902, Mgr Langevin souhaitait qu'on eût fondé, pour la classe déshéritée de la Rivière Rouge, aussitôt après les troubles de 1869-1870, une colonie du genre.

---

33 Père Lacombe's Scheme, article dans le Hamilton Spectator, 6 février 1896.

34 A. A. Ruttan, rapport au secrétaire du ministère de l'Intérieur, 19 janvier 1899.

L'eût-on fait, le P. Lacombe n'aurait pas tant de difficultés, à l'aube du nouveau siècle, à sauver des hommes encore plus dégénérés qu'en 1870[35].

Des documents officiels emploient les termes "indigent"[36] et "familles métisses dénuées"[37]. Donc, nul doute ne peut exister sur l'état de la grande majorité admise dans la réserve entre 1896 et 1909.

D.- PLAN PRESENTE AU GOUVERNEMENT

En 1865, le P. Lacombe avait tenté une colonie agricole pour les Indiens cris --Saint-Paul-des-Cris--, sur les bords de la rivière Saskatchewan, à l'endroit précis où se trouve le village actuel de Brosseau. Il prévoyait alors que ses ouailles nomades ne pourraient plus compter sur les animaux sauvages pour leur subsistance; devraient gagner leur vie d'une façon plus pénible, plus sédentaire. Cette mission disparut par suite de la terrible épidémie de petite vérole qui balaya les plaines en 1870-1871.

---

35 Mgr A. Langevin, lettre à A. Lacombe, 31 janvier 1902.

36 S. Maber, lettre-rapport à Frank Oliver, ministre de l'Intérieur, 22 janvier 1909.

37 J. W. L. memorandum à M. Hume, 6 juin 1932.

Vingt-deux ans plus tard, dans sa retraite de Pincher-Creek, le Chef des Prairies, touché jusqu'aux larmes de l'état pitoyable des Métis qu'il aime tant, médite. Il lui est facile de raviver en sa mémoire ses plans de jadis, mais il n'a pas encore décidé la forme que prendra l'aide à procurer à ses enfants[38]. Il s'arrête de plus en plus à celui de soulager, au moyen d'un orphelinat-refuge, les souffrances les plus dures. Il s'en serait probablement tenu à cela si, en 1893, le P. Thérien n'était intervenu pour l'encourager à faire plus, selon les grandes lignes de l'ancienne mission des Cris. Non seulement il le lui suggère, mais il insiste[39]. D'ailleurs, le manque d'argent ne permet pas de lancer alors la fondation d'un refuge.

Le missionnaire, déjà vieux à soixante-huit ans et ne désirant guère qu'un repos bien mérité à son Ermitage de Pincher-Creek, ne peut rester inactif quand on touche la corde sensible de son coeur.

Très tôt en 1895, il sollicite de Mgr Grandin une permission et une bénédiction pour l'oeuvre qu'il veut entreprendre. Il entend trop souvent le pimatjihinan

---

38 Soeur de la Providence, op. cit., p. 419.

39 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 novembre 1893. Voir le texte intégral à l'appendice numéro 3.

--"sauvez-nous; nous allons à la ruine"-- de la bouche des Métis; il faut qu'il agisse. Alors il expédie cette lettre à son supérieur:

> Nous, les vieux missionnaires, nous ne pouvons pas oublier ce que nous avons fait pour les Métis et ce qu'ils ont fait pour nous. Par leur attachement et leur dévouement, ils ont droit à notre affection, malgré la démoralisation d'un grand nombre. [...] Laissez-moi dépenser ce qui me reste encore de force physique et d'énergie pour travailler à cette oeuvre que le bon Dieu m'a inspirée et en laquelle j'ai foi. Il me semble que la Providence m'a conservé ce degré de santé, à mon âge avancé, pour entreprendre et faire surgir ce qui peut paraître impossible et absurde[40].

Cette idée plaît à Mgr Grandin, mais il conserve des doutes sérieux sur la réussite. Il prévoit mécomptes et déboires; il se fait même prophète en répondant, "Allez, que Dieu bénisse votre zèle! Mais si c'est aujourd'hui le dimanche des Rameaux, ce sera bientôt le Vendredi-saint"[41]!

Malgré le fiasco de Saint-Paul-des-Cris et le peu d'encouragement de son évêque, le P. Lacombe, escomptant l'influence acquise auprès du gouvernement et des grandes compagnies de chemin de fer par les services qu'il leur a rendus en différentes circonstances, prend contact avec

---

40 E. Jonquet, Mgr Grandin, Oblat de Marie-Immaculée, Premier évêque de Saint-Albert, Montréal, (pas d'éditeur), 1903, p. 446.

41 E. Jonquet, ibid., p. 446.

d'importantes personnes, en 1894, puis se rend à Ottawa. De février à la fin d'avril 1895, maintes fois il parcourt les rues entre l'Université d'Ottawa, où il a élu domicile, et les divers bureaux ministériels. L'un après l'autre, il persuade avec émotion et véhémence les membres du cabinet.

Tout son plan est écrit. Intitulé A Philanthropic Plan to Redeem the Halfbreeds of Manitoba and the North-West Territories, le document est adressé au département des Affaires indiennes, mais, comme on lui affirme que les Métis dépendent du ministère de l'Intérieur, c'est à lui qu'il le présente dans une entrevue en date du 27 mars[42]. Le tout sera fidèlement reproduit dans le décret-loi[43] autorisant la fondation de la colonie. A cette occasion, le P. Lacombe rencontre A. M. Burgess, sous-ministre de l'Intérieur, futur grand ami et protecteur de l'oeuvre.

D'abord le mémoire brosse un sombre tableau de la condition dans laquelle se débattent les Métis; complimente le gouvernement pour son attitude envers eux dans le passé; enfin, prédit de nouveaux dangers pour l'Ouest si on ne se hâte point d'accepter le plan présenté. Une phrase est par

---

[42] A. M. Burgess, memorandum à T. Mayne Daly, 26 mars 1895.

[43] Arrêté ministériel, P. C. no 3723, 28 décembre 1895.

trop optimiste: "La proposition que je formule au nom de mon Eglise n'exigera point de dépense des deniers publics"[44]. Est-ce par diplomatie qu'il ajoute cela? Les événements prouveront l'inanité d'une telle assertion.

Suivent alors les onze demandes: 1)réserver quatre communes --townships-- qui seraient divisées en lopins de quarante acres pour chaque famille qui ne pourrait ni vendre ni hypothéquer le terrain, le titre de la propriété demeurant entre les mains de la couronne; 2)quatre sections dans ces townships seraient mises à part sous la direction d'un syndicat composé des évêques de Saint-Boniface, Prince-Albert et Saint-Albert, du P. Lacombe et de deux laïcs à choisir, au profit d'une école industrielle; 3)la colonie devrait être située sur les bords du lac Buffalo; 4)le gouvernement, en plus, fournirait, au début, du grain de semence et des instruments aratoires; 5)les $1.200.000 que l'on réserve pour distribuer en scrips aux Métis, devraient être retenus par le gouvernement, car les récipiendaires ne feraient qu'en abuser; 6)il vaudrait mieux encourager la colonie proposée que d'employer un autre système d'aide aux Métis; 7)cette colonie favoriserait d'abord le tiers le

---

44 A. Lacombe, A Philanthropic Plan to Redeem the Halfbreeds of Manitoba and the North-West Territories, présenté au ministre de l'Intérieur, 27 mars 1895, p. 3.

plus délaissé des Métis; 8)si des Métis protestants et de langue anglaise voulaient profiter de l'aubaine, on pourrait leur céder un coin du sol qu'ils géreraient eux-mêmes; 9)l'école industrielle serait dirigée et entretenue par les fondateurs et ne coûterait rien au gouvernement; 10)les autorités civiles verraient à fournir la force policière requise pour empêcher les trafiqueurs blancs de vendre de la boisson enivrante sur la réserve, et les colons blancs de s'y introduire; 11)c'est au nom des évêques de l'Ouest, en son propre nom et au nom des Métis, que le P. Lacombe dépose la pétition à Ottawa[45].

Pendant quelques semaines encore, le P. Lacombe demeure dans l'Est pour se ménager d'influentes amitiés, surtout celle du premier ministre, Sir Mackenzie Bowell, qui, cependant, était, en 1878, Grand Maître des orangistes ontariens, mais qui, maintenant, appuie fortement le plan pour les Métis; celle de Sir J-A. Chapleau, membre du ministère conservateur; puis celle de Lord Aberdeen et de Lady Isabel Aberdeen, le couple vice-royal du Canada. Il revient ensuite dans l'Ouest.

Habitué à foncer droit au but, le P. Lacombe déjà fait les préparatifs pour la fondation de la colonie. Il

---

[45] A. Lacombe, ibid., p. 1-3.

voit à ce que des aumônes soient recueillies en France, et il importune le ministre de l'Intérieur. Oublie-t-il que les hommes politiques et les fonctionnaires ne sont jamais bien pressés? Il écrit, il télégraphie; on lui répond que tout va bien, mais que certains problèmes doivent trouver une solution d'abord.

Premier point à déterminer: où placera-t-on la réserve? La pétition déposée à Ottawa en mars suggère le territoire du lac au Buffle ou Buffalo, à proximité du village actuel de Bashaw, parce que les Métis seraient là en pays connu. C'est aux confins de la Grande Plaine, leur ancienne contrée de chasse; c'est l'endroit d'un fameux campement d'hiver où se réunissaient environ deux cent cinquante familles et où il en vit encore quelques-unes. La forêt n'est pas trop loin et les eaux sont poissonneuses. Il y aurait encore l'avantage très appréciable d'avoir cette mission presque sur la route entre Edmonton et Calgary.

Le P. Thérien, en 1893, avait proposé cet emplacement.

Après consultation, le sous-ministre de l'Intérieur, ayant correspondu plusieurs fois avec le P. Lacombe, n'encourage point le choix du lac Buffalo, car, depuis quelque temps les colons blancs ont été dirigés vers ce

territoire. Fermer l'accès d'une vaste région aux nouveaux venus, causerait de la mésentente et des embarras pour le gouvernement. D'ailleurs, ne veut-on pas élever une cloison quasi-étanche entre les blancs et les Métis? Il faut donc découvrir un autre emplacement.

L'impatience du P. Lacombe croît avec les mois. Aussitôt de retour à Edmonton, il envoie à T. Mayne Daly un document d'approbation de son projet, signé des évêques de l'Ouest. Il dit espérer recevoir de bonnes nouvelles bientôt[46]. Le 13 mai, il envoie une note au ministre de l'Intérieur pour lui poser une seule question:

> Mon espoir d'obtenir du gouvernement une concession de terrain pour la réalisation de mon plan sera-t-il comblé? S'il-vous-plaît, faites-moi parvenir une seule ligne à titre de réponse[47].

Le 25, il reçoit une réponse en ces mots: "Cette affaire est toujours à l'étude, mais je m'efforcerai de voir à ce qu'on s'en occupe le plus tôt possible"[48].

Le 10 juin, une nouvelle missive part en direction de A. M. Burgess pour obtenir des renseignements sur le

---

[46] A. Lacombe, lettre à T. Mayne Daly, 7 avril 1895.

[47] A. Lacombe, lettre à T. Mayne Daly, 13 mai 1895.

[48] T. Mayne Daly, lettre à A. Lacombe, 25 mai 1895.

résultat des démarches et lui faire parvenir une carte géographique indiquant les communes désirées[49]. Les phrases suivantes font grand plaisir au sous-ministre: "J'espère que vous guettez toutes les occasions de m'aider. Vous avez été et vous êtes encore l'ami sincère de ces pauvres gens"[50]. L'auteur de ces lignes est sans aucun doute très sincère dans son compliment; il est en même temps diplomate, car il veut à Ottawa le plus grand nombre d'amis possible. Bientôt, M. Burgess répond:

> J'apprécie grandement votre très aimable remarque à mon sujet. Dans toutes les questions auxquelles je me suis intéressé durant mes années de service au ministère, nulle n'a reçu plus d'attention que celles qui concernent les Métis. Le témoignage que vous me rendez dans votre lettre, provenant des lèvres d'un homme qui non seulement a été un ami des Métis mais leur père dévoué et aimé depuis bientôt un demi-siècle, m'est une source de satisfaction dont je vous suis fort reconnaissant[51].

Ces mots sont à retenir pour les opposer à des acerbes critiques de journalistes qui, bientôt, s'acharneront contre le plan du P. Lacombe, et contre lui personnellement.

---

[49] A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, 10 juin 1895. La carte géographique mentionnée est à la page suivante.

[50] Ibid.

[51] A. M. Burgess, lettre à A. Lacombe, 17 juin 1895.

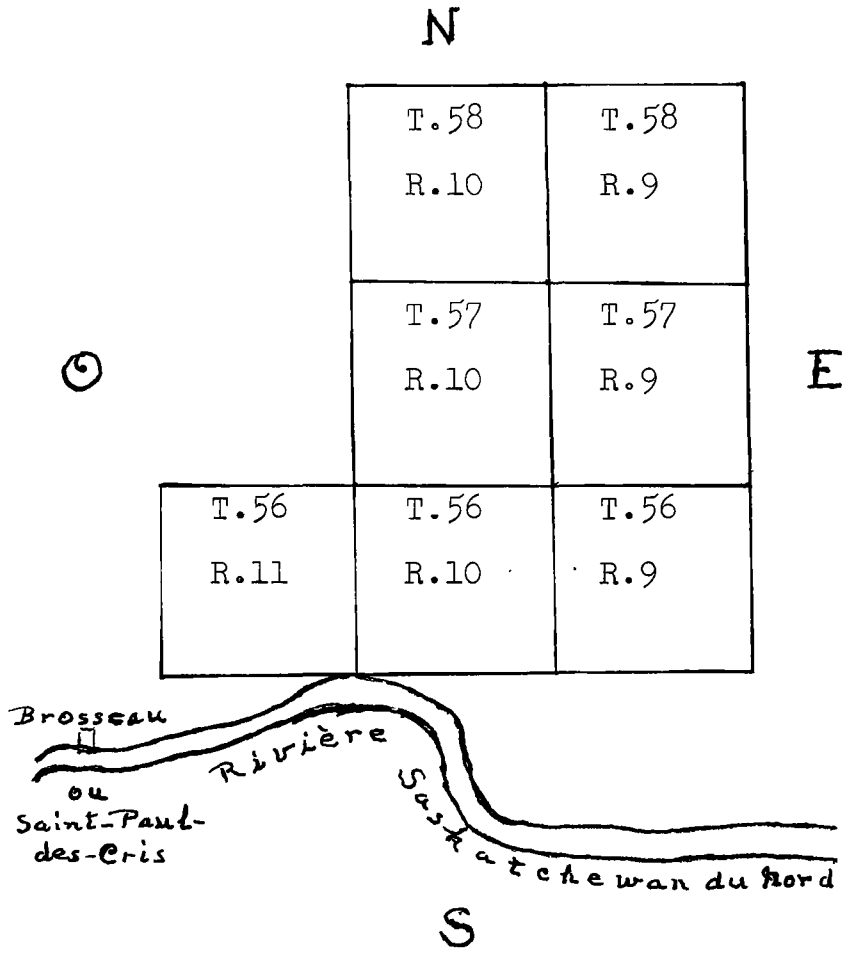


FIGURE I.-

COMTES DESIRES[1]

---

1 Figure envoyée par A. Lacombe dans une lettre à A. M. Burgess, 10 juin 1895.

Où donc jettera-t-on les bases de la réduction?

On se souvint alors d'une région presque déserte, à quelque vingt-cinq milles au nord-est de l'ancien Saint-Paul-des-Cris, à égale distance de la mission du Sacré-Coeur au lac la Selle. Cette vaste oasis, rudimentairement arpentée en 1884 par un M. Cotton, forme une cuvette entourée et traversée de collines pittoresques. Située à la hauteur des terres divisant les cours d'eau coulant soit vers l'Arctique, soit vers la Baie d'Hudson, elle est connue depuis longtemps des explorateurs et de maints missionnaires, entre autres du P. Thérien, qui la traversaient en route vers leurs postes respectifs.

Une expédition, formée de l'abbé J-B. Morin, fondateur de Morinville et agent colonisateur, du P. Thérien, du P. Cyprien Boulenc, O.M.I., et du guide Pierre Orkanes, explore le pourtour des lacs Manawan, ou lacs des Oeufs. Leur point de départ doit être les ruines de Saint-Paul-des-Cris, car là seulement on peut relever les bornes plantées jadis par l'arpenteur. Toutes les autres semblent avoir disparu. Le travail est éreintant, car il faut marcher à travers les bois et même parfois grimper aux arbres. Enfin, le 18 juin, ils campent sur les bords du lac des Oeufs supérieur. Durant deux jours ils visitent le territoire que l'on veut demander au gouvernement. Ils se rendent même

jusqu'à la rivière Saskatchewan, au sud, à une quinzaine de milles[52].

Le pays est alléchant: plaines fertiles, ombragées de-ci de-là de bosquets et de forêts, perlées de lacs clairs et poissonneux, coupées de ravins et de rivières, riches en gibier. Vrai Eden pour les Métis déshérités.

Le rapport des délégués est enthousiaste. L'abbé Morin écrit au P. Lacombe les phrases suivantes:

> Nous nous accordons à dire que ces quatre townships 57, 58, R. 9 et 10 possèdent bien toutes les conditions voulues pour le but proposé. Ils ont déjà des compatriotes qui ont fait l'expérience du pays comme culture et qui donnent d'excellents témoignages. [...] Je ne pense pas que nous puissions trouver dans le Nord-Ouest un seul endroit qui offre autant d'avantages réunis[53].

Il recommande qu'un peu plus tard, l'on prie le gouvernement de réserver, en plus, trois autres communes --56, Rangs 9, 10, 11--, pour une période de deux ans après l'ouverture de la colonie. Le but serait d'offrir libre accès à la rivière, voie importante de transport entre Edmonton et le centre proposé, mais surtout d'isoler les Métis des blancs qui, sans cela, ne manqueraient point de s'établir sur le territoire non réclamé, même s'il est de

---

52 Jean-Baptiste Morin, rapport à A. Lacombe, 3 juillet 1895.

53 Ibid.

fertilité moindre.

Coïncidence intéressante, A. M. Burgess, connaisseur des plaines, avait aussi pensé au district des lacs des Oeufs avant même que le P. Lacombe le réclame. Toutefois, il découvre une objection au choix. Bien que la Compagnie de la Baie d'Hudson ne possède aucun droit sur ce terrain, la Compagnie du Pacifique Canadien en a. La loi lui permet de choisir parmi toutes les sections arpentées dans l'Ouest, celles à numéros impairs, à l'exception des sections onze et vingt-neuf de chaque township, retenues pour fins scolaires.

Donc, aussitôt que la réserve métisse serait arpentée, la compagnie pourrait réclamer ses droits, d'où grand embarras pour une colonie semblable. En conséquence, M. Burgess suggère que l'on cherche ailleurs, si possible, pour découvrir un territoire entièrement sous le contrôle du gouvernement. Cependant, si cela s'avère impraticable, il fera les démarches nécessaires pour que la compagnie abandonne ses réclamations aux lacs des Oeufs, en échange d'autres terrains.

Un moment, l'impatience du Père Lacombe diminue à cause d'un renseignement qu'il reçoit d'Ottawa et qui se

lit en ces termes:

> Le mémoire au sujet de votre plan sera bientôt prêt à être présenté au ministre. [...] Soyez certain que pas un moment ne sera perdu pour en arriver à une solution satisfaisante[54].

A la demande que la réserve contienne non pas quatre mais six townships, le sous-ministre répond qu'il vaut mieux se contenter de quatre pour le présent, mais que si la période expérimentale de l'oeuvre est un succès, le gouvernement consentirait probablement à en concéder deux autres.

L'ancien président honoraire d'une journée de la Compagnie du Pacifique Canadien, le P. Lacombe, ne doute pas un instant que les directeurs de celle-ci ne se rendent aux prières du gouvernement et aux siennes. Il envoie le rapport de l'abbé Morin à Ottawa; il réaffirme que le district inspecté est celui qu'il veut.

M. Burgess annonce qu'il s'occupera des négociations nécessaires auprès de C. Drinkwater, secrétaire du Pacifique Canadien. Cela retardera les affaires, mais il ne prévoit point de difficulté[55].

---

54 A. M. Burgess, lettre à A. Lacombe, 17 juin 1895.

55 A. M. Burgess, lettre à A. Lacombe, 10 juillet 1895.

A en juger par la lettre de demande à M. Drinkwater, il appert que le sous-ministre n'anticipe aucun refus, mais que les négociations retarderont, pour quelque temps, la soumission du projet au Conseil privé[56].

La réponse de la compagnie ferroviaire ne se fait pas attendre[57]. Ses directeurs exigent toutefois que le décret-loi autorisant l'établissement de la colonie, contienne deux conditions[58]. La première est que le Pacifique Canadien aura la faculté de choisir ailleurs la même quantité de terrain; la seconde est la concession du droit de libre passage sur les sections libérées, si jamais elle décide de construire un chemin de fer à travers la contrée. Le gouvernement se rend à ces demandes.

En juillet, le maire d'Edmonton et ses conseillers prient le P. Lacombe de faire partie d'une délégation qui se rend à Ottawa afin d'obtenir un pont pour la ville. D'abord il refuse, mais voyant là l'occasion de se rendre compte sur place comment vont les démarches pour sa colonie, il accepte.

---

56 A. M. Burgess, lettre à C. Drinkwater, 10 juillet 1895.

57 J. Clayton, memorandum au sous-ministre suppléant au ministère de l'Intérieur, 2 août 1895.

58 Arrêté ministériel, P. C. no 3723, 28 décembre 1895.

Un télégramme daté du 30 juillet annonce à M. Burgess qu'il sera sur la colline parlementaire pour s'entretenir avec lui[59].

Il revient à Edmonton en août, et déjà, le mois suivant, une lettre au sous-ministre laisse percer un retour d'impatience:

> Et mon plan? Je suis impatient de recevoir un communiqué de vous. Je me prépare à lancer l'affaire. Tous les gens semblent favoriser mon plan. [...] Vous savez, je vous considère comme le plus grand ami de l'oeuvre à entreprendre[60].

A n'en pas douter, les conservateurs de Sir Mackenzie Bowell et, quelques mois plus tard, de Sir Charles Tupper, lui sont favorables. Le P. Thérien l'affirme[61]; les journaux libéraux prédisent la défaite du gouvernement aux prochaines élections s'il persiste à se laisser conduire par les cléricaux[62].

---

59 A. Lacombe, télégramme à A. M. Burgess, 29 juillet 1895.

60 A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, 16 septembre 1895.

61 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 1.

62 Editorial dans le Daily Herald de Calgary, 9 janvier 1896; Père Lacombe's Scheme, article dans le Hamilton Spectator, 6 février 1896.

La biographie anglaise du P. Lacombe souligne ainsi la même chose:

> Le très grand enthousiasme du vieux missionnaire persuade. Lord et Lady Aberdeen, alors couple vice-royal au Canada et hôtes aimables du P. Lacombe à chacune de ses visites dans l'Est, furent vite conquis à l'idée du plan. Sir Mackenzie Bowell, écoutant un jour sa plaidoirie ardente, s'écria: "Votre plan vous est acte de charité chrétienne; pour nous, ce serait un acte de patriotisme"[63].

Malheureusement pour la colonie, les conservateurs souffriront une retentissante défaite à l'été de 1896.

Une interview avec un reporter d'un journal d'Edmonton montre que le P. Lacombe est confiant, même s'il n'a pas reçu de nouvelles bien définitives d'Ottawa depuis son retour en août[64].

Sentant le dénouement proche, mais voulant le hâter encore plus si possible, il est de nouveau à Ottawa. Les 6 et 13 décembre il est au rendez-vous avec T. M. Daly[65].

Le même mois, toutes ses démarches aboutissent.

Le parlement n'est pas en session; on procédera donc par arrêté ministériel, ce qui, d'ailleurs, simplifie

---

63 Katherine Hughes, op. cit., p. 350.

64 Father Lacombe's Scheme for the Regeneration of the Half Breeds of the North West, article dans l'Edmonton Herald, 9 novembre 1895.

65 Communiqués d'Ottawa dans le Daily Herald de Calgary, 6 et 13 décembre 1895.

grandement les choses. En plus, comme il s'agit d'un cas tout particulier, on doit faire appel à une clause spéciale de la loi des terres. Le ministre de l'Intérieur demande au gouverneur général en conseil d'accorder l'autorité nécessaire en vertu de l'article 90, section (h), chapitre 54. Ce paragraphe contient la stipulation que voici:

> Pour donner, de temps en temps, les ordres nécessaires, pour voir à l'application des clauses de cette loi selon leur esprit véridique, ou pour résoudre les cas particuliers non prévus par cette loi; et, en plus, pour faire les règlements nécessaires à l'application effective des stipulations de cette clause; et, de temps à autre, pour changer ou révoquer un ordre ou des ordres ou tout règlement fait par rapport aux dites stipulations, et en faire d'autres pour les remplacer[66].

En vertu de la dernière partie de ce paragraphe, le ministère de l'Intérieur imposera certaines conditions, plus tard soulignées, mais que ne mentionne point le décret-loi.

L'arrêté ministériel, signé par le gouverneur général le 28 décembre 1895, contient quatre sections[67].

La première, au bas de laquelle paraît le nom de John J. McGee, secrétaire du conseil privé, est extraite du

---

66 An Act Respecting Public Lands in the Revised Statutes of Canada, A. D. 1886, chapter 54, article 90, sub-clause (h).

67 Décret-loi, P. C. no 3723, 28 décembre 1895.

rapport du comité du conseil privé demandant les pouvoirs nécessaires pour permettre la colonie.

La seconde, dénommée "Annex A", donne d'abord un aperçu de la situation des Métis depuis 1870, puis recommande l'adoption des cinq points suivants: 1) l'usage de quatre sections de terrain, où le syndicat de direction pourra bâtir une école industrielle, et établir la mission; le gouvernement en conserve la nue propriété, mais le syndicat loue le sol pour vingt et un ans, à un dollar par an, et le bail est renouvelable indéfiniment; 2) le reste des sections englobées dans les townships 57 et 58, rangs 9 et 10, à l'ouest du quatrième méridien, seront subdivisées en lopins de quarante acres pour les familles métisses, qui devront obéir aux règlements adoptés par les locataires ou le syndicat et approuvés par le ministre de l'Intérieur; le bail sera aussi de vingt et un ans, mais renouvelable indéfiniment, au prix d'un dollar par an; les sections impaires sont incluses, quoique 3) la Compagnie du Pacifique Canadien y conserve son droit de libre passage; 4) le gouvernement appropriera une somme de deux mille dollars, à sa prochaine session, pour permettre l'achat d'instruments aratoires et de grains de semence; l'usage de l'argent sera soumis au contrôle du ministre de l'Intérieur; 5) et

finalement, un point très important:

> Je suggère respectueusement qu'il est désirable que l'on comprenne et que l'on exprime en toutes lettres que l'établissement d'un Métis sur une ferme de la réserve proposée ne le place point sur un pied d'égalité avec un Indien, et que cela ne change rien dans son statut de sujet de Sa Majesté de quelque façon que ce soit. Je considère cette déclaration comme essentielle pour le respect des sentiments des Métis en général[68].

L'auteur de cet "Annex A", comme celui de l'"Annex C", est A. M. Burgess qui les a composées au nom du ministre de l'Intérieur, T. M. Daly.

La troisième partie, ou l'"Annex B", condense le mémoire présenté au gouvernement par le P. Lacombe le 27 mars 1895, et analysé ci-haut.

L'"Annex C", formant la quatrième partie du document, est un rapport personnel de A. M. Burgess, composé à son retour d'un voyage d'inspection dans l'Ouest au mois de septembre précédent.

L'extrait, formant la partie initiale de l'arrêté ministériel, fut immédiatement publié dans le Canada Gazette[69].

---

68 Arrêté ministériel, P. C. no 3723, 28 décembre 1895.

69 Document numéro 62, casier classeur no 360530, au bureau des Titres des Mines et des Ressources naturelles, Ottawa.

Une mise au point s'impose. On serait tenté de diviser les cent quarante-quatre sections contenues dans les quatre townships de la colonie par le chiffre quarante, puisque chaque famille métisse doit avoir l'usage de ce nombre d'acres. Alors, il faudrait conclure que 2.304 familles pourraient y être admises, mais on oublierait certains détails. En réalité, toute la superficie ne peut être ainsi divisée[70]. Il faut défalquer les quatre sections réservées à la mission, les six sections et trois quarts déjà accordées aux Indiens de la réserve Blue Quills à l'ouest, la demi-section des Wesleyens, les huit sections retenues par le gouvernement pour fins scolaires, les vingt-deux sections sous l'eau ici et là, et les vingt-deux autres sections, au sud des lacs Thérien, couvertes de forêts que l'on veut conserver. Il faut donc soustraire soixante-trois sections et quart des cent quarante-quatre, ce qui laisse quatre-vingts sections et trois quarts propres à la colonisation. Alors, en supposant la fertilité suffisante de toute cette superficie --ce qui n'est point le cas--, on aurait pu accommoder 1292 familles. Bientôt on verra que quarante acres sont insuffisants, et on obtiendra du gouvernement que chaque famille reçoive l'usage de quatre-vingts acres. On pouvait

---

70 Zincographed photo of St. Paul District, au bureau de l'arpenteur en chef, Ottawa, 15 octobre 1907. Voir l'appendice numéro 16.

donc offrir l'hospitalité à un maximum de six cent quarante-six familles.

Le sol des quatre comtés, dont le carrefour se situe à deux milles à l'ouest et un mille au sud de l'église actuelle, n'est pas de fertilité uniforme, si l'on en juge d'après une étude faite par le gouvernement albertain. Voici les précisions données:

> Le district contient trois zones différentes, celle de terre noire, celle de transition et celle de terre grise boisée.
>
> Le sol de la première contient habituellement une bonne quantité de nitrogène et de matières organiques. Une culture trop intense l'appauvrit.
>
> Le sol de la zone de transition n'est ordinairement pas aussi riche que celui de la zone de terre noire. L'eau alcaline présente a dérobé à ce sol plusieurs de ses éléments chimiques.
>
> La zone à terre grise est relativement moins fertile par suite de l'action de l'eau alcaline. Cependant, des îlots de terre de transition paraissent de-ci de-là dans cette zone. La culture en rotation de légumes, de foin, d'orge, d'avoine, etc., et l'usage d'engrais donnent d'excellents résultats[71].

Il est donc apparent qu'en général une famille ne pouvait espérer vivre convenablement sur un lopin de quarante acres.

Un cas intéressant est celui de la demi-section --partie est de la section 32, comté 57, rang 10, à l'ouest

---

71 Government of Alberta, Industrial Development Branch, Department of Economic Affairs, Economic Survey of the Town of St. Paul, mars 1950 et août 1952.

du quatrième méridien ouest-- réservée, en 1895, par le gouvernement, pour les Wesleyens ou Méthodistes qui, alors, possédaient une école à douze milles plus à l'ouest sur la réserve de Blue Quills ou du lac la Selle[72].

Qui donc leur obtint cette concession? Serait-ce un personnage au gouvernement d'Ottawa en sympathie avec eux? Ou serait-ce une entente que fit le P. Lacombe avec le ministère de l'Intérieur pour émousser les attaques des protestants contre son plan de colonie? Aucun document connu ne donne réponse à cette question.

Lorsque la réserve métisse fut ouverte à la colonisation blanche, au printemps de 1909, les Méthodistes ne firent rien pour s'assurer le titre à ce terrain, selon la loi des homesteads. Aux environs de 1920, ils abandonnèrent leur école tombant en ruine et ils s'éloignèrent définitivement de la réserve indienne, devenue presque entièrement catholique.

En 1925, lors de la formation de l'Eglise-Unie du Canada par plusieurs groupes protestants au nombre desquels se trouvaient les Méthodistes, on découvrit le don initial

---

72 Documents divers à ce sujet au ministère de l'Intérieur, bureau des Titres des Mines et des Ressources naturelles, classeurs numéros 1909825 et 1949084, Ottawa.

du lopin de terre. Entre cette date et 1930, on correspondit avec le ministère de l'Intérieur, mais en vain, car les droits avaient disparus en 1909.

Toutefois, une question plus importante doit ici retenir notre attention. Pourquoi le gouvernement choisit-il le plan du P. Lacombe de préférence à deux autres qu'on lui propose? La grande raison n'en est pas une de sentimentalité ou de favoritisme à l'égard des catholiques, mais bien une de bonne politique.

Les trois plans sont discutés parallèlement dans un mémoire adressé au ministre de l'Intérieur par Hayter Reed, sous-intendant des Affaires indiennes[73]. Selon lui, on pourrait abandonner les Métis à leur sort; ils se débrouilleraient comme ils le pourraient, tout en recevant, dans les cas les plus pathétiques, quelque aide du gouvernement; ou bien on pourrait leur tailler des réserves, un peu semblables à celles des Indiens; ou, enfin, on pourrait les établir dans des colonies industrielles et agricoles, où des écoles d'arts ménagers et de métiers formeraient des générations mieux adaptées à la civilisation blanche. Ce dernier plan est, de toute pièce, celui du P. Lacombe, que

---

73 Hayter Reed, Memorandum for the Information of the Minister of the Interior in Re Destitute Halfbreeds in the North West Territories, Ottawa, 28 novembre 1894.

mentionne d'ailleurs le document.

Hayter Reed n'a que des critiques, bien motivées du reste, pour les deux premiers plans, mais il appuie fortement l'adoption du troisième, en ces termes:

> Le plan de colonisation et d'écoles industrielles semblerait contourner les objections mentionnées ci-haut quant aux deux autres systèmes proposés.
>
> Ce plan, tel que présenté par le Révérend Père Lacombe, s'il réussit, enlèverait au gouvernement sa responsabilité et le besoin de dépenser des deniers publics.
>
> Sans doute, tant que le projet ne sera pas bien défini, il sera impossible de donner tous les détails voulus, mais alors il semblerait raisonnable d'exiger que le Père Lacombe clarifie bien des points pour que le gouvernement soit assuré de n'avoir pas à contribuer pour l'établissement soit de la colonie soit de l'école, et pour leur maintien à l'avenir. Apparemment, on ne semble point avoir l'intention de demander une telle contribution.
>
> [...] Si, par contre, l'on priait le gouvernement de consentir des débours pour couvrir une partie ou le tout des dépenses de l'entreprise, il serait bon de voir alors si le gouvernement ne devrait pas en assumer la direction et le contrôle. Certains pourraient peut-être s'opposer au plan comme trop favorable à une religion particulière, mais la majorité des pauvres Métis sont d'origine française et catholique. N'importe quelle autre Eglise, désireuse d'accomplir un travail semblable, pourrait recevoir les mêmes privilèges[74].

Il est à remarquer que le P. Lacombe avait discuté ses projets avec des ministres à Ottawa, même avant le printemps de 1895, lorsqu'il présenta son mémoire écrit.

---

[74] Hayter Reed, ibid.

Après sa tournée d'inspection dans le Nord-Ouest, A. M. Burgess fit son rapport à l'automne de 1895[75]. Il y blâme vertement le gouvernement des Territoires d'appuyer, sans plus, la concession de scrips que les blancs poussent les Métis à demander. Il recommande, au contraire, l'établissement, la formation de réserves où le gouvernement fédéral prendra soin des plus miséreux. Son dernier paragraphe est à citer:

> Je profite de l'occasion pour féliciter les divers missionnaires d'avoir franchement exprimé leurs opinions sur la situation, et d'avoir aussi franchement affirmé que la question métisse --à supposer que les Métis doivent être traités différemment des autres gens du pays-- ne saurait être résolue d'une façon satisfaisante et permanente que par un système à base de tutelle pour ceux qui ne peuvent suffire à leurs propres besoins[76].

Un autre inspecteur des Affaires indiennes à Prince-Albert en arrive, un peu plus tard, à la même conclusion, après une visite à des centres métis, alors que la colonie de Saint-Paul-des-Métis était en activité depuis quatre ans. Il estime que l'aide aux Métis doit prendre un

---

75 A. M. Burgess, The Half-Breeds of the North-West Territories, 1895. Rapport reproduit comme l'"Annex C" dans le décret-loi du 28 décembre 1895, Ottawa.

76 A. M. Burgess, ibid.

caractère de permanence. Il ajoute:

> A moins que le ministère n'ait déjà considéré à fond ce sujet, je prierais qu'on me permette de recommander que soient mises à part pour ces Métis des réserves où, avec l'aide du gouvernement, ils cultiveront le sol et élèveront des animaux, et où ils jouiront des avantages éducationnels inconnus dans les circonstances présentes. La question devient maintenant beaucoup plus importante par suite de la rapide ouverture du pays à laquelle on peut s'attendre comme conséquence de la construction du chemin de fer Canadian Northern[77].

Une autre raison qui pousse le gouvernement à adopter le plan du P. Lacombe, raison qu'il n'admet pas officiellement toutefois, ce sont que les accusations portées contre lui de n'avoir pas pris au sérieux les malaises de 1870 et de 1885, d'avoir distribué les scrips sans souci des conséquences, et surtout de n'avoir point placé les Métis sur des réserves, fusent d'un peu partout et continueront d'ailleurs de se faire entendre pendant bien des années. Le dernier de ces reproches, celui de ne pas avoir

---

77 W. J. Chisholm, rapport à J. A. Smart, sous-ministre de l'Intérieur, 26 décembre 1900.

retenu ou placé les Métis sur des réserves semblables à celle des Indiens, selon le cas individuel, paraît dans nombre de documents[78]. Pour ne pas voir sa popularité s'émousser davantage, le gouvernement s'efforcera de faire taire les mécontentements.

---

78 Voir les documents cités aux pages 53-56; Donatien Frémont, Les Secrétaires de Riel, Montréal, Chantecler, 1953, p. 98-99 et 169; arrêté ministériel, P. C. no 3723, 28 décembre 1895; Father Lacombe's Scheme, article dans l'Edmonton Herald, 9 novembre 1895; The Northwest Halfbreeds, dans le Toronto Globe, 12 février, 1896; Mgr V. Grandin, lettre à Sir Wilfrid Laurier, 22 août 1898; A. A. Ruttan, rapport au secrétaire du ministre de l'Intérieur, 19 janvier 1899; J-A. Thérien, rapport à C. Sifton, ministre de l'Intérieur, 1 février 1901; Marcel Giraud, op. cit., p. 961, 1175, 1184-1185, 1217-1218.

CHAPITRE TROISIEME

COMMUNIQUES AUX JOURNAUX ET PROCLAMATION AUX METIS

A.- COMMUNIQUES AUX JOURNAUX

A la fin de décembre, le premier ministre s'empresse d'annoncer au P. Lacombe, alors à Montréal, la signature de l'arrêté ministériel. Le missionnaire est content de ce cadeau du Jour de l'An[1]. Peu de temps après, on lui donne une copie du document.

Le P. Lacombe ne se tient pas de joie; il veut intéresser toute la population canadienne.

Il fait parvenir un schéma d'articles aux journaux de l'Est, pour donner un aperçu général de l'entreprise[2].

Ce premier document est bientôt suivi d'un autre plus élaboré[3]. Il y fait l'historique de la nation métisse, des services qu'elle a rendus aux missionnaires et à la civilisation; il y décrit son état de déchéance et les démarches entreprises pour la sortir de sa misère. Il

---

1 T. Mayne Daly, lettre à A. Lacombe, 14 janvier 1896.

2 A. Lacombe, lettre ouverte aux journaux, janvier 1896.

3 A. Lacombe, mémoire aux journaux, non daté. Une copie envoyée à Mgr A. Pascal en 1901.

annonce le succès obtenu auprès du gouvernement et auprès des représentants de la reine; Lady Isabel Aberdeen a bien voulu devenir patronne de la colonie. Enfin, il donne un aperçu de ce que sera cette réduction ou cette principauté, comme il dénomme l'entreprise, et il annonce la parution prochaine d'une proclamation aux Métis.

Le but évident du P. Lacombe, même s'il ne fait pas encore appel à la générosité publique, est de créer un courant de sympathie pour l'oeuvre entreprise et de préparer les voies à ses appels financiers qui suivront bientôt. Il fait plus encore.

B.- PROCLAMATION AUX METIS

Sans hésitation il lance aux Métis de l'Ouest sa fameuse proclamation. Il leur dit qu'il les aime toujours, leur rappelle les gloires de leur nation, les invite à venir se placer avec confiance sous la houlette de leurs pasteurs pour retrouver la paix et le bonheur et leur expose les détails du plan de la colonie. Il les avertit de ne pas s'attendre à trop d'aide matérielle et à ne pas venir, au début, en trop grand nombre, car il faut procéder avec prudence[4].

---

[4] A. Lacombe, Circulaire à tous les Métis du Manitoba et du Nord-Ouest, Saint-Albert, début de 1896, p. 2.

Une partie de ce manifeste est considérée, à juste titre, comme la constitution fondamentale de la réduction.

Les quatre townships demeurent la propriété de la couronne, mais l'usage en est déterminé par le syndicat de direction. C'est là un point que les Métis, en général, ne comprendront pas facilement.

On invite tous les Métis à profiter de la colonie, mais ceux qui sont assez bien établis sur des terres doivent demeurer, au moins pour l'instant, là où ils vivent. Les premiers à venir doivent être les indigents.

Ils pourront avoir, sans obligations onéreuses, l'usufruit des lopins de terre, mais non le droit de les vendre ou de les hypothéquer. S'ils quittent les lieux, ils ne pourront amener avec eux que leur bétail et leurs meubles; ils ne devront rien exiger pour les améliorations qu'ils auraient faites sur les lots.

Les moyens pécuniaires étant bien minces, on devra y aller tout doucement au début et, surtout, les Métis ne devront pas s'imaginer qu'on pourra les aider grandement.

"Notre corporation fera tout en son pouvoir pour aider, en autant que les moyens le permettront, les pauvres, mais surtout les bons travaillants", affirme le P. Lacombe[5].

Les missionnaires règleront l'usage de terres collectives de foin, de pâturage et de bois. Tout au centre de la réserve, ils prendront deux sections de terrain pour y bâtir et entretenir l'église, le presbytère, l'école, etc.; en plus, ils retiendront ailleurs, dans différentes sections, des lopins supplémentaires pour y construire, au besoin, des chapelles de secours et des écoles.

Ils interdiront à tout blanc et aux Indiens d'habiter la colonie, à moins d'en recevoir la permission des directeurs. Ils ne permettront pas à un étranger de chasser, de couper du bois ou du foin. Pour le maintien de ces défenses, le gouvernement établira un système de surveillance policière.

Il va sans dire qu'ils prohiberont toute boisson enivrante dans les confins du territoire. Tout Métis qui en apportera pour trafiquer et faire boire ses compatriotes sera expulsé. On poursuivra en justice tout blanc qui cherchera à faire le même commerce.

---

5 A. Lacombe, ibid., p. 1.

Aussitôt que possible, on établira des écoles pour les garçons et pour les filles, afin d'enseigner aux premiers les différents métiers relatifs à la vie agricole, et aux dernières les arts ménagers.

C.- REACTION DANS LE PUBLIC

Certains journaux, défavorables au plan, saisissent la balle au premier bond et ne se privent pas d'exprimer d'acerbes critiques. Malheureusement, les archivistes du ministère de l'Intérieur n'ont conservé que leurs articles, sans se soucier d'en faire autant pour ceux des journaux amis. En tout cas, A. M. Burgess ne semble pas trop se préoccuper des écrits adverses, car il les communique habituellement au P. Lacombe, sans doute pour lui fournir une chance de les réfuter[6].

Chose curieuse, en Ontario, à Toronto même, le Toronto Globe est tout favorable. Là-bas, il ne se trouve que le Hamilton Spectator pour critiquer le vieux missionnaire et ses efforts de salut pour les Métis. Très peu ingénieux, le rédacteur ne peut s'empêcher de montrer que la politique est bien plus importante qu'une oeuvre humanitaire, fût-elle de grande envergure; très peu original, il

---

6 Father Lacombe's Scheme, article dans le Hamilton Spectator, 6 février 1896.

ne sait que commenter la lettre de John MacDougall, publiée dans le Calgary Herald le mois précédent.

Le titre et les sous-titres du premier de deux articles sont révélateurs[7].

Les premières lignes contiennent une erreur et un relent politique: "Si le Père Lacombe, missionnaire bien connu au Nord-Ouest, réussit à persuader Ottawa, Sir Mackenzie Bowell, de nouveau, va se trouver dans de mauvais draps"[8]. L'erreur est que la chose était réglée depuis plus de six semaines et notre directeur l'ignorait encore.

Le lendemain, un nouvel éditorial condamne le Père Lacombe --"ce prêtre au front haut"--. Au moins, ce journal est assez franc pour ne pas déguiser son orangisme et ses préjugés. Il faut se souvenir que les libéraux faisaient flèche de tout bois pour déloger les conservateurs aux élections qui auraient lieu en juin suivant.

---

7 Ils se lisent ainsi: Père Lacombe's Scheme --He Wants to Establish a Church Colony of Halfbreeds-- And --Would You Believe It? Sir Mackenzie Bowell Is in Favor of the Thing. Government by Church to Canada-- A Most Objectionable Proposal.

8 Hamilton Spectator, ibid.; L. Pereira, lettre à A. Lacombe, 17 mars 1896.

Voici les paragraphes principaux composés par le directeur du Hamilton Spectator:

> Il est impossible de croire que le gouvernement consente à abdiquer ses droits sur une partie de la population canadienne, et la livre à la tendre miséricorde d'une Eglise particulière afin qu'elle jouisse de privilèges spéciaux tant qu'elle plaira à cette Eglise, quitte à se voir abandonner à la dérive, au risque de perdre le fruit d'années de dur labeur, selon le bon plaisir d'un prêtre! Impossible de croire que le gouvernement consente à la formation d'un Etat gouverné par une Eglise au Canada!
>
> . . . . . .
>
> Sir Mackenzie Bowell a appelé la colonie proposée "une oeuvre patriotique". Une telle assertion serait fort surprenante si elle venait d'un autre homme public que Sir Mackenzie Bowell, mais cet homme d'Etat a pris la résolution de faire n'importe quoi, même déraisonnable, même très dangereux pour la paix du pays, même fort insultant pour le sens commun des gens, pourvu qu'en agissant ainsi il puisse s'assurer la bonne volonté des évêques catholiques romains.
>
> Le Père Lacombe s'efforce de restaurer le pouvoir temporel de l'Eglise dans le Nord-Ouest canadien[9].

Le premier quotidien à assener un coup de massue au projet se nomme alors le Daily Herald --plus tard le Calgary Herald-- de Calgary. Nul ne saurait se surprendre de cette attitude d'un journal libéral durant l'ère de la bataille pour les écoles séparées au Manitoba et au Nord-Ouest, dans une ville et un territoire que la famille

---

9 An Amazing Proposition, éditorial dans le Hamilton Spectator, 7 février 1896.

Sifton considère comme son fief exclusif[10].

Très tôt en janvier, ce journal s'empresse de gâcher le plaisir du P. Lacombe d'avoir reçu le "cadeau du Jour de l'An" de Sir Mackenzie Bowell, en insérant une lettre de John MacDougall au rédacteur en chef et en la commentant.

Ce John MacDougall, ministre méthodiste venu dans l'Ouest avec son père, de même profession, était loin d'être sympathique au P. Lacombe qui lui avait, à maintes reprises, fait "perdre la face", selon l'expression indienne. Plus d'une fois, ils travaillèrent sur des territoires voisins, et le prêtre catholique ne mit habituellement point de gants blancs.

Il accuse les Métis d'être, en général, sans énergie, imprévoyants et paresseux. Il prédit que les colons blancs qui s'établiront autour de la réserve, ne tarderont pas à exiger que les habitants de la colonie perdent leur droit de vote.

---

10 Deane B. Burton, Mounted Police Life in Canada, A Record of Thirty-one Years' Service, Londres, Cassel, 1916, p. 135.

Il n'est pas tendre dans ses deux derniers paragraphes:

> Puisque, vraisemblablement, seuls les paresseux et les niais sans énergie se prévaudront de l'offre faite, est-il tant soit peu probable que cela aidera à faire disparaître le problème métis? Au contraire, la pauvreté va croître. Alors nous entendrons des cris plaintifs monter vers le gouvernement pour obtenir, de temps en temps, du grain de semence et divers secours, etc., et ce groupe, choyé et nourri à la cuillère, deviendra de plus en plus dépendant de l'aide extérieure.
>
> J'admire grandement le zèle du promoteur de ce plan, et, du point de vue purement ecclésiastique, cela semble sage, mais, humblement, je crois que ce révérend gentilhomme n'y connaît goutte à l'économie sociale; [...] Je proteste donc fermement contre un tel don d'une partie de notre beau pays[11].

Le rédacteur, dans son article, prétend que le révérend John MacDougall possède des Indiens et des Métis une connaissance égale à celle du P. Lacombe. Ceci est fort douteux quant au dernier groupe, puisque ce ministre protestant ne s'est réellement occupé que des Indiens, soit au lac la Pluie, soit à Pakan ou Victoria, soit à Morley en Alberta[12].

Il souhaite du succès à l'oeuvre nouvelle, mais il craint les excès possibles. Il affirme que tous les Métis

---

11 John MacDougall, lettre ouverte au Daily Herald de Calgary, 9 janvier 1896.

12 Editorial dans le Daily Herald de Calgary, 9 janvier 1896.

ne sont pas catholiques, ce qui est vrai, quoique la grande majorité le soit. Il se demande alors pourquoi les Presbytériens, les Méthodistes, les Anglicans ou tout autre secte religieuse n'auraient pas aussi le droit de contrôle complet et exclusif sur des districts agricoles. Evidemment, ce rédacteur n'est pas au fait de l'entente du P. Lacombe avec le gouvernement d'Ottawa. Le problème est déjà résolu et droit égal leur sera accordé s'ils le veulent. D'ailleurs, on sait que le P. Lacombe permettrait aux Métis protestants de s'établir dans sa colonie, mais séparés des autres, et ils pourraient avoir leur propre ministre pour gérer leurs affaires ou les diriger. Quelques lignes prouveront de quel bois se chauffe le Daily Herald de Calgary:

> L'influence politique que possèderait une telle colonie est chose sérieuse, et alors, la suggestion déjà faite d'enlever à ses habitants le droit de vote devrait être acceptée. Sir Mackenzie Bowell doit aller lentement avant de donner à un certain groupe tout ce qu'il demande. Il ne doit pas oublier qu'une opinion publique très éveillée existe au Canada. Il s'est déjà rendu hostile une bonne partie des conservateurs. S'il persiste dans la voie adoptée, ou bien il devra se trouver un autre parti politique à diriger, ou bien son parti devra découvrir un nouveau chef. Nous attendons avec intérêt les détails des concessions faites au Père Lacombe[13].

Notre homme, s'il avait attendu un peu plus longtemps, aurait mieux connu tous les détails de l'affaire.

---

13 Daily Herald, ibid..

Son confrère de Strathcona au South Edmonton News ignore aussi certaines données de la situation. Il cite l'article précédent en provenance de Calgary et affirme que le contenu est conforme à ses propres vues. Tout en montrant son ignorance de la vraie nature du projet, il est cependant plus poli que l'autre:

> Si le but de la colonie métisse est de donner, et pour toujours, à un groupe ecclésiastique, une vaste étendue de terre de la couronne et qui appartient donc au peuple, pour fins de spéculation, nous croyons que c'est un devoir public de protester. Mais, au contraire, s'il s'agit d'un projet fondé par le vieux missionnaire au grand coeur pour fournir un refuge à ces nomades dispersés et sans ressources qui pourront y cultiver le sol et y trouver un domicile où la surveillance, la sympathie, l'aide et les conseils seront prodigués à ces enfants de race métisse, alors nous souhaitons à une telle oeuvre de charité et de bonté la protection divine[14].

Passons maintenant en Saskatchewan, à Battleford en particulier. Là existe un journal, le Saskatchewan Herald "Progress", qu'un document qualifie de "journal protestant fanatique qui critique et se laisse aller à d'indignes personnalités"[15].

Pour mieux saisir son attitude, il est bon de se rappeler que Battleford était au fort de la tourmente lors du

---

14 That Land Grant et Land Grant to Father Lacombe, nouvelles dans le South Edmonton News, troisième semaine de janvier 1896.

15 Anonyme, document intitulé Colonie de St. Paul des Métis, p. 1. Le contenu indique une date avant 1920.

soulèvement métis de 1885 --seulement onze ans plus tôt--, que bien des blancs et des Métis anglais s'étaient servi des Métis français et catholiques pour faire pression auprès du gouvernement, mais les avaient abandonnés quand les choses s'envenimèrent, pour enfin se tourner contre eux et en abuser, surtout par la calomnie[16]. Et puis, les villes de Battleford, Prince-Albert et Régina abritaient des "millionnaires de scrips", fort intéressés à ce que la situation en reste où elle en était.

Le premier article annonce la parution de l'arrêté ministériel de fin de décembre et le commente:

> Un décret-loi, mettant à part les communes 57 et 58 dans les rangs 9 et 10, à l'ouest du quatrième méridien, vient d'être signé. [...] Il s'y trouve déjà bon nombre de personnes. Le plan ne mentionne pas ce qu'on en fera: seront-ils dépossédés, achètera-t-on leurs propriétés ou les forcera-t-on d'entrer dans la nouvelle organisation? C'est l'entrée arbitraire sur un terrain privé qui fit éclater la première rébellion au Manitoba. Ceux qui connaissent les dispositions des Métis ne croient pas au succès de l'entreprise. [...] L'ambition de Riel était de fonder une nouvelle nation --celle des Métis-- et c'est justement ce que veut faire le Père Lacombe sur une échelle plus restreinte. Placer les Métis sur des fermes de quarante acres au lac des Oeufs c'est en faire des serfs[17].

---

16 Marcel Giraud, Le Métis canadien, Paris, Institut d'Ethnologie, 1945, p. 1192-1194; Mgr V. Grandin, lettre à Sir Hector Langevin, 13 juin 1884.

17 The Lacombe Colony, nouvelle dans le Saskatchewan Herald "Progress" de Battleford, 28 février 1896.

Le rédacteur en chef continue ses diatribes sur le même ton et dans une même veine:

> Malgré tout notre respect pour l'expérience de cinquante ans d'apostolat auprès des Métis dont peut se prévaloir le Père Lacombe, nous ne saurions accepter son jugement sur la psychologie métisse. [...] Il croit que toutes les personnes de sang mixte sont également pauvres et sans dessein. En ceci, il se trompe énormément. Les étrangers se demanderont tout naturellement comment il se fait que les Métis français sont en si mauvaise posture quand rien de semblable n'existe chez ceux de langue anglaise.
>
> . . . . . .
>
> Tout le plan est une belle farce [...] et tout ce terrain ne doit pas être fermé aux colons blancs pour un quart de siècle afin de tenter une expérience. Ce système, déjà employé des centaines de fois, a toujours eu la faillite comme résultat.
>
> A moins que le gouvernement soit sur ses gardes, on verra les syndics réclamer, en guise de compensation pour services missionnaires rendus, tout ce territoire comme propriété de l'Eglise[18].

Plusieurs affirmations fausses et insidieuses forment la trame de cet article.

"Il s'y trouve déjà bon nombre de personnes" est une exagération, puisqu'au moment de l'inspection du district par l'abbé Morin, le P. Thérien et le P. Boulenc, trois familles seulement y avaient élu domicile[19]. Par contre, en juillet, lors de la fondation officielle de la colonie, dix-huit autres familles s'y étaient transportées.

---

18 Saskatchewan Herald "Progress", ibid..

19 J-A. Thérien, rapport à C. Sifton, 1 février 1901, p. 1.

Toutes entrèrent de plain-pied dans le système[20].

Le journaliste de Battleford prétend connaître mieux que le missionnaire la nation métisse, son état moral et physique par tout le pays, ainsi que sa psychologie! Il reproche aux Métis français leur pauvreté, comparativement au supposé bien-être des Métis anglais. Connaît-il toutes les circonstances de l'histoire de l'Ouest? Loin de là! Il suffit de lire la thèse de Marcel Giraud[21] pour découvrir une explication fort convaincante de la différence entre les deux groupes.

Faudrait-il citer de nombreux documents pour prouver que la grande majorité des Métis de l'Ouest et du Nord vivent des jours sombres dans une pauvreté démoralisante? Comme nous l'avons vu déjà, les Pères Lacombe et Thérien le prouvent, Mgr V. Grandin et tous les autres missionnaires l'affirment, les agents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, du département des Indiens, et de la gendarmerie royale sont tous d'accord sur ce point et ils le disent bien des fois.

---

20 J-A. Thérien, Historique de Saint-Paul-des-Métis de 1896 à 1908, 28 février 1908, p. 1; Codex historicus de Saint-Paul, 1896-1911, p. 1-2; Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 3; rapport à C. Sifton, 1 février 1901, p. 1.

21 Marcel Giraud, op. cit., p. 384-473, 719-722, 831-837, 884-886.

Le gouvernement fédéral en est convaincu, à n'en pas douter, car, d'ailleurs, il a en main toute une série de documents[22].

---

22 H. MacKay, lettre au Major McGibbon, 29 janvier 1895; pétition des Métis de Le Pas, 28 janvier 1895; décret-loi, P. C. 3723, 28 décembre 1895; A. M. Burgess, lettre à C. Drinkwater, 10 juillet 1895; lettre à T. Mayne Daly, 12 juillet 1895; A. Lacombe, mémoire à Sir Wilfrid Laurier et aux libéraux d'Ottawa, 7 novembre 1896; communiqué aux journaux, début de 1896; The Northwest Halfbreeds, article éditorial dans le Toronto Globe, 12 février 1896; A. Lacombe, mémoire-pétition aux libéraux d'Ottawa, 2 janvier 1897; Mgr V. Grandin, lettre à Sir Wilfrid Laurier, 2 août 1898; W. J. Chisholm, rapport à J. A. Smart, sous-ministre de l'Intérieur, 26 décembre 1900; N. O. Côté, memorandum, 8 janvier 1901; J. A. Smart, lettre à C. C. Chipman, 10 janvier 1901; J. A. Côté, memorandum, 10 janvier 1901; C. H. Beddoe, memorandum, 23 avril 1901; W. J. Chisholm, lettres à J. McDougall, 29 avril et 7 mai 1901; J. McDougall, lettre à W. J. Chisholm, 7 mai 1901; W. J. Chisholm, lettre à J. A. Smart, 20 mai 1901; B. B. Aiqman, lettre au ministère de l'Intérieur, 6 juin 1901; P. B. Keyes, lettre à B. B. Aiqman, 22 juin 1901; F. White, lettre au secrétaire du ministre de l'Intérieur, 27 janvier 1902; R. H. Sluef, lettre à la Compagnie de la Baie d'Hudson, 10 septembre 1904; C. H. Beddoe, memoranda au sous-ministre de l'Intérieur, 22 novembre 1904 et 16 mars 1906; R. S. Lewis, memorandum à C. H. Beddoe, 28 novembre 1904; Delamy, memorandum à C. H. Beddoe, 3 avril 1906; L. Pereira, lettre à C. C. Chipman, 25 avril 1907; N. O. Côté, memorandum à W. W. Cory, 19 août 1922.

Le second article[23] est cousu de sarcasme, comme nous pouvons nous en rendre compte en lisant les deux paragraphes suivants:

> Plusieurs Métis désirent partir d'ici immédiatement. Tout comme le fondateur de la colonie, ils ont rêvé d'un âge d'or à venir; mais, fort probablement, il ne s'agit que de rêves --une moquerie de la réalité. Les plus prudents veulent savoir "combien on les payera pour se rendre à la colonie", et ils insistent pour avoir un contrat en bonne et due forme. D'autres, plus confiants en leurs chefs, préfèrent se fier à la parole du Père Lacombe. Il est plus que probable, toutefois, qu'il répudiera les promesses telles que les Métis les entendent, ou, du moins, il dira que ces promesses étaient non autorisées. [...]
>
> A leur arrivée dans la colonie ils recevront de la nourriture et à chaque famille l'on fournira une vache, du grain de semence, et à un chef de famille sur deux une paire de boeufs, une charrue, une herse, une faucheuse, un râteau, etc.; et encore de la nourriture tant qu'ils ne se tireront pas d'affaire seuls. C'est de la nourriture d'abord et toujours. Voilà le portrait que se fait de la colonie la majorité des Métis prêts à se vendre pour de la nourriture. Si le Tsar Lacombe est prêt à payer ce prix pour se trouver des colons, très bien, mais si le gouvernement a de l'argent à dépenser, il ferait mieux de l'employer à faire venir des provinces de l'Est ou même d'outre-mer des hommes qui travailleraient pour se procurer leur propre nourriture[24].

---

23 Lacombe's Land of Grub en est le titre.

24 Lacombe's Land of Grub, nouvelle dans le Saskatchewan Herald "Progress", 6 mars 1896. Grub signifie nourriture, mais dans le passage cité il acquiert un sens ironique.

Le directeur du journal en question est très mal informé, semble-t-il. Que les Métis n'aient pas bien compris ce qu'on leur disait ou que leur imagination, habituellement féconde, ait construit des châteaux en Espagne, cela ne serait pas surprenant. Toutefois, les documents déjà cités n'indiquent aucunement que le P. Lacombe ou d'autres se soient compromis de la façon dont parle le journaliste. On ne vise pas à rendre les Métis plus mendiants, mais plus capables de se suffire à eux-mêmes. On aurait été insensé de croire qu'avec les deux mille dollars du gouvernement on fournirait tant de choses aux colons! Et puis, la réputation de franchise du Père ne pèse guère!

Cette attitude est incompréhensible, car le Saskatchewan Herald "Progress" connaît maintenant les dispositions de l'arrêté ministériel du 28 décembre précédent. Il y a certainement malice.

Il plaint les pauvres colons blancs qui bientôt se verront frustrés dans leur désir d'avoir du terrain, parce que le territoire de la colonie leur sera interdit. Pourtant, à la fin du siècle dernier et pendant plusieurs décades encore, les vastes plaines étaient relativement vides, et, d'ailleurs, le district choisi par le P. Lacombe n'était pas peuplé.

Le dernier des deux paragraphes est une preuve patente d'anticléricalisme chez le directeur du journal.

Les événements prouveront péremptoirement que ses craintes étaient fantastiques.

Dans le Québec, il n'y a guère que l'hebdomadaire La Vérité de M. Tardivel à s'opposer au plan Lacombe, et s'il continue de persécuter le fondateur de la colonie durant plusieurs années, il le fait surtout par principe de politique.

Le P. Lacombe se promet de lancer toutes les foudres de son arsenal contre ce journaliste, mais Mgr A. Langevin le met en garde et lui suggère d'y aller en douce

> même quand leurs attaques sont injustes; car nous ne sommes pas beaucoup en mesure de lutter. Nos compatriotes sont devenus susceptibles et nous avons grand besoin d'eux! [...] Le mieux est de souffrir et de prier en silence[25].

Si le P. Lacombe se soumet au conseil de l'archevêque de Saint-Boniface quant au journaliste de Québec, il ne se gêne pas pour relever le défi du South Edmonton News et des autres journaux adverses. Il envoie au P. Lemarchand, d'Edmonton, une lettre qui doit être publiée par

---

25 Mgr A. Langevin, lettre à A. Lacombe, 31 janvier 1902.

l'Edmonton Bulletin et d'autres journaux[26].

Sans fioritures il explique, accuse et menace même, car, pour ses Métis, il est prêt à tout:

> Je trouve étrange que certaines personnes aient peur de mon plan et accusent le gouvernement même s'ils n'en connaissent rien encore. Est-ce jalousie ou méprise? J'espère qu'il s'agit de la dernière des deux suppositions. Que mes bons amis qui trouvent à redire contre le gouvernement et moi-même se calment et réfléchissent à l'explication suivante[27].

Il reprend alors, un à un, les quatre points principaux des critiques pour les réfuter.

D'abord, les titres fonciers demeurent entre les mains du gouvernement, auquel le sol revient en cas de faillite. La réponse d'Ottawa à sa prière n'est qu'un acte de charité et de patriotisme, à moins que ce ne soit de justice.

Puis, ce n'est pas un Etat ecclésiastique dont il est question; en tout cas, les protestants peuvent, s'ils veulent réellement s'occuper de leurs Métis, employer une

---

26 A. Lacombe, lettre au P. Lemarchand, 30 janvier 1896; lettre ouverte dans l'Edmonton Bulletin, 27 février 1896.

27 Ibid.

partie de la réserve. Il précise:

> Qu'ils fassent leur demande à qui de droit et me laissent libre de faire mon travail. Je suis surpris de voir que des objections proviennent de personnes de qui je pourrais raisonnablement attendre de meilleurs sentiments et qui devraient être mus par une fraternelle philanthropie[28].

Ensuite, il défend les Métis de l'accusation de paresse et d'indifférence, en faisant appel aux témoignages des missionnaires de jadis et de toutes confessions dont les paroles et les écrits prouvent l'esprit chrétien, l'honnêteté et le savoir-faire de ce peuple.

Enfin, est-il aveugle sur les défauts de cette nation? Loin de là! Elle a tant mérité des missionnaires et des blancs, qu'il la défendra toujours et fera des efforts suprêmes pour la relever de son état pitoyable:

> C'est bien là la raison de mon amour pour eux et voilà pourquoi je désire les sauver. Je ne vise pas au prosélytisme; je veux leur enseigner à se suffire à eux-mêmes. En même temps, je conseille au gérant du South Edmonton News de faire attention à ses paroles. Il pourrait un jour découvrir qu'il n'est pas bon d'insulter les gens paisibles.
>
> Une fois pour toutes, j'avertis les antagonistes des Métis que je me tiendrai au premier rang pour défendre et protéger ceux que j'appelle fièrement mes enfants[29].

---

28 A. Lacombe, ibid.

29 Ibid.

Dans le dernier paragraphe de son plaidoyer il englobe la plupart des blancs de l'Ouest:

> Que les nouveaux venus, toujours disposés à mépriser les pauvres Métis, lisent les rapports des touristes, des ingénieurs, des arpenteurs, des autres représentants du gouvernement, etc., et ils y apprendront que ces Métis "paresseux et sans dessein" sont de braves gens, de bons guides, les meilleurs interprètes et les serviteurs les plus honnêtes[30].

Aux autres journaux, ceux de l'Est surtout, il répond moins comme un prophète qui foudroie que comme un guide qui éclaire au moyen de lettres et mémoires à publier. Chaque fois, il en profite pour faire appel à la générosité de ses compatriotes, tout en les éclairant sur la nature de l'oeuvre et ses progrès.

Les critiques dont le P. Lacombe est victime sont amplement compensées par la sympathie manifestée par nombre de journaux, le Toronto Globe, le Winnipeg Free Press, l'Edmonton Bulletin, l'Edmonton Herald, le Montreal Witness, Le Journal, La Presse de Montréal, le Family Herald, le Montreal Star, La Patrie, et plusieurs autres[31]. A ces encouragements, s'ajoutent ceux d'amis dont les principaux, en dehors des milieux ecclésiastiques, sont Lord et Lady

---

30 A. Lacombe, ibid.

31 Katherine Hughes, Father Lacombe, The Black-Robe Voyageur, Toronto, Briggs, 1911, p. 359-366.

Aberdeen, Lord et Lady Minto, Lord Mountstephen, W. C. Van Horne, Lord Strathcona, l'honorable Frank Oliver, Sir Mackenzie Bowell, Sir Wilfrid Laurier à titre personnel, M. Lemay, l'honorable Israël Tarte, M. Turcotte, A. M. Burgess, James A. Smart, le sénateur R. Dandurand, le sénateur L. J. Forget, l'honorable A. Forget, Sir J. A. Chapleau, le sénateur Louis Beaubien, Sir Thomas Shaughnessy, James J. Hill, de Saint-Paul, Minneapolis, et Thomas Ryan, de New York.

Tous stimulent le vieux missionnaire, et surtout lui présentent des aumônes, parfois substantielles. Des lettres comme la suivante ne peuvent que réjouir le coeur du P. Lacombe:

> Je n'ai pas oublié votre lettre sur les Métis, mais lorsque j'ai parlé du sujet à d'autres, ils me donnaient toujours la même réponse: c'est que, pour le moment, ils ne peuvent songer qu'aux prochaines élections. Je pense qu'aussitôt le calme revenu, il sera possible d'agencer quelque chose pour vous venir en aide dans la réalisation de votre plan. En attendant, nous penserons à vous qui êtes dans votre paisible Nord-Ouest, nous prierons pour le succès de votre travail dévoué. Nous vous envoyons tous notre amour.
>
> Votre affectueuse soeur[32],

---

32 Isabel Aberdeen, lettre à A. Lacombe, 17 juin 1896.

CHAPITRE QUATRIEME

L'OEUVRE ET LES SUPERIEURS ECCLESIASTIQUES

Tout comme chez les journalistes et les laïcs, il existe dans le clergé des réactions diverses. Certains sont enthousiastes, d'autres circonspects, et d'autres opposés.

D'abord, qu'en pense Mgr V. Grandin? Le P. Lacombe lui aurait-il forcé la main?

L'abbé J-A. Normandeau[1], mentionnant "le peu d'encouragement de Mgr Grandin" au plan du missionnaire, est donc enclin à donner une réponse affirmative à la question. Cependant, Katherine Hughes[2] y met plus de retenue lorsqu'elle affirme que "Mgr Grandin entretenait des doutes quant aux résultats, mais il ne pouvait pas refuser sa permission pour l'oeuvre. Il la donna mais avec des mises en garde". A son tour, un autre biographe du P. Lacombe introduit une nuance plus marquée lorsqu'elle se prononce à

---

1 J-A. Normandeau, documents envoyés à E. Drouin, 9 janvier 1954.

2 Katherine Hughes, Father Lacombe, The Black-Robe Voyageur, Toronto, Briggs, 1911, p. 352.

ce sujet:

> Tout en admirant son zèle et en lui laissant le champ libre, l'évêque de Saint-Albert ne sembla pas, de prime abord, avoir autant de confiance que le vieux pionnier dans les résultats espérés[3].

Le P. E. Jonquet, donne probablement la solution la plus juste lorsqu'il dit que ce plan ne pouvait que sourire à Mgr Grandin. Tout en donnant pleine liberté à son apôtre, "il lui annonçait des déboires et des mécomptes: 'Allez, que Dieu bénisse votre zèle! C'est aujourd'hui le dimanche des Rameaux, ce sera bientôt le Vendredi-saint! ' "[4].

C'est dire que l'évêque[5], en même temps Vicaire des Missions ou supérieur des Oblats, à cause de sa grande expérience, sa connaissance de la psychologie et de la situation des Métis ainsi que de tous les efforts missionnaires en leur faveur, demeure très sceptique quant au succès de la colonie proposée. Toutefois, tant que Dieu lui prêta vie, il soutint l'oeuvre de ses conseils, et il insista pour que l'on fit tous les sacrifices voulus.

---

3 Soeur de la Providence, Un apôtre du Nord-Ouest canadien: Le Père Lacombe, "L'Homme au bon coeur", d'après ses mémoires et souvenirs, Montréal, Le Devoir, 1916, p. 419.

4 E. Jonquet, Mgr Grandin, Oblat de Marie-Immaculée, Premier évêque de Saint-Albert, Montréal, (pas d'éditeur), 1903, p. 443.

5 Mgr V. Grandin, lettre à Mgr E. Legal, 9 octobre, 1901.

Mgr A. Langevin[6], métropolitain de tout l'Ouest et président du syndicat de direction pour Saint-Paul-des-Métis, ne marchande pas son approbation et ses encouragements.

De son côté, Mgr A. Pascal, O.M.I., vicaire apostolique de la Saskatchewan, malgré sa participation au syndicat de la colonie, ne compte guère. Il ne fait rien pour aider financièrement, mais il veut, plus tard, que l'on accepte gratuitement des enfants de chez lui à l'école de la réduction.

Les autorités majeures des Oblats approuvent[7]. Elles insistent pour que la famille religieuse conserve les responsabilités de l'oeuvre, lorsque le P. Lacombe se rend en Europe afin d'y découvrir une autre communauté religieuse qui les assumerait.

L'attitude des confrères missionnaires varie grandement. Tandis que les Pères H. Grandin, W. Comiré et plusieurs autres appuient les efforts des directeurs, bien d'autres doutent de la sagesse de l'oeuvre, et,

---

6 Mgr A. Langevin, Mgr V. Grandin, Mgr E. Pascal, pétition au conseil privé, 16 avril 1895; Mgr A. Langevin, lettre à A. Lacombe, 31 janvier 1902.

7 C. Charlebois, lettre à A. Lacombe, 17 juin 1900; J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 31 janvier 1902.

malheureusement, certains manquent de discrétion. Le P. Thérien s'en plaint; Mgr Langevin les condamne en ces mots: "plusieurs de nos Pères parlent beaucoup trop librement contre la colonie"[8].

Il faut donc dire que le P. Lacombe est véridique lorsqu'il affirme, dans ses communiqués aux journaux et sa correspondance avec le gouvernement d'Ottawa, qu'il a l'approbation des autorités religieuses. Cependant, il n'est pas tout à fait exact d'ajouter que tous les blancs et tous les Métis endossent son plan[9]. D'ailleurs, il écrit un fort plaidoyer contre les nouveaux venus, laïcs et prêtres, qui, ne connaissant point les services rendus jadis par les gens de sang mêlé, ainsi que leur histoire, ont trop peu de sympathie pour eux[10].

Les supérieurs immédiats laissent presque carte blanche aux Pères Lacombe et Thérien, mais, sans ambages, ce dernier déclare ne pas aimer cela. Il demande que la manière d'agir jusqu'alors soit mise de côté; que les supérieurs prennent la responsabilité de faire exécuter leurs

---

8 Mgr A. Langevin, lettre à A. Lacombe, 31 janvier 1902.

9 A. Lacombe, plan d'articles de journaux, janvier 1896; mémoire aux journaux, 1896; mémoire-pétition à Sir Wilfrid Laurier et aux libéraux, 2 janvier 1897.

10 Katherine Hughes, op. cit., p. 420.

ordres, d'imposer leur volonté, de diriger les inférieurs dans tous les détails de l'administration. Il ajoute:

> Comme religieux j'ai droit d'abriter ma responsabilité sous celle de mes supérieurs majeurs. C'est un droit et même un devoir. Je veux me prévaloir de l'un pour accomplir l'autre. Jusqu'ici cette mission entreprise par votre initiative et contre l'avis de plusieurs a été laissée plus ou moins à la discrétion plus ou moins inexpérimentée de ceux qui étaient chargés de la conduire à bonne fin[11].

Le gérant de la colonie veut que les choses soient mises bien au clair, comme le montre la fin de sa requête:

> Aujourd'hui, je demande que cette mission soit placée sur le même pied que les autres et que Monseigneur, comme notre Evêque et comme notre Provincial, soit chargé de nous guider et de nous imposer ses volontés. La politique du laisser aller, sans direction autorisée, au hazard [sic] est nécessairement fatale. Et je n'en veux plus. Si c'est vous mon Rév. Père qui doit être chargé de me donner vos ordres, prenez-en toute la responsabilité. Pour moi dorénavant j'attendrai les ordres et les exécuterai à la lettre. Ni plus ni moins. Les Supérieurs ont les grâces d'état pour commander en temps opportun et les inférieurs en ont en autant qu'ils obéissent[12].

La preuve que la colonie n'est pas simplement une oeuvre locale, mais doit intéresser au moins tout le diocèse, vient de ce que plusieurs missionnaires du lac la Biche, Pincher-Creek, Calgary, McLeod, Saint-Albert et

---

11 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 25 décembre 1902.

12 Ibid.

même de la Saskatchewan, veulent persuader le P. Thérien de prendre les enfants métis de leurs localités comme pensionnaires dans son école[13]. Il est fort évident qu'il ne peut pas accéder à leur prière, comme la suite le prouvera. Cependant, il dit se réjouir de l'embarras des autres, car c'est un argument péremptoire prouvant la véracité de ses affirmations qui tombent malheureusement dans le vide. Ecoutons-le nous dévoiler sa pensée à ce sujet:

> C'est très bien, je me réjouis d'un côté de cet état de chose, bien que d'un autre côté, je jémisse [sic] avec vous tous vu mon impuissance à répondre à vos désirs. Je me réjouis en effet, cette anxiété de la part des Pères à me confier leurs enfants prouve à l'évidence que l'oeuvre de St. Paul-des-Métis, n'est pas une oeuvre purement locale, que c'est une oeuvre diocésaine, répondant à un besoin qui se fait sentir dans tout le diocèse. Et ce besoin, soyons en certains, se fera sentir toujours de plus en plus. [...] Et alors ce que l'on croyait une utopie deviendra une chose désirée, reconnue nécessaire. [...] Alors on ne trouvera pas étrange que je fasse appel aux ressources du diocèse surtout en ce qui concernent [sic] les frères convers, pour soutenir une oeuvre diocésaine. Que l'on ne dise pas que je veux tout accaparer, que "St. Paul-des-Métis" est un gouffre où vont s'engloutir les ressources du diocèse alors que le but de cette mission est de sauver un grand nombre d'âmes dont les pasteurs respectifs sont impuissants à contrôler ou à sauver[14].

---

13 J-A. Thérien, lettre à H. Grandin, 28 janvier 1903.

14 Ibid.

Sans doute blessé de l'attitude peu raisonnable de certains de ses confrères, le P. Thérien conclut sa lettre:

> Vous n'êtes pas de ceux qui voudraient me disputer mêmes les boites de vieux linges que l'on quête pour nous afin de nous aider à vêtir les enfants que ces mêmes Pères sont ou seraient bien heureux de nous confier afin de sauver leur responsabilité de pasteurs d'âmes[15].

Toutefois, le Père promet de faire de son mieux pour accepter un certain nombre d'enfants de l'extérieur, quand la construction de l'école sera terminée, mais à condition que les missionnaires chargés de ces enfants obtiennent quelque chose des parents, au moins l'habillement. Malgré cela, plusieurs confrères demeurent sceptiques.

---

15 J-A. Thérieh, ibid.

CHAPITRE CINQUIEME

RESSOURCES FINANCIERES

Concevoir le plan général de l'oeuvre, persuader les supérieurs de l'approuver, convaincre le gouvernement fédéral d'octroyer le terrain voulu, défendre l'idée devant les journaux et le grand public, tout cela est considérable et tout cela est accompli. Reste à découvrir les ressources financières pour lancer le projet.

Lorsque le P. Lacombe accepte de s'en porter garant, soupçonne-t-il la pesanteur du joug qu'il s'impose? Il est probable qu'il ne savait pas toute l'ampleur de l'obstacle à franchir, car, à son âge, peu auraient osé s'en rendre responsables. Responsable il l'est, et on le lui rappellera plus d'une fois. A ce sujet, le P. Thérien dit:

> Pauvre père Lacombe, il doit être fatigué et ahuri de mendier ainsi, mais le temps n'est pas arrivé de déposer le harnais. Qu'il n'oublie pas que l'oeuvre de St. Paul des Métis [sic] est son oeuvre propre. Et que j'usqua [sic] son dernier soupir toute son énergie, son zèle, son activité doivent être concentrées [sic] vers cette oeuvre dont la réussite lui tient tant à coeur. [...] Il doit continuer avec le même courage la tâche ardue, pénible et parfois désespérante de trouver des ressources pécuniaires[1].

---

1 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 novembre 1902.

Le P. Thérien et d'autres Oblats mettront aussi la main à la charrue, mais la majeure partie des responsabilités est surtout réservée au P. Lacombe. Le gérant[2] de la colonie, une fois, lui suggère d'écrire ses mémoires pour les vendre au profit de la réduction; mais la chose ne se réalisera point, puisque les deux livres racontant l'existence du célèbre missionnaire, l'un en français et l'autre en anglais, ne verront le jour qu'en 1911 et en 1916.

Tout d'abord, le P. Lacombe obtient quatre mille dollars de France. Aucun document n'abonde en détails à ce sujet, car nulle part nous ne trouvons la source précise de cette somme[3].

Puis, il se fait octroyer deux mille dollars par le gouvernement conservateur en 1895[4]. Le décret-loi de décembre 1895 spécifie clairement que cet argent doit être pour des machines aratoires et du grain de semence; or, à la fin de mai 1896, le P. Lacombe attend toujours le chèque. Il est impatient de lancer la colonie; il se plaint du retard à

---

2 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 4 juin 1903.

3 J-A. Normandeau, Notice biographique, le R. P. Joseph Adéodat Thérien, dans La Survivance, p. 3; vol. 8, no 19, 11 mars 1936; Father Lacombe's Scheme, nouvelle dans l'Edmonton Herald, 9 novembre 1895.

4 Ministère de l'Intérieur, décret-loi, P. C. 3723, 28 décembre 1895; T. Mayne Daly, lettre à A. Lacombe, 14 janvier 1895.

A. M. Burgess[5].

Si les conservateurs eussent continué leur règne à Ottawa, après les élections de juin 1896, les choses auraient sans doute été différentes et la colonie aurait reçu d'autres subventions, d'ailleurs promises verbalement. De fait, comme le suggère le P. Thérien, il semblerait même que le P. Lacombe espérait voir le gouvernement fédéral assumer à peu près toute la responsabilité financière de la colonie, tout comme il le faisait pour les réserves indiennes.

Mais les libéraux l'emportèrent. Sir Wilfrid Laurier, bien que sympathique, ne veut pas s'aliéner ses ministres qui se souviennent de la position prise par certaines autorités religieuses, le P. Lacombe inclus, au sujet des écoles du Manitoba. Rapports sur rapports, et pétitions sur pétitions ne peuvent convaincre le nouveau gouvernement, et la colonie doit se débattre comme elle peut.

D'une façon systématique les libéraux refusent d'aider financièrement jusqu'à ce que l'honorable C. Sifton démissionne en 1905. Tout au plus accordent-ils un peu de grain de semence en deux occasions et donnent-ils $2.500 pour l'érection d'une école du jour, après l'incendie du

---

5 A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, 26 mai 1896.

pensionnat.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, dont le siège est à Régina, se montre plus chiche encore. Après maintes pétitions et lettres, il daigne, mais seulement au déclin de la colonie, offrir une maigre somme pour le support de l'école.

Les Oblats, dont la caisse est sous l'habile direction du P. Leduc, O.M.I., donnent sans conditions la somme de deux mille dollars[6]. Ils fournissent tout le personnel requis, et il n'est pas question de salaires.

Par contre, le diocèse ne fournit pas un sou[7]. Cela causera quelque froissement au sujet de la division des terrains. Tout au plus l'ordinaire de Saint-Albert[8] permettra-t-il que Saint-Paul-des-Métis conserve un quart des quêtes de 1898 et de 1901-1902. Il semble, toutefois, que les dons

---

6 St. Paul Grows Out of Halfbreed Settlement, article dans le St. Paul Journal, 12 janvier 1951; J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 1; Anonyme, La mission de Saint-Paul, article dans Les Missions de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, Bar-le-duc, Saint-Paul, vol. 65, no 242, mars 1931, p. 89; Soeur de la Providence, Le Père Lacombe, "L'Homme au bon coeur", d'après ses mémoires et souvenirs, Montréal, Le Devoir, 1916, p. 432.

7 J-A. Thérien, ibid., p. 1; Mgr E. Legal, Journal quotidien, 24 avril 1903.

8 Mgr E. Legal, ibid., 1 décembre 1902; Mgr V. Grandin, lettre à Mgr E. Legal, 9 octobre 1901.

particuliers vont entièrement à la colonie.

Presque seul, donc, le P. Lacombe doit assumer le financement du projet; autrement, les supérieurs religieux et diocésains n'auraient pas permis l'oeuvre. Il a beau avoir des amis généreux, il a beau être persistant, il a beau être idéaliste, il a beau avoir un gérant habile, rien n'y fait. Les finances seront toujours la plus grande pierre d'achoppement à la réussite de l'oeuvre et l'une des causes principales de sa faillite.

Trop optimiste, malgré le scepticisme de Mgr Grandin, le P. Lacombe veut faire trop grand avec de minimes ressources.

Avant la fondation, dans son enthousiasme idéaliste, il était convaincu que la colonie ne coûterait presque rien; il en avait même persuadé le gouvernement fédéral, car, affirme-t-il, la ferme qu'on y établirait serait suffisante pour pourvoir, sans délai, à tous les besoins de la mission et de l'école à bâtir, sans compter qu'elle permettrait d'aider les Métis indigents[9]. Il doit tôt déchanter. Une ferme ne peut devenir productrice, sur une grande

---

9 Ministère de l'Intérieur, décret-loi, P. C. 3723, 28 décembre 1895, p. 4, 6-7; H. Reed, memorandum au ministre de l'Intérieur, 28 novembre 1894; A. M. Burgess, memorandum à J-A. Côté et T. Mayne Daly, 12 juillet 1895; A. Lacombe, mémoire aux libéraux, 2 janvier 1897; J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 avril 1898.

échelle, du jour au lendemain, et alors, même depuis 1898 il craint la banqueroute et parfois il tance vertement le P. Thérien de ne pouvoir accomplir des prodiges de virtuose avec rien. Mgr Legal, plus pratique, défend ce dernier.

Le P. Lacombe est trop optimiste encore quant aux Métis. Officiellement, il ne leur promet pas plus que ce qui est contenu dans le décret-loi du 28 décembre 1895, mais dans ses conversations et dans ses lettres personnelles il laisse surtout parler son coeur. Il leur promet trop de choses et il les presse trop de se rendre en foule à la colonie. La preuve qu'il agit de cette façon est que le P. Thérien, plus en contact avec le "goutte à goutte de la vie quotidienne", et connaissant aussi le tempérament métis, le met souvent en garde et adopte, dès le début, la politique de ne rien donner aux Métis sans qu'ils le gagnent, excepté dans des cas de détresse. N'a-t-il pas fondé l'établissement dans le but d'enseigner aux citoyens comment prendre racine et se sustenter eux-mêmes? Le P. Lacombe est un donneur invétéré, il vit au loin --il ne visite la colonie que trois fois, pendant quelques jours seulement-- et il voit surtout la détresse criante des Métis; l'autre, qui aime ces derniers tout autant que le vieux missionnaire, doit faire face aux problèmes immédiats.

CHAPITRE SIXIEME

DERNIERES DISPOSITIONS

A.- FORMATION DU SYNDICAT DE DIRECTION

Le pouvoir civil exige la formation d'un syndicat de direction qui, officiellement, doit être responsable de la colonie. Pourquoi? Est-ce parce que ce serait la pratique courante dans les affaires publiques? Est-ce que le gouvernement s'attend à ce que tous les membres du syndicat participent à la gérance? Nulle part ne voit-on que le P. Lacombe s'y soit opposé, au contraire.

En général, il faut admettre qu'il s'agit d'une sinécure pour la plupart, excepté pour Mgr l'évêque de Saint-Albert et pour le P. Lacombe. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Mgr Langevin: "Mais je ne tiens pas à ce syndicat que je trouve un hors-d'oeuvre. Si vous m'obteniez une seigneurie pour mes Métis, ce serait autre chose; mais je ne demande rien"[1]. L'archevêque, à titre de métropolitain, est parfois consulté, mais pas les autres.

Le P. Lacombe fait parfois endosser ses demandes au gouvernement par les trois évêques, et il emploie les deux laïcs de l'Est comme émissaires auprès du cabinet fédéral.

---

1 Mgr A. Langevin, lettre à A. Lacombe, 31 janvier 1902.

A part cela, rien.

Nul compte rendu d'une seule réunion plénière n'existe. Le consentement collectif du comité n'est donné qu'une fois, et c'est en 1909, lors de la renonciation à la réserve[2].

Le ministère de l'Intérieur attend la formation du syndicat avant d'envoyer le débours consenti par le cabinet en décembre 1895[3]. Le P. Lacombe répond à une lettre de A. M. Burgess:

> Je reçois votre bonne lettre me conseillant, pour le bien de la colonie métisse, d'organiser, le plus tôt possible, le syndicat qui doit être responsable à votre département. [...] Dans quelques jours ce syndicat sera organisé au complet. Je vous enverrai la liste des membres pour que vous l'approuviez.
>
> Une fois la chose devenue officielle, le surintendant, au nom du syndicat, demandera qu'on lui expédie les subsides déjà votés pour l'achat de grain de semence et de machines aratoires pour les Métis qui viendront s'établir dans notre réserve, c'est-à-dire pour les plus pauvres[4].

Une lettre au gouverneur général énumère les premiers participants. Ce sont les corporations épiscopales catholiques romaines de Saint-Boniface, Saint-Albert et Prince-Albert, le P. Lacombe et deux laïcs que

---

2 F. Oliver, memorandum au gouverneur général, 22 juin 1908; Syndics de la colonie, divers documents signés par eux, 8 avril et juillet 1909.

3 A. M. Burgess, lettre à A. Lacombe, 28 mai 1896.

4 A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, 20 mai 1896.

doivent choisir les évêques et le vieux missionnaire[5].

Deux faits à retenir. D'abord, la charge est attachée aux sièges épiscopaux et non à tel ou tel titulaire du moment pour les trois premiers membres; ensuite, le choix des laïcs est à la discrétion des membres ecclésiastiques. C'est là une marque de confiance.

Légalement, on aurait pu s'en tenir à trois membres, ou aux trois corporations épiscopales, car le décret-loi ne parle que d'eux, contrairement à la liste incluse dans la lettre du ministre[6]. Il est alors à supposer qu'une entente verbale, entre le P. Lacombe et les fonctionnaires d'Ottawa élargit les cadres, selon la lettre au gouverneur général.

Dès janvier 1896, le missionnaire lance son premier communiqué aux journaux, dans lequel il énumère les membres du syndicat[7]. Les deux laïcs sont l'honorable juge Ouimet et A. M. Burgess. Ces nominations semblent bien être de son cru, puisque le second, vu sa position de sous-ministre de l'Intérieur, doit, selon l'éthique gouvernementale britannique, refuser. Deux messages expliquent la position

---

5 Ministère de l'Intérieur, lettre au gouverneur général, 28 décembre 1895.

6 Décret-loi, P. C. no 3723, 28 décembre 1895.

7 A. Lacombe, communiqué aux journaux, janvier 1896.

prise par M. Burgess. Celui du ministre de l'Intérieur se lit comme suit:

> M. Burgess me dit que vous lui aviez demandé d'être l'un des deux laïcs qui doivent être les associés des évêques pour l'administration de l'entreprise, et qu'aussitôt pressenti à ce sujet, il a exprimé son désir de faire tout en son pouvoir pour que votre oeuvre réussisse. A la fois il vous a prévenu de ses doutes quant à la possibilité pour lui, chef permanent du sous-ministère de l'Intérieur, de s'engager ainsi. D'ailleurs, il vous a dit, qu'en toute bonne foi il me soumettrait la chose et s'en tiendrait à ma décision. Je n'ai pas besoin de vous assurer que M. Burgess, ayant fait une étude toute spéciale de la question métisse et ayant la sympathie la plus profonde pour vos projets, continuera, comme par le passé, de vous aider de toute façon légitime; mais j'approuve entièrement sa décision de demeurer hors du syndicat à cause de sa position officielle. Je suis certain que vous regretterez cela d'autant moins si vous considérez que, malgré l'obligation qu'il aura de voir à ce que les syndics s'en tiennent strictement aux conditions de l'entente avec le gouvernement, la part active qu'il a prise pour faire avancer et perfectionner votre plan est une garantie suffisante de son désir de voir votre oeuvre réussir[8].

La seconde lettre est signée de M. Burgess. Il affirme vouloir se rendre aux désirs du ministre de l'Intérieur, tels qu'exprimés plus haut[9].

Le P. Lacombe doit s'incliner devant ce refus, mais il n'entend pas être privé de l'"ange gardien de la colonie". Par trois fois il répète à M. Burgess qu'il le

---

8 T. Mayne Daly, lettre à A. Lacombe, 14 janvier 1896.

9 A. M. Burgess, lettre à A. Lacombe, 14 janvier 1896.

considère comme "aviseur, avocat, conseiller et protecteur" de son oeuvre[10]. Le récipiendaire ne récuse pas ces titres, au contraire.

Aucune difficulté pour l'adhésion de l'honorable juge J. Aldéric Ouimet, ancien ministre des Travaux publics. Une note à A. M. Burgess signifie son assentiment[11]. Le ministre de l'Intérieur confirme sa nomination[12].

Il faut trouver un deuxième laïc. Le sénateur Beaubien et Sir J. A. Chapleau se dérobent[13]. Alors c'est Nicholas D. Beck C. R., avocat d'Edmonton, puis juge, qui devient membre du syndicat à la place de A. M. Burgess.

A la fin de mai 1896, le P. Lacombe communique la liste officielle à M. Burgess[14]. La voici: Mgr Adélard

---

10 A. Lacombe, lettres à A. M. Burgess, 6 mars et 7 juin 1896; A. M. Burgess, lettre à A. Lacombe, 28 mai 1896.

11 J. A. Ouimet, lettre à A. M. Burgess, 20 juillet 1896.

12 A. M. Burgess, lettre à J. A. Ouimet, 22 juillet 1896.

13 Anonyme, Colonie de St. Paul des Métis, notes prises dans divers documents, p. 1. Ce document contient une erreur lorsqu'il affirme que les premières négociations de 1895-1896 se firent avec Sir Wilfrid Laurier au lieu de Sir Mackenzie Bowell et Sir Charles Tupper. Marcel Giraud reproduit la même erreur dans Le Métis canadien, Paris, Institut d'Ethnologie, 1945, p. 1226.

14 A. Lacombe, memorandum au ministère de l'Intérieur, 25 mai 1896.

Langevin, président honoraire; Mgr Vital Grandin, président; Mgr Albert Pascal, vice-président; le P. A. Lacombe, surintendant et trésorier; l'honorable juge J. Aldéric Ouimet et Nicholas D. Beck, C. R., secrétaire. Le nom du P. J-A. Thérien est ajouté avec mention de "gérant", mais il ne fait pas partie du syndicat comme tel.

M. Beck contresigne la liste et en certifie l'exactitude. C'est la seule fois où son nom paraît dans les documents relatifs à la colonie, excepté lorsque M. Chalmers lui écrit au sujet de l'arpentage. Il était, toutefois, conseiller juridique du diocèse de Saint-Albert.

Le 2 juin, Mgr Langevin écrit une note personnelle à M. Burgess, approuvant la formation du comité de direction et suggérant que le juge Ouimet ait le titre de vice-président honoraire[15].

M. Beck est bientôt remplacé par l'honorable R. Dandurand, de Montréal. Au début de 1897, le changement avait eu lieu, car le P. Thérien, dans une lettre, mentionne "deux laïques hautement placés dans les sphères gouvernementales"[16].

---

15 Mgr A. Langevin, lettre à A. M. Burgess, 2 juin 1896.

16 J-A. Thérien, lettre à l'abbé T. Nepveu, 19 mars 1897.

Le sénateur R. Dandurand et le juge J. Aldéric Ouimet demeurent membres du syndicat jusqu'à la fin.

Le 3 juin 1902, Mgr V. Grandin meurt à Saint-Albert. Alors, le P. Lacombe qui, sans doute, n'a pas saisi toute la portée légale de l'arrêté ministériel du 28 décembre 1895, se croit obligé d'annoncer la nouvelle au ministère de l'Intérieur, pour que Mgr E. Legal, nouvel évêque, soit nommé officiellement au comité de direction. En même temps il prie le sous-ministre d'ajouter le nom du P. Thérien[17].

Le sous-ministre suppléant, G. S. Rothwell, lui répond:

> L'arrêté ministériel du 28 décembre 1895 semble indiquer que l'évêque catholique de Saint-Albert est ipso facto membre du syndicat car, selon la lettre de l'arrêté, ce syndicat se compose des corporations catholiques romaines de Saint-Boniface, Saint-Albert et Prince-Albert, de vous-même et de deux gentilhommes laïcs à être choisis par les autres membres susmentionnés. Il n'est donc point nécessaire que le ministère ratifie l'entrée de Son Excellence Mgr Legal dans le syndicat. Quant à la nomination du Père Thérien à ce corps dirigeant, je ne vois pas comment cela pourrait se faire. Le décret-loi ne prévoit pas la multiplication du nombre des syndics. Rien, cependant, n'empêche les dirigeants de nommer le Père Thérien gérant ou directeur de la colonie[18].

---

17 A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, juin 1902.

18 G. S. Rothwell, lettre à A. Lacombe, 16 juin 1902.

Malgré cette solution, le syndicat, cinq ans plus tard, demande de nouveau que le P. Thérien fasse partie du comité pour le bien de la colonie et parce qu'il a été bon gérant de l'oeuvre depuis les débuts[19].

La requête n'est pas agréée, car nulle pièce d'archives n'indique qu'il soit membre du syndicat.

B.- LE P. J-A. THERIEN CHOISI COMME GERANT

Le P. Lacombe est trop vieux, en 1896, pour s'astreindre à la fondation d'un nouvel établissement d'envergure et s'occuper de multiples détails. D'ailleurs, homme de grandes idées, il lui faut habituellement des compagnons qui enracinent ses oeuvres et voient à leur fonctionnement quotidien. Il doit donc chercher un collaborateur qui assurera la mise en place de la colonie.

Le choix est facile. Tout naturellement le nom du P. J-A. Thérien se présente à lui. D'ailleurs, il le connaît depuis son arrivée au pays et son ordination plutôt récente. Il sait son zèle intelligent au service des Métis[20], il sait ses efforts en leur faveur, il sait que depuis des

---

19 Membres du syndicat, lettre à F. Oliver, ministre de l'Intérieur, 26 décembre 1906.

20 Sr de la Providence, Un apôtre du Nord-Ouest canadien: Le Père Lacombe, "L'Homme au bon coeur", d'après ses mémoires et souvenirs, Montréal, Le Devoir, 1916, p. 420.

années ses vues sont identiques aux siennes[21], il sait son habileté pratique et son tact[22].

Souvent les deux se sont rencontrés, soit dans le sud de l'Alberta, soit à Saint-Albert et à Edmonton. Ils ont discuté les plans et pesé les chances de succès.

La Providence a préparé cet homme dont "le zèle et la bonne humeur le faisaient aimer de tous"[23]. Ses obédiences antérieures à son séjour à Saint-Paul-des-Métis l'ont mis en état de diriger l'oeuvre majeure de son existence. Excepté un court laps de temps à Lamoureux, il s'est toujours occupé soit des Indiens au lac d'Oignon ou à Hobbéma, soit des Métis au lac la Biche et aux environs de Medicine Hat, soit encore des Indiens au lac d'Oignon, cette fois à titre de principal de l'école.

C'est de là qu'on le fera venir, en juin 1895, pour accompagner l'abbé Morin et le P. C. Boulenc durant la tournée d'inspection des townships que l'on désire pour la

---

21 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 novembre 1893. Voir l'appendice numéro 3.

22 Katherine Hughes, Father Lacombe, The Black-Robe Voyageur, Toronto, Briggs, 1911, p. 374.

23 Codex historicus de Notre-Dame des Victoires, Calgary, cité par J-A. Normandeau dans Notice Biographique, Le R. P. Joseph Adéodat Thérien, dans La Survivance, vol. 8, no 19, 11 mars 1936, p. 3.

colonie[24].

Dès le début de 1896, le P. Lacombe sonde le terrain auprès du P. Thérien. La réponse ne se fait pas attendre:

> Je viens de recevoir votre lettre et du fond du coeur je remercie la Providence de ce que vos démarches ont été couronnées de succès. Vous connaissez mes sentiments au sujet de cette oeuvre, inutile de vous les rappeler. Vous jetez les yeux sur moi pour vous aider à accomplir cette oeuvre dont la réalisation devra sauver les pauvres métis d'une destruction complète. Je me reconnais trop de défauts pour me croire un instant l'homme nécessaire au succès de cette oeuvre. Voilà pourquoi je me tiens dans une indifférence absolue. Si la Providence parle par la bouche de mes supérieurs, j'apporterai à la réalisation de cette oeuvre un dévouement à toute épreuve. C'est tout ce que je puis promettre.
> ....
> Sans doute que les obstacles ne manqueront pas, ils surgiront de tous côtés, [...] mais si c'est l'oeuvre de Dieu que nous entreprenons, le succès est certain en dépit des prévisions des faux-sages.
> Les Métis d'ici me parlent souvent du plan. Ils ont su que je devais m'occuper de cette affaire et voilà pourquoi les demandes, questions, ne tarissent point. Jusqu'à présent je suis demeuré dans une réserve presque absolue ne connaissant point encore les détails du plan.
> J'apporterai ma petite part à la grande oeuvre à laquelle vous présidez avec tant d'énergie et de dévouement[25].

---

24 Jean-Baptiste Morin, lettre à A. Lacombe, 3 juillet 1895; C. Boulenc, extraits du Codex historicus du lac la Selle, 17, 21 et 22 juin 1895.

25 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 4 janvier 1896.

Le P. Thérien, plus tard, raconte les circonstances où il reçoit son obédience définitive:

> Quand je le[26] revis à St. Albert en juillet 1896 où nous étions réunis pour la retraite annuelle et où je fus choisi pour être le gérant de sa colonie, je le trouvai très abattu. Les ressources pécunières [sic] dont il pouvait disposer et qu'il avait reçues de quelques bienfaiteurs sympathiques à son oeuvre étaient bien modiques considérant l'ampleur du projet à exécuter. Prions, me disait-il, après la retraite terminée, nous prendrons une décision définitive. En effet la retraite terminée, le père me dit que sa décision était prise et que je devais me préparer à prendre charge de la future colonie. Monseigneur Grandin tout en étant sympathique à l'oeuvre entretenait comme la plupart des Pères d'ailleurs des doutes sur le succès de cette aventure. Aussi tint-il à dire au Père Lacombe, en ma présence, que nous n'avions pas à comter [sic] sur l'aide de la Congrégation ou du diocèse[27].

Certains documents font erreur en affirmant que c'est Mgr E. Legal qui donna l'obédience au P. Thérien. La chose est impossible, car Mgr Legal ne fut nommé coadjuteur de Mgr Grandin qu'en 1897. D'ailleurs, Mgr Legal lui-même écrit que c'est là une décision de son prédécesseur[28].

---

26 Il s'agit du P. A. Lacombe.

27 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 1.

28 Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, Edmonton, (pas d'éditeur), 1914, p. 71.

Le P. Thérien, "en homme jeune, plein de force, aux idées hardies"[29], ne perd pas de temps. Dès lors, il se lance dans les préparatifs pour l'expédition vers le territoire réservé pour la colonie.

C.- CHOIX D'UN NOM POUR LA COLONIE

A plusieurs reprises dans les documents, l'on rencontre divers termes pour désigner l'oeuvre entreprise par le P. Lacombe. Ce sont plutôt des synonymes du nom commun "colonie": "Rédemption des Métis"[30], "réduction"[31], "Parc"[32], "seigneurie"[33], "Colonie Lacombe"[34], "Etat dans l'Etat"[35], et "Principauté de Saint-Paul-des-Métis" employé

---

29 J-A. Normandeau, Apôtre magnifique de l'influence chrétienne et française en Alberta, le R. P. Joseph Adéodat Thérien, article dans La Survivance, vol. 8, no 18, 4 mars 1936, p. 1.

30 A. Lacombe, mémoire aux journaux, 1901.

31 A. Lacombe, communiqué aux journaux, janvier 1896; Lady Isabel Aberdeen, lettre à A. Lacombe, 17 juin 1896.

32 A. M. Burgess, memorandum à E. Deville, 13 mars 1896.

33 La Colonie des Métis, article dans les Cloches de Saint-Boniface, vol. 1, no 2, février 1902, p. 29.

34 A. A. Ruttan, rapport au ministère de l'Intérieur, 19 janvier 1899.

35 A. Lacombe, communiqué aux journaux, janvier 1896.

plus d'une fois[36]. Ces deux dernières expressions rendent ombrageux les journaux d'opposition, qui les prennent trop à la lettre et craignent un empire catholique et ecclésiastique dans les plaines de l'Ouest[37].

Le P. Lacombe s'était déjà arrêté d'une façon définitive au nom de "Saint-Paul-des-Métis", d'abord à cause de son admiration pour l'Apôtre des Gentils, missionnaire par excellence, puis en souvenir de l'établissement de "Saint-Paul-des-Cris" fondé en 1865 plus haut sur la rivière Saskatchewan.

Dès 1895, il fait usage de la "Réserve de Saint-Paul-des-Métis"[38], et il répète que la colonie s'appellera "Saint-Paul-des-Métis"[39].

---

36 Soeur de la Providence, op. cit., p. 429; A. Lacombe, communiqué aux journaux, janvier 1896; lettre à A. M. Burgess, 7 juillet 1896; Père Lacombe's Scheme, article dans le Hamilton Spectator, 7 février 1896; J. A. Chapleau, lettre à A. Lacombe, 22 août 1896.

37 Père Lacombe's Scheme, article dans le Hamilton Spectator, 6 février 1896.

38 A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, 27 juillet 1895.

39 A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, 20 mai 1896; E. Jonquet, Mgr Grandin, Oblat de Marie-Immaculée, Premier évêque de Saint-Albert, Montréal, (pas d'éditeur), 1903, p. 447.

Cependant, A. A. Ruttan, délégué du gouvernement fédéral pour une tournée d'inspection à Saint-Paul-des-Métis au début de janvier 1899, voudrait qu'avec la fondation d'un bureau postal à cet endroit l'on change ce nom:

> Les colons ont demandé que le bureau de poste s'appelle "Saint-Paul-des-Métis". Si l'on s'y oppose à cause de la longueur de ce nom ou pour une autre raison, "Thérien" serait acceptable et très à point. Ce serait un compliment fait au révérend gentilhomme qui travaille si habilement et si énergiquement à une entreprise de grande utilité publique[40].

Ce changement n'eut pas lieu, surtout par suite des objections du P. Thérien. Cependant, la toponymie albertaine serait incomplète et plus pauvre si les arpenteurs n'avaient substitué aux noms des lacs "Manawan supérieur" et "Manawan inférieur" --lacs des Oeufs-- ceux de lac "Thérien supérieur" et lac "Thérien inférieur", et si le ministère des Postes n'avait saisi la première occasion pour appeler "Thérien" une nouvelle agglomération au nord-est de Saint-Paul-des-Métis.

---

40 A. A. Ruttan, rapport au ministère de l'Intérieur, 19 janvier 1899.

Les pauvres Métis se sont acquis l'affection et le dévouement tout chrétien de deux prêtres oblats qui voulaient faire revivre pour les enfants déshérités de la plaine une existence à l'abri de vicissitudes dégradantes. Les féconds cerveaux de ces missionnaires, inspirés par l'histoire, ont mûri un plan que les supérieurs religieux et les autorités gouvernementales ont accepté. La critique acerbe de certains journaux, de certains milieux laïcs et même religieux, n'ont pas découragé les Bons Samaritains. Ils se sont évertués à attirer les sympathies et les offrandes pécuniaires, quoique cela ait été avant tout la responsabilité du P. Lacombe. Le P. J-A. Thérien, bien préparé par la Providence, se plia au vouloir de ses supérieurs, endossa la lourde charge d'une fondation qui semblait fort utopique, mais que l'on plaçait sous le patronage de saint Paul, porte-parole si enflammé du Christ.

Suivons maintenant les péripéties des préparatifs immédiats, du voyage de fondation, du choix de l'endroit exact où surgira la mission et, enfin, scrutons la croissance difficile de cette oeuvre unique en son genre.

DEUXIEME PARTIE

FONDATION ET CROISSANCE
(8 juillet 1896--juin 1901)

Enthousiaste, le P. Thérien ne perd point de temps à réunir tous les éléments nécessaires à la fondation. Une semaine plus tard, avec quelques compagnons, il est sur les lieux, choisit l'endroit propice, plante ses tentes, s'installe temporairement jusqu'à ce que le presbytère l'abrite avec son personnel, distribue les lots aux Métis présents, les occupe, insiste, dès les débuts, sur une vie religieuse intense, organise la ferme le plus tôt possible, ouvre une école du jour et cherche des religieuses enseignantes.

La colonie se débat dans un malaise financier chronique, de sorte que l'on sollicite l'aide d'autres religieux plus fortunés. Le fondateur s'évertue à alléger le fardeau par divers expédients. Ses relations avec le personnel de la mission sont heureuses; avec la population métisse, elles subissent des soubresauts. En somme, le travail est ardu et pénible, mais le P. Thérien trouve encore le temps de voyager souvent par affaire ou pour prêcher, ici et là, des retraites aux religieuses et aux Métis. Malgré tout, entre 1896 et juin 1901, l'avenir reste toujours fort incertain.

CHAPITRE PREMIER

PREPARATIFS ET FONDATION

A.- PREPARATIFS ET VOYAGE

Les préparatifs sont rapides et simples. Mgr Grandin donne une obédience au Fr. Augustin Nemoz, O.M.I.. Il sera charpentier et factotum à Saint-Paul-des-Métis; en attendant, il va à Edmonton prêter main-forte à l'abbé J-B. Morin et à quelques hommes en frais de démolir une vieille maison, don de la Compagnie de la Baie d'Hudson au P. Lacombe. Les matériaux serviront à la colonie.

Le P. Thérien se procure l'absolu nécessaire, engage un Métis de Saint-Albert, Frédéric Durocher, et découvre un moyen fort ingénieux de s'attacher un jeune ménage. Il traverse au couvent-orphelinat des soeurs Grises, s'informe auprès de la mère supérieure s'il découvrirait là ce qu'il cherche.

Le succès ne se fait pas attendre. Voici le fait narré par le missionnaire:

> Quelques minutes à peine écoulées que s'avance Pierre Dion. Allons, Pierre, aimerais-tu devenir mon fermier à St. Paul [sic]? Oui, mon Père. C'est bien, mais pour cela il faudrait te marier. Connais-tu une jeune fille que tu aimerais à prendre pour ta femme? Oui, mon Père, la jeune fille de Josette, Joséphine.. C'est bien. Dis à la soeur Supérieure de m'envoyer Joséphine[1].

Pierre sort. Le Père, priant sans doute le Saint-Esprit d'inspirer heureusement la jeune fille, attend. Gênée, "Josette sa fille", comme disent les Métis, entre au parloir.

> Eh bien, Joséphine, quand [sic] pense-tu [sic]? Je voudrais avoir une ménagère pour St. Paul [sic], aimerais-tu tenir mon ménage? Oui, mon Père. Mais pour cela il faudrait te marier. Aimerais-tu Pierre pour ton mari? Et Joséphine, rouge comme une pivoine de répondre tout bas, oui, mon Père. C'est bien; je fais venir Pierre et séance tenante les fiançailles eurent lieu sans plus de cérémonies. La semaine suivante, le mariage avait lieu et immédiatement nous partîmes pour St. Paul [sic][2].

Le 12 juillet, les apprêts sont hâtivement terminés. A Edmonton, le bois récupéré est descendu à la rivière Saskatchewan toute proche du vieux fort de la

---

1 J-A. Thérien, le Codex historicus de Saint-Paul, p. 1, et lettre à la soeur supérieure du couvent de Saint-Albert, 6 septembre 1896, la nomment "Caroline" et non "Joséphine". Le premier nom est donc à retenir.

2 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, p. 1.

Compagnie de la Baie d'Hudson. On le lie en un radeau sur lequel on ajoute des centaines de pieds de bois neuf et quelques provisions pour le Fr. Nemoz et Frédéric Durocher qui doivent ainsi se laisser entraîner par le courant jusqu'au sud de Saint-Paul-des-Métis, en dépassant d'une vingtaine de milles l'ancien site de Saint-Paul-des-Cris, jusqu'à hauteur du lac Bellevue[3]. En route donc, et vogue le radeau!

Enrichi de deux belles juments attelées à un wagon flambant neuf, de quelques sacs de farine, quelques livres de sucre et de fèves, le Père prend en main les guides. Il écrit:

> Avouons que nous étions loin d'être des Crésus. Mais nous avions ce qui souvent vaut mieux que la richesse, la jeunesse, une bonne santé, enfin et surtout, les prières du saint évêque, Monseigneur Grandin et du Père Lacombe[4].

Il n'est pas seul pour la randonnée. L'accompagnent les Pères Laurent Legoff, Walter Comiré et Cyprien Boulenc, ainsi que Pierre et Caroline Dion. Les compagnons rendent le voyage plus intéressant malgré les cahots, les étapes nocturnes sous les tentes, les moustiques et les

---

3 C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953, p. 4.

4 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 2.

deux traversées de la rivière Saskatchewan. Le Fort Saskatchewan voit passer les pionniers, Pakan, royaume méthodiste, les lorgne avec méfiance, la seconde traversée de la rivière au "passage à Desjarlais" ne leur présente aucune difficulté spéciale, et la mission du Sacré-Coeur au lac la Selle leur offre la bienvenue.

Quelques heures d'arrêt, un bon repas, puis tous, à l'exception du P. Legoff, remontent sur le prairie schooner pour franchir les derniers vingt-cinq milles. Enfin, une belle nappe d'eau miroite les rayons d'un chaud soleil. On est arrivé!

B.- FONDATION OFFICIELLE

Tandis que les chevaux se reposent tout au bord de la "Saddle Lake Trail" qui serpente le long du lac, les trois Pères, d'un oeil exercé, scrutent le paysage. Où établira-t-on le nouveau poste?

Là-bas, à environ un demi-mille au nord, une légère élévation forme le rebord d'un plateau. A n'en point douter, le lac des Oeufs jadis s'étendait jusque-là. Endroit propice, endroit élu!

On remonte en voiture, on longe un marais, puis on fait halte. Les bêtes de traits dételées, entravées à la mode du pays, broutent à coeur joie l'herbe de la prairie.

On déplie les deux tentes. Tout de suite, aidés de trois familles métisses, les Pères les plantent là où passe aujourd'hui la rue qui sépare l'évêché de la propriété de M. Jean Langlois. Pendant plus de cinq mois et demi, elles se dresseront là, d'abord comme abri du personnel, puis comme première chapelle.

Les provisions sont vite empilées à l'intérieur[5]. Après le souper, on s'asseoit, on fume la pipe par habitude, mais surtout pour éloigner les maringouins voraces, on contemple la plaine, ses bosquets, ses lacs baignés des dernières lumières du jour. Il y a de l'enthousiasme, il y a de l'espoir, mais, tout à coup, les traits du P. Thérien se rembrunissent; les autres l'observent. D'où vient ce changement subit? Lui-même l'explique dans les pages qu'il écrivit en 1930 pour ramasser ses souvenirs. Jusqu'au soir en question, il n'avait pas été frappé de la grandeur de la tâche à accomplir, mais alors, pour la première fois, il

---

5 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 1.

éprouve des doutes sérieux sur l'avenir. Il conclut:

> Faisant part à mes compagnons de mes doutes je leur dis: "Si l'oeuvre des Métis ne réussit pas, eh bien, j'irai chercher des Canadiens de Québec et nous formerons des paroisses canadiennes françaises". [...] Toutefois, je puis dire que ce fut la seule fois où je broyai du noir à ce sujet[6].

La prière du soir terminée, les battants des tentes rabattues contre les moustiques, chacun s'enroule dans sa couverture.

Au matin arrive le Fr. Olivier Vermette, O.M.I., pour prendre le P. W. Comiré, remplaçant du P. Thérien à l'école indienne du lac d'Oignon. Ce n'est qu'un aurevoir; le P. Comiré viendra souvent à la colonie.

Le P. Boulenc, missionnaire du lac la Selle peut, pour une huitaine, tenir compagnie au fondateur. Compagnie fort appréciée!

Trois cabanes bousillées de torchis et une vingtaine de tentes, d'un blanc douteux, se groupent aux bords des bosquets. Quelques adultes assistent aux messes matinales; les enfants, craintifs, n'osent s'approcher; les femmes bûchent le bois pour cuire le déjeûner.

Sont-ce là les paroissiens de la mission? Exactement. "Allons, visitons-les", se disent les deux Pères.

---

6 J-A. Thérien, ibid., p. 2.

D'abord un arrêt chez Gabriel Cardinal dont la cabane occupe une petite baissière à quelques arpents au nord, près du cimetière actuel. En un tour de main le Père Thérien achète ce taudis pour une dizaine de dollars en marchandise. Puis c'est Pierre Orkanes (Desjarlais) et Simon Marron qui voient arriver les Pères chez eux. Enfin on pénètre sous la tente de chacune des autres familles venues par anticipation à l'établissement de la colonie. Les chefs se nomment Petit Couteau, Elzéar Laboucane, St-Pierre Laboucane, Zacharie Breland, Elzéar Laboucane, fils, St-Pierre Dumont, Patrice Dumont, fils, Elzéar Poitras et son frère François, Louison Montagnais, tous de la Rivière Bataille ou Duhamel; Charles Trottier, de Medicine Hat; Pierre Boudreau, Frédéric Durocher, François Boudreau, Thomas Ridsdale, Olivier Laderoute, Charles Beauregard, Sosime Beauregard, tous de Saint-Albert et des environs jusqu'à Stony Plain; Théophile Villeneuve, du lac des Brochets; Roger Goulet, la veuve Lejour et ses deux fils, de Battleford; François Valette, Johnny Ross, Corbett Ross et leur père, Isidore Dumont, Thomas Dumont l'aveugle, tous de Duck Lake; Joseph Emard, du lac Castor; Dumas, de Maple Creek; Laurent Garneau, de Strathcona; enfin, Jimmy

Atkinson et un Desjardins[7].

Joseph Cardinal a deux fils, Alex et Johnny; Pierre Orkanes en a un, Simon; mais la plupart de ces familles ont, en moyenne, huit ou dix enfants, dont la majorité sont d'âge de se marier. "Aussi, plusieurs mariages eurent lieu dans le cours de 1896 et 1897, augmentant ainsi le nombre de foyers"[8].

Cette première journée est fort occupée. Le Père Boulenc aide le P. Thérien et le Fr. Nemoz à déménager dans leur cabane, tandis que Pierre et Caroline Dion demeurent dans les tentes jusqu'à ce qu'ils construisent leur propre cabane.

Charles Trottier[9] s'engage pour creuser un puits, Desjardins et un Lejour en font autant pour la cave du futur presbytère, tandis que tous les autres, possédant des chevaux, vont à la rivière prendre le bois arrivé d'Edmonton. Quelques Métis sont absents, toutefois, car ils sont au service de T. W. Chalmers, arrivé dans le pays depuis mai ou juin, pour arpenter les quatre comtés.

---

7 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, p. 1; Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 3.

8 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 3.

9 Le P. Thérien le nomme Corbett, mais un seul Corbett y était et c'est Corbett Ross.

Au grand embarras du gérant, les Métis posent bien des questions[10]. "Où sont les animaux, où sont les machines et le grain de semence que le P. Lacombe nous a promis? Où sont vos multiples provisions que vous devez nous donner?" Dès lors, le P. Thérien doit inaugurer sa politique de diplomatie et de tact "pour empêcher un stampede qui mettrait fin à la colonie dès ses débuts".

Aux familles présentes le Père distribue les lots de terre. Il en fera autant pour les autres à mesure qu'ils arriveront. Il les encourage à se bâtir des maisons, à faire les foins et même à labourer quelques arpents de terre pour les semailles du printemps. Puis, la saison avançant, il leur conseille de se préparer à faire une pêche abondante, seule ressource pour passer l'hiver sans trop de gêne.

Souvent, le fondateur doit revenir à la charge pour rectifier les fausses impressions des Métis qui se trouvent plus ou moins déçus dans leurs espérances. Ils arrivent avec l'idée qu'on a des sommes fabuleuses à mettre à leur disposition, et qu'on va leur fournir toute la nourriture désirée et tout ce qu'ils demandent.

---

10 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 3.

Le P. Thérien décrit, de la manière suivante, la situation difficile dans laquelle il se trouve:

> Il fallut de suite les dissuader et leur persuader qu'ils n'avaient qu'à compter sur leur propre industrie pour sustenter leur vie, que moi-même je me trouvais dans l'impossibilité de faire face aux besoins toujours naissants vu le peu de ressources à ma disposition. Le P. Lacombe, vu les circonstances critiques où l'avait jeté la chute du gouvernement conservateur[11], me recommandait la plus grande parcimonie, il ne me laissait pas d'autre loisir que de vivre, remettant à plus tard le soin de construire les bâtisses nécessaires. Grande fut la déception des Métis et grand aussi le découragement, sans compter les récriminations, les soupçons injustes, les protestations.
>
> Ils ne pouvaient croire qu'il n'y eût pas d'argent et la conviction de la plupart était que l'argent ramassé pour eux avait été employé pour d'autres fins, telles que bâtisses à Edmonton et ailleurs. Cette impression était d'autant plus facile à accréditer que les blancs loin de représenter aux Métis la situation telle qu'elle était, se plaisaient à exagérer nos ressources[12].

Le Fr. Nemoz et Jimmy Atkinson se mettent aussitôt à la construction de la résidence, tandis que le P. Thérien, Frédéric Durocher et Pierre Dion s'occupent des labours durant les derniers jours de juillet et des foins

---

11 Secrètement le P. Lacombe souhaitait que le gouvernement fédéral consente enfin à assumer toutes les responsabilités financières de la colonie. Les conservateurs partis, il ne pouvait plus compter là-dessus.

12 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, p. 3.

durant le mois d'août. Les Métis les imitent. Les meules de fourrage se multiplient, les sillons s'allongent, à la grande satisfaction de tous.

Ces travaux à peine terminés, le fléau tant redouté des habitants du pays devient menaçant --un feu infernal balaye le nord de l'Alberta à une vitesse terrifiante[13]. Eût-il frappé la colonie, c'en était fait d'elle, même avant qu'on ait pu la stabiliser. La Providence intervient; on en est quitte pour la peur.

Un problème légal se pose au cours des premières semaines: celui de l'arpentage des terres.

L'arrêté ministériel du 28 décembre 1895 détermine que chaque lopin à prêter aux colons sera de quarante acres. Bientôt, les Métis et le gérant doivent se rendre à l'évidence qu'une famille de dix ou douze personnes ne saurait en tirer des revenus suffisants. La situation se complique du fait que l'arpentage est en cours depuis plusieurs semaines, selon la demande du P. Lacombe[14] et selon les ordres de A. M. Burgess[15] et de l'arpenteur général, E. Deville.

---

13 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 4-5. Voir le récit à l'appendice numéro 4.

14 A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, 6 mars 1896.

15 A. M. Burgess, note à E. Deville, 13 mars 1896.

Pourquoi le P. Lacombe laisse-t-il le gouvernement n'accorder que quarante acres à chaque famille? C'est peu, et il s'en rend compte. Avant même la signature de l'arrêté ministériel, il semble vouloir que les lots soient de différentes étendues, sans doute pour accommoder le nombre de personnes dans chaque famille. En effet, au cours d'une interview avec un nouvelliste de l'Edmonton Herald, il affirme: "Je ferais arpenter le territoire. Je demanderais au gouvernement de payer les dépenses de ce travail. Je diviserais la réserve en fermes de 40, 50 ou 60 acres"[16].

Déjà, en mai 1896, il reçoit la visite de l'arpenteur T. W. Chalmers qui désire connaître ce que l'on veut de lui. Cependant, il insiste pour obéir au décret-loi plutôt qu'aux vouloirs du P. Lacombe. Ce dernier envoie alors un message à A. M. Burgess pour que la division des comtés se fasse d'après les spécifications suivantes: chaque lot, dix chaînes de large et quatre-vingts chaînes de long, contiendra soixante-dix-neuf acres et demi et non quatre-vingts, car l'on veut une large route à chaque bout des lots, au lieu d'une seule à tous les deux milles d'est en

---

16 Interview avec A. Lacombe dans l'Edmonton Herald, 9 novembre 1895.

ouest; chaque coin doit être marqué d'un poteau[17]. Ce dernier point, l'arpenteur ne l'observera pas strictement. Des documents de 1902 le prouvent.

Un autre point légal surgit. Un arrêté ministériel ne saurait être changé par simple décision départementale; il faut soit une loi soit un nouveau décret-loi.

A. M. Burgess, dans une réponse à la demande du P. Lacombe, déconseille d'abord tout changement et insiste pour qu'on s'en tienne aux conditions établies[18]. Mais lorsque le missionnaire lui envoie un télégramme, puis une lettre au nom du syndicat, insistant sur l'arpentage en lots de quatre-vingts acres[19], le sous-ministre rédige une note à Edouard Deville pour l'informer qu'un autre arrêté ministériel sera adopté, mais, qu'entre-temps, T. W. Chalmers doit recevoir la directive de faire la volonté du P. Lacombe[20].

---

17 A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, 20 mai 1896. Voir la page suivante pour le graphique de la division.

18 A. M. Burgess, lettre à A. Lacombe, 28 mai 1896.

19 A. Lacombe, télégramme à A. M. Burgess, 5 juin 1896; lettre à A. M. Burgess, 7 juin 1896.

20 A. M. Burgess, memorandum à E. Deville, 19 juin 1896.

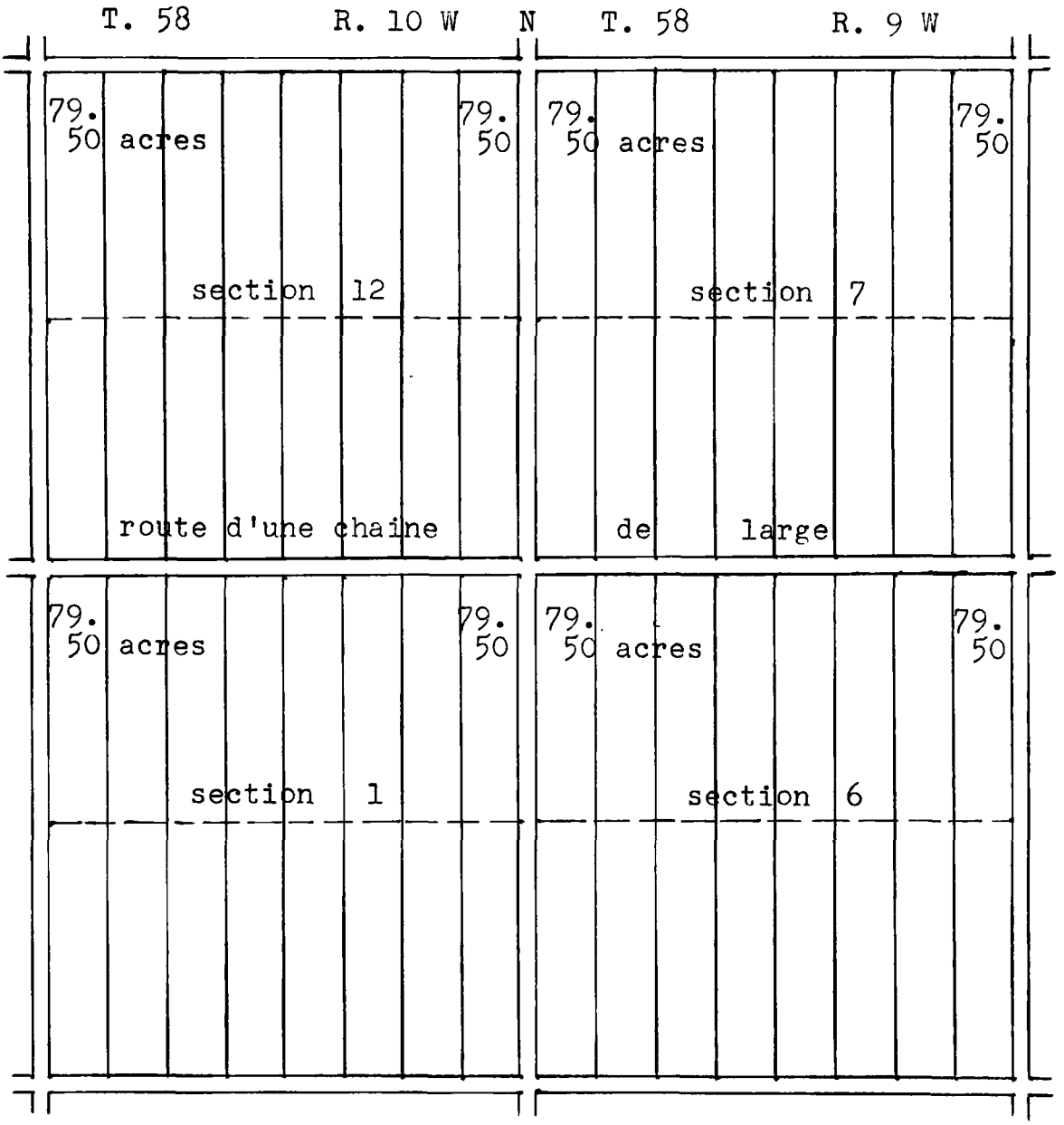


FIGURE II.-

SUBDIVISION DES TERRES A LA COLONIE[1]

---

1 Figure au ministère de l'Intérieur, faisant partie du décret-loi P. C. no 2560, 11 août 1896.

Ce dernier, ne connaissant pas cet ordre, télégraphie, trois semaines plus tard, à M. Burgess, le pressant d'intervenir, car M. Chalmers refuse d'agir sans instruction officielle[21]. E. Deville, lui, ne veut pas accepter de changement tant que le nouveau décret-loi ne sera pas signé[22]. Voilà pourquoi, au retour du ministre de l'Intérieur, on se hâte, le 2 juillet, de présenter une demande au gouverneur général le priant d'amender le document du 28 décembre 1895. Il le peut d'après les sections vingt et une et quatre-vingt-dix de la Loi des Terres du Dominion[23]. Le quatre juillet, le décret est signé et publié dans le Canada Gazette[24] pour le rendre officiel. Le onze[25], le secrétaire-adjoint du ministre de l'Intérieur en envoie copie.

On a oublié d'y inclure un point, alors il faut en faire signer un autre le onze août suivant afin de régulariser la situation et satisfaire le P. Lacombe. Le

---

21 A. Lacombe, télégramme à A. M. Burgess, 20 juin 1896.

22 E. Deville, memorandum à A. M. Burgess, 29 juin 1896.

23 Hugh John Macdonald, ministre de l'Intérieur, lettre au gouverneur général, 2 juillet 1896.

24 John J. McGee, rapport à l'Imprimeur de la Reine, arrêté ministériel ou P. C. no 2475, 4 juillet 1896.

25 Lyndwode Pereira, lettre à A. Lacombe, 11 juillet 1896.

paragraphe important se lit ainsi:

> En plus, il fait plaisir à Son Excellence de commander que l'on réserve du terrain pour une route à chaque ligne de section divisant ces lots, que cela soit prévu ou non par les règlements déjà adoptés[26].

T. W. Chalmers n'a pas, pour le moment, à toucher à l'arpentage des quatre sections réservées pour la mission, car les autorités compétentes n'ont pas fait de choix définitif[27].

En novembre, A. M. Burgess demande au P. Lacombe de se rendre à son bureau, s'il passe à Ottawa, pour discuter un point particulier[28]. Le trois décembre, le missionnaire lui annonce qu'il n'ira point dans la capitale et il s'informe de la nature du problème à traiter[29]. Ce à quoi le sous-ministre répond, "Cette nouvelle m'afflige, car c'est toujours un plaisir de vous voir"[30], puis il explique ce

---

26 J. J. McGee, annonce de la signature du décret-loi, P. C. no 2560, 11 août 1896.

27 A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, 8 juillet 1896.

28 A. M. Burgess, lettre à A. Lacombe, 24 novembre 1896.

29 A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, 3 décembre 1896.

30 A. M. Burgess, lettre à A. Lacombe, 21 décembre 1896.

dont il s'agit:

> Je voulais simplement vous entretenir de la question de savoir s'il est nécessaire d'établir les traverses diagonales pour calculer l'étendue des lots dans la colonie. Puisque ces terres ne doivent être ni vendues, ni louées, ni transférées, il n'est peut-être pas si important de déterminer ainsi la superficie de ces lots. Qu'en pensez-vous?

Le P. Lacombe réclame quand même un arpentage complet. En effet, M. Chalmers écrit à N. D. Beck, secrétaire du syndicat:

> Il me semble que ce travail doit être accompli pour les raisons suivantes:
> 1)Il faut marquer les lignes transversales pour compléter les plans.
> 2)En hiver, ces lignes peuvent être faites en un tiers du temps requis en été, car la plupart des lacs sont ceinturés par la forêt.
> 3)Il faut placer des poteaux indicateurs aux intersections des lignes traversant une vingtaine de lacs. Ces poteaux ne résisteront pas longtemps et les remplacer par d'autres demanderait bien du temps.
> Donc, si ce travail doit être fait, il vaut mieux s'en occuper maintenant. Les dépenses seraient bien moins grandes, surtout si l'on accepte mon offre de l'exécuter à contrat[31].

L'auteur de cette lettre prend plus d'une année pour terminer l'arpentage. Son rapport[32] n'est finalement signé à Ottawa que le 21 février 1898.

---

31 T. W. Chalmers, lettre à N. D. Beck, 7 janvier 1897.

32 Charles J. Jones, gouverneur général suppléant, Fiat no 146717, Bail no 981, 7 décembre 1907.

Est-ce fini? Pas encore. T. W. Chalmers, si soucieux, à la fin de 1896, de ne rien faire sans des ordres bien définis, ne les observe pas à la lettre quand ils lui parviennent, et la question rebondit de 1902 à 1905, lorsque le ministère de la Justice s'occupe du problème des baux.

Le 5 décembre 1902, Wm. M. Goodeve demande si l'arpenteur a obéi au décret-loi du 11 août 1896, pour la forme des lots et les chemins supplémentaires[33]. Sinon, il faudrait altérer les clauses des baux en frais de composition. M. S. Symes, fonctionnaire du bureau des arpentages topographiques, fait rapport à son chef, E. Deville, en réponse à Wm. M. Goodeve:

> Les comtés n'ont pas été subdivisés selon les prescriptions de l'arrêté ministériel. Ils furent divisés en sections selon la manière habituelle. En certains endroits, cependant, des poteaux bornes furent placés aux coins des demi-quarts de sections.
>
> Je ne sais que dire en réponse à la question relative aux changements introduits dans le bail[34].

---

33 Wm. M. Goodeve, memorandum à E. Deville, 5 décembre 1902.

34 M. S. Symes, lettre à E. Deville, 11 décembre 1902.

E. Deville en est indigné. Il exige de M. S. Symes l'explication des irrégularités.. Son subalterne répond:

> Il est à remarquer que les deux premiers des trois décrets-loi ne mentionnent pas la division du terrain en lots. L'arpentage se fit surtout avant le décret-loi du 11 août, et aucune autre directive ne parvint à l'arpenteur. Donc, les seuls ordres qu'il reçut, à part ceux ayant trait à l'arpentage en sections ordinaires, sont contenus dans le télégramme du 22 juin, envoyé selon le désir clairement exprimé par le sous-ministre et selon la requête faite par les directeurs de la colonie. L'arpenteur a interprété cela comme un ordre de se plier aux vouloirs de ces derniers et de délimiter des lots de dix chaines de larges. Il aurait dû, sur réception d'un télégramme aussi inintelligible, se saisir de la première occasion pour demander à Ottawa des instructions très précises; il ne l'a pas fait.
>
> L'arpentage est toutefois suffisant si on le décrit comme indiquant des subdivisions légales de 80 acres, larges de 10 chaines. Il faudrait cependant réserver le terrain nécessaire pour des chemins donnant accès à certains lots[35].

Et la balle bondit dans la direction du sous-ministre de l'Intérieur. E. Deville[36], après avoir avoué que l'arpentage n'a point été fait selon l'arrêté ministériel du 11 août 1896, cite un extrait d'une lettre signée de

---

35 M. S. Symes, lettre à E. Deville, 16 décembre 1902.

36 E. Deville, memorandum à Wm. M. Goodeve, 17 décembre 1902.

T. W. Chalmers qui se disculpe:

> Je regrette que mon arpentage en lots de 80 acres ne reçoive pas votre approbation. Je vis qu'il me faudrait toute la saison pour marquer toutes les subdivisions ordinaires et, vous devez l'admettre, ce n'est qu'en travaillant comme je l'ai fait que j'ai pu compléter ma tâche. Les poteaux bornes supplémentaires marquent les principales limites des lots. Le gérant s'en est dit satisfait[37].

Puis l'existence de certains frottements entre divers bureaux y transparaît:

> C'est bien là un autre cas où l'on a cru pouvoir se passer des directives de mon bureau. Comme d'habitude dans de telles situations, le résultat en est que l'arpentage n'a pas été bien fait. [...] Je suggère que le bail indique que les lots doivent être d'un demi-quart de section, et que cinquante (50) chaînons soient réservés pour les routes supplémentaires nord-sud.

Le point final de l'imbroglio se pose en 1905 lorsque Lyndale Godies, sous-secrétaire du ministère de l'Intérieur, expédie au P. Lacombe le plan initial des baux dont les copies ne sont pas encore finales[38]. Il suggère que si l'on veut toujours prêter aux Métis des lots en longueur, on pourrait les décrire comme subdivisions légales et réserver tout simplement cinquante chaînons pour les chemins supplémentaires nord-sud. Cela, croit-il, réaliserait la fin même qu'on se proposait en exigeant l'application

---

37 E. Deville, ibid., citant une lettre.

38 L. Godies, lettre à A. Lacombe, 20 mars 1905.

exacte de l'arrêté ministériel du 11 août 1896.

Retournons maintenant à l'automne 1896.

Les Métis, sauf quelques-uns, sont pauvres. La plupart doivent s'adonner à la chasse et à la pêche. D'ailleurs, ils y sont experts.

Vers la fin d'octobre, le P. Thérien organise une expédition de pêche afin que tous se procurent du poisson pour l'hiver[39]. La caravane se met en route vers le lac du Loup, réputé pour son poisson blanc et situé à une quarantaine de milles au nord. On parcourt trente milles, tantôt dans la prairie, tantôt dans la forêt. Celle-ci devient si dense qu'il faut arrêter. Des éclaireurs à cheval vont explorer, A leur retour, dépités, ils annoncent que la forêt aligne ses troncs en rangs de plus en plus serrés à mesure qu'on y pénètre. Inutile de songer à faire passer les wagons à moins d'y bûcher une route.

Séance tenante, tous décident de rebrousser chemin. Ils passent un temps de repos à la colonie.

Bientôt on projette de se rendre au lac de l'Orignal à quarante-cinq milles au nord-est. Cette fois le

---

39 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 5.

missionnaire persuade les femmes et les enfants de se joindre au groupe. Pendant les quinze jours que dure une pêche fructueuse, tous assistent à la messe matinale, à la prière du soir et parfois à une instruction générale. Durant la journée, le Père fait de longs catéchismes aux enfants. Combien son âme d'apôtre ne se réjouit-elle pas à la vue de très nombreuses confessions et communions! L'oeuvre qu'il a entreprise à Saint-Paul-des-Métis peut bien aider au relèvement économique des enfants des prairies, mais elle vise surtout à leur régénération spirituelle et morale. D'ailleurs, tout au long des années, il gémit d'avoir à consacrer tant d'énergie pour les entreprises matérielles.

Quel soulagement, la veille de Noël, lorsque le personnel prend possession du presbytère! Les tentes peuvent être remisées; le second étage de la maison est une chapelle plus digne où, dès le lendemain, se célèbre la messe de minuit. Tous les Métis sans exception s'approchent des sacrements. Dorénavant, les offices saints, à quelques exceptions près, y auront lieu jusqu'en 1904, date de l'ouverture de l'église.

L'hiver se passe sans incidents remarquables. Les Métis emploient cette saison à fouiller les lacs et les bois pour y capturer poissons et gibier. La vie n'est pas

facile, mais tous arrivent au printemps[40]. Le P. Thérien, pour leur permettre d'ensemencer les labours, leur avait conservé un peu d'ouvrage rémunérateur pour la fin de l'hiver. Il leur conseille fortement d'économiser leurs salaires afin d'acheter le grain de semence et de sustenter leurs familles au cours des semaines requises pour emblaver leurs terres. La plantation de légumes et les semailles de grains terminées, ils sont libres de quitter la colonie pour gagner de l'argent de côté et d'autre. "En somme", constate le P. Thérien, "ils sont contents et envisagent l'avenir sans se faire de bile"[41].

Nul magasin à proximité; alors il faut aller à Edmonton ou au Fort Saskatchewan pour vendre les produits de la chasse et en rapporter les articles nécessaires au ménage.

---

40 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, p. 3.

41 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 5.

CHAPITRE DEUXIEME

CROISSANCE MATERIELLE

A.- LA FERME

En établissant une ferme dès les débuts, on visait à deux choses. D'abord, on voulait en faire un établissement modèle[1] où les Métis, par l'observation du travail en cours et par les conseils qu'on leur donnerait, apprendraient petit à petit à cultiver intelligemment et à se suffire à eux-mêmes. C'était bien là, comme nous l'avons démontré plus tôt, l'un des buts principaux de la colonie. Malheureusement, les Métis attendaient trop de la ferme de la mission, sans se soucier de travailler eux-mêmes. Il est vrai qu'Ottawa avait voté la somme de deux mille dollars pour grains de semence et instruments aratoires, et puis, le P. Lacombe avait partiellement mis les Métis sur une fausse piste en leur promettant trop d'aide matérielle. Une somme si minime pour une telle entreprise ne pouvait suffire à pourvoir chaque famille de tout le nécessaire pour organiser une ferme. Tout au plus la mission pouvait-elle fournir les semences et acheter un peu d'outillage à mettre au commun.

---

1 Soeur de la Providence, Un apôtre du Nord-Ouest canadien: Le Père Lacombe, Montréal, Le Devoir, 1916, p. 422; St. Paul Grows Out of Halfbreed Settlement, article dans le St. Paul Journal, 12 janvier 1951.

En général, les Métis demeurèrent convaincus que le P. Thérien était trop avare pour délier les cordons d'une bourse garnie d'une richesse fabuleuse. Au lieu de se mettre sans retard au travail, ils perdirent leur temps en récriminations insensées. Des rapports subséquents montreront toutefois qu'il faut faire exception pour cinq ou six familles plus énergiques.

Le second but de la ferme est de pourvoir au soutien matériel des Pères et Frères, des Soeurs et des enfants d'école, des employés laïcs et des indigents. On s'aperçoit très vite qu'elle est presque exclusivement la source unique de revenus. Les autres ressources sont trop aléatoires et trop maigres. On ne peut compter sur elles pour défrayer les dépenses des constructions multiples et couvrir les autres frais. Malgré de grands espoirs, la ferme ne rapportera pas assez pour subvenir aux besoins. On espère toujours que "dans un an ou deux" elle le fera, mais cela ne se réalise point.

D'avance, le P. Lacombe annonce que l'on fera la culture sur une grande échelle[2]. Il s'impatiente lorsque le progrès n'est pas aussi rapide qu'il le désire et surtout lorsqu'il voit que la générosité de ses amis flanche.

---

2 A. Lacombe, communiqué aux journaux, janvier 1896.

Il voudrait donc que la colonie se suffise à elle-même du jour au lendemain, mais, malgré les efforts du P. Thérien et de son personnel, la nature ne veut pas être brusquée ainsi. D'ailleurs, la culture du sol et l'élevage ne montent jamais en une courbe progressive continue. Les baisses alternent souvent avec les hausses.

De toute façon, le P. Thérien ne perd pas de temps dès son arrivée en juillet 1896. La construction du presbytère, le labour et la fenaison vont de pair[3]. Frédéric Durocher et Pierre Dion retournent trente acres de belle terre noire et remisent soixante-quinze tonnes de foin. Beaux résultats, en effet, si l'on considère que le missionnaire n'a que deux juments à sa disposition et qu'il doit emprunter une vieille faucheuse du Métis Petit Couteau. Les colons assez fortunés pour avoir chevaux et vaches, emploient, à tour de rôle, la même machine.

D'année en année la culture couvre une superficie de plus en plus étendue. Le St. Paul Journal[4] mentionne que c'était une ferme modèle d'environ cent soixante acres

---

3 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 3; lettre à la soeur supérieure du couvent de Saint-Albert, 6 septembre 1896; Codex historicus de Saint-Paul, p. 2.

4 St. Paul Grows Out of Halfbreed Settlement, article dans le St. Paul Journal, 12 janvier 1951.

contenant un vaste jardin. Elle s'étendait à un demi-mille au nord de la mission, et, au sud, jusqu'au lac. C'est là un chiffre trop bas. Dans son rapport, A. A. Ruttan[5] mentionne trois cent soixante-trois acres en culture, dont la grande majorité, à n'en point douter, sont sur le terrain de la mission. De son côté, Clovis Thérien[6], frère du fondateur de Saint-Paul-des-Métis, a vu, en 1908, toute la clôture enserrant les champs cultivés et les pacages pour les bêtes. Elle s'étendait d'abord de chaque côté de la rue principale actuelle à partir de l'avenue de la gare sur une distance d'environ un mille vers l'est du côté du presbytère, puis à angle droit vers le lac aux deux bouts. Au nord de la route, elle s'arrêtait à une moindre distance à cause des terres de Métis, puis englobait le territoire jusqu'à un mille au nord. Enfin, Samuel Maber[7], faisant rapport au gouvernement fédéral au moment où la réserve métisse va s'ouvrir aux blancs, indique l'existence de clôtures d'une longueur de six milles et cent cinquante acres en culture. Il est donc évident que depuis 1905 les

---

5 A. A. Ruttan, lettre-rapport au secrétaire du ministère de l'Intérieur, 19 janvier 1899.

6 C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953. Dorénavant "interview".

7 S. Maber, rapport à F. Oliver, ministre de l'Intérieur, 22 janvier 1909.

travaux agricoles diminuent par suite du départ graduel des Frères coadjuteurs et l'approche de la disparition de la colonie.

Le Frère Jean-Marie Moalic, O.M.I., arrive au début de 1897 pour diriger les travaux de la ferme et s'y dépenser lui-même[8].

A l'automne de la même année, on engrange une belle récolte: "158 minots de blé; 100 d'avoine; 120 d'orge; 150 de patates; 80 de choux de Siam"[9]. Quoique la quantité ne soit pas bien grande, la qualité est bonne, "principalement du blé No. 1 et 2",affirme le P. Thérien[10]. Il fait moudre le tout, à l'exception de trente-cinq minots réservés pour la semence de 1898, et il vend pour cent dix dollars de farine[11].

Les récoltes terminées, le Père envoie le Fr. Moalic et plusieurs Métis chercher moulins et animaux de la ferme

---

8 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 5.

9 Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, Edmonton, (pas d'éditeur), 1914, p. 72; Anonyme, historique de St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, 28 février 1908, p. 1; J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 11 novembre 1897 et 2 avril 1898.

10 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 6.

11 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 avril 1898.

du lac la Biche, en grande partie désaffectée par suite du transfert de l'école indienne au lac la Selle. Le P. Thérien écrit:

> Les moulins, instruments agricoles, les animaux, vaches et chevaux en assez grand nombre furent amenés à St. Paul au grand déplaisir du cher père Tissier qui nous a jamais pardonné d'avoir pillé, comme il le disait, la mission du Lac-la-Biche pour enrichir celle de St. Paul[12].

Le gérant de la colonie n'obtint pas tout cela sans un déboursé. Un contemporain et grand ami du P. Thérien, M. J-A. Normandeau, l'affirme[13].

Les Métis sur place ont réservé tout le grain voulu pour leur semence de 1898, mais il faut s'attendre à l'arrivée de nouveaux colons à qui il faudra fournir la semence requise. Voilà pourquoi on doit acheter soixante-dix minots de blé, quatre-vingt-cinq minots d'avoine et trente minots d'orge pour la somme de cent trente-six dollars. Le P. Thérien explique au P. Lacombe que la nécessité d'agir ainsi existe malgré la bonne récolte de l'année précédente, car les minces ressources ne permettaient pas de labourer suffisamment de terre pour recueillir assez de grain pour satisfaire à toutes les demandes. Il continue ainsi son

---

12 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 5.

13 J-A. Normandeau, Notice biographique, le R. P. Joseph Adéodat Thérien, article dans La Survivance, vol. 8, no 19, 11 mars 1936, p. 3.

rapport au Père Lacombe:

> Cette année nous ferons une plus grosse semence que l'année passée, mais il ne faut pas s'attendre à ce que le nombre d'arpents de terre qui sera [sic] ensemencés soient très considérables [sic], vu nos moyens limités.
>
> Nous n'avons pas assez de herses pour nous permettre de faire nos semences vite et puis les Métis devront comme l'année dernière faire la chasse aux canards et aux poissons, ce qui leur enlève beaucoup de temps. Ce n'est que dans 3 ou 4 ans que nous pourrons espérer faire des semences vraiement [sic] sérieuses. D'ici à ce temps-là il faut aller doucement, le principal est de ne pas reculer mais avancer graduellement. Quant à moi je pourrai ensemencer cette année une 40'aine d'acres et peut-être plus. Si j'ai un bon frère fermier je casserai de 50 à 60 arpents au printemps de sorte que l'année prochaine je pourrai ensemencer une centaine d'acres. Avec nos ressources très limitées et la pauvreté de nos métis nous ne pouvons nous attendre à faire des merveilles et atteindre un degré de prospérité dès les premières années, et je vous avouerai franchement que parfois je me demande comment on a pu faire pour passer à travers les difficultés que nous avons rencontrées, moi et mes métis. [...] Laissez-moi vous dire que ce n'est pas toujours rose et que parfois je ne sais trop comment faire face aux difficultés. Ne perdez pas de vue, mon R. Père, que je suis entouré d'une population pauvre ayant été mise sous l'impression que tout leur serait donné et fournie [sic] --de sorte que je dois user de beaucoup d'expédients pour pouvoir me tirer d'affaire sans leur rien donner[14].

La même lettre indique qu'à part les cent trente-six dollars qu'il demande pour payer le grain de semence, le P. Thérien n'a donné que cent quatre-vingts dollars aux

---

14 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 12 mars 1898.

Métis.

La Providence est encore bonne pour la colonie en 1898. On récolte quatre mille cinq cents minots de grains, presque tout du blé. Le P. Thérien atteste que

> les gens sont bien satisfaits de leur récolte et bien encouragés. [...] Le blé n'est pas tout égal en valeur, mais nous avons eu ici du blé qui défie toute compétition. J'en ai eu 400 minots pour ma part[15].

A. A. Ruttan ajoute d'intéressants détails au sujet de la même récolte:

> La terre en culture l'an dernier (1898) a produit environ 3.000 boisseaux de blé, 400 d'orge et 500 d'avoine. Le blé est surtout du red fyfe et du Ladoga --ce dernier produit plus, est de meilleure qualité et mûrit plus tôt. La récolte de patates et d'autres légumes, de qualité moyenne, fut fort abondante. Les résultats auraient été beaucoup plus satisfaisants si les colons avaient eu à leur disposition plus d'instruments agricoles.
>
> . . . . . .
>
> La Mission s'est pourvue des machines suivantes que peuvent emprunter les colons: 6 charrues, 2 herses, 1 disque, 1 moissonneuse, 1 faucheuse.
>
> Comptant l'achat de ces machines, les dépenses totales de la Mission pour les trois dernières années ont dû dépasser huit mille dollars[16].

Les documents sont plutôt avares de détails pour l'année 1899, mais, chose certaine, la récolte fut piètre comparée à celle de 1898 où la mission seule récolte les

---

15 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 12 décembre 1898.

16 A. A. Ruttan, rapport au secrétaire du ministère de l'Intérieur, 19 janvier 1899.

quatre cents minots de blé déjà mentionnés et six cents minots d'autres grains[17].

Le P. Charles Charlebois, O.M.I., prêté par la province oblate de l'est du Canada et arrivé à Saint-Paul-des-Métis vers le 23 février à titre d'économe, en parle dans une courte lettre adressée au P. Lacombe:

> De ce temps-ci les gens viennent chercher leur grain de semence et je ne sais à qui donner la tête. Tout s'adonne en même temps. Nos semences, le sciage et la livraison du grain de semence.
> Les gens vont semer tout autant qu'ils auraient semé s'ils avaient eu une bonne récolte l'an passé.
> . . . . . .
> La besogne devient de jour en jour plus forte et plus ennuyeuse à cause de la gêne dans laquelle nous nous trouvons pour payer.
> Les épreuves de tout genre, les difficultés ne manquent pas. [...] J'ai hâte de savoir si le bon Dieu veut que nous restions ici ou s'Il veut que d'autres viennent récolter dans l'allégresse ce que nous aurons semé dans les peines[18].

En ce moment, le P. Lacombe est en Europe pour y découvrir d'autres religieux plus fortunés qui remplaceraient les Oblats à Saint-Paul-des-Métis, et pour quêter des fonds[19]. Cela souligne à nouveau que la difficulté

---

17 J-A. Thérien, postscriptum à une lettre à A. Lacombe, 12 décembre 1898.

18 C. Charlebois, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1900.

19 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1900.

principale est le financement de l'oeuvre, mais il faudrait ne pas oublier que, malgré les contretemps, il existe des résultats appréciables. Le progrès est marquant et le Père Charlebois l'atteste en ces mots:

> Ma première impression en arrivant à Saint-Paul fut très bonne, et je suis bien heureux de vous dire que cette impression s'est bientôt changée en admiration.
>
> Vraiment, en voyant tout ce qui a été fait, on ne peut s'empêcher de dire que Dieu veut cette oeuvre de rédemption des Métis. Le P. Thérien a fait des merveilles ici. Dieu a béni son zèle et ses sacrifices[20].

Dans une autre lettre, le même missionnaire revient sur le même thème:

> Dans tous les cas, si nous examinons un peu les choses et si nous regardons un peu ce qui a été fait depuis le commencement nous ne pouvons pas dire que nous avons reculé, mais tout au contraire que nous avons été de l'avant tout le temps et la Divine Providence ne nous a jamais fait défaut[21].

Quelques lignes plus loin, l'économe de la colonie, tout en parlant surtout de l'année 1900, donne la cause de la mauvaise récolte de 1899, et il nous fait connaître la

---

20 Soeur de la Providence, op. cit., p. 433; voir aussi l'appendice numéro 5, "Schedule" du rapport Ruttan.

21 C. Charlebois, lettre à A. Lacombe, 12 juin 1900.

situation à l'été de 1900:

> Les Métis nous arrivent tranquillement d'un peu partout, mais surtout de la Rivière Bataille. Presque tous les Métis de cette place seront ici avant l'automne. Ces Métis sont assez à l'aise. Ils ont beaucoup d'animaux. La récolte s'annonce bien, au moins jusqu'ici. Mais les pluies sont bien fréquentes et me font un peu craindre une année comme l'an passé. J'ai mis des médailles de St. Benoit dans les coins de tous nos champs. J'espère que ce grand saint nous délivrera de tous les oiseaux qui dévorent nos champs ainsi que de toute gelée.
>
> . . . . . .
>
> Si les Salésiens ne viennent pas, et si le Supérieur général veut que nous gardions cette oeuvre, qu'il nous envoie autant de bons frères convers qu'il pourra. Si vous pouviez obtenir qu'il nous donne le Frère Isaïe Lapointe de Maniwaki, pour le mettre à la tête de notre ferme, ce serait une grande acquisition. Nous dépensons beaucoup chaque année pour payer des hommes engagés. Nous avons presque continuellement 4 ou 5 hommes engagés.
>
> . . . . . .
>
> Il n'y a pas encore à compter beaucoup sur nos récoltes et sur l'élevage des animaux; nous ne faisons que commencer et les récoltes en couvrent pas encore les dépenses.

Cette année, ce ne sera pas la faute du soleil si la récolte est décevante. En effet, le 21 avril, le P. Thérien annonce que le sciage du bois et les semences sont commencés parce qu'il fait beau, et qu'il va acheter des animaux dans le cours de l'été pour établir son ranch[22].

---

22 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 21 avril 1900.

Il faut songer sérieusement aux animaux; le Père Thérien s'en occupe donc. Du lac la Selle il écrit:

> Je suis venu ici afin d'engager des hommes pour descendre le bois du Père Grandin. Je retournerai dans mes pénates vendredi après l'arrivée de la malle. Je vais employer mon temps à visiter les taures de deux ans que nous voudrions acheter pour notre futur ranche [sic]. Mr. Garson, le Commis de la Compagnie O. Lake, m'offrait hier dix belles vaches short horns des plus belles choisies parmi les belles vaches du lac d'Oignon, pour 40 piastres pièces. C'est tentatif, mais j'aimerais mieux acheter des taures de deux ans pourvu qu'elles soient belles et pas trop chères. J'ai écrit au père Nassens pour avoir un taureau de race et à un de mes amis rancher bien connu. J'attends une réponse par cette malle.
>
> J'ai vendu dernièrement à Mr Kennedy, commis de la Compagnie (Lac la Biche) une paire de boeufs $160. Ne pourrais-je pas Mgr prendre $75. pour payer un team de chevaux que j'ai achetés afin de pouvoir aller de temps en temps au lac d'Orignal[23]. Jusqu'ici il me fallait prendre un team de chevaux de travail et le garder pendant 7 ou 8 jours, ce qui nous dérangeait beaucoup pour les travaux de la ferme.
>
> . . . . . .
>
> Plusieurs Métis de la Rivière Bataille parlent de venir s'établir dans notre colonie. Le grain a magnifique apparence[24].

Dans un autre communiqué au P. Lacombe, le gérant lui annonce que les Métis de Duhamel ou de la Rivière Bataille, chassés par les blancs qui immigrent en grand nombre, s'en viennent à Saint-Paul-des-Métis. En plus, sur

---

23 Mission desservie par le Père de Saint-Paul-des-Métis depuis décembre 1898. Elle inclut le lac en Long.

24 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 mai 1900.

l'instance du P. Thérien auprès du député fédéral dont le comté englobe la colonie, le gouvernement délègue M. McKenna à Saint-Paul-des-Métis, vers le 26 août, pour y distribuer les scrips aux ayants droit[25]. "J'ai annoncé cette nouvelle à nos métis", écrit le Père. "Ils furent très contents, car ils étaient plus ou moins sous l'impression qu'ils n'auraient pas de scrips". C'est leur résidence dans la colonie qui leur faisait douter de leur éligibilité. Il encourage les Métis qui répugnent à faire partie de la colonie, de s'établir tout près de manière que le terrain entre les réserves du lac d'Oignon, du lac la Selle et du lac Poisson-Blanc soit occupé avant longtemps par eux. Puis, il ajoute, "nous sommes à nous occuper de notre ranche [sic], à diviser la place et acheter des animaux. Nous pourrons commencer avec 25 ou 30 vaches. Si Dieu nous bénit, ça ira bien".

De retour des Etats-Unis où il a prêché des missions aux Métis et a fait un recensement de leur population, le P. Thérien assure Mgr Legal que les Métis à Saint-Paul-des-Métis sont encouragés par la perspective d'une bonne récolte et par la certitude de recevoir leurs scrips. Le Fr. Moalic est content lui aussi, car il a fini ses

---

25 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 mai 1900.

foins et la récolte de céréales promet bien[26].

Le 11 octobre 1899, Mgr Legal, le P. Lacombe et le P. Thérien, dans une réunion à la colonie, décident que le P. Charlebois verra, dorénavant, à faire hiverner à Saint-Paul-des-Métis les animaux des missions du lac la Selle et du lac la Biche[27].

On songe à acheter au moins deux scrips des Métis pour y placer le ranch, mais Mgr Legal le défend strictement dans un télégramme au P. Charlebois[28]. La récolte déçoit aussi les espérances[29].

C'est au cours de l'année 1901 que la question de confier la colonie aux Pères Prémontrés est discutée, mais on doit renoncer à ce projet[30]. Aussi, un moment, on songe aux Frères agricoles de Saint-François Régis. L'idée est bientôt abandonnée.

De même, c'est l'année où des calamités frappent la colonie, mais alors elles forcent les missionnaires à

---

26 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 31 août 1900.

27 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 11 octobre 1899.

28 Mgr E. Legal, ibid., 5 juillet 1900.

29 J-A. Normandeau, documents envoyés à E. Drouin, 9 février 1954.

30 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 21 octobre 1901.

exercer leur ministère sur un territoire qui deviendra plus tard la paroisse Saint-Vincent. Le Père Charles Chalifoux, spiritain, donne des détails à ce sujet:

> En 1901, une grêle formidable se déchargea sur St-Paul et détruisit complètement le foin et la récolte. Afin de sauver leur troupeau, les Pères cherchèrent des pâturages dans les endroits non grêlés. Les Métis leur dirent qu'aux environs du lac St-Vincent il y avait beaucoup de "sloughs" à foin. Ils envoyèrent Frédéric Durocher et sa famille pour y couper du foin. Celui-ci se construisit un "shack" au bord du lac et se mit à l'oeuvre. Toutefois, comme les bas-fonds à foin se trouvaient à 12 milles de St-Paul, il était difficile d'en charroyer le foin, d'autant plus qu'il n'y avait pas de chemin de fait. Il fut donc décidé de déménager les animaux au lac, ce que Frédéric Durocher et Louis Beauregard firent aux premières neiges. Durant l'été on avait réussi à faire paître les animaux aux alentours immédiats de St-Paul. On devait ramener les animaux de St-Vincent en 1902.
>
> On voit encore aux abords du lac, où se trouve aujourd'hui (1956) le Camp des Etudiants, la cave de l'ancien "shack" de Fred Durocher et les vestiges de ce qui fut un abri temporaire pour protéger les animaux.
>
> D'après le témoignage de Louis Beauregard, le Père Thérien a dit la messe à plusieurs reprises dans le "shack" de Durocher en allant voir aux animaux de la Mission. Une fois entre autres il y avait passer [sic] la nuit et le lendemain matin il avait dit la messe avant d'aller porter la communion à un malade.
>
> Le Père Gustave Simonin, o.m.i. a affirmé la même chose. D'après lui les Pères Thérien et Boulenc allaient voir aux animaux à tour de rôle.
>
> En 1903, Guillaume Laboucane a occupé le "shack" de Fred Durocher pour faire paître ses propres animaux dans le voisinage. Il y est resté un peu plus d'un an. En 1905, le "shack" n'était plus habité[31].

---

31 C. Chalifoux, Cinquantenaire de la paroisse Saint-Vincent, Alberta, 1906-1956, brochure polycopiée, (pas de lieu), (pas d'éditeur), 1956, p. 6.

La mauvaise récolte détermina les Pères Lacombe et Thérien à faire leur grande quête de 1901-1902 dans le Québec.

Ajoutons un détail révélateur avant d'en finir avec ce problème de la ferme.

Peu de temps après son arrivée à Saint-Paul-des-Métis en 1897, le Fr. Antoine Kowalczyk, O.M.I., commença la culture de légumes dans la petite île sise tout près de la rive sud du lac Thérien supérieur[32]. Parfois accompagné, parfois seul et malgré son état de manchot[33], il traversait le lac en embarcation à rames. Or, dit-on, c'était merveille de voir la quantité et la qualité des produits, surtout des tomates, provenant de ce jardin. Tant que les seuls habitants de la région furent les Métis, jamais personne ne pilla l'île. Malheureusement, tôt après l'arrivée des blancs, le Frère dut discontinuer cette culture car certains d'entre eux avaient moins de conscience que les Métis.

---

32 C. Thérien, interview, p. 6.

33 Son avant-bras droit, coupé après un accident au lac la Biche, était remplacé par un harnais muni d'un crochet de fer.

B.- MOULINS DIVERS ET INDUSTRIES

Prévoyant que les colons seraient à peu près tous pauvres, que la mission, dès les débuts, devrait se suffire à elle-même, que les grandes distances et le manque de ressources ne permettraient pas de compter sur les industries d'Edmonton et des environs et qu'il était important d'enseigner aux Métis à se tirer d'embarras sur place, le Père Lacombe et les artisans de l'oeuvre songent tôt à l'établissement de moulins divers. Avant même la fondation, le P. Lacombe en parle plus d'une fois[34].

Le vieux missionnaire, malgré la désillusion dont il souffre depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux et le remplacement de A. M. Burgess au bureau du sous-ministre de l'Intérieur par J. A. Smart, espère quand même en l'avenir. Une note le prouve. Il veut persuader le gouvernement de Sir Wilfrid Laurier d'aider ses Métis. Il écrit: "Le premier ministre m'a donné grand espoir que le gouvernement accordera probablement un moulin à farine pour l'usage des pauvres colons"[35].

---

34 A. Lacombe, interview dans l'Edmonton Herald, 9 novembre 1895; communiqué aux journaux, début de 1896.

35 A. Lacombe, lettre à J. A. Smart, 25 avril 1897.

La réponse ne se fait pas attendre. Elle est peu encourageante:

> J'ignore la décision prise, mais je crois qu'il est plutôt douteux que le gouvernement s'occupe de l'affaire du moulin dont vous parlez. C'est là une opinion purement personnelle. D'autres ont déjà demandé des subventions pour de semblables projets, mais on a toujours refusé de dépenser les deniers publics de cette façon[36].

Voilà donc la porte close dans cette direction. Que faire? Les Soeurs Grises donnent la réponse au problème[37]. Leur école indienne du lac la Biche n'étant plus bien centrale, elles décident de se transporter au lac la Selle à la fin de l'année scolaire 1896-1897. C'est une aubaine pour les Métis de la colonie. Le missionnaire du lac la Selle engage ceux-ci pour transporter le bois de construction scié au lac la Biche. Les autorités oblates et diocésaines décident alors qu'il est inutile de maintenir au même niveau qu'auparavant les opérations agricoles et industrielles. Saint-Paul-des-Métis peut donc obtenir, moyennant une certaine somme[38], le moulin à scie, la meunerie et

---

36 J. A. Smart, lettre à A. Lacombe, 29 avril 1897.

37 Anonyme, historique de St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, 28 février 1908.

38 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, p. 3; J-A. Normandeau, Notice Biographique, le R. P. Joseph Adéodat Thérien, (1861-1936), article dans La Survivance, vol. 8, no 19, 11 mars 1936, p. 3.

quelques bêtes à cornes.

Le P. Thérien donne des détails au sujet de cette nouvelle aventure:

> La première récolte en l'automne de 1897, sans être abondante, fut assez bonne pour nous procurer de la farine pour l'hiver et une partie de l'été 1898. Dans le courant de l'été je réussis à persuader à mes gens qu'il était de leur intérêt d'aller chercher sans rémunération les moulins à battre, à scie et à fleur [lire farine], du lac la Biche que nous avions achetés. C'est ce qu'ils firent sans trop de difficulté[39].
>
> Nous arrivons, le cher frère Racette et moi, du Lac la Biche où nous sommes allés pour assister au départ des machineries. Nous avions sept wagons. Nous avons pu y placer toutes les machineries du moulin à scie et à farine. La tempête nous a surpris à notre retour --tempête de neige accompagné [sic] d'un vent froid. Nous laissâmes nos freighters à 50 milles de notre mission afin d'arriver au plus vite pour y expédier des sleighs à la rencontre des wagons. J'espère que ce contretemps nous retardera pas beaucoup.
>
> Aussitôt les machines parvenues à destination nous placerons les moulanges et ferons de la farine[40].

Caravane hétéroclite, à n'en pas douter, car en tête roule lentement la locomobile et les wagons transportant le bois destiné à son vorace fourneau. Le Frère Antoine Kowalczyk, qui vient d'être déplacé par ses supérieurs en même temps que le Frère Racette, du lac la Biche

---

39 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, p. 3.

40 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 11 novembre 1897.

à Saint-Paul-des-Métis, conduit la machine, tandis que le Frère Moalic dirige le bataillon.

Le P. Thérien a fait couper et transporter des billots par les Métis auxquels il a payé quatre-vingts dollars à l'automne 1897, et il les occupe de la même façon durant l'hiver de 1898 pour un salaire de cent dollars, mais ce bois n'est pas scié. On ne peut donc pas s'en servir pour la construction d'abris permanents pour les moulins. Il faut les installer tout près du presbytère, au petit bonheur et à ciel ouvert. Le tas de bran de scie, pendant plus de trente-cinq ans, en marquera l'endroit exact au sud de la maison.

Le Codex historicus de Saint-Paul loue le Fr. Racette, déjà vieux et infirme, ainsi que le Fr. Antoine Kowalczyk, pour leur courage à scier et à moudre malgré des températures rigoureuses[41]. La plupart des Métis peuvent ainsi avoir leur farine sur place et s'épargner de longs et difficiles voyages au lac Poisson-Blanc où fonctionne une meunerie à petit rendement.

Durant l'hiver de 1897-1898, le P. Thérien envoie les Métis qui ne sont pas à la chasse ou à la pêche, faire chantier au sud du lac dans une épinetière bien fournie.

---

41 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, p. 3.

Les billots sont transportés sur la glace à l'endroit où s'élèveront, tout près du lac, les constructions pour les moulins[42].

Dès lors, le gérant de la colonie établit un système qui prévaudra tant que la scierie fonctionnera[43]. Les Métis coupent et charroient les billots qu'on leur scie au moulin; la mission retient un tiers des planches et les Métis en ont les deux tiers. Toutefois, comme ces derniers avaient peu de revenus, le P. Thérien les paye soit en argent, soit en marchandise ou grub, selon l'expression du pays. Le missionnaire écrit:

> Ce système nous permit de nous procurer tout le bois nécessaire pour nos différentes constructions, moulin, étables, maison, école et église. Les Métis purent ainsi se procurer le bois nécessaire pour la construction de leurs maisons et dépendances. De sorte qu'au bout de trois ou quatre ans, nous avions, les Métis et la mission, les maisons et dépendances bien établies[44].

A l'automne de 1899, certains Métis se montrent revêches à cette entente qu'ils ont pourtant acceptée volontairement. Selon leur nature, ils voudraient tout pour

---

42 Pour voir où étaient les diverses constructions de la mission, référez à l'appendice numéro 6.

43 Dieudonné [George] Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 2-3-.

44 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 6.

rien, mais le P. Thérien ne se laisse pas émouvoir.

Lors d'une visite de Mgr Legal, la question se règle d'autorité:

> Dans l'après-midi je vois les RR. PP. Thérien et Charlebois et nous réglons quelque chose sur les moulins et la monture: bois $16 pour les étrangers et $10 pour les gens de la colonie ou bien s'ils fournissent les logs on garde 1/3. Pour la monture 6% pour les étrangers et 10% pour ceux de la colonie[45].

Une dernière fois le problème revient sur le tapis. Le P. Thérien est au repos au Texas après l'incendie de l'école, et le P. Gustave Simonin le remplace. Alors se réalise ce que le gérant de la colonie écrivait à Mgr E. Legal en 1899 au sujet du P. Charlebois:

> Je crains beaucoup que le cher Père soit soumis à une bien dure épreuve en se trouvant seul. [...] Il faut connaître nos métis pour pouvoir s'arranger avec eux, autrement il ne leur en coûte guère d'abuser de la confiance ou de l'inexpérience d'un Père[46].

Par le même courrier du 21 avril 1906, arrivent à Mgr Legal une lettre du P. Simonin et une pétition d'un grand nombre des Métis. Monseigneur ne s'empresse pas de répondre à ces derniers, mais il en avise plutôt le

---

45 Mgr E. Legal, Journal quotidien, p. 8, 11 octobre 1899.

46 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 8 février 1899.

missionnaire:

> Ils ne parlent pas du tout de la question de la dîme ou du support du prêtre. Ils se plaignent uniquement de ce que vous ne voudriez pas scier leur bois.
>
> Je crois qu'il y avait certaines conditions arrangées par le P. Thérien pour le sciage du bois. Il prenait soit une certaine proportion des logs soit une somme déterminée par 100 pieds. Je suppose que vous aurez voulu exiger les mêmes conditions et de cela je ne vous blâmerais pas. Tout en vous laissant une certaine discrétion pour faire la remise que vous jugerez convenable pour ceux qui seraient dans l'impossibilité de rémunérer pour le sciage du bois, je crois qu'il est de bonne politique d'exiger les conditions de ceux qui peuvent s'y soumettre sans de trop graves inconvénients. Veuillez me dire quelles sont les conditions et la cause du mécontentement sous ce rapport[47].

Un mois plus tard, ayant reçu les explications du P. Simonin, Mgr Legal donne sa réponse aux Métis en la faisant passer par le missionnaire:

> Je réponds que les informations sur lesquelles plusieurs ont donné leur consentement à laisser mettre leurs noms, (car toute l'écriture est apparemment de la même main), n'étaient pas exactes. On a refusé de scier le bois seulement de quelques individus avant qu'on se soit entendu sur les conditions de la vente et du sciage. Dès lors qu'il y aura eu une entente préalable sur ces deux points, je suppose bien qu'on continuera, comme par le passé, à leur rendre les services en notre pouvoir. J'espère que cette agitation tombera d'elle-même[48].

---

[47] Mgr E. Legal, lettre à G. Simonin, 26 avril 1906.

[48] Mgr E. Legal, lettre à G. Simonin, 25 mai 1906.

Au printemps de 1898, tous les billots qui devaient fournir la planche nécessaire à la construction d'abris permanents pour les moulins s'entassaient sur place. Les Métis y avaient gagné cent quatre-vingts dollars de salaire. On jette les bases de ces établissements en mars, mais les fonds et la main-d'oeuvre faisant défaut, on doit discontinuer.

Par malheur, un accident à la locomobile interrompt les services de la meunerie[49]. Une nuit que le thermomètre descend jusqu'à quarante-cinq degrés sous zéro, un tuyau crève. Le Fr. Antoine Kowalczyk, à la demande de son supérieur, avait pourtant fait de son mieux pour le vider. Pas de tuyau de rechange et pas de boutique de forge pour souder la fissure. Le P. Thérien doit donc atteler ses chevaux de route et se rendre, par un très grand froid, à Edmonton. Reconnu pour ses voyages rapides, il complète l'aller-retour en trois jours. Mais quel contretemps "pour un objet dont la valeur n'atteignait pas 50 cents".

On ne peut moudre le grain requis pour la mission et les Métis car d'autres revers ennuyent sans cesse les mécaniciens. D'ailleurs, les abris ne sont pas encore construits au début de l'hiver 1898-1899, et le Fr. Racette ne

---

49 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 6.

peut moudre la farine requise pour la mission et pour les Métis. A. A. Ruttan, dans son rapport au gouvernement d'Ottawa, en souligne les inconvénients:

> On veut être en position de faire fonctionner la minoterie dès l'an prochain. Présentement, les colons doivent transporter leur blé au moulin du lac Poisson-Blanc, distant de quarante milles, puis attendre patiemment. Ce moulin ne pouvant moudre que cinq cents livres par jour, le procédé et l'attente sont fort longs.
>
> Lorsque la farine sera produite sur place, la Colonie en profitera d'une autre façon: les sous-produits --le son, etc.-- serviront à l'engrais des animaux[51].

Le même document ajoute des renseignements dont certains touchent le sujet traité présentement:

Maison des Pères 40X30, en bois, 2½ étages, toit en bardeaux, solage de pierre, cave de 20 pieds carrés. Maison solidement construite. Dépenses pour matériaux seulement...$800... Valeur totale.....	$1.500
Ecole en bois rond, toit de chaume.....	100
Moulins à scie et à farine et matériaux en main pour parachèvement.....	800
Ecurie, 22X26, en billots taillés, toit de chaume, bien finie à l'intérieur.....	200
Locomobile au service de la batteuse et des moulins.....	1.250
Moteur pour la scierie, scies, courroies....	400
Machines de la minoterie (on peut y moudre 100 boisseaux par jour).....	360
Nettoyeuse à grain.....	200
Cinquante mille pieds de rondins prêts à être sciés et rendus sur place.....	300
	$5.110

---

51 A. A. Ruttan, rapport au secrétaire du ministre de l'Intérieur, 19 janvier 1899.

Même si on ne peut installer les moulins en leurs abris permanents près du lac[51], il faut tout de même prévoir les constructions à venir et se préparer en conséquence.

Alors, le P. Thérien[52] demande au P. Lacombe la permission de dépenser trois cents dollars pour la coupe de billots par les Métis, au coût de six dollars le mille pieds. Aux cinquante mille pieds déjà sur place, il veut en ajouter autant pour que la planche, une fois sciée, ait le temps de sécher avant qu'on ne l'emploie pour l'école, l'église et autres bâtiments. Il présume que l'autorisation sera accordée puisqu'il a envoyé ses hommes chercher des provisions pour une centaine de dollars, et que les Métis sont au bois.

Déjà, pour la coupe, il faut aller plus loin au sud du lac. Dans trois ou quatre ans, les arbres dans la colonie ne suffiront plus. Il songe donc à découvrir une nouvelle sapinière. Il suggère au P. Lacombe de faire une demande au gouvernement pour avoir une concession sur la Montagne de l'Orignal, située à une quinzaine de milles à

---

51 Photo des abris près du lac, dans Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, Edmonton, (pas d'éditeur), 1914, p. 76.

52 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 8 février 1899.

l'est de Saint-Paul-des-Métis, ou à quatre ou cinq milles à l'est de la vallée de la Croupe du Chien dans la paroisse actuelle de Saint-Edouard[53]. Il veut ainsi devancer certains commerçants de Battleford qui ont les yeux sur les sapins et épinettes de cette grosse colline. Les négociations traînent en longueur. En novembre 1904, on abandonne le plan car une corporation quelconque, ayant les droits de coupe dans ce territoire, exige cinq mille dollars. C'est vraiment trop.

On utilise plutôt les forêts du lac des Roches dans la vallée, et on installe le moulin à scie quelques milles au sud de ce lac. Plus tard, les arbres du lac en Long feront l'affaire.

Un conseil vicarial à la mi-février 1899 détermine les points suivants au sujet de la colonie:

> On décide que le P. Charlebois sera économe de la maison et manager [lire gérant] de la colonie au temporel, ne relevant sous ce rapport que du Syndicat et correspondant directement avec Mgr par mon entremise. $3000 votés pour la construction de la Boarding School [lire pensionnat], $400 pour l'achat du planer et de la machine à bardeaux, $500 pour les bâtisses des moulins, $100 pour straps [lire courroies] et d'autres choses nécessaires... en tout $4000[54].

---

53 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 novembre 1904.

54 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 17 février 1899.

Il ne faudrait pas croire que le vicariat apostolique de Saint-Albert devient tout à coup généreux! Il s'agit plutôt des fonds propres de la colonie qui proviennent de l'allocation gouvernementale et de dons divers.

Enfin, les constructions pour les moulins sont terminées en décembre 1899, et Mgr Legal les bénit un an plus tard[55]. L'industrie du bois fonctionne la première. Pour la meunerie il faut obtenir les services d'un monsieur McGee, expert à monter les machines de ce genre. Ce mécanicien du gouvernement ne vient que le 11 décembre 1900. Il fait des ajustages et invente une pièce pour remplacer le Stone Staff absent. Le dix-huit, à trois heures, Mgr Legal, en rochet et camail, bénit l'installation. On met les machines en marche, mais on doit attendre assez longtemps les résultats. "Enfin on a de la farine de première qualité, mais un peu plus sombre que la Strong Baker." Le Fr. Antoine, --c'est ainsi que l'on nomme toujours le Fr. Antoine Kowalczyk-- , trouve que sa locomobile fonctionne très aisément, tout en n'utilisant que cinq des dix-sept forces dont elle peut disposer.

---

55 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 18 décembre 1900, p. 12.

Tout n'ira pas sans cesse à merveille[56]. Par exemple, en février 1903, le moteur à vapeur se brise et on ne peut le réparer qu'au milieu de l'été. C'est fort ennuyeux car la construction de l'école-pensionnat est en marche et l'on voudrait commencer sans retard celle de l'église. Le P. Thérien entend bien que les Métis paient pour ces réparations, car ils profitent de la scierie et de la meunerie[57].

Pour hâter les opérations, on construit et organise un séchoir près des autres abris[58]. Il peut contenir de seize à vingt mille pieds de bois à la fois[59].

Lorsque, en 1907, les moulins ne seront plus en usage près du lac, on transportera le séchoir près de la fonderie actuelle d'Edmond Mailloux. M. l'abbé J-A. Ouellette, qui l'a achetée, la transformera en habitation[60].

La venue des blancs détermine le P. Thérien, avec l'approbation de ses supérieurs, à liquider peu à peu

---

56 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 18 février 1903; 29 avril 1903; 5 mai 1903; 4 juin 1903; 10 juin 1903; 1 juillet 1903; 2 juillet 1903.

57 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 4 mars 1903.

58 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 4 mars 1902; J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 7 juillet 1902.

59 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, juillet 1902.

60 C. Thérien, interview, p. 5; E. Mailloux, interview avec E. Drouin, 20 mai 1961.

l'avoir matériel de la mission. Ainsi, soit en 1912 ou en 1913, Julien Beaudin et Phydime Joly achètent la scierie et la transportent ailleurs[61]. Ils s'en servent pour eux-mêmes et pour les colons nouveaux. Les constructions désaffectées sur la rive du lac sont démolies en 1914.

Mentionnons, en passant, la machine spécialement employée pour nettoyer le grain de semence et le blé à moudre. Au grand plaisir du gérant, le P. Lacombe l'achète à Winnipeg en septembre 1898[62], mais elle est encore à Edmonton au début de février 1899. Un connaisseur l'examine en cette ville et déclare qu'elle est "ce qu'il y a de mieux en son genre"[63]. Quelques jours après l'arrivée du Père Charlebois à Saint-Paul-des-Métis, la machine fait son apparition dans la colonie. On l'installe et elle rend de bons services durant des années.

---

61 C. Thérien, ibid., p. 5.

62 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 18 septembre 1898.

63 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 8 février 1899.

Un nom s'attache particulièrement à tout ce qu'il y a de mécanique dans la réserve, celui du Fr. Antoine, le mécanicien en chef et le factotum[64]. En plus de surveiller le fonctionnement de la locomobile et des divers moulins, il traîne, chaque automne, la batteuse de ferme en ferme, il est au service de la mission et des Métis à sa boutique de forge sise à l'angle de la rue principale et de celle qui conduit aujourd'hui à l'hôpital. Sans rémunération aucune il ferre les chevaux, aiguise les socs de charrues, bat le fer de sa seule main gauche, soude et répare. L'eau requise pour tremper le fer est à portée de main, puisqu'un petit marais sépare le presbytère de la forge. Cette dernière construction, plutôt rudimentaire, durera jusqu'en 1909; on la démolit lors de l'arpentage des lots du village.

Tous ces moulins, quoique coûteux en argent et en énergie, rapportent quelque chose à la mission[65]. On le sait par le rapport financier du P. Thérien pour la période de juin 1902 à la fin de mai 1903. Les Métis ont payé $306.36 pour l'usage de la scierie et la mission a accumulé cent vingt mille pieds de bois de construction. De son

---

64 C. Thérien, **interview, p. 5.**

65 J-A. Thérien, rapport financier à A. Lacombe, juin 1903.

côté, le gérant affirme le même fait[66]. D'ailleurs, il s'agit là d'un capital appréciable puisque Samuel Maber[67], en 1909, estime que la meunerie et la scierie valent dix mille dollars.

En plus des Frères Racette et Antoine, plusieurs autres doivent prêter main-forte pour le fonctionnement des moulins et des machines. Il s'agit surtout des Frères Alexandre Lambert et Moalic, des laïcs Brassard et Maisonneuve, dont les documents ne donnent que les noms de famille, et enfin le P. Cyprien Boulenc.

Pour diversifier les connaissances économiques des Métis et multiplier leurs sources de revenus, on songe, dès 1898, à établir certaines industries, entre autres une lainerie[68].

---

66 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 octobre 1903.

67 Samuel Maber, rapport au ministère de l'Intérieur, 22 janvier 1909.

68 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 18 septembre 1898.

Quatre extraits du rapport Ruttan complèteront notre étude sur la situation économique de la colonie:

> Les affaires de toute la mission semblent être sérieusement établies et bien conduites.
>
> . . . . . .
>
> On m'a invité à une assemblée des membres de la colonie. [...] Plusieurs parlèrent longuement pour dire leur contentement et pour exprimer leurs espoirs dans l'avenir. Ils ont confiance à condition qu'on leur fournisse plus d'instruments aratoires [...] et qu'on fonde une école-pensionnat pour leurs enfants.
>
> . . . . . .
>
> La colonie peut être un succès industriel si elle est bien équipée de machines agricoles et si elle est bien dirigée. Elle pourra vendre du boeuf à Edmonton, pour autant qu'elle en produira, et de grandes quantités de farine et de bacon aux agences indiennes.
>
> Les Soeurs Grises[69], les Pères et les Frères coadjuteurs possèdent éminemment l'expérience et les aptitudes voulues pour accomplir les tâches spéciales qu'on leur assigne. Le meilleur de leurs énergies est consacré à un travail volontaire, sans rémunération pécuniaire, accompli par devoir religieux. Peut-être n'en sont-ils que plus sincèrement enthousiastes que les choses en sont ainsi[70].

---

69 En janvier 1899, les religieuses n'étaient pas encore installées à Saint-Paul-des-Métis; cependant, comme on avait déjà approché les Soeurs Grises pour l'école de la réserve, et que A. A. Ruttan les avait vues à l'oeuvre au lac la Selle, il suppose qu'elles viendront à la colonie. Cela est la cause d'une erreur chez Marcel Giraud, Le Métis canadien, Paris, Institut d'Ethnologie, 1946, p. 1226, où il affirme que les Soeurs Grises ouvrirent l'internat à la colonie.

70 A. A. Ruttan, rapport au secrétaire du ministère de l'Intérieur, 19 janvier 1899. Voir l'appendice numéro 5 pour y lire le rapport complet. Le dernier paragraphe est d'autant plus révélateur qu'il provient de la plume d'un non-catholique.

CHAPITRE TROISIEME

L'EDUCATION DANS LA COLONIE

A.- EDUCATION ET FINANCES

Le problème économique est très important pour la colonie, mais il en existe un autre bien fondamental, celui de l'éducation. Peut-on compter réellement sur les adultes pour réaliser l'idéal entrevu par les PP. Lacombe et Thérien? Ailleurs et en d'autres circonstances on aurait pu s'appuyer sur eux, mais pas à Saint-Paul-des-Métis. Il faut plutôt faire fond sur la nouvelle génération que l'on instruira et éduquera avec patience, même s'il faut y employer vingt ou trente ans. Là seulement se trouve le salut.

Ce problème, à Saint-Paul-des-Métis, se complique du fait de la lutte scolaire en cours dans l'Ouest, de l'opposition protestante et de la pauvreté de la colonie.

Qu'il suffise, quant à la première difficulté, de rappeler toutes les commotions politiques engendrées d'un bout à l'autre du pays par la question des écoles et l'opposition systématique aux institutions catholiques dans l'Ouest. La colonie se serait fort probablement mieux tirée d'embarras dans ce domaine si les conservateurs étaient restés au pouvoir en 1896, car le P. Lacombe avait déjà reçu d'eux des promesses verbales de subsides pour une école.

D'ailleurs, à peu près tous les rapports des agents gouvernementaux recommandaient de telles institutions un peu partout pour la jeunesse métisse. Sir Wilfrid Laurier y était plutôt sympathique, bien qu'il craignît certains de ses ministres ainsi que des réactions politiques possibles. Mais, Clifford Sifton, ministre de l'Intérieur, se chargeait d'émousser tous ses bons désirs. Enfin, le premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, Sir Frederick Haultain, était reconnu pour son fanatisme contre les écoles séparées. Le P. Thérien aura à s'en plaindre amèrement.

On a voulu minimiser la seconde difficulté en niant l'existence d'une opposition protestante. Pour ce faire, certains prétendent qu'il existait entre missionnaires catholiques et missionnaires protestants une entente de gentilhommes selon laquelle chacun s'établirait dans un territoire donné qui serait alors son fief exclusif. La chose se produisit parfois à cause des circonstances, mais habituellement les prêtres catholiques, arrivés les premiers sur les plaines de l'Ouest et poussés par le commandement du Christ d'enseigner toutes les nations, ne se sentaient point liés par une telle convention qui, d'ailleurs, n'est que légende. De leur côté, les ministres protestants ne se gênaient nullement de s'infiltrer un peu partout parmi les

populations catholiques. Leurs tactiques n'étaient pas toujours des plus loyales.

Mgr V. Grandin doit s'en plaindre quatre ans avant l'ouverture de la colonie métisse au sujet de la réserve indienne du lac la Selle, contiguë au territoire qu'obtiendra bientôt le P. Lacombe pour les Métis[1]. Même si à peu près tous les habitants y sont catholiques, le révérend John McDougall prie le gouvernement d'Ottawa de lui permettre la fondation d'une école protestante. Le ministère de l'Intérieur lui répond que les rapports de l'agent sur place affirment l'absence de protestants en nombre suffisant pour qu'on se conforme à sa demande. Par des promesses, John McDougall obtient les signatures de quelques individus qui, à la fois, ajoutent les noms de leurs femmes et de leurs enfants sans qu'aucun ne soit consulté. La réserve est bien troublée par l'incident.

La même réserve est encore témoin d'un autre accroc à la justice entre 1901 et 1904, lorsque des ambitieux, dont l'un est le révérend Steinheve, profitent des difficultés provenant de l'épidémie de picote de 1901 pour faire mettre l'agent indien à l'amende et lui faire perdre son

---

1 Mgr V. Grandin, lettre au P. Leduc, 21 mars 1892.

poste à cause de sa religion[2].

La colonie métisse ressentira, à son tour, de semblables machinations. Toutefois, il suffit de référer le lecteur aux articles de journaux déjà analysés[3].

Il ne faudrait cependant pas croire qu'il n'existe point d'hommes droits dont la justice naturelle s'exprime en termes clairs. Rappelons les Burgess, les Ruttan, les Oliver, les Cross et bien d'autres.

Il vaut la peine de déterminer quelque peu l'attitude de l'honorable Charles Mackintosh, lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest à la fin du siècle dernier. De retour à Régina après une tournée en Alberta et une réception à Saint-Albert, où Mgr Grandin lui avait présenté un document très au point sur la situation des

---

2 L. Balter, Codex historicus du lac la Selle, 15 janvier 1904.

3 Voir les pages 62-75.

écoles séparées, il écrit:

> Je fus fort impressionné de ce que j'ai observé et entendu. Il me semble que si tout notre peuple savait tout le dévouement, les efforts et le patriotisme de ceux qui dirigent les institutions catholiques du pays, il y aurait moins de préjugés, d'agitation et d'animosité.
>
> Quoi de plus chrétien que cette touchante tendresse de ces Soeurs qui, prononçant leurs voeux de religion, burinent dans le coeur de la génération montante des leçons de charité, de loyauté et d'application au travail? Quoi de plus ennoblissant que l'unité chez le clergé, son abnégation, son amour fraternel et son respect pour les opinions de ceux qui ne voient pas les choses du même oeil que lui?
>
> Croyez-moi, Monseigneur, les sentiments exprimés dans votre adresse ont éveillé en moi bien des pensées, car, lorsque je vois des hommes se diviser et même devenir violents au sujet d'éducation religieuse, même d'éducation séculière, il me semble que l'esprit de la constitution est mort et que la vie nationale est en danger. Nous avons besoin de l'énergie conjuguée de tout notre peuple si nous voulons résoudre le problème que présente la formation d'un grand et puissant Canada, tel que le veulent les vrais patriotes.
>
> Soyez assuré, Monseigneur, que je vous suis sympathique ainsi qu'à tous vos aides pour ce qui a trait à vos légitimes aspirations, surtout parce que vous ne comptez pas sur une agitation dangereuse et sur l'anarchie, mais plutôt sur des moyens constitutionnels et sur l'esprit de justice de la majorité pour obtenir le redressement des torts dont vous souffrez[4].

Une telle lettre ne peut que réjouir le coeur du vieil évêque, mais, malheureusement, ses représentations ne pèsent guère auprès des gouvernements de Régina et

---

[4] Charles Mackintosh, lettre à Mgr V. Grandin, 11 mars 1895.

d'Ottawa. Il s'en désole:

> Les journaux réclament un Gouvernement provincial pour l'Alberta. [...] Bien que je ne tienne nullement au Gouvernement de Régina, je suis effrayé de faire partie d'une Province, parce que nous serons toujours sacrifiés comme minorité. J'avais toujours pensé que le Gouvernement fédéral avait surtout pour but de protéger les minorités contre les injustices du plus fort, et par ce qui se passe au Manitoba et au Nord-Ouest, on dirait que le Gouvernement d'Ottawa renonce à cette mission. On m'assure même que le Gouvernement du Nord-Ouest ne fait exception et qu'il nous faudra toujours subir les injustices de majorités fanatiques. C'est à décourager même de plus braves que nous. Ne manquez pas cependant de faire connaître nos griefs au Gouvernement Fédéral, puisque pour notre Gouvernement Local nous n'existons pas; nous nous adressons à ces MM., ils ne daignent même pas accuser réception de nos lettres. C'est d'autant plus nécessaire que la position de nos religieuses devient de plus en plus intolérable.
>
> . . . . . .
>
> Une autre chose pitoyable et aussi ridicule que possible. On impose à nos enfants une foule de connaissances inutiles pour ne pas dire nuisibles, que la plupart d'entre eux oublieront une fois sortis de l'école, et s'ils retiennent ces connaissances absolument inutiles, vu leur profession, ils n'en retireront qu'un sot orgueil et ignoreront une foule de connaissances pratiques dont ils ont besoin.
>
> . . . . . .
>
> Il est bien certain que si notre Gouvernement nous refuse les libertés que nous demandons, nous finirons par les prendre. Ils nous tiendront par la bourse comme au Manitoba. J'espère que le Gouvernement ne laissera pas les choses en venir là[5].

L'opposition ne saurait pousser les représentants de l'Eglise catholique à oublier leurs devoirs envers les

---

5 Mgr V. Grandin, lettre à A. Lacombe, 28 août 1898.

jeunes dans le domaine de l'éducation. Voilà bien pourquoi le P. Lacombe pense à une école dès qu'il prépare des plans pour la colonie métisse. Divers documents déjà analysés en font foi. Il est toujours question d'une école industrielle et l'idée est consacrée par l'arrêté ministériel du 28 décembre 1895. C'est la sorte d'institution qu'il faut si l'on se souvient du but ultime de l'oeuvre: montrer aux Métis à se tirer d'affaire seuls dans une société agricole. Les garçons devront donc y apprendre la culture du sol et l'élevage des bestiaux, tandis que les filles y acquerront les connaissances utiles à de bonnes épouses et de bonnes mères de familles. En même temps, cela va de soi, tous devront y puiser une éducation générale, une formation sociale et religieuse.

Les difficultés financières et le court laps de temps durant lequel vécut la colonie, ne permettront malheureusement pas que le programme industriel de l'école prenne son plein essor.

Mgr Legal affirme que la population augmente toujours durant les premiers mois de la colonie, de sorte que le P. Thérien voit l'absolue nécessité d'ouvrir une école

le plus tôt possible et malgré la situation difficile[6]. Dès le printemps de 1897, le Fr. L. Petitdemange, O.M.I., devient instituteur dans une pièce du presbytère[7]. L'école presse d'autant plus que les Métis n'apprécient pas toujours l'instruction. Il faut créer chez eux une nouvelle mentalité si l'on espère, un jour, établir solidement la colonie. Le fondateur s'exprime clairement sur ce sujet:

> Je vous préviens que je compte sur l'éducation des générations futures pour réaliser l'oeuvre entreprise. C'est par l'éducation et non par l'instruction seulement que nous transformerons cette race, que nous ferons des Métis des hommes et des femmes qui au lieu de chercher à descendre l'échelle chercheront à en gravir les degrés. C'est par l'éducation enfin que nous relèverons le niveau de leur caractère, c'est à quoi nous devons tendre surtout dans notre école. Pour cela il faut un système spécial. Ce système je l'ai inauguré au Lac d'Oignon. [...] Les élèves ont appris le respect d'eux-mêmes et au lieu de subir l'influence de leur entourage réagissent contre elle et montrent une formation de caractère que l'on ne voit pas chez une grande partie de nos Métis sortis d'autres écoles. On s'est surtout appliqué à former leur caractère avant tout, à leur inculquer peu à peu des principes qui ont changé complètement le cours de leurs idées et leur ont donné une toute autre idée d'eux-mêmes[8].

---

6 Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, Edmonton, (pas d'éditeur), 1914, p. 72.

7 Anonyme, historique de St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, 28 février 1908, p. 2.

8 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 18 septembre 1898.

Le P. Lacombe, à sa façon pittoresque, montre qu'il n'est pas moins convaincu:

> Mais, Messieurs, nous avons compris, pour que notre plan soit un succès, que nous avons besoin d'un autre engin que nos fermes et nos cultures. Il faut une école industrielle et cette institution nous ne pouvons pas la faire surgir et pour l'intérêt de cette nation et pour l'honneur de notre patrie, il semble que ce serait un grand acte de philanthropie chrétienne de subvenir à l'école industrielle de la jeune génération métisse[9].

L'école du jour ne suffit pas aux besoins locaux; il faut, au plus tôt, un grand pensionnat.

En effet, malgré son bon vouloir et sa faible santé, le professeur ne réussit pas à atteindre régulièrement la majorité des enfants d'âge scolaire. Mgr Legal fait erreur en écrivant qu'"une école ouverte par le dévoué Fr. Petitdemange servait à un grand nombre d'élèves fort assidus"[10], si l'on place cette citation en regard de cette remarque du P. Thérien: "60 enfants en âge d'aller à l'école mais vu la pauvreté, la distance, la moyenne n'est que de 22"[11]; ou encore de cette autre composée neuf mois plus

---

9 A. Lacombe, mémoire-rapport à Sir Wilfrid Laurier et à ses ministres, contresigné des membres du syndicat, 7 novembre 1896.

10 Mgr E. Legal, op. cit., p. 72.

11 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 18 mars 1898.

tard: "Le petit Frère Petit-de-mange [sic] n'est pas fort, il se plaint du mal de poitrine. Cependant il continue à faire l'école avec une moyenne d'enfants de 8 à 10 par jour"[12]. Cinq semaines plus tard, A. A. Ruttan corrobore la chose:

> La colonie contient environ soixante-cinq enfants d'âge scolaire, mais il semblerait que la moyenne des écoliers présents en classe ne dépasse pas quinze. Les raisons principales de si nombreuses absences sont d'abord l'impossibilité de persuader les parents de la nécessité d'une assiduité continue, puis, en grande partie, la pauvreté des familles et le manque de vêtements convenables pour les jeunes.
>
> . . . . . .
>
> Dans dix ou quinze ans, le pensionnat aura accompli son travail civilisateur, de sorte que toute la population métisse sera infiniment mieux postée pour se suffire à elle-même sur un pied d'égalité avec nous tous. Leur ignorance et leur pauvreté sont présentement facteurs de faiblesse pour le Canada, mais, une fois leur éducation parachevée, ils seront source de force pour la vie nationale[13].

Les autorités de la mission ne désirent point faire un paradis terrestre de l'école désirée pour Saint-Paul-des-Métis. Ce serait rendre un mauvais service à des jeunes appelés à vivre dans des conditions plutôt rudes. D'ailleurs, les missionnaires ont l'expérience des écoles

---

12 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 12 décembre 1898.

13 A. A. Ruttan, rapport au secrétaire du ministre de l'Intérieur, 19 janvier 1899, p. 2-3. Voir l'appendice numéro 5.

indiennes et métisses. Ils veulent éviter de produire des fats, des snobs et des désaxés. Quand le P. Lacombe requiert des subsides pour une école industrielle, ce n'est donc point simplement pour éviter d'effrayer le gouvernement qu'il écrit:

> Nous ne désirons pas doter cette institution de toutes les commodités et les agréments modernes, car cela rendrait les enfants inaptes à se réadapter à la vie familiale qu'ils partageront en sortant d'ici. Le but est donc d'entourer les élèves des conditions normales à la vie pionnière dans le Nord-Ouest[14].

Plus que tout, les agissements d'un ministre anglican, Matheson, poussent le P. Thérien à fonder sans retard un grand pensionnat. Ils sont comme un défi de l'Eglise anglicane en même temps "qu'un aiguillon dont se sert la Providence pour nous pousser et nous montrer la voie à suivre"[15]. Il s'agit bien d'un duel à mort; les deux camps le savent. Les enfants indiens et métis de l'Alberta et de la Saskatchewan en sont l'enjeu, comme le prouvent divers documents.

---

[14] A. Lacombe, rapport au ministre de l'Intérieur, contresigné de J-A. Thérien, 1 septembre 1898.

[15] J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 12 décembre 1898.

Mgr Legal dépeint Matheson et ses activités d'une manière peu flatteuse:

> (Lac de l'Orignal) Nabesis (petit homme) habite à près de 7 milles, et de plus le Ministre Matheson a probablement campé chez lui hier soir, car nous l'avons rencontré près de là. Cet individu est un Métis, ancien traiteur, qui rôde constamment autour de ces sauvages, même des sauvages catholiques, pour tâcher d'obtenir leurs enfants à son école. Il est actif et peu scrupuleux sur les moyens de sorte qu'il devient facilement dangereux auprès de nos pauvres gens dont il parle parfaitement la langue.
>
> . . . . . .
>
> (Lac d'Ognon [sic]) Nous passons près de l'Ecole du Ministre Mathesson [sic], mais nous nous donnons garde de rentrer. Ce particulier qui est métis lui-même et a peu idée des convenances, fait aux missionnaires catholiques une guerre de corsaire, tâchant surtout d'attirer chez lui et à son école les enfants des Métis ou des Sauvages catholiques. Il en a déjà une douzaine et fait des démarches naturellement pour avoir le secours du Gouvernement.
>
> . . . . . .
>
> (St. Paul) Je touche la question de l'envoi de leurs enfants aux écoles protestantes, et les exhorte à ne pas exposer ainsi la Foi de leurs enfants.
>
> . . . . . .
>
> (Lac d'Ognon [sic]) Dumont et Trottier et d'autres Métis viennent me parler: Pourquoi fait-on des difficultés à l'école indienne pour accepter nos enfants, quand le ministre protestant vient les demander et les chercher. C'est que le ministre a de l'argent pour les pervertir et les tourner au protestantisme. [...] Ces pauvres gens ont la foi bien peu solide et bien peu éclairée. [...] Beaucoup, en se privant de boisson pourraient pourvoir à l'éducation des enfants[16].

---

16 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 21 janvier; 27 janvier; 14 février 1898; 15 septembre 1905.

Tout au long de l'année 1898, le P. Thérien insiste à temps et à contretemps auprès du P. Lacombe, de Mgr Grandin et de Mgr Legal, pour qu'ils agissent énergiquement:

> La construction d'un Boarding School est d'une nécessité absolue si l'on veut enrayer le mouvement assez prononcé qui consiste à placer les Métis dans des écoles protestantes établies sur des réserves sauvages. Il y a là un danger sérieux qui réclame une attention immédiate et efficace si l'on veut sauver la jeune génération des influences protestantes[17].
>
> Il y a eu cette année progrès sensible. [...] Mais que servira tout cela si nous n'avons pas d'école? Si nos enfants nous échappent et s'en vont chez Madison [lire Matheson]. Voilà la question qui prime toutes les autres[18].
>
> L'espérance d'obtenir quelque chose pour un boarding school est bien précaire. Pourtant c'est la chose principale. Autrement les pauvres métis vont nous échapper. Je ne voudrais pas être pessimiste, mais l'avenir semble bien sombre pour eux si nous ne pouvons recueillir les enfants. Ils passeront au protestantisme. Il y a déjà une quarantaine chez Madison [sic] et il se prépare à en prendre une centaine. La rumeur dit qu'il va essayer à recruter les enfants au Lac la Biche, à la Rivière Bataille, partout où il y a un groupe de Métis. Et si nous ne pouvons pas enrayer ce mouvement, dans quelques années la génération actuelle aura cessé d'être catholique ou sera devenue complètement indifférente. Il y a là un problème gros de conséquences et dont la solution s'impose sans plus de retard. Il faut espérer que la Providence nous sortira de cette impasse[19].

---

17 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 18 mars 1898.

18 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 12 décembre 1898.

19 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 12 décembre 1898.

Le temps n'en est donc plus à la délibération; il faut agir coûte que coûte et se lancer dans la construction d'un vaste pensionnat.

Il faut aussi trouver l'argent nécessaire et des religieuses enseignantes.

On découvre de généreuses femmes sans trop de retard, mais le problème financier cause bien des soucis durant nombre d'années.

Nous savons déjà le trop grand optimisme du P. Lacombe vis-à-vis la charité de ses amis et la capacité de production de la ferme. Nous savons que le vieux missionnaire affirme d'abord au gouvernement que son plan exigera fort peu de subsides, mais nous savons aussi sa désillusion à la chute des conservateurs en 1896, parce qu'il ne réussit point à persuader les libéraux de la nécessité de secours en argent. Enfin, nous savons que Mgr Legal ne donne à la colonie qu'un quart des dons perçus par le P. Lacombe.

On ne peut construire indéfiniment avec de faibles revenus. Que faire alors? On se tire d'affaire de son mieux, tout en réitérant les demandes de subsides à Ottawa et à Régina. C'est pénible, mais aucune oeuvre religieuse d'envergure ne peut s'établir, surtout en ce temps-là, sans de nombreux et gros sacrifices.

Des $7.625.75 reçus pour la colonie de 1896 à 1898, il ne reste en banque, au mois de septembre 1898, que la modique somme de $341.93. L'argent a servi à payer la construction du presbytère, des divers abris pour les moulins, des écuries, les provisions, l'embauchage des Métis pour la coupe du bois, etc.. Ne faut-il pas être téméraire ou, plutôt, ne faut-il pas avoir une confiance à toute épreuve dans la Providence pour se lancer dans l'érection d'un édifice aux imposantes proportions? Le P. Thérien a cette confiance. Dès que la scie ronde se met à tourner, il accumule les milliers de pieds de planche, fait faire des plans par Mgr Legal, met des Frères et des laïcs à l'oeuvre. Lentement, trop lentement au désir de tous, le couvent-pensionnat s'élève. Les incertitudes concernant le nombre des ouvriers, mais surtout les fonds, causent des arrêts et des reprises jusqu'à ce que le dernier clou soit martelé en 1903. C'est un tour de force de bâtir, presque sans le sou, si beau et si grand.

Déjà en 1896, le P. Lacombe et les syndics font parvenir une pétition à Sir Wilfrid Laurier et à ses ministres leur disant la nécessité absolue d'une école industrielle, et l'impuissance où se trouve la colonie de la faire surgir sans subsides généreux du gouvernement fédéral. Si l'on daigne écouter leur supplique, ils se chargeront

eux-mêmes de diriger l'institution[20].

Une seconde pétition, presque identique à la première, prend la route d'Ottawa au début de janvier 1897:

> Nous avons grand besoin d'une école industrielle. Nous ne pouvons l'établir sans aide du gouvernement. D'après les clauses des traités, il est vrai que les Métis n'ont pas droit à une telle faveur, mais pour le plus grand intérêt de la nation, il semblerait que ce soit un magnifique acte de philanthropie chrétienne d'accorder à la jeune génération métisse une institution qui garantirait son avenir[21].

Le document arrive au bureau de C. Sifton, ministre de l'Intérieur, comme le prouve un memorandum de son sous-ministre[22]. Ottawa, cependant, fait la sourde oreille, quoique le premier ministre, à titre personnel, envoie une obole:

> Je regrette que le gouvernement ne puisse pas vous venir en aide de la manière que vous le désirez. Personnellement je sympathise beaucoup avec vous, dans l'oeuvre que vous avez entreprise et j'ai beaucoup de plaisir à vous envoyer mon humble contribution ($100)[23].

---

20 A. Lacombe et les syndics, lettre à Sir Wilfrid Laurier et à ses ministres, 7 novembre 1896.

21 A. Lacombe et les syndics, pétition à Sir Wilfrid Laurier et à ses ministres, 2 janvier 1897.

22 J. A. Smart, memorandum à C. Sifton, 16 janvier 1897.

23 Sir Wilfrid Laurier, lettre à A. Lacombe, 29 juin 1898.

Le P. Thérien n'entend pas désarmer aussi facilement. Il reprend la plume pour s'adresser à des hommes influents ou sympathiques à Ottawa:

> J'ai envoyé une lettre au Député Ministre de l'Intérieur demandant un boarding school. J'envoyai une copie de cette lettre à Mr Forget. Ce dernier m'a écrit qu'il ferait tout son possible pour appuyer ma demande. J'ai envoyé une pétition à Oliver ainsi qu'à Tom Davis[24], membre de la Saskatchewan, demandant un bureau de poste. Aussi une lettre à Mr Haultain demandant la nomination d'un juge. Thomas Risdale est celui que j'ai désigné[25].

Pourquoi cette demande aboutit-elle au bureau des Affaires indiennes au lieu de celui du ministre de l'Intérieur? A-t-on fait exprès à Ottawa pour brouiller les cartes? Chose certaine, c'est que le P. Thérien sait que la colonie ne tombe point sous la juridiction des Affaires indiennes. Donc, la réponse de ce département n'est pas surprenante:

> J'accuse réception de votre lettre du 17 passé dans laquelle vous demandez au gouvernement d'endosser les frais de construction d'une école-pensionnat pour les Métis de la colonie de Saint-Paul-des-Métis. Je dois vous dire que le bureau des Affaires indiennes ne construit des écoles que pour les Indiens, car on présume que les institutions pour les enfants blancs suffisent aussi pour les enfants métis[26].

---

24 Il est alors député du comté qui inclut la colonie.

25 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 12 mars 1898.

26 I. Lean, lettre à J-A. Thérien, 10 mars 1898.

Le P. Thérien[27] comprend l'attitude du gouvernement d'Ottawa, financièrement responsable des Indiens mais non des blancs et des Métis. Accorder un subside, surtout un subside par tête pour les jeunes Métis dans les écoles, serait créer un précédent, puisque cette population scolaire, assimilée à celle des blancs, relève du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest à Régina. Il croit, tout de même, pouvoir persuader Ottawa de desserrer les cordons de la bourse en insistant sur le fait que les Métis, ne possédant point le titre de leurs terres, ne paient pas d'impôts. Ainsi ils ne peuvent entretenir une école même chez-eux, tandis qu'ils ne peuvent non plus bénéficier des institutions des blancs. Il n'y en a d'ailleurs pas à proximité de la réserve. Ce sont là des arguments dont il fera usage auprès de M. Haultain et à Ottawa, mais sans succès appréciable.

Sa perspicacité lui découvre la raison réelle de son insuccès. Les politiciens sont pragmatiques; les sentiments sont peu persuasifs; il leur faut, avant d'agir, sentir une pression concertée d'un puissant groupe pouvant exercer une influence aux élections. Voilà pourquoi le gérant rêve d'organiser tous les Métis des prairies en une

---

27 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 avril 1898.

vaste organisation mue par un même esprit et donnant un appui moral sans faille:

> Il faudrait pouvoir nous présenter devant le public, avec la certitude que nous représentons le sentiment des métis et que nous sommes vraiment leurs représentants. Et il est certain qu'aujourd'hui nous ne le pouvons pas. Nous travaillons d'une façon et les Métis travaillent de l'autre. Pendant que nous nous efforçons de démontrer au gouvernement la nécessité d'avoir des écoles pour les Métis et de les réunir dans une colonie, les Métis de leur côté travaillent à faire prévaloir leurs idées et leur manière de voir en faisant des assemblées et en faisant des pétitions afin d'obtenir des scripts [sic]. Il faut l'avouer, le Métis s'est confié à d'autres qu'à nous. Nous avons perdu en partie leur confiance. Ils nous regardent avec plus ou moins de défiance au point de suspecter notre dévouement et de nous prêter des pensées sordides, des vues intéressées[28].

Le Père commence un travail de liaison avec les Métis du sud de l'Alberta et avec ceux des Etats-Unis, mais il aurait fallu des années et des années d'un travail ininterrompu pour en arriver à des résultats concrets. Or, il a très peu de temps à sa disposition; il a immédiatement besoin d'aide pour son école.

Force lui est donc de continuer à faire pression pour obtenir ce dont il a besoin. Il pousse le P. Lacombe et Mgr Legal à appuyer ses demandes de subsides. Personne ne peut l'accuser d'être pusillanime ou inconstant.

---

28 J-A. Thérien, ibid., 2 avril 1898.

Il persiste à frapper aux portes gouvernementales, espérant toujours qu'elles s'entrebâilleront.

Mgr Grandin ajoute son mot pour toucher le coeur des libéraux, mais lui aussi essuie un refus. Il accuse le parlement de prendre une fausse position, car Saint-Paul-des-Métis est un cas exceptionnel:

> Les Métis à cette mission ne sauraient être traités comme les blancs. Dès lors qu'ils ne sont pas propriétaires, comment peuvent-ils être taxés? Peut-on vous obliger, vous, à vous charger de cette oeuvre, car depuis qu'elle existe nous y soutenons une école absolument à nos frais, nous le faisions autrefois lorsque nous n'avions point de gouvernement, j'ai peine à croire qu'un gouvernement libéral veuille nous y obliger. Si légalement on ne peut pas établir là une école comme chez les blancs, s'il ne veut rien faire il les oblige par là à ne point avoir d'école. D'après ce que vous me dites, Sir H. W. Laurier est plein de bonne volonté, il me semble que si vous lui faisiez observer la position exceptionnelle où se trouvent les Métis de St. Paul, il verrait de suite l'obligation où se trouve de fait le gouvernement de faire quelque chose[29].

Le mot de Sir J-A. Chapleau, en parlant des libéraux victorieux le 23 juin 1896, ne se réalise pas; bien au contraire: "Je ne doute pas du succès de votre colonie; les vainqueurs d'hier ont eu trop de triomphes pour avoir la vengeance"[30]. En effet, les mains de Sir Wilfrid Laurier sont liées par les agissements de C. Sifton, ministre de

---

29 Mgr V. Grandin, lettre à A. Lacombe, 26 octobre 1898.

30 J-A. Chapleau, lettre à A. Lacombe, 22 août 1896.

l'Intérieur, formé, avant qu'il ne devienne député à Ottawa, dans les voies du fanatisme religieux et francophobe par Sir Frederick Haultain. Le capitaine B. Deane de la Gendarmerie royale, lui aussi juge les Sifton d'une manière sévère:

> Avant ma visite à Calgary, j'avais demandé permission à mes chefs de retenir les services de Mr C.C. McCaul, avocat de Calgary, pour s'occuper de cette cause au nom de la gendarmerie royale. J'étais convaincu qu'il étudierait sérieusement le cas. Mais il était ce que les Grits appellent un Tory, de sorte que ma demande fut ignorée. Les libéraux étaient alors au pouvoir (1898). Ils voulaient pour eux-mêmes tous les morceaux de poisson et les miettes de pain visibles. Le Nord-Ouest était une réserve de chasse privée surtout au profit de la famille Sifton, dont le fils le plus en vue était ministre de l'Intérieur dans le cabinet fédéral. Je ne fus donc pas surpris de recevoir l'ordre d'employer plutôt Mr A. L. Sifton, avocat de la couronne à Calgary. Il m'avait pourtant déjà embrouillé une excellente cause. [...]
>
> Eventuellement mon cas fut débattu en cour. Un autre avocat présent me fit la remarque suivante: "Si j'ignorais que Sifton représente la gendarmerie, je croirais qu'il est l'avocat de la partie défenderesse"[31].

Excepté en une occasion où Sir Wilfrid Laurier répond lui-même à la demande de subsides, c'est toujours C. Sifton qui le fait et ses refus sont toujours secs.

Encouragé par le document d'A. A. Ruttan suggérant à mots couverts de l'aide financière à l'école, Le P. Thérien envoie une pétition signée des Métis et énumérant

---

31 Burton Deane, Mounted Police Life in Canada, A Record of Thirty-one Years' Service, London, Cassell, 1916, p. 135-136.

toutes les raisons susceptibles de toucher le gouvernement. Elle se termine par ces mots:

> Les Métis de Saint-Paul-des-Métis, en union avec leurs pasteurs et par l'obligeance de leur député, M. Thomas Davis, prient le gouvernement d'accorder une subvention de soixante dollars ($60.00) pour chaque enfant d'âge scolaire présent au pensionnat de Saint-Paul-des-Métis[32].

M. Davis transmet la demande à C. Sifton le 20 février 1900, et lui demande: "Pouvez-vous faire quelque chose pour eux"[33]? Nous devinons la réponse.

Le gérant revient à la charge au début de 1901. Il fait rapport à C. Sifton et en profite pour ramener sur le tapis la question des subsides[34]. Le lendemain, il fait tenir une lettre à I. Tarte, le priant d'appuyer sa prière auprès de son collègue au ministère[35], quoiqu'il doute fort de la réussite[36].

---

32 J-A. Thérien et les Métis, pétition à C. Sifton, février 1900.

33 T. O. Davis, lettre à C. Sifton, 20 février 1900.

34 J-A. Thérien, rapport à C. Sifton, 1 février 1901.

35 J-A. Thérien, lettre à I. Tarte, 6 février 1901.

36 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 2 mars 1901.

Ailleurs, il reprend le même thème en y ajoutant des détails intéressants:

> J'ai envoyé une copie de ce rapport à Sir Wilfrid, à Tarte, Dandurand et Davis, notre membre. C'est lui qui est chargé de pousser l'affaire. Sir Wilfrid m'a répondu que ça lui fera plaisir de discuter l'affaire avec Sifton. Sifton me répond qu'il craint qu'il lui sera difficile de faire quelque chose dans la direction indiquée, (je demande un grant de 60 piastres par enfant). Dandurand me répond qu'il va faire son possible pour faire accepter la pétition. Je tiens une correspondance suivie avec Davis pour le pousser. Tarte ne m'a pas encore répondu. [...] Je n'espère pas beaucoup, toutefois je crois que l'on va faire quelque chose. En tout cas, j'ai fait ce que je pouvais, alors si on nous refuse, eh bien! nous essaierons encore l'année prochaine. Vous me dites que Haultain vous a promis quelque chose pour juillet. C'est très bien, mais je crains qu'il exige que nos soeurs soient diplômées, alors encore une difficulté. Et puis quelle somme nous accordera-t-il[37].

Il rédige ces lignes parce que T. O. Davis, à la suite d'une promesse de faire de son mieux, lui exprime ses craintes:

> J'ai peu d'espoir de réussir, car les <u>scrips</u> ont déjà été distribués aux Métis et l'opposition --Sam Hughes et Clark Wallace en tête-- fera de son mieux pour me causer des déboires. Toutefois, je me battrai au besoin[38].

Finalement, le cabinet fédéral se laissera convaincre, mais seulement en 1907, après la démission de C.

---

37 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 avril 1901.

38 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, citant T. O. Davis, 2 mars 1901.

Sifton, et pour aider à la construction d'une école du jour après la disparition du pensionnat.

On cherche à résoudre les difficultés financières en recourant à plusieurs moyens: la décevante quête du P. Lacombe dans le Québec en 1898; l'appel lancé au premier ministre de la même province par le vieux missionnaire en 1899; une tentative de passer la colonie à une autre congrégation religieuse plus fortunée que celle des Oblats; une demande au Cardinal Ledochowski, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour qu'une quête systématique et annuelle soit permise dans tous les diocèses de Québec au profit des écoles de l'Ouest[39]; la quête particulière de 1901-1902 dans cette province faite surtout par les PP. Lacombe et Thérien; et enfin, la série de démarches entreprises auprès du gouvernement de Régina.

La main tendue aux Québécois par le P. Lacombe en 1898 reste presque vide. Quelques dons particuliers cependant viennent consoler le missionnaire[40].

---

39 C. Charlebois, pétition au Cardinal Ledochowski au nom de Mgr A. Langevin, mai 1900. Cette quête fut permise, mais les recettes sont trop faibles pour atteindre la mission de Saint-Paul-des-Métis.

40 La liste complète se trouve à l'appendice numéro 7.

A la demande d'aide qu'on lui présente, le premier ministre du Québec, T. Marchand, répond:

> J'ai reçu votre lettre du 17 janvier courant. [...] Malgré toute la sympathie que j'éprouve pour votre oeuvre, la condition des finances de notre province me prive du plaisir de faire contribuer notre gouvernement par un octroi que, dans les circonstances, je ne pourrais expliquer aux Chambres. Jusqu'à ce que notre équilibre financier soit rétabli, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'augmenter le chiffre de gratuités déjà existantes. Une foule d'oeuvres locales s'adressent à nous pour en obtenir. [...] Je suis forcé, bien à regret, de refuser, ne pouvant pas faire exception en faveur de quelques-uns, sans rendre impérieuse l'obligation de satisfaire aux autres[41].

Les démarches entreprises auprès du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'aboutissent point à de meilleurs résultats.

Nous avons vu plus haut que le gouvernement d'Ottawa, en 1895, ne voyait pas d'un trop bon oeil la demande, venue de Régina, d'une nouvelle distribution de <u>scrips</u> aux Métis. Ensuite, le P. Lacombe, dans son plan soumis au ministre de l'Intérieur, plan incorporé dans le décret-loi du 28 décembre 1895, souligne que pour satisfaire le gouvernement des Territoires, il faudrait un débours de un million deux cent mille dollars qui, d'ailleurs, ne feraient qu'aboutir entre les mains des spéculateurs. Il

---

41 T. Marchand, lettre à A. Lacombe, 28 janvier 1899.

suggère plutôt la fondation de la colonie qu'il propose, mais entre les lignes, il voudrait que l'on emploie les revenus de cette somme fabuleuse pour secourir son entreprise. Voilà une idée sur laquelle lui et le P. Thérien reviennent à plusieurs reprises dans leurs demandes de subsides à Ottawa et à Régina[42]. En 1898, le gérant de la colonie expose cette pensée dans une lettre à Mgr Legal. Il appelle cela un rêve, mais il croit que les rêves se réalisent parfois. Cependant, il laisse à son évêque la liberté de juger de l'opportunité de faire la demande suivante aux autorités civiles:

> L'emploi de l'argent des scripts [sic] ($1.800.000 je crois)[43] à cet effet[44]. De ce montant prendre un capital dont l'intérêt suffirait pour soutenir deux ou trois écoles à perpétuité, et le reste de l'argent, le distribuer à ceux qui s'établiraient dans la colonie en leur achetant des instruments agricoles. Le gouvernement ne pourrait pas refuser cela du moment que les métis le demanderaient[45].

---

42 Anonyme, Colonie de St. Paul des Métis, notes prises dans divers documents; A. Lacombe, plan de mémoire à Sir Wilfrid Laurier et à ses ministres, 1897.

43 La somme exacte est plutôt $1.200.000.

44 "A cet effet" se rapporte à la construction d'écoles pour les Métis.

45 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 avril 1898.

La suggestion est bonne mais utopique. Il faudrait persuader les Métis de s'assagir, de penser au lendemain et de se départir de leur égoïsme accapareur. Il faudrait convaincre certains députés de Régina de ne point se laisser influencer par leurs électeurs et leurs amis les plus puissants. Deux miracles de premier ordre qu'on ne peut espérer sans présomption..

Pour longtemps, les efforts auprès du gouvernement de Régina sont peine perdue. Nous en comprenons facilement la raison si nous consultons la pensée de trois évêques de l'Ouest sur les dirigeants des Territoires.

Mgr Grandin, homme pacifique s'il en fut jamais, ne peut s'empêcher de se plaindre au lieutenant-gouverneur C. Mackintosh[46] des injustices dont les catholiques et les Canadiens français de l'Ouest souffrent. Dans une lettre au P. Lacombe il énumère ses principaux griefs et montre combien son âme en est ulcérée[47].

Mgr Legal confie à son journal quotidien des difficultés au sujet de l'école de Saint-Albert, puis il porte

---

46 C. Mackintosh, lettre à Mgr V. Grandin, 11 mars 1895; Mgr V. Grandin, Rapport sur le vicariat de Saint-Albert, dans les Missions de la congrégation des Missionnaires oblats de Marie Immaculée, Paris, Hennuyer, vol. 32, no 127, livraison de septembre 1893, p. 354-362.

47 Mgr V. Grandin, lettre à A. Lacombe, 29 août 1898. Voir la citation à la page 170.

un jugement peu flatteur pour le gouvernement de Régina:

> C'est de l'arbitraire pur et simple. [...] Nous avons affaire à des petits despotes. On va tâcher d'en savoir plus long sur ces différents chapitres.
> . . . . . .
> M. Haultain est toujours dans les mêmes dispositions, je le crois, et ces dispositions sont de ne rien nous accorder. Voilà la vraie solution[48].

Passons en Saskatchewan et au Manitoba pour sonder l'opinion de Mgr A. Langevin,,métropolitain de tout l'Ouest.

En 1905, lors des élections dans la nouvelle province de la Saskatchewan, une brochure, "Simple Facts", fit le tour du pays. Non signée, elle fut tout de même attribuée à la plume de Mgr Langevin. Que cela soit vrai ou non, elle réflétait bien sa position et elle eut grande influence dans la défaite de Haultain. Les victimes du scrutin populaire s'en prirent alors au supposé auteur et certains journaux l'accablèrent d'invectives.

Deux articles subséquents, dans les Cloches de Saint-Boniface, réflétant l'attitude de l'ordinaire du lieu, s'expriment en des termes qui laissent peu de doute

---

48 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 11 avril et 7 septembre 1899.

sur la position prise:

> L'Hon. M. Haultain est le Greenway[49] des territoires; c'est lui qui a détruit systématiquement les écoles catholiques et menacé de détruire même les écoles séparées.
>
> . . . . . .
>
> L'Hon. Haultain, persécuteur des catholiques, a violé plusieurs promesses faites à Mgr l'Archevêque.
>
> . . . . . .
>
> L'Hon. Haultain, a fait appel aux préjugés de race et de croyance; il a dit ou laissé dire aux électeurs protestants: Choisissez entre le Pape et Haultain.
>
> . . . . . .
>
> La politique de l'archevêque de St-Boniface est une politique de principes et non une politique d'expédients[50].

Le numéro suivant de la revue ajoute: "La défaite d'Haultain est la condamnation de son appel injustifiable au fanatisme protestant"[51].

Dès lors, faut-il s'étonner si les Pères Thérien et Lacombe ne trouvent à Régina que refus entêté? Malgré cela, au début de 1901, comme il devient évident que le gouvernement d'Ottawa ne bougera point, ils décident de tenter

---

49 Premier ministre du Manitoba lors des difficultés scolaires de la fin du siècle dernier.

50 Le Très Hon. Sir W. Laurier et Mgr l'Archevêque, article dans les Cloches de Saint-Boniface, vol. 5, no 1, 1906, p. 9.

51 Défaite d'Haultain, article dans les Cloches de Saint-Boniface, vol. 5, no 2, 1906, p. 20.

leur chance auprès de Régina[52]. Deux documents mettent le point final à leurs espoirs du côté d'Ottawa. De nouveau C. Sifton refuse de l'aide[53], et son sous-ministre le répète à T. O. Davis[54].

Le P. Lacombe reçoit une promesse de secours de Haultain[55], ainsi qu'une lettre de Richard D. B. Bennett, futur premier ministre du Canada et alors membre du cabinet Haultain: "J'ai reçu votre lettre du 13 mai. Lorsque le budget sera discuté en chambre, je n'oublierai point la question de votre école de Saint-Paul-des-Métis"[56].

Le vieux missionnaire s'impatiente de ce que l'argent promis ne vient pas immédiatement et il s'en plaint à A. Forget, leiutenant-gouverneur des Territoires. Ce dernier lui répond qu'il comprend son désappointement, puis il ajoute un conseil car le P. Lacombe semble manquer de diplomatie dans ses relations épistolaires avec les politiciens. M. Forget le met en garde contre l'emploi de menaces

---

52 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 2 mars 1901.

53 J. A. [signature illisible], lettre à J. A. Smart, comportant la réponse de C. Sifton en note dans un coin, 19 mars 1901.

54 J. A. Smart, lettre à T. O. Davis, 13 avril 1901.

55 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 avril 1901.

56 R. D. B. Bennett, lettre à A. Lacombe, 16 mai 1901.

puis il ajoute:

> Il vaudrait mieux, il me semble, prendre des mesures pour faire visiter la colonie par un de ces Messieurs ou un Inspecteur nommé par eux, afin de faire constater le bien déjà accompli et la nécessité de vous venir en aide pour la continuation de votre oeuvre[57].

Faudrait-il se scandaliser de l'impatience du Père Lacombe? Si souvent, au cours de sa carrière, il a été déçu par les promesses des politiciens!

Nous en sommes au temps de l'histoire de l'Ouest où le gouvernement des Territoires crie sans cesse vers Ottawa pour obtenir de plus en plus de subsides, et où le gouvernement fédéral oublie de s'en occuper. Le Nord-Ouest ne pèse guère encore dans la balance des partis dans la capitale du pays, et Régina vient justement de jouer un joli tour au gouvernement fédéral pour l'affaire des taxes sur l'eau-de-vie vendue au Yukon, et cela peu de jours avant que ce territoire devienne autonome.

Est-il surprenant alors que les deux groupes refusent d'assumer leur responsabilité quant à l'école-pensionnat de Saint-Paul-des-Métis? Sans nul doute, C. Sifton renvoie le P. Thérien à Régina, car le gérant de la colonie lui répond qu'il n'en peut rien attendre. En effet, une loi territoriale restreint les subsides scolaires aux seuls

---

57 A. Forget, lettre à A. Lacombe, 17 juin 1901.

districts formés où les écoles sont soutenues par les impôts fonciers[58].

De son côté, M. Haultain se cache derrière cette loi que lui-même a créée, pour refuser de secourir Saint-Paul-des-Métis. Pourtant, ce sont les groupements trop pauvres pour soutenir une école et ceux qui ne paient pas de taxes comme celui de la réserve où les habitants n'ont pas la nue-propriété de leurs fermes, qui devraient être secourus les premiers. Mais le contraire se produit.

Trop souvent, il existe deux poids et deux mesures. Nous en découvrons une nouvelle preuve chez le gouvernement de Régina. Tandis qu'il refuse des secours au P. Thérien à cause de la loi susmentionnée, il ne se fait aucun scrupule d'ignorer cette même loi quand il s'agit de donner trois cents dollars par année à Matheson dont l'école est pourtant sur la réserve indienne du lac d'Oignon et dont les élèves proviennent de familles métisses disséminées sur les plaines. A coup sûr ces Métis ne paient point de taxes[59].

---

58 J-A. Thérien, lettre-rapport à C. Sifton, 1 février 1901.

59 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901.

Le P. Thérien a beau avertir que son école devra fermer ses portes si l'aide n'arrive pas; il a beau remplir le presbytère de plus de cinquante pensionnaires, sans compter les religieuses qui y résident, afin de démontrer l'absolue nécessité d'un grand couvent-pensionnat, rien n'y fait jusqu'à la fin de 1902, date où Régina accorde enfin trois cents dollars.

D'où proviennent alors les ressources requises pour l'entretien des enfants à l'école et pour la construction, commencée en 1901?

Le P. Thérien est télégraphiste officiel du gouvernement fédéral et maître de poste; il détient un contrat pour le transport du courrier; il reçoit, de temps à autre, un quart de certains dons personnels faits soit à lui-même, soit au P. Lacombe; il entretient les Soeurs et les enfants au moyen de la ferme, pour autant que les récoltes et la vente de produits le permettent; enfin, il tire les matériaux de construction de la scierie locale. Il n'est jamais assuré du lendemain et il doit veiller de près à chaque sou. Les Frères coadjuteurs, dans leur grand dévouement, lui épargnent beaucoup et lui permettent, la plupart du temps, de se passer de salariés.

L'argent a beau être rare, il faut tout de même songer à découvrir le personnel pour l'institution.

B.- L'EDUCATION ET LE PERSONNEL

Le P. Thérien n'avait pas attendu l'arrivée de religieuses pour ouvrir une école. En effet, du milieu de l'hiver 1897 à juin 1899, le Fr. Petitdemange enseigne d'abord dans une salle du presbytère, puis dans une cabane de troncs d'arbres située sur le terrain actuel de l'hôpital Ste-Thérèse, cabane qui est ensuite l'habitation temporaire des Frères lorsque les Soeurs logent au presbytère à leur arrivée en 1899.

Cette première école du jour n'obtient pas un brillant succès, car le nombre d'étudiants varie constamment selon les vêtements à leur disposition[60], selon les distances à franchir, selon les saisons, et les temps de pêche, de chasse et de cueillette des petits fruits[61].

Le gérant sait fort bien que ce n'est qu'un pis-aller. Il faut du plus solide pour assurer le succès de

---

60 L'expression employée par les Métis est "butin".

61 Les "petits fruits" sont des "petites graines" pour eux.

l'entreprise: un couvent-pensionnat, des religieuses qui accepteraient une fondation peu alléchante en soi. Si les Oblats ne peuvent trouver des religieux qui viendraient les remplacer à la colonie, ils voient leurs efforts couronnés de succès auprès de religieuses.

Quelle communauté fournira ces femmes?

Un mystère historique semble s'interposer immédiatement. Dès 1896, une congrégation signifie son bon vouloir pour la mission; elle serait prête à envoyer des Soeurs en 1898. Entre temps ou en 1897 et 1898, le P. Lacombe s'adresse à plusieurs autres congrégations, en visite même, mais sans réussite. Il doit revenir au premier groupe qui accepte très volontiers. Pourquoi se donner tant de peine pour démêler un écheveau qui semble brouillé à souhait?

Nous devrions pouvoir trouver la solution dans le Journal quotidien de Mgr Legal, alors coadjuteur de Mgr V. Grandin. Il n'en souffle mot. Le biographe de Mère Saint-Joseph, A.S.V., ne nous éclaire pas car elle passe presque entièrement sous silence la fondation à la colonie[62].

---

62 Une religieuse de l'Assomption de la Sainte-Vierge, Vie de Mère Saint-Joseph, Fondatrice de la Congrégation de l'Assomption de la Sainte-Vierge, Nicolet, (pas d'éditeur), 1916, p. 107.

Il est certain que les Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge ont été approchées dès 1896 au sujet de Saint-Paul-des-Métis. Une lettre du P. Thérien n'en laisse aucun doute:

> Si je me rappelle bien, vous avez demandé vous-même les Soeurs de l'Assomption et vous en reçutes une réponse favorable. Depuis ce temps, j'ai profité de toutes les occasions pour leur rappeler que nous comptions sur elles quand le moment sera venu. Bien plus les Soeurs du Lac d'Oignons [sic] depuis deux ans mettent de côté tout ce qu'elles peuvent en fait de vaisselle, etc., et depuis deux ans tous les soirs elles font prier leurs enfants pour le succès de notre mission. Lors de mon voyage cet été au Lac d'Oignons [sic] la Soeur Supérieure m'a dit qu'elle prendrait 10 enfants Métis pour rien. [...] Les Soeurs Grises ont refusé. Les Soeurs de l'Assomption ont accepté il n'y a pas à tergiverser. En ce moment la Mère Générale est au Lac d'Oignons [sic] ça serait le temps d'en venir à une entente définitive. Je pourrais aller la voir. [...] J'apprends par la Soeur Desmarais que leur Mère Générale aurait pour la deuxième fois refusé d'accepter notre mission. [...] J'ai la conviction que les Soeurs Grises ne sont pas les Soeurs qu'il nous faut. [...] Alors pourquoi ne pas accepter les Soeurs de l'Assomption? Ce sont les Soeurs qu'il nous faut. On nous a promis trois Soeurs pour cet automne --et comme nous ne sommes pas prêts, pour l'automne prochain. [...] Je puis exagérer, me tromper peut-être, mais je ne suis pas seul à partager ces idées, je puis dire qu'on les partage en haut lieu si je suis bien informé[63].

---

63 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 18 septembre 1898.

Le P. Thérien, pour les avoir vues à l'oeuvre pendant des années au lac d'Oignon, sait ce dont ces religieuses sont capables. Il ne se prononce pas à l'aveuglette. Il connaît leur esprit de collaboration, de dévouement et de sacrifice. La seule chose que Mgr Grandin leur avait promise en les invitant à se fixer dans son vicariat, c'était un travail ingrat auprès des gens presque sans reconnaissance; elles avaient accepté[64]. Leur esprit, cinq ans plus tard, n'a pas changé.

Pourquoi, alors, le P. Lacombe ne semble-t-il pas vouloir des Soeurs de l'Assomption quand il serait si facile d'aller directement à Nicolet conclure des négociations déjà si bien entamées? Pourquoi, à deux reprises, presse-t-il les Soeurs Grises, puis la Mère Katharine Drexel, fondatrice des Soeurs du Saint-Sacrement à Philadelphie[65], les Soeurs de la Providence de Montréal, et bien d'autres congrégations[66], tout cela en 1899?

---

64 Une religieuse de l'Assomption de la Sainte-Vierge, op. cit., p. 143.

65 A. Lacombe, note pour usage personnel dans un carnet, datée de 1898, dans les archives de Saint-Joachim, Edmonton, classeur no D-I-I.

66 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 6. Document privé aux archives de Saint-Joachim, Edmonton.

L'unique réponse plausible peut être déduite d'un message que Mgr Grandin envoyait, deux ans plus tard, à Mgr Legal. Il est évident que le but de l'évêque, comme celui du P. Lacombe était de trouver une solution qui maintiendrait la concorde chez les missionnaires. En même temps, Mgr Grandin montre qu'il ne souscrit pas aux critiques dirigées contre les Soeurs de l'Assomption:

> Si vous avez pu déchiffrer la copie de ma lettre au P. Danis, vous avez pu comprendre que je ne partage nullement l'opinion de nos Pères au sujet des Srs de Nicolet, venues à notre secours, et je vois avec plaisir par votre lettre, que sans nous être concertés, nous nous entendons sur ce point. Nous ne pouvons, en effet, en justice, congédier ces Srs que nous avons obtenues avec tant de peine et qui ont accepté nos missions avec dévoûment. Tout l'Episcopat Canadien nous donnerait tort et avec raison, et supposé qu'on en appelât à Rome nous serions condamnés également et ce serait une raison pour que d'autres congrégations n'acceptassent point ces missions. Il n'y aurait que le cas où elles voudraient se retirer d'elles-mêmes et alors nous devrions les prier d'attendre que d'autres vinsent les remplacer et en se retirant elles auraient droit à nos remerciements et bénédictions[67].

Ce serait donc un cas d'opposition provenant de missionnaires non directement intéressés à la colonie de Saint-Paul-des-Métis. Si les Soeurs de l'Assomption connaissent cette intervention indésirable et indésirée, elles ont le bon sens de n'en point tenir compte lorsqu'enfin le Père

---

67 Mgr V. Grandin, lettre à Mgr E. Legal, 9 octobre 1901.

Lacombe frappe à leur porte. Elles l'ignoraient peut-être alors, et c'est tant mieux. Peu importe, d'ailleurs, car elles auraient à collaborer avec un prêtre qui s'entendait bien avec elles.

Avant de procéder au récit des négociations avec ces religieuses, essayons d'éclairer un autre point controversé.

Les Soeurs de l'Assomption veulent que ce soit Mgr Grandin qui les ait appelées à la réserve des Métis. Il ne faut pas leur en vouloir de se glorifier d'un tel honneur, mais il existe des doutes sur la véracité de l'assertion.

Certes, en 1891 et en 1894, c'est lui qui obtient leurs services pour le lac d'Oignon et pour Hobbéma, mais en 1899, il est vieux, il est malade, il n'est plus supérieur des Oblats, il laisse toute l'administration du vicariat à Mgr Legal. On le consulte encore avec grande déférence, mais la direction de toutes les affaires est entre les mains de son coadjuteur.

A coup sûr, cependant, le volume publié par Mgr Legal mais composé d'après les notes fournies par divers missionnaires, nous informe que "les Soeurs accédèrent bien volontiers à la demande de Mgr Grandin"[68].

---

68 Mgr E. Legal, op. cit., p. 72.

La citation susmentionnée n'est pas concluante car il n'a probablement pas composé ce texte lui-même, d'autant plus que son Journal quotidien n'en dit rien. C'est étrange, puisque cet évêque était fort méticuleux quant aux détails de tous les jours.

Un autre document contient la même affirmation, mais il est de 1949 et il ne fait que reproduire les données du livre sur les églises et les missions du centre de l'Alberta. Il n'ajoute donc rien pour nous éclairer[69].

Disons, toutefois, que les négociations officielles sont le fait du P. Lacombe, et que la signature du contrat avec les Soeurs est celle du P. Thérien. Elle engage les directeurs de la colonie seulement, et non pas le vicariat.

Nous voyons maintenant le P. Lacombe, dépité des insuccès auprès de diverses communautés, entrer au palais épiscopal de Mgr Gravel, évêque de Nicolet. En bon diplomate --certains diraient: "vieux renard"--, il espère sans doute que Mgr Gravel ne sache rien de la position difficile dans laquelle il se trouve vis-à-vis de Mère Saint-Joseph. Il a de la veine, car l'évêque semble tout ignorer.

---

69 Anonyme, Récit historique de la Réserve confiée aux Métis, 1949, p. 1.

Ecoutons le P. Thérien nous narrer la rencontre de 1899:

> Un jour que le Père Lacombe faisait part de son insuccès et de son découragement à Monseigneur Gravel, Evêque de Nicolet, celui-ci lui dit: Mais il y a encore un espoir, mon Père. Lequel, Monseigneur? Adressez-vous à l'évêque de Nicolet. Peut-être que vous réussirez. Comment, vous Monseigneur, vous nous donnerez des Soeurs? Pourquoi pas? Vous ai-je encore refuser [sic] ce que vous m'avez demandé? Et le bon père Lacombe de se jeter en pleurant au pied [sic] de Mgr. pour le remercier. Séance tenante, tous deux se rendirent chez les Soeurs de l'Assomption et après quelques minutes de conversation avec la mère St. Joseph, Supérieure Générale, le père Lacombe voyait ses souhaits accomplis[70].

Le contrat fut signé le 27 décembre 1898, en présence des Soeurs Saint-Joseph, supérieure, du Sacré-Coeur, assistante, Ste-Marie, sous-assistante, Ste-Monique, dépositaire, et Ste-Brigitte, secrétaire, formant le conseil de la congrégation des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge. Les noms de ces cinq religieuses sont apposés au bas du document au-dessus de celui du P. Thérien. Le titre du document se lit ainsi: "Contrat passé entre la mission de St. Paul des Métis et la Corporation des RR. Soeurs de l'Assomption de Nicolet". Voici les clauses de la pièce

---

70 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 6.

historique:

> 1. Les Soeurs sont logées, nourries, chauffées et éclairées aux frais des Révérends Pères chargés de la direction de la colonie de St. Paul des Métis.
> 2.Chaque Soeur devra recevoir un salaire de cinquante piastres par année et les paiements semi-annuels se feront en septembre et en février.
> 3.Les Soeurs devront montrer aux enfants à travailler, leur enseigner l'anglais et le français au besoin, les exercer à chanter des cantiques, jouer l'harmonium à l'église et rendre aux Révérends Pères tous les services qu'elles pourront.
> 4. Cet engagement est pris pour deux ans; alors il devra être renouvelé et modifié si c'est nécessaire.
> La présente délibération est faite avec l'autorisation et l'approbation de Sa Grandeur Mon Seigneur Elphège Gravel, Evêque de Nicolet[71].

Habituellement, chez les religieuses, lorsqu'on ouvre une nouvelle mission lointaine, les volontaires demandant d'y être envoyées sont plus nombreuses que le nombre requis. La même scène se produit à Nicolet, mais quatre seulement sont élues: Marie-Emmanuel, supérieure, Marie-du-Crucifix [Boudreau], institutrice, Saint-Amédée, couturière, et Sainte-Fébronie, cuisinière[72]. Elles se préparent, au milieu de la légitime envie des autres et avec leur aide, attendant l'heure du départ.

---

71 J-A. Thérien, Codex historicus de la paroisse de Saint-Paul, p. 21.

72 Soeur de l'Assomption de la Sainte-Vierge, Souvenir, Cinquantième anniversaire de l'arrivée des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge à Saint-Paul, Alberta, 1899-1949, Saint-Paul, (pas d'éditeur), p. 1. Brochurette.

Cette heure, le P. Thérien veut qu'elle sonne le plus tôt possible. A Mgr Legal, il rapporte avoir écrit à la Mère générale la priant de faire arriver ses Soeurs à la mi-août à Saint-Paul-des-Métis. En même temps il lui décrit la situation, lui recommandant d'inculquer à ses filles l'esprit d'ordre et d'économie, lui faisant part des préjugés de la population, et de l'engouement d'un grand nombre des Métis pour l'éducation donnée dans les écoles anglaises et protestantes[73].

Elles quittent la maison-mère vers le 25 août 1899, se rendent à Montréal, montent à bord d'un train du Pacifique Canadien, descendent à Calgary pour y transférer à un autre appartenant à la Compagnie C & E. Elles s'arrêtent chez leurs Soeurs d'Hobbéma. Le repos est bienvenu, toutes moulues qu'elles sont d'un voyage d'une semaine.

De Wetaskiwin elles envoient un message à Mgr Legal s'informant si elles doivent se rendre bientôt à Edmonton. L'évêque leur répond d'attendre encore quelques jours, mais son télégramme ne leur étant pas parvenu, elles descendent à Strathcona le 4 septembre, et y passent la nuit. Le sept, on les conduit à Saint-Albert pour neuf heures et demie. Les deux évêques leur offrent leurs meilleurs souhaits pour

---

73 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 10 juillet 1899.

le travail qu'elles commenceront bientôt. Elles retournent alors à Edmonton, prêtes à voyager avec le P. Charlebois vers la mission.

Les lendemains elles attendent toujours. La situation se complique. Un M. Fraser qui devait prendre le Père, les religieuses et les bagages, proteste que sa barge est déjà trop chargée. Mgr Legal alors permet au P. Charlebois de faire construire un bateau pour une somme de cinquante dollars. Embarcation plutôt rudimentaire puisqu'on la lance à l'eau le onze et l'on file avec le courant[74]. Un Métis le les guide avec adresse[75]. Les Soeurs se sentent rassurées d'être conduites par un homme qui connaît chaque pouce de la rivière sur une distance d'une centaine de milles.

Le treize au soir on jette l'ancre à quelque distance de la mission du Sacré-Coeur au lac la Selle. Les Soeurs Grises offrent le gîte aux religieuses de l'Assomption et le P. Charlebois loge chez les Oblats. On goûte une simple et

---

74 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 7, 8 et 10 septembre 1899.

75 Sr Marie-de-la-Croix, interview avec E. Drouin, 15 avril 1954, p. 3. Elle se souvient encore des indications données par ce Métis au P. Charlebois: "Icite, à dret, mon Pére, y a une grosse roche; à gauche asteur, y a un gros âbe d'l'ôte bord du croche; quin bin l'mildieu, cé pas creu icite; faut suiv l'ôte bord là, l'courant y passe par là".

cordiale hospitalité après trois jours de navigation et deux nuits sur la barge immobilisée, en compagnie des moustiques affamés.

De bonne heure, le quatorze, les wagons de Saint-Paul-des-Métis arrivent au Sacré-Coeur, y prennent le Père Charlebois et son Métis, se rendent à la rivière pour y chercher bagages et marchandises, sur lesquels les quatre Soeurs doivent trôner une journée durant. Ainsi, l'on parcourt les vingt-cinq milles qui restent sur une route dont l'existence est inconnue du ministre de la voirie. Qu'importe! puisqu'on arrive au champ d'apostolat désigné.

De ci, de là, on les salue, mais surtout, du coin de l'oeil on les examine, de sorte que, même avant qu'elles ne mettent pied à terre, chacune d'elles est connue par un sobriquet. La fanfare, les bouquets et les discours de bienvenue n'existent pas pour elles. Le P. Thérien et les Frères ne se gênent pas pour exprimer leur grande satisfaction de voir ces femmes héroïques rendues à destination. Maintenant le vrai travail d'éducation va commencer sérieusement; l'avenir de la colonie semble assuré.

Depuis quelques mois, lorsque les autres travaux ne pressent pas trop, on s'est mis à la construction d'une "rallonge" au presbytère pour donner aux religieuses une grande cuisine, puis d'une autre maison à l'ouest de la première. Cette "Maison rouge", comme on la nommera plus tard, mesure vingt-cinq pieds sur trente. Montée en hâte, elle n'est guère plus qu'une très froide masure[76]. Le rez-de-chaussée contient une salle d'entrée, une pièce pour le magasin et la télégraphie, deux chambres à coucher pour les Pères; l'étage sert d'église le dimanche, de chapelle pour la communauté et de salle de classe[77] durant la semaine. On pourrait peut-être plaindre les cinq Frères de ne point trouver place dans cette maison sise à peu près là où les deux tentes du début de la colonie furent plantées, mais ils se logèrent à l'école du Fr. Petitdemange. Ils y étaient beaucoup plus chaudement logés que ne l'étaient les Pères[78].

Plus tard, en 1903, lorsque les Soeurs libèrent le presbytère, les Pères et les Frères le reprennent comme habitation; le second presbytère est transporté en bas du

---

76 Anonyme, historique de St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, p. 1-2.

77 Sr. Saint-Théophane, a.s.v., lettre à E. Drouin, 1 mai 1961.

78 Sr Marie-de-la-Croix, interview avec E. Drouin, 15 avril 1954, p. 3.

monticule au sud, où il sert à diverses fins durant les années suivantes.

Dès leur entrée en scène, les religieuses s'organisent pour recevoir une trentaine d'élèves[79]. C'est, pour le moment, une école du jour. Bientôt, toutefois, le P. Thérien les persuade d'accepter un nombre toujours croissant de pensionnaires. Les travaux d'amélioration et de transformation se poursuivent jusqu'au milieu de novembre, époque où l'on peut prendre des enfants en résidence. Physiquement, les coudées ne peuvent être bien franches dans une demeure de trente pieds sur quarante, dont le deuxième étage est logé sous les combles. Il faut que cela suffise pour quatre religieuses --d'autres viendront rejoindre les pionnières--, et une cinquantaine de pensionnaires.

L'état de la colonie et le désir du P. Thérien de convaincre les gouvernements à faire des largesses, expliquent les privations et les sacrifices que l'on s'impose dans une maison si étroite. Cependant, l'épidémie de picote en 1901 change la situation. On abandonne alors le régime du pensionnat jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école. Malgré la bonne volonté de tous, le P. Thérien souffre de voir que nombre d'enfants ne peuvent être admis

---

79 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 octobre 1899.

faute de place. Il avertit Mgr Legal et le P. Lacombe du sérieux de la situation:

> Nous sommes envahis, débordés par les demandes d'admission à notre école: 5 enfants du Lac Labiche [sic], 4 de Battleford, et on termine en disant, si vous ne les prenez pas nous les mettons chez le ministre. Avouez que c'est agaçant au suprême degré, mais j'ai juré de ne pas me fâcher et je tiens parole. Je réponds: attendez à l'automne, nous aurons une grande école--impossible maintenant--école remplie--50 enfants--soeurs sur les dents, pas assez nombreuses. Voilà, Monseigneur,--le mouvement s'accentue avec une rapidité extraordinaire. A l'automne nous aurons cent enfants à prendre et si nous ne le pouvons pas le mouvement se dirigera du côté du ministre qui attend le moment où nous ferons défaut. [...] C'est sérieux, Mgr., il nous faut bâtir notre école pour cet automne. Nous avons le bois, mais il nous faut des ouvriers. [...] Vous ne me refuserez pas Mgr. car autrement l'école de Madison [lire Matheson] va se remplir et Dieu sait quelles difficultés nous avons [lire aurons] ensuite pour les arracher à cet enfer. [...] De grâce prenez ma demande en considération et donnez-moi une réponse favorable[80].

En plus, il dit au P. Lacombe que "Nos Soeurs sont presque sur les dents. [...] Je cris à la Mère Générale qu'elle fasse l'impossible pour nous en envoyer une ou deux"[81]. Leur nombre augmente peu à peu. Il y en aura jusqu'à onze lors du feu de 1905, mais quatre seulement après cela, car le second pensionnat bâti en 1907 ne prendra que quelques jeunes filles tandis que l'enseignement

---

80 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 17 avril 1900.

81 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1900.

se fera dans des écoles du jour.

Les élèves ne manquent pas; le travail non plus. Voici les statistiques de juin fournies par les Soeurs de l'Assomption quant au nombre des écoliers: quatre-vingts en 1900; quatre-vingt-dix en 1901; quatre-vingt-dix-huit en 1902; cent en 1903; quatre-vingt-dix en 1904; cinquante-six en 1905; quatre-vingts en 1906; trente-cinq en 1907; quarante-sept en 1908; cinquante-trois en 1909. Le fléchissement depuis 1905 est le résultat de l'incendie et du départ de plusieurs familles.

Les difficultés et les soucis sont nombreux. Il faut non seulement instruire et éduquer les jeunes, il faut encore les habiller et les nourrir aux frais de la mission, car même les non-pensionnaires prennent un repas chaud à l'école. Les Pères et les Soeurs reçoivent, de temps à autre, des boites de vêtements usagés. Chacun des enfants doit être habillé au complet dès son arrivée à l'école au début de septembre[82].

---

82 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953. Corroboré par Sr Marie-de-la-Croix, interview avec E. Drouin, 15 avril 1954, p. 2. D. Boudreau décrit le cérémonial: "L'pére pis la mére ça laissent les p'tits dans l'bois dret à côté du couvent parcqu'sa pu d'linge. Y ont tout usé l'butin pendant les vacances. Pis ça va cogner chez les Soeurs pis ça d'mande d'ôte butin. Y r'viennent dans l'bois fére mette ça aux enfants. Y les rentent après à l'école pis ensuite ça ramène l'vieu butin à la maison".

Pas de médecins dans les parages, alors les Soeurs doivent s'improviser infirmières dans un dispensaire ouvert à tout venant[83]. A cette oeuvre les bienfaiteurs aident considérablement. Ainsi, les Soeurs de la Providence de Montréal expédient des caisses de remèdes[84].

Tout est donné gratuitement aux enfants et, selon le rapport Ruttan plusieurs fois mentionné, cette façon d'agir devra durer de cinq à dix ans encore après 1898. Tout au plus le P. Thérien obtient-il, après des années de persuasion, de faire apporter sans rémunération le bois de chauffage, puis de faire payer chaque année soixante sous pour une paire de chaussures; il décide aussi les Métis à habiller eux-mêmes leurs enfants, mais cela ne viendra que sur le tard.

L'oeuvre exige des religieuses une charité héroïque, car leur salaire individuel n'est que de cinquante dollars par année.

Une religieuse, missionnaire à la colonie pendant une seule année, de 1902 à 1903, affirme qu'il n'était pas

---

83 D. Boudreau, ibid., p. 6.

84 Sr Marie-Emmanuel, lettre à A. Lacombe, 30 mai 1902.

question de salaire. Le contrat entre les Soeurs et le P. Thérien, ainsi que les rapports financiers du gérant prouvent le contraire. Il est vrai cependant que ce dernier aurait voulu, en 1902, à cause de l'état critique de l'oeuvre, ne pas avoir à payer le salaire convenu.

Dans le même document, la religieuse peint la situation d'une façon typique:

> Les Soeurs étaient comme les enfants de la maison. Elles étaient entretenues et nourries aux frais de la mission. [...] Les Soeurs s'occupaient de tout, même des travaux les plus répugnants, "comme des femmes d'habitants": l'étable, le jardin, les boucheries, etc., etc.. Nos soeurs Sainte Fébronie et S. Lucien doivent avoir de beaux joyaux à leurs couronnes, car elles ne se sont pas épargnées. Ce sont elles qui s'occupaient de ces travaux grossiers et fatigants durant l'année 1902-03. Sr. Marie-du-Crucifix faisait la première classe, Sr. Marie de Lorette, la deuxième, Sr. S. Stanislas habillait les garçons et Sr. Ste. Valérie s'occupait de la couture des filles. [...] La mission était si pauvre que nous étions contraints de renvoyer les enfants de temps à autre, n'ayant rien à leur donner à manger. Quelques fois la table des Pères comptait 12 convives; une dizaine de Soeurs. Voyez le personnel...et aucune recette. [...] On conçoit facilement l'inquiétude du Rév. Père Supérieur, le Rév. Père Thérien. Il nous a dit maintes fois qu'il avait souvent des nuits d'insomnie à ce sujet[85].

---

85 Sr Ste-Valérie, notes écrites en 1944.

Les deux frères Laboucane, Jules et John, corroborent le récit de cette religieuse. Les Soeurs et quelques filles métisses de l'école trayaient les vaches de la mission dans une écurie située au nord en face du presbytère, écurie que l'on démolira en 1906, quelque temps après l'ouverture de l'église, car les jeunes gens y passaient parfois le temps de la messe. Une autre construction, au sud du couvent, la remplacera, et des Soeurs, dont Sr Saint-Pierre-Damien, y continueront la même besogne jusqu'en 1928 ou 1929. Cependant, après 1905, les animaux leur appartiendront[86].

Les religieuses sont toutes d'un dévouement sans borne, ainsi l'affirme le P. Thérien: "Les révérendes Soeurs sont bien et travaillent beaucoup. Elles sont excellentes religieuses"[87]. Un article de revue, dans une phrase lapidaire le souligne: "Elles se sont identifiées à toutes les phases du développement de Saint-Paul"[88].

---

86 Jules et John Laboucane, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 6.

87 J-A. Thérien, lettre-rapport à A. Lacombe, 30 octobre 1899.

88 Anonyme, La mission de Saint-Paul, dans les Missions de la congrégation des missionnaires oblats de Marie Immaculée, Bar-le-Duc, Saint-Paul, vol. 65, no 242, mars 1931, p. 89.

Est-il étonnant alors de voir la santé des Soeurs en souffrir? La Soeur supérieure en parle au P. Lacombe[89], non pour s'en plaindre, mais à simple titre de renseignements. En avril 1900, Sr Ste-Anatolie reprend le chemin de la maison-mère; Sr Saint-Amédée souffre de congestion cérébrale et son inaction, à la vue du surcroît de travail pour les autres, lui pèse; Sr Sainte-Fébronie, cuisinière, est aussi bien fatiguée, et elle peut succomber avant longtemps, "mais il est reconnu que les épreuves sont le cachet des oeuvres de Dieu". Sr Saint-Stanislas, du lac d'Oignon, relaye Sr Saint-Amédée à la couture, en attendant du secours de Nicolet; mais Sr Sainte-Anatolie n'est pas encore remplacée. "C'est dire que nous avons chanté l'alleluia sans musique".

En juin, le P. Charlebois ajoute: "Deux de nos Soeurs partiront vers le 24 juin. Une pour aller faire ses derniers voeux, l'autre pour cause de maladie. Elle s'est épuisée au travail"[90]. Il s'agit de Sr Saint-Amédée.

---

89 Sr Marie-Emmanuel, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1900.

90 C. Charlebois, lettre à A. Lacombe, 12 juin 1900.

En mai 1902, la soeur supérieure énumère les maux de ses sujettes: Sr Ste-Fébronie, frappée de tuberculose, repartira à l'automne; Sr St-Lucien "est mieux sans être un Samson; Sr Marie-de-la-Croix souffre d'un empoisonnement de sang à la main"[91]. La situation, depuis leur arrivée, est fort difficile pour les religieuses.

Malgré tout cela et bien d'autres sacrifices, elles prouvent de quelle étoffe elles sont faites en deux occasions particulières.

La première date du printemps 1900. Le P. Thérien en parle ainsi:

> Une bonne soeur grise en voyage dans sa famille aurait, paraît-il, fait un rapport bien sombre sur la position faite à nos soeurs; trop de travail, etc., etc.. De là grand émoi à la maison mère et une lettre de la Supérieure Générale m'ordonnant de décharger les soeurs de leur travail et de leur procurer des femmes. J'ai communiqué la lettre à la Supérieure sans y faire aucun commentaire. Grande consternation, protestations et une lettre écrite par chacune des Soeurs à la Sup-Générale exaltant notre condescendance, bontés multiples, etc..
>
> Cette petite soeur grise (St-Léon) n'était jamais venu [sic] chez nous, n'avait pas ou très peu rencontré nos soeurs, et n'a passé qu'une année au N-Ouest. Elle a dû répéter ce qu'elle a entendu dire par les plus âgées[92].

---

91 Sr Marie-Emmanuel, lettre à A. Lacombe, 30 mai 1902.

92 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 mai 1900.

La seconde date de l'été 1901, juste avant le départ du P. Thérien pour la quête dans le Québec:

> De plus, les révérendes Soeurs au moment de mon départ alors que je faisais part des difficultés avec lesquelles nous serions bientôt aux prises, me disent: Mon Père nous nous engageons à fournir le linge pour l'école, ne vous occupez que de subvenir à la nourriture, et déjà elles se préparaient à écrire aux différentes maisons de leur congrégation pour obtenir des secours pour notre école. Les unes demandaient de l'argent, et les autres du linge, mais elles me disaient qu'elles le feraient à la condition que les oblats conserveraient la colonie et que je resterais là pour la diriger. (Je vous donne ce dernier détail pour vous mettre au courant de tout, vous laissant pleine liberté de juger si elles avaient raison de faire cette restriction à mon égard.) De sorte que pour le linge, je n'avais pas à craindre d'être pris au dépourvu[93].

A plusieurs reprises nous rencontrerons les Soeurs dans le reste de l'historique de Saint-Paul-des-Métis, mais, pour le moment, contentons-nous d'ajouter un dernier mot pour conserver leurs noms à l'histoire[94].

En 1900, arrive Sr Marie-de-la-Croix, jeune professe, après un voyage de trois jours et demi sur la rivière. Sr Saint-Lucien l'accompagne. La première des deux demeure dix-neuf ans sur les lieux, est supérieure locale de 1909 à 1918, et, plus tard, mère provinciale de l'Ouest.

---

93 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901.

94 Détails fournis par les Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge de Saint-Paul.

Comme directrice locale, Sr Saint-Stanislas prend les rênes du gouvernement de 1902 à 1904, lorsque Sr Marie-Emmanuel quitte les lieux; Sr Saint-Anselme la remplace de 1904 à 1907; Sr Marie-du-Crucifix assume la charge de 1907 à 1909. Elle verra donc l'arrivée des blancs.

Aux noms déjà connus il faut en ajouter quelques autres quant aux Soeurs qui se sont dévouées à Saint-Paul-des-Métis au temps de la colonie: Soeurs Sainte-Valérie, Marie-de-Lorette, Aimée-de-Marie, Saint-Jérôme, Saint-Sylvestre, Saint-Boniface, Marie-de-l'Ascension, Sainte-Octavie, Marie-Sébastien, et Marguerite-Marie.

Toutes ces religieuses sont aimées des Métis, à l'exception peut-être de Sr. Marie-du-Crucifix que certains élèves trouvent trop sévère[95], mais qui, sans nul doute, a de belles qualités puisqu'on la nomme supérieure.

Le témoignage du P. Thérien s'ajoute aux autres: "Les RR. Soeurs semblent être bien satisfaites de leur sort. Elles font très bonne impression chez nos gens"[96].

Une nouvelle preuve de l'affection des Métis pour les Soeurs est leur façon de montrer leur sympathie aux

---

95 Jules et John Laboucane, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 8; D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 6.

96 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 octobre 1899.

institutrices après le feu de 1905. Une famille donne des couvertures, une autre prête son moulin à coudre, etc.. Presque toutes prélèvent quelque chose sur leur pauvreté[97].

Tôt, les religieuses établissent des liens de charité avec la population en général. Elles ne craignent pas les visites à domicile quand il s'agit de rendre service ou de faire plaisir. Un Métis ingénu, bien au fait de la vie d'alors puisqu'il passa des années au service des Pères et des Soeurs, ne peut en parler sans sourire[98].

Les gens aiment les religieuses à la physionomie ouverte où se réflète une joie intérieure puisée dans un esprit de charité portant à l'oubli de soi. Mgr Legal note ceci dans son Journal quotidien: "La Sr Supérieure me dit que toutes ses soeurs sont heureuses et contentes et prêtes à se dévouer"[99].

---

97 A. Nemoz, lettre au Frère Célestin [Guillet], O.M.I., 5 février 1905.

98 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 7. Il parle ainsi des noces: "Quant'y avait des noces, le Pére Thérien y allait dîner ou souper, mé y passait des fois toute l'après-midi et y avait du fun à chanter avec lé ôtes. I dansait pas lui, mé y laissait danser les vieux danses carrées, jiggs, pis d'ôtes. I disait "Danse, danse, danse". Des Soeurs, dé foè quasiment toutes, v'naient avec dé grandes filles pour une heure après souper quand quéqu'un ça allait lé charcher".

99 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 11 octobre 1899.

Est-ce simple coïncidence? Est-ce vouloir divin? les Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge et les Oblats de Marie Immaculée semblent prédestinés à coopérer dans une oeuvre aussi difficile, mais éminemment chrétienne, que celle de Saint-Paul-des-Métis. Tandis que leur devise rappelle aux Oblats leur vocation première: "Evangelizare pauperibus misit me" --il m'a envoyé évangéliser les pauvres--, celle des Soeurs de l'Assomption est un commandement à l'apostolat universel: "Euntes ergo docete omnes gentes" --allez, enseigner toutes les nations--. La croix aux couleurs des quatre races humaines: blanche, noire, jaune et rouge, placée au centre de leurs armoiries, exprime à l'oeil que même les plus pauvres ne sont pas exclus de leur dévouement. A n'en pas douter, les deux congrégations sont missionnaires.

La Providence, en 1822, envoyait l'abbé Jean Harper, fondateur des Soeurs de l'Assomption, faire un stage dans les missions de Mgr Provencher, évêque unique de toutes les plaines de l'Ouest. Ordonné à Saint-Boniface en 1824, il goûte, pour un temps, au difficile ministère chez les Indiens et les Métis de la Rivière Rouge. Il est donc bien en mesure de donner à ses filles spirituelles l'esprit nécessaire à un apostolat missionnaire auprès des plus déshérités de la nature. Elles sont donc en pays de connaissance

lorsqu'elles rejoignent les Oblats d'abord en 1891 au lac d'Oignon, puis en 1894 à Hobbéma, et enfin en 1899 à Saint-Paul-des-Métis[100].

---

100 Germain Lesage, O.M.I., Les origines des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, Nicolet, Editions A.S.V., 1957, p. 59.

CHAPITRE QUATRIEME

VIE RELIGIEUSE

A.- VIE RELIGIEUSE DES OBLATS

Il est normal que nous scrutions d'abord la psychologie et les activités religieuses et sacerdotales du fondateur, avant de jeter un coup d'oeil sur l'esprit de foi de son personnel, des Soeurs de l'Assomption et des Métis.

Très surnaturel, le P. Thérien gémit d'avoir à s'occuper du temporel de la mission. Il veut n'être que curé, adonné uniquement à ses devoirs spirituels, comme le prouvent ses lettres dans lesquelles il accepte avec plaisir le concours des Pères Charlebois et Boulenc, qui assumeront les responsabilités de l'économat, de la marche temporelle de la mission, de la ferme et de l'école-pensionnat[1]. Chacun de ses messages à Mgr Legal, au P. Lacombe, à Mgr Grandin, ainsi qu'à d'autres, parle d'assistance aux offices religieux, de conversions, de retraites, de réception des sacrements chez ses ouailles. L'ouverture de la réserve aux blancs lui fait pousser un soupir de soulagement, car, enfin!, il pourra liquider la ferme. Les constructions, qui ont drainé le gros des revenus, sont en grande partie

---

1 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 25 décembre 1902.

terminées; le couvent sera sous la responsabilité exclusive des Soeurs et les écoles sous celle des colons.

Pour se reposer des calculs, des plans et des consultations de toutes sortes, il s'esquive souvent pour visiter, soit à pied soit en voiture, non seulement les malades à domicile, mais encore toutes les familles, et leur porter encouragement et consolation[2].

Il prêche en bon cris des retraites à ses gens, parfois deux par année. Il leur donne encore l'occasion d'entendre d'autres missionnaires, tels les Pères Léo Balter et Croisier, puis le P. Cunningham dont l'ascendant sur les Métis est grand, car il est un des leurs[3]. Pas une abstention au confessionnal et à la table de communion durant les retraites, à Pâques et à certaines fêtes[4]. Le Père Thérien constate avec joie les progrès spirituels de

---

2 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 7.

3 Anonyme, historique de St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, 28 février 1908, p. 2; Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, Edmonton, (pas d'éditeur), 1914, p. 73; J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, p. 21; Mgr E. Legal, Journal quotidien, 27 décembre 1900; 11 février 1901; 29 mars 1901.

4 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 5. Dorénavant "interview".

ses fidèles:

> Vous devez être convaincu pourtant mon Père que je tiens de tout coeur à ce que nos Métis s'améliorent et je puis vous dire que l'amélioration est on ne peut plus satisfaisante. J'aurais voulu que vous fussiez ici pendant le Jubilée [sic] alors vous auriez vu quel changement déjà opéré dans ces pauvres Métis. Le Père Van Wetten n'en pouvait croire ses yeux, les voir assidus pendant huit jours deux fois par jour, pas un n'a manqué un exercice et dans une petite chapelle serrés les uns contre les autres comme des sardines. Oui il y a de la foi dans ces pauvres Métis, plus de foi que dans nos blancs. Ils ont des faiblesses, ils ont encore la foi vivace.....ce qui leur faut c'est l'isolement des blancs, et beaucoup de patience de notre part et de la miséricorde[5].

Quand il s'agit de l'avancement spirituel de ses Métis, il ne craint pas "de parler fort" surtout lorsque ses gens s'oublient dans les domaines de la danse et de l'alcool. Il ne tolère jamais ce dernier abus, tandis qu'il permet le premier amusement pour que les habitants de la réserve développent chez eux l'esprit social et familial. D'ailleurs, ce ne sont que des danses de l'ancien temps. Il existe des temps prohibés: l'Avent, le Carême et les samedi soirs. Si l'un ou l'autre ose enfreindre ces règles, il se fait reprendre en mots bien clairs, le dimanche suivant. Chacun accepte les réprimandes et obéit[6].

---

5 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 avril 1901.

6 D. Boudreau, interview, p. 7.

Il ne refuse jamais d'aller en mission, au lac de l'Orignal[7], au lac Saint-Vincent, à Lafond et même à Brosseau.

Il fait plus encore. Chaque fois que l'occasion s'en présente et qu'il peut se libérer temporairement de son travail à la colonie, il accepte les retraites chez les religieuses d'autres endroits[8], ainsi que chez les Métis en Alberta et aux Etats-Unis[9]. Il se réjouit grandement des résultats obtenus dans le pays voisin:

> Je pars (de Lewiston, Montana) demain pour Great Falls, la mission étant terminée. La mission a été un succès. Il y a eu 250 Métis qui ont fait leur mission. Comme ils étaient heureux d'entendre prêcher en leur langue. Et je crois que les fruits de la mission seront constants. Beaucoup n'avaient pas été à confesse depuis 10 & 16 ans. J'en ai confessés qui n'avaient pas approché des sacrements depuis 30 ans, même 50 ans. J'ai régularisé 7 ou 8 mariages[10].

---

7 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 3 octobre 1899; J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 12 décembre 1898; 29 mai 1900.

8 Mgr E. Legal, ibid., 10 mars 1898; H. Grandin, Codex historicus du lac la Selle, juin 1899; J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 octobre 1899; Mgr E. Legal, ibid., 19 décembre 1900; J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 23 octobre 1907.

9 Anonyme, historique de St. Paul, Duhamel, Athabasca Landing, 28 février 1908, p. 2; J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 mai 1900; Mgr E. Legal, ibid., 18 juin 1900; 7 et 13 août 1900; 25-26 février 1901; 25 avril 1903.

10 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 6 juillet 1900.

Le bien ne s'opère pas seulement chez les Métis: le pasteur en profite de même:

> Le Père Vermaat est un jeune prêtre plein d'énergie, de piété et de zèle. Mon passage lui a fait du bien. Je lui ai donné plusieurs lectures [lire conseils] au sujet des Métis --la manière de les prendre et j'ai pu rétablir l'entente entre lui et les Métis. Il les voit maintenant sous un [sic] autre couleur. [...]
>
> Je serai dimanche prochain à Medicine Hat, de là à Swift Current ou Mapple Creek[11]. J'ai hâte de retourner dans mes pénates[12].

Non seulement il prêche des retraites, mais il voit à faire la sienne chaque mois et chaque année, à moins d'un empêchement insurmontable. Parfois c'est à Saint-Paul-des-Métis, où il s'y adonne avec son personnel et les Oblats des environs, parfois, comme en 1897, 1900 et 1902, c'est au lac la Selle. Mais, autant que faire se peut, on va à Saint-Albert[13]. Il envoie le P. Boulenc même jusqu'à

---

11 Pour y prêcher des retraites aux Métis.

12 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 6 juillet 1900.

13 H. Grandin, Codex historicus du lac la Selle, 17 février et 7 juin 1897; 17 février et 8 octobre 1899; 28 octobre 1903; Mgr E. Legal, Journal quotidien, 16-17 février 1898; 27 septembre 1899; 4 décembre 1900; 8-9 août 1901; 3-9 décembre 1902; Mgr E. Legal, rapport dans les Missions de la congrégation des missionnaires oblats de Marie Immaculée, Bar-le-Duc, Saint-Paul, vol. 36, no 141, mars 1898, p. 235-236; J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, 10 février, 10 juillet, 12 décembre 1906; 17 février 1907; lettres à Mgr E. Legal, 7 juillet 1902; 6 juillet 1903; lettres à A. Lacombe, 27 août 1903; 19 septembre 1904.

Calgary pour lui permettre de suivre la retraite annuelle[14].

A moins que le temps ne le permette pas, le P. Thérien et son personnel ne manquent jamais de visiter les autres missions ou d'inviter les voisins à se réunir à la colonie pour la célébration de la fête oblate du dix-sept février[15].

Mgr Legal se plaint, dans son Journal quotidien, que le personnel de la maison de Saint-Paul-des-Métis n'est pas toujours à même d'obéir à tous les articles des constitutions oblates concernant les exercices religieux. Il met le supérieur local en garde contre les dangers d'une telle situation, mais il avoue que le grand nombre de travaux à exécuter en est la cause[16]. Ce n'est rien de nouveau; il en a déjà parlé au P. Thérien. Ce dernier affirme alors que tous prennent de bonnes résolutions pour être fidèles à toutes les observances religieuses[17].

---

14 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 23 mars 1903.

15 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 18 février 1903; 10 février 1904.

16 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 11 octobre 1899; 22 mars 1904.

17 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 11 novembre 1897; 18 mars 1898.

En général, il faut donc dire que tous les Pères et Frères ont de la bonne volonté pour maintenir bien vivace leur foi et leur esprit religieux. Le contraire serait étrange, car tous les travaux matériels, accomplis sans rémunération, n'auraient alors aucun sens pour eux. Se brise-t-on ainsi de fatigue sans motifs vraiment surnaturels?

B.- VIE RELIGIEUSE DES SOEURS

Les religieuses n'agissent pas pour d'autres motifs. Il leur faut, à elles aussi, un but surnaturel pour que leur énergie et leur générosité ne fléchissent point durant toute leur existence. De là les retraites, la participation aux cérémonies, l'assistance quotidienne à la messe, les conférences religieuses, les confessions hebdomadaires, l'esprit de foi, de charité et de zèle sans cesse renouvelé. Mgr Legal, à chacune de ses nombreuses visites à Saint-Paul-des-Métis, ne manque jamais de les encourager à tout point de vue, mais surtout dans le domaine surnaturel[18]. Au besoin, il leur prêche même la retraite, à

---

18 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 15 février, 12 et 19 décembre 1900; 22 avril et 7 août 1901; 27 août 1902; 3 avril 1907.

moins que d'autres ne l'aient déjà fait, comme c'est le cas en 1900,,quand le P. H. Grandin, neveu de Mgr Grandin, exhorte les Soeurs à progresser dans les plus hautes vertus[19], et en 1901, lorsque le P. van Wetten, Prémontré, leur propose l'accession aux cîmes spirituelles[20].

La demande ingénue de Sr Marie-Emmanuel, supérieure locale, souligne non seulement l'humilité mais encore la foi dans les grâces divines dont jouissent ses religieuses:

> Je sais que vous ne nous oubliez pas dans vos saintes prières; mais comme l'indigent ne se lasse pas d'exposer sa misère afin d'exciter davantage la compassion, ainsi je vous répète notre indigence spirituelle; et je vous avoue tout bas que je suis la plus nécessiteuse. Donc un souvenir plus particulier pour moi, s'il vous plaît, aux pieds du tout bon Jésus[21].

La fidélité aux devoirs spirituels chez les Pères, les Frères et les Soeurs, ne se limite pas à leur seul avancement personnel; non, car tous savent leur devoir envers le Corps mystique du Christ. Or, tout près d'eux, un nombre croissant de Métis, dont la vitalité surnaturelle s'est étiolée au contact de tentations trop fortes, mais qui ont

---

19 Mgr E. Legal, ibid., 15 février 1900.

20 Mgr E. Legal, ibid., 22 avril 1901.

21 Sr Marie-Emmanuel, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1900.

quand même conservé une foi latente, ne demandent pas mieux que d'être entraînés par l'exemple de leurs pasteurs.

C.- VIE RELIGIEUSE DES METIS

Les résultats des efforts faits pour bonifier les colons sont parfois désolants; ils sont souvent encourageants, car, somme toute, les Métis sont des enfants qui répondent au dévouement de ceux qui les aiment pour eux-mêmes et pour leurs âmes.

Le P. Thérien est bon pour eux, mais il reste toujours ferme. Il leur dit leurs vérités; il tient à ce que la morale chrétienne soit respectée. Par exemple, il exclut sans pitié de la colonie deux couples vivant en concubinage[22]. Par contre, il encourage une vie sociale saine. Il y participe lui-même et encourage les autres membres du personnel d'y prendre part aussi. Souvent, en été, les Pères, les Frères et les Soeurs attirent tous les enfants à la mission pour les amuser tout en leur donnant des notions de vie chrétienne. Durant la semaine "les jeunes filles et garçons ne couraillent pas, ils travaillent", dit un témoin[23].

---

22 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 29 juin 1899; 6 janvier 1903; D. Boudreau, interview, p. 5-7.

23 D. Boudreau, interview, p. 7.

Aucun des moyens classiques pour raviver et fortifier la foi chez les Métis n'est oublié. Nous en avons déjà parlé.

Les sermons du P. Thérien sont à la portée de ses auditeurs, d'autant plus qu'ils sont en cris. Dans les chapelles temporaires, servant de lieux saints jusqu'à la Noël de 1904, les Métis, assis par terre, sont tout oreille, même si la marmaille grouillante les entoure et proteste à sa façon de la longueur des offices. Le prédicateur donne ses sermons le plus souvent en se contemplant les doigts[24]. Les adultes, eux, ne se plaignent pas, car, à l'instar des peuples primitifs, ils aiment se rencontrer, vivre et prier ensemble. D'ailleurs, en hiver, la plupart sont arrivés bien avant l'heure pour se réunir bruyamment autour du poêle ronflant au rez-de-chaussée dans la grande salle de réception. Après la messe, ils ne sont pas pressés de partir. On cause encore, on se donne d'autres nouvelles, et l'on consulte le Père pour tout et pour rien[25]. C'est qu'en général, les Métis aiment le P. Thérien, leur confident, qu'ils écoutent malgré sa sévérité et à cause de son amour pour eux, "ses enfants", comme il les appelle. Il

---

24 C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953, p. 6.

25 D. Boudreau, interview, p. 7.

leur parle comme en famille soit en cris, soit en français, soit en anglais selon les besoins. Ils apprécient grandement l'usage de leur langue habituelle, le cris, que parle bien leur missionnaire qui, pourtant, a eu bien du mal à l'apprendre[26].

La population est fidèle à l'assistance à la messe et aux bénédictions du Saint Sacrement. Personne ne s'absente et parfois beaucoup sont présents aux deux messes du dimanche[27]. Le chant des vêpres, le dimanche après-midi, ne deviendra réalité que le 8 décembre 1906, mais cette pratique, qui durera sans interruption pendant une trentaine d'années, plaît aux Métis, amants de la musique et du chant.

Dieudonné Boudreau a retenu les noms des membres du choeur de chant: les Soeurs, dont l'une touche l'harmonium, Albert Boudreau, William Boudreau, Olivier Ladéroute, Pierre et Caroline Dion, Marie-Rose Breland, la vieille Durocher, et Mme Julien Beauregard. On emploie le latin, le français et le cris. On chante la grand-messe tous les dimanches[28].

A partir de Noël 1901, les offices ont lieu dans une grande salle de l'école-pensionnat en construction. A

---

26 C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953, p. 6.

27 D. Boudreau, interview, p. 7.

28 D. Boudreau, interview, p. 6.

même date, mais trois ans après, les portes de la nouvelle église s'ouvrent officiellement. Enfin, on peut s'asseoir sur des bancs et respirer plus facilement, quoique la température soit encore un peu trop froide en hiver. Peu importe, on est content.

Nous avons vu, dans la première partie, le P. Thérien se saisir de l'occasion d'une pêche au lac de l'Orignal pour instruire de leur religion petits et grands. Il continue de le faire tous les dimanches, même lorsque les religieuses enseignent consciencieusement le catéchisme aux jeunes[29]. Il le faut si l'on veut éclairer la foi.

Le premier baptême à la colonie est donné à Albert Orkanes le premier février 1897[30]. Puis, comme les lois du mariage sont respectées, le suivront aux fonds baptismaux six enfants en 1897, dix-sept en 1898, quinze en 1899, vingt-quatre en 1900, onze en 1901, vingt en 1902, vingt-sept en 1903, vingt-huit en 1904, seize en 1905, vingt-quatre en 1906, seize en 1907, trente-six en 1908 et trente-cinq en 1909. Le fléchissement de 1905 à 1907 réflète le fait que plusieurs familles métisses quittent alors les

---

29 J-A. Thérien, rapport à Mgr E. Legal, 18 mars 1898.

30 Gouvernement de l'Alberta, Industrial Development Branch, Department of Economic Affairs, Economic Survey of the Town of St. Paul, March 1950 and August 1952, p. 4.

lieux après le feu de l'école-couvent[31].

Malheureusement, les statistiques des premières communions sont des plus incomplètes. Il doit y en avoir eu presque autant que de confirmations. Cependant, dix sont mentionnées pour 1899[32], vingt-six pour 1909. Par contre, on s'occupe à faire le catéchisme même à une seule famille, --dans le cas celle de David Daigneault--, qui vient camper près de la mission pour le temps voulu[33]. Le P. Thérien commence les instructions, mais il doit s'absenter; alors le P. Balter les complète en venant à cette fin du lac la Selle.

Rien d'étonnant si les conversions du protestantisme au catholicisme ne foisonnent point. Les Métis sont catholiques et la présence de protestants est accidentelle. Néanmoins, le P. Thérien en baptisera quatre: une femme en 1898[34], le gendarme Albert Hopkins en 1901[35], une seconde

---

31 Statistiques tirées des registres de la paroisse de St-Paul.

32 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 juin 1899.

33 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, 15 et 30 juin 1906.

34 J-A. Thérien, rapport à Mgr E. Legal, 18 mars 1898.

35 Anonyme, historique de St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, 28 février 1908, p. 2.

femme en 1903[36], et enfin, une Suédoise en 1907[37].

Les confirmations se multiplient, car Mgr Legal passe souvent par la mission[38]: dix-huit en 1898, douze en 1899, dix en 1900, vingt-cinq en 1902, trente et une en 1905, dix-sept en 1908 et trente-deux en 1909[39].

Les mariages, il va sans dire, sont moins nombreux: deux en 1897, trois en 1898, un en 1899, cinq en 1900, six en 1901, deux en 1902, neuf en 1903, trois en 1904, cinq en 1905 et six durant chacune des quatre années subséquentes.

Les sépultures se chiffrent ainsi: sept en 1897, trois en 1898, quatre en 1899, deux en 1900, neuf en 1901, sept en 1902, six en 1903, dix en 1904, sept en 1905, dix en 1906, quatorze en 1907, dix en 1908, et quatorze en 1909.

Dès 1898, Mgr Legal veut que l'on érige la société Saint-Joseph, organisation particulière aux Métis, ainsi que d'autres associations pieuses, mais le P. Thérien,

---

36 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 21 décembre 1903.

37 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juin 1907. Il s'agit de la femme de Louis Garneau.

38 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 13 février 1898; 11 octobre 1899; 12 décembre 1900; 24 août 1902; 14 septembre 1905; 13 août 1908; 18 octobre 1908.

39 Ces statistiques et les suivantes proviennent des registres paroissiaux de Saint-Paul.

connaissant le passé récent de ses ouailles, répond:

> Je crois que le temps n'est pas encore venu. Nous avons implanté l'habitude de communier tous les premiers vendredis du mois. C'est un succès relatif. Mais je crois qu'il vaut mieux se contenter de cette dévotion pour le moment et travailler à son expansion avant d'en implanter d'autres[40].

Monseigneur, ayant une grande foi dans le jugement de ce Père, n'insiste pas. En 1903, la Ligue du Sacré-Coeur est introduite chez les enfants, et l'école est consacrée au Coeur de Jésus. Le P. Thérien veut implanter ensuite cette ligue chez les adultes. Le fit-il? Les documents ne le disent point, mais, chose certaine, c'est qu'en 1914 elle est bien vivace.

Si le P. Thérien rencontre trop peu de consolations dans ses relations ordinaires avec les Métis, il n'en

---

[40] J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, août 1899. A ce temps on distribue environ quarante-cinq communions à chaque premier vendredi du mois.

constate pas moins chez eux des progrès spirituels:

> Les cérémonies de la semaine sainte ont été faites avec pompe. Toute la population sans exception a assisté aux offices avec une assiduité vraiment édifiante. Je défie de trouver une autre place où les offices religieux ont été mieux suivis que par notre population. C'était vraiment consolant [,..] et dire que tous nos Métis seraient comme cela si on pouvait réussir à les sortir des villes et à les amener ici[41].

> Nos Métis donnent satisfaction [...] l'assistance aux offices est générale et vraiment on ne peut désirer mieux sous ce rapport. Quel contraste avec nos Métis répandus ça et là près des villes. Voilà un fait qui doit nous encourager dans la poursuite de notre oeuvre. Le Métis loin des centres, isolés, seuls avec leurs pasteurs revient à sa piété d'autrefois [sic pour toute la phrase]. Je puis dire que pour le spirituel ils ne me donnent aucune difficulté. Il me suffit de leur indiquer un mal à déraciner pour y voir les efforts sérieux et de la bonne volonté. L'influence du prêtre est encore énorme sur eux pourvu que l'on n'y [sic] apporte du tact, de la patience et une véritable sympathie[42].

> Oui il y a de la foi dans ces pauvres Métis, plus de foi que dans nos blancs. Ils ont des faiblesses, ils ont encore la foi vivace [...] ce qui leur faut c'est l'isolement des blancs [...] et beaucoup de patience de notre part et de miséricorde[43].

---

41 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1900.

42 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 mai 1900.

43 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 avril 1901.

Mgr Legal est enchanté de ces résultats. Il les souligne à plusieurs reprises[44].

Une religieuse témoigne ainsi de l'esprit religieux des Métis:

> Ils paraissaient bien connaître leurs obligations religieuses et vivre en bons chrétiens. Ils étaient nombreux à l'église les dimanches et les Fêtes d'obligation. (Les hommes d'un côté, les femmes, portant leurs marmots sur le dos, de l'autre, et tous écrasés sur leurs talons.) Ils communiaient nombreux aux "premiers vendredis" du mois, à la Toussaint, à Noël et au Mercredi des Cendres.
>
> . . . . . .
>
> A mon avis, Monsieur Elzéar Poitras était aussi un des principaux de la "colonie".
>
> Au sujet de ce dernier, voici un petit détail qui intéressera, et qui témoigne bien de la connaissance de sa religion et de sa hardiesse à l'afficher bravement à l'occasion. Le R. P. Thérien avait obtenu du Gouvernement un contrat d'arpentage pour Monsieur Hopkins. En reconnaissance de ce bienfait, M. Hopkins, quoique protestant avait payé, pour cinq ans, la rente du premier banc à l'église paroissiale. A la première messe de minuit, Monsieur Hopkins assistait avec un compagnon, protestant comme lui. Au moment de la Communion, ces deux Messieurs enlèvent leur paletot et se présentent à la Sainte Table. Le R. P. Boulenc officiant, fut dans l'obligation de les passer tous les deux, et ce, trois tablées durant. Ces messieurs retournèrent dans leur banc, un peu vexés, il va de soi[45].

---

[44] Mgr E. Legal, Journal quotidien, 19 décembre 1900; 5 août 1901; 23 août 1902; 27 juillet 1907.

[45] Sr Marie-de-la-Croix, interview avec E. Drouin, 15 avril 1954, p. 1-2.

La suite de cet incident est des plus intéressantes à lire:

> Après la messe, ils se rendirent comme d'habitude chez M. Elzéar Poitras et témoignèrent leur mécontentement, affirmant que dans aucune église protestante, ils n'auraient essuyé pareil affront. Alors Monsieur Poitras de leur répliquer: "Dans vos églises protestantes, on offre seulement du pain que tout le monde peut manger. Chez nous, catholiques, le pain est (transubstantié) changé en la personne adorable de Jésus qui nous est offerte --moyennant préparation convenable, ce qui implique la confession au prêtre. Va d'abord conter tes mauvais coups au prêtre dans la 'boite' à ce destinée qui se trouve en arrière de l'église. Tu pourras communier ensuite".
>
> Les deux MM. protestants avaient été invités à prendre le dîner avec les Pères, le jour de Noël. Ils s'y rendirent, Monsieur Hopkins se trouvant face au R. P. Boulenc, ne laissa paraître aucunement son émotion au sujet de la disconvenue [lire déconvenue] de la nuit précédente...ce qui montre que les explications données par M. Poitras avaient été assez claires[46].

---

46 Sr Marie-de-la-Croix, ibid., p. 2.

CHAPITRE CINQUIEME

RELATIONS DU P. THERIEN AVEC LES METIS

Affirmer, sans restriction aucune, que le P. Thérien n'est pas bien apprécié des Métis est aussi faux que de prétendre qu'il est aimé de tous. Cependant l'évidence prouve que la plupart le tiennent en grande vénération et que son influence sur eux est fort considérable.

Parfois, le missionnaire est obligé de sévir contre tel ou tel individu trop exigeant ou peu raisonnable; alors, rien d'étonnant si cette personne est vexée, mais, en général, on l'écoute. Le Père a peu à se plaindre dans ce domaine. Les remous d'opposition trouvent ailleurs leur source.

En effet, le gérant de la colonie subit parfois le contrecoup des circonstances créées par les soulèvements armés de 1870 et 1885. Or, chez un peuple primitif sans littérature et presque sans instruction, les mauvaises traditions sont tenaces. On a beau en détruire plusieurs, il en reste toujours quelque chose. C'est dire que la défiance des Métis pour les blancs demeure latente et parfois revient à la surface. Le missionnaire étant un blanc, souffre de temps à autre de ce manque de confiance.

On en découvre la preuve, à Saint-Paul-des-Métis, d'abord dans la persistance des Métis à croire que la mission est riche, dans leur entêtement à envoyer de leurs enfants à l'école de Matheson, dans le nombre de pétitions accusatrices adressées soit à Mgr Legal, soit au gouvernement fédéral, quand il s'agit des affaires des moulins et des titres pour le terrain de la réserve[1].

Donnons-en un exemple typique, tel qu'il est exposé par le P. Thérien:

> Ce n'est pas par les vieux que nous devons espérer pouvoir régénérer la race métisse, c'est par les enfants alors qu'ils seront sous notre contrôle exclusif, que nous pourrons leur faire adopter les principes qu'ils doivent soutenir leurs prêtres et pourvoir à l'éducation de leurs enfants. Sur ce sujet le métis n'est guère plus avancé que le sauvage et j'ajouterai que ses préjugés sont encore plus profondément enracinés. [...] Ces préjugés disparaîtront quand la vieille génération aura disparue et que nous aurons fait au moyen des écoles l'éducation de la génération future. Ce sera un travail lent, pénible, dont les fruits ne seront cueillis que par nos successeurs. Nous semons mais d'autres récolteront[2].

Il tente de réagir contre ces préjugés, mais un effet contraire se produit: ils s'enracinent plus profondément

---

1 Mgr E. Legal, rapport dans les Missions de la congrégation des missionnaires oblats de Marie Immaculée, Bar-le-Duc, Saint-Paul, vol. 36, no 141, mars 1898, p. 236; J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 avril 1898; lettre à A. Lacombe, 20 juin 1898.

2 J-A. Thérien, rapport à A. Lacombe, 8 février 1899.

encore[3].

Malgré les quelques frictions plus ou moins passagères entre les Métis et le P. Thérien, nous sommes en droit d'affirmer que la grande majorité de ses gens l'aimaient et le vénéraient[4].

Le P. Falher, O.M.I., vieux missionnaire et homme d'expérience, disait jadis des Indiens et des Métis: "Il ne faut pas se dépenser pour la reconnaissance de ces gens. Ils en ont peu. Si vous leur donnez cent dollars, ils vous remettront un sou. Contentez-vous de ce sou"[5].

Le P. Thérien se donne entièrement à ses Métis qu'il aime, à n'en pas douter, et il est chanceux d'en recevoir beaucoup plus qu'un "sou" de reconnaissance, même si cette reconnaissance est parfois éphémère.

Plusieurs témoignages sont là qui démontrent l'affection et la charité de ce Père pour "ses enfants".

Le P. D. Gobeil, O.M.I., et l'abbé J-A. Normandeau s'en portent garants. Après avoir mentionné la disparition

---

3 J-A. Thérien, ibid..

4 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 8; Mme P. Joly, interview avec E. Drouin, 12 septembre 1953; C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953, p. 3.

5 Avis donné aux scolastiques oblats à Lebret, Saskatchewan, 1935.

de la colonie, ils poursuivent:

> Mais que tous sachent que ce ne fut ni l'amour ni le dévouement de la part du Père Thérien qui firent défaut. Dans un témoignage devant le chapitre de sa Congrégation, Mgr Grandin l'atteste: "Le Père Thérien est très désireux de mener cette oeuvre à bonne fin et très dévoué à la nation métisse." [...] D'autres se seraient découragés, auraient jeté le manche après la cognée et secouant le [sic] poussière de leurs pieds sur les débris qu'avait laissés un incendie désastreux, auraient porté ailleurs leur zèle[6].

Le P. Thérien insiste auprès du P. Lacombe pour le maintien de la colonie malgré l'incendie de 1905, qui a grandement ébranlé l'oeuvre[7]. L'avenir pour les Métis est par trop sombre pour qu'il les abandonne à leur malheureux sort.

L'abbé Normandeau affirme[8] que les qualités qui avaient fait regretter le P. Thérien par les Métis du lac la Biche, le firent tout de suite aimer dans ses missions au sud de l'Alberta. Sa réputation se répandit très vite par là, dépassant même les frontières canadiennes.

---

6 D. Gobeil et J-A. Normandeau, Apôtre magnifique de l'influence chrétienne et française en Alberta, le R. P. Joseph Adéodat Thérien, article dans La Survivance, vol. 8, no 18, 4 mars 1936, p. 1.

7 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 19 juillet 1905.

8 J-A. Normandeau, Notice biographique, Le R. P. Joseph Adéodat Thérien (1861-1936), article dans La Survivance, vol. 8, no 19, 11 mars 1936, p. 3.

De tous les témoignages recueillis, un seul[9] détonne et cela pour des raisons personnelles et sentimentales[10]. En effet, le P. Thérien a eu à mettre son auteur à la raison et il n'a point aimé cela. Il accuse le supérieur de n'être pas homme d'organisation, d'être "grand parleur et petit faiseux"; il affirme que "les Métis n'avaient pas confiance en lui, car ils le connaissaient pour un grand blagueur"; enfin il attribue la faillite de l'oeuvre au P. Thérien. Que penser de tout cela?

Il faut ne pas oublier que le Fr. Guibert ne réside à Saint-Paul-des-Métis que durant l'année 1916-1917, donc sept ans après la suppression de la colonie dont le personnel est presqu'entièrement ou mort ou dispersé. En général son témoignage n'est pas valable car il est enclin à exagérer; il se contredit même. Ainsi il veut que le P. Thérien ait eu du sang métis, que le P. van Wetten ait été le fondateur de la colonie, et enfin que le gérant "n'a pas commis de grandes erreurs de jugement car il avait un bon jugement et était très intelligent, mais la maladie le rendait maussade et capricieux", donc "si St-Paul a été un fiasco, c'est plutôt la faute des Métis que du P. Thérien".

---

9 H. Guibert, interview avec E. Drouin, 24 janvier 1954, p. 1 et 3.

10 C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953, p. 3. Dorénavant "interview".

Pour être convaincus de la profonde sollicitude du P. Thérien pour ceux à qui il consacre sa vie, qu'il nous suffise de nous rappeler le travail du missionnaire auprès des Métis du sud albertain[11], de faire allusion au témoignage du biographe français du P. Lacombe[12], et de nous remémorer de multiples passages de lettres composées par le directeur de la colonie[13].

Sans contredit, à part son travail de christianisation, le P. Thérien fait porter ses efforts surtout dans le domaine économique de l'oeuvre.

---

11 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 novembre 1893. Voir l'appendice numéro 3.

12 Sr de la Providence, Un apôtre du Nord-Ouest canadien: le Père Lacombe, Montréal, Le Devoir, 1916, p. 420 et 439.

13 J-A. Thérien, lettres à T. Nepveu, 19 mars 1897; à Mgr E. Legal, 12 février 1898; 2 avril 1898; août et 31 août 1899; 25 février et 6 juillet 1900; 20 juillet 1901; 25 février 1902; à A. Lacombe, 30 octobre 1899; 25 décembre 1902; 19 janvier 1906.

L'ascension est fort ardue, car elle part de très bas. Cette citation le souligne:

> Ils [les Métis] arrivaient avec l'idée que nous avions des sommes fabuleuses à notre disposition et que nous pourrions les rationner et les aider. [...] Il me fallut de suite les dissuader et leur persuader qu'ils n'avaient qu'à compter sur leur propre industrie pour sustenter leur vie. [...] Ils ne pouvaient croire qu'il n'y eut pas d'argent et la conviction de la plupart était que l'argent ramassé pour eux avait été employé pour d'autres fins, telles que bâtisses à Edmonton et ailleurs. Cette impression était d'autant plus facile d'accréditer que les blancs loin de représenter aux Métis la situation telle qu'elle était, se plaisaient à exagérer nos ressources. Alors que de soucis pour détruire ces fausses impressions et en même temps les empêcher de tomber dans le découragement et laisser la colonie. [...] Réellement je désespérais par moment de sauver la position. [...] Ne voulant pas implanter le système de crédit qui a été dans le passé la ruine des Métis, je pris mes mesures pour avoir de l'ouvrage à leur donner en certaines saisons de l'année afin qu'ils puissent avoir quelque chose pour faire les travaux de la ferme. [...] Tous ces retards n'étaient pas de nature à me rendre la position bien agréable sans compter les murmures des Métis qui voyant notre impuissance commençaient à croire à un fiasco. Bien des fois moi-même je fus sur le point de me livrer à cette impression et ce n'était qu'à contrecoeur et sans trop partager la confiance que je m'évertuais de toutes les manières à relever le courage abattu de mes gens et de leur faire espérer des jours meilleurs[14].

Voyons le progrès qui s'accomplit lentement jusqu'en l'année 1901.

Nous avons vu comment le P. Thérien fit transporter gratuitement tous les moulins, instruments aratoires et

---

14 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, 1896, p. 3-4.

quelques animaux. Déjà les Métis comprenaient que cela serait avantageux à la colonie. Nous avons encore pris connaissance de l'entente avec les habitants quant au bois coupé et scié sur place. Rares furent les cas où le gérant paya les ouvriers en numéraire. Tout cela étaient autant de victoires dans le domaine de l'éducation économique des Métis.

La mentalité métisse demeure revêche; le Père a toutes les difficultés au monde à déraciner les préjugés mentionnés plus haut. Il s'en plaint deux ans après la fondation officielle:

> Les Métis m'accusent d'être avare et de laisser croupir à la banque des sommes fabuleuses qui leur est [sic] naturellement destinées. [...] Il faut l'avouer le Métis s'est confié à d'autres qu'à nous. Nous avons perdu en partie leur confiance. [...] Ils nous regardent avec plus ou moins de défiance au point de suspecter notre dévouement et de nous prêter des pensées sordides, des vues intéressées. On ne craint pas même de chuchoter que dans tout ce que nous faisons pour eux nous sommes soutenus par l'espoir que nous pourrons mettre la main sur une partie de l'argent que le gouvernement leur doit pour nous en servir pour des fins personnelles[15].

---

15 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 avril 1898.

La situation est pénible, certes, mais le gérant entretient des espérances:

> Il est moralement impossible que les Métis ne profitent pas tôt ou tard des avantages que nous leur offrons. [...] Eussions-nous eu en notre possession une fortune ou même des moyens plus développés, nous aurions vu affluer dans notre colonie toutes les familles pauvres de la nation métisse dans l'espérance d'être nourries et habillées sans songer à se livrer à un travail opiniâtre. Et nous n'aurions pu résister à la tentation de dénouer les cordons de la bourse et au lieu de former une nation comptant sur elle-même pour sustenter sa vie, nous en aurions fait un peuple de mendiants et de sans coeurs.
>
> Peu à peu les Métis vont réaliser que nous n'avons pas de trésors, et finiront par se familiariser avec l'idée qu'il leur faut travailler et compter sur eux-mêmes pour vivre tout en étant dans la colonie. L'espoir que nous avions suscité en eux, de venir à leur secours en bien des manières a contribué puissamment à leur faire faire des rêves dont la non-réalisation n'est point sans créer un certain mécontentement et rendre suspectes à leurs yeux nos meilleures intentions. Mais le temps ce grand guérisseur finira par avoir raison de toutes ces difficultés. Ne désespérons pas du succès de notre oeuvre, ce n'est point dans une couple d'années que l'on peut mener à bonne fin une entreprise aussi importante dans ses résultats. Ce serait faire un trop grand bien avec peu de difficultés, et nous serions traités en enfants gâtés si au début de notre travail nous avions à en proclamer le succès. On n'entreprend pas le salut de tout un peuple sans qu'il en coûte, et bien naïf serait celui qui crierait au fiasco parce que nous nous débattons dans des difficultés qui pourtant ne doivent pas surprendre ceux qui comprennent notre oeuvre. Quant à moi je nourris toujours le ferme espoir que nous réussirons tôt ou tard[16].

---

16 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 20 juin 1898.

L'arrivée des religieuses en 1899 et l'état d'exiguïté de l'école ouvrent les yeux aux Métis sur la nécessité de faire quelque chose pour l'éducation de leurs enfants. Ils ne peuvent encore fournir grand'chose, si ce n'est le bois de chauffage, mais, du moins, on les fait consentir à ajouter leurs noms à celui du pasteur dans une pétition au gouvernement fédéral pour l'obtention de subsides spéciaux. Petit à petit on réussira à les persuader de défrayer une petite partie des dépenses de l'école. Ce sera d'abord une paire de chaussures par année qu'ils achèteront à chaque enfant, puis quelques vêtements, et, enfin, avant l'incendie de 1905, ils commenceront à payer quelques autres dépenses.

Le magasin au presbytère n'est pas destiné à tout distribuer gratis et à maintenir l'habitude, innée chez les Métis, de quémander du crédit. On leur en accorde dans les cas les plus pathétiques, mais ordinairement ou bien les clients paient en argent ou bien ils échangent du bois, du grain et autres produits pour des marchandises.

Quand Mgr Legal signifie au P. Thérien qu'il doit prendre part à la quête de 1901-1902 dans le Québec, il lui annonce que le P. H. Grandin le remplacera à Saint-Paul-des-Métis. Dans un sens, le gérant est satisfait de cette décision à cause du zèle et de l'expérience du missionnaire,

mais d'autre part, il craint qu'il permette trop de crédit aux Métis. "Il serait pénible", conclut-il, "si le Père ne continuait pas notre manière d'agir à cet égard"[17].

Du progrès, il y en a, à n'en pas douter. C'est ce qui ressort des lignes suivantes:

> Il y a longtemps que je prévois le jour où il nous faudra nous suffire à nous-mêmes et voilà pourquoi depuis longtemps je prépare les Métis à cet événement et je crois pouvoir dire sans me tromper que j'avais réussis.[sic] Au moment où je recevais l'ordre de quitter ma mission[18] j'avais résolu de faire connaître à mes Métis notre position financière et leur dire que dorénavant je n'avais plus à compter sur le secours étranger, mais sur le fruit de notre travail et sur leur concours. [...] J'avais profité de la picote pour fermer notre boarding school et partir un daily school avec l'intention bien arrêtée de continuer ce système jusqu'au jour où les circonstances nous permettraient d'ouvrir de nouveau notre pensionnat. Cet état de chose je l'ai fait accepter par la population sans soulever de mécontentements et surtout sans faire naître des craintes. Je me croyais certain que les Métis étaient assez préparés pour accepter sans surprise la nécessité de venir à notre secours selon leurs moyens et mon intention était de commencer cet été à opérer ce changement que je prépare depuis 4 ans. Et au moment où ces changements devaient avoir lieu, l'obéissance me fait un devoir de quitter ma mission[19].

---

17 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 4 septembre 1901.

18 Il s'agit d'une obédience l'envoyant dans le Québec quêter avec le P. Lacombe.

19 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901.

Le P. Lacombe est même plus optimiste que le Père Thérien:

> Les Métis qui sont aujourd'hui dans la colonie vivent par eux-mêmes, de leur travail, du fruit de leur énergie et de leur initiative. Si nous avons réussi avec ceux-ci, pourquoi ne réussirions-nous pas avec les dix mille autres, qui n'attendent que le moment propice pour venir dans la colonie[20]?

Malgré les pages précédentes, faudrait-il accuser le directeur de l'oeuvre d'avoir un coeur dur et sans pitié? Loin de là; car il a le coeur d'un prêtre qui affectionne ses ouailles. Lui-même ne s'en vante pas, mais il ne peut refuser aide aux nécessiteux. Telle la maman qui arrive au presbytère avec son bébé, se découvre la poitrine pour prouver au Père qu'elle ne peut plus nourrir l'enfant pour cause de pauvreté, ne retourne pas sans être secourue cette fois et plusieurs autres fois aussi[21]. Tels les parents d'un nommé Trottier, mégalomane paresseux, que la mission fait vivre depuis quatre ans[22].

La Sr Marie-de-la-Croix écrit que plusieurs Métis avaient l'habitude de quêter nourriture, vêtements, tabac et autres commodités de la vie. Pour cela, ils comptaient

---

20 A. Lacombe, mémoire à Mgr A. Pascal, 1901.

21 C. Thérien, interview, p. 3.

22 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 avril 1901.

beaucoup sur les Pères[23].

Ce n'est pas sans permission expresse, mais c'est sans rémunération, que le Fr. Antoine travaille pour les Métis dans la boutique de forge et qu'il fait le tour des fermes pour les battages.

Nous pourrions ajouter longuement à cette liste de bienfaits du P. Thérien et de son personnel. Disons simplement que le même esprit de charité chrétienne dictera les relations futures avec le clergé des environs et avec les colons blancs à venir.

Résumons. Le P. Thérien adopte, dès le début, le principe de ne rien donner gratuitement aux Métis afin de les habituer à compter sur eux-mêmes pour que le but principal de la colonie se réalise. Cependant il s'efforce non seulement de faire la charité dans les cas sérieux de pauvreté, car il n'est pas chiche[24], mais il forme des plans pour embaucher les Métis, il crée même, au besoin, des emplois pour leur faire gagner quelque chose en temps de chômage; enfin, il s'évertue, à plusieurs reprises, à leur obtenir des contrats de charroi et d'arpentage.

---

23 Sr Marie-de-la-Croix, interview avec E. Drouin, 15 avril 1954.

24 L. Balter, Codex historicus du lac la Selle, 7 mars 1904.

Sa politique, à cet égard, est à double effet. Non seulement il ne veut pas que les Métis, en principe, comptent sur son aide matérielle, mais il veut en même temps ne pas dépendre d'eux. Il met les choses au clair:

> Permettez-moi Mgr de m'inscrire en faux contre l'impression partagée en certain quartier que pour réussir nous aurons à rationner les Métis à l'instar des Indiens. L'expérience de deux années donne le démenti à cette assertion. Les Métis ont vécu du fruit de leur travail. Sans doute ils comptent beaucoup sur le secours de la mission mais jusqu'à présent cette espérance a été loin d'être réalisée. Je puis dire qu'en général leurs moyens de subsistance résident dans leur facilité avec laquelle ils mettent à profit les ressources du pays, telle que la chasse et la pêche. La culture du sol, l'élevage des bestiaux devront constituer le principal élément de leur subsistance. Peu à peu ils perdront l'idée qu'ils doivent compter sur la mission pour vivre, --déjà cette illusion n'existe plus--. Je me suis fait un devoir par mes paroles et par mes actes à leur démontrer en temps opportun qu'ils ne doivent compter sur moi que lorsque je suis obligé de compter sur eux. Le jour où je serai indépendant par conséquent pouvant me passer d'eux, de leur travail pour répondre aux exigences des améliorations à faire, alors les Métis ne pourront plus compter sur moi. J'aimerais à attirer votre attention toute spéciale sur cette partie de mon programme car je la considère de la plus haute importance. Ainsi si aujourd'hui j'avais les frères nécessaires au lieu de donner à couper le bois aux Métis j'aurais donné cet ouvrage aux frères du moins en partie, ainsi pour tout autre ouvrage. Je donne de l'ouvrage aux Métis parce que j'ai besoin d'eux. [...] Il me faudrait deux bons frères pour s'occuper exclusivement des travaux de la ferme de sorte que je ne fusse pas dans l'obligation d'avoir recours aux Métis[25].

---

25 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 18 mars 1898.

CHAPITRE SIXIEME

AUTRES RELATIONS DU P. THERIEN

A.- AVEC SES SUPERIEURS

Déclarer que les supérieurs du P. Thérien ont grande confiance en lui n'est pas un acte d'admiration béate. C'est la pure vérité.

Sa nomination pour gérer, à trente-quatre ans, une entreprise aussi lourde de conséquences, en est déjà une preuve suffisante.

Il a de l'étoffe. On le sait psychologue, ami des Métis, plein d'une foi vive en la Providence, naturellement gai, fort discret, profondément charitable, très désintéressé de sa gloire personnelle, franchement humble et obéissant. En faut-il plus pour assurer le succès de ses travaux?

Gai, il l'est, à n'en point douter, même dans la maladie. Le P. L. Balter en dit un mot dans le Codex historicus du lac la Selle: "Arrivée bruyante du P. Thérien et du P. Comiré, deux Pères qui vous amusent bien par leurs remarques joviales"[1]. Même à quelques heures seulement de la mort il est serein. L'asthme et la maladie de coeur le

---

1 L. Balter, Codex historicus du lac la Selle, 11 janvier 1904.

font souffrir à la fois, sans pourtant lui ôter la gaieté qui a marqué toute sa vie[2].

Trois témoins proclament sa discrétion. L'un dit qu'il ne parlait pas beaucoup[3], l'autre que son mutisme devenait gênant[4], et le troisième rapporte qu'on lui demandait parfois de raconter ses misères, mais invariablement il refusait en ces mots: "Ah! c'est passé ça"[5]. Son évêque eut, plus d'une fois, l'occasion de lui confier des missions secrètes et importantes. Rien n'en transpire en aucun document, si ce n'est dans ses rapports à Mgr Legal.

Faudrait-il insister sur sa charité? Plusieurs faits et plusieurs citations déjà rapportés suffisent à prouver l'existence de cette vertu chez le P. Thérien. Un Frère convers l'accuse même d'avoir causé la ruine de la colonie par sa trop grande charité envers les Métis, les

---

2 J-A. Normandeau, Notice biographique. Le R. P. Joseph Adéodat Thérien (1861-1936), article dans La Survivance, vol. 8, no 19, 11 mars 1936, p. 3.

3 Jules et John Laboucane, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 5.

4 Mme P. Joly, interview avec E. Drouin, 12 septembre 1953.

5 C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953, p. 3.

prêtres de la région et les colons blancs[6].

Sa psychologie juste, son amour pour les Métis et sa foi vive en la Providence sont choses évidentes si nous nous reportons à maintes pages précédentes.

Un désintéressement personnel de bon aloi ne saurait exister à moins que l'humilité en soit la base. Trouve-t-on ces deux qualités chez le P. Thérien?

Plus d'une fois il demande qu'on le retire de Saint-Paul-des-Métis si cela est à l'avantage de l'oeuvre. Il sait accepter les reproches qui viennent de Mgr Legal et surtout du P. Lacombe effrayé des dépenses bien nécessaires pourtant. Par exemple, Mgr Legal apprend que les plans du couvent-pensionnat ont été modifiés sans son autorisation. C'est le P. Charlebois qui est le responsable, et pourtant le P. Thérien, aucunement consulté dans l'affaire, écrit: "J'accepte comme doit le faire un bon religieux, vos observations avec toute la déférence possible"[7]. Il ajoute qu'il ne voudrait pas que Monseigneur soupçonne qu'il a agi de propos délibéré contre les intentions de son supérieur. Il

---

6 H. Guibert, interview avec E. Drouin, 24 janvier 1954. Dorénavant "interview".

7 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 18 décembre 1902.

conclut en affirmant que ce qui peut le soutenir dans la position difficile où il se trouve, c'est la conscience d'agir avec l'approbation de ses supérieurs.

Cette volonté de soumission aux décisions de l'autorité n'apparaît nulle part plus clairement que dans le texte suivant:

> Voilà, Monseigneur, toute ma pensée. Je puis me faire illusion, sur tout ce que je vous dis, mais je vous dis ma pensée entière sans détour, sans ambiguïté.
>
> Si le Père Boulenc est nommé supérieur, qu'il le soit au temporel, comme au spirituel, si je le suis, eh bien, je réclame la même faveur ou plutôt la même responsabilité. Je ne suis nullement animé de l'esprit d'ambition, non, mille fois non, on m'a toujours reproché de ne pas en avoir assez. Changez-moi aujourd'hui, ou laissez-moi ici, ça m'est parfaitement indifférent. Mais pour le succès de l'oeuvre que l'un ou l'autre ait le contrôle absolu et du spirituel et du temporel. Si ma pensée est la vôtre, je me permettrai de vous demander de bien donner à chacun de nous nos attributions respectives.
>
> Si le Père Boulenc est nommé directeur alors je serai son compagnon, son associé pour l'aider, mais en définitive je ne ferai rien sans son consentement, sans son autorisation[8].

La raison majeure de son insistance est que les deux domaines, étant donné la nature particulière de la colonie, ne sauraient être séparés[9].

---

8 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 janvier 1903.

9 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 28 janvier 1903.

Dans la même lettre il ajoute les phrases significatives que voici:

> Le directeur a besoin de tous les moyens d'influence pour que son action soit effective. Je n'ai point peur des responsabilités, du moment que mes supérieurs majeurs approuvent mes projets. J'ai confiance dans la réussite de mes plans. Cette confiance [...] je la puise en Dieu qui doit vouloir et qui veut le succès de cette oeuvre. Le but que nous poursuivons est trop élevé, sa réalisation trop à l'honneur et la gloire de Dieu pour que nous échoueions[sic], mais il faut faire des efforts surhumains, toujours constants pour nous trouver les éléments nécessaires --les frères convers.

La même humilité lui permet d'exposer à ses supérieurs, mais sans passion, son point de vue:

> Vos deux dernières reçues; vos remarques prises en considération. Je ne veux pas ni me disculper ni me justifier. C'est inutile. Puisque l'on a adopté le système de me blâmer quand même, je n'ai rien à dire. Seulement j'attends encore la preuve que j'ai dépensé inutilement.
>
> Quand aurons-nous le plaisir de votre visite. Ecrivez vos mémoires que nous vendrons au profit de St. Paul. Vous allez dire que je suis insatiable, irraisonnable, impossible même, qu'importe, ce n'est pas pour moi. [...] Faisons notre possible, vous de ramasser de l'argent et moi de le dépenser utilement pour l'oeuvre.
>
> Chicanez-moi tant que vous voudrez, pourvu que vous m'accordiez un peu de confiance et croire [sic] que je ne suis pas tout à fait fou. [...] Vous savez que je vous aime, malgré que vous faites le mauvais[10].

---

10 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 4 juin 1903.

En 1907, Mgr Legal confie au P. Thérien une mission spéciale en faveur du diocèse[11]. Le Père remercie son évêque de la confiance dont il se reconnaît tout à fait indigne, promet, dans la mesure de ses faibles moyens, de seconder le zèle de son pasteur pour l'aider à l'organisation et au développement de son vaste diocèse, puis l'assure que ses vues sont entièrement subordonnées à celles de son ordinaire, plus en état de juger de la situation.

A plusieurs reprises il donne des preuves d'une sincère obéissance[12].

Est-il surprenant alors que les supérieurs s'appuient avec assurance sur le P. Thérien?

Disons qu'il est supérieur local, assesseur du supérieur de district et, plus tard, après son départ de Saint-Paul-des-Métis, conseiller de son provincial, ainsi que délégué au chapitre général des Oblats à Rome. Ajoutons

---

11 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 26 novembre 1907.

12 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 4 janvier 1896; lettre à Mgr E. Legal, 11 novembre 1897; lettres à Mgr E. Legal, 29 mai 1900; 20 juillet 1901; lettre à A. Lacombe, 4 décembre 1902. Voir les pages 102, 226, 228, 245.

enfin le témoignage d'un contemporain. L'abbé Normandeau fait connaître la raison principale du voyage de 1926 en Europe entrepris par le Père:

> Ce voyage lui procura un vrai bonheur. On peut le considérer comme une récompense humaine largement méritée, bien que le motif en fût l'avantage que la Congrégation pouvait attendre des sages conseils d'un homme de grande expérience et de grande vertu.
>
> Notons à cette occasion que dès lors, et jusqu'à la fin de sa vie, le Père Thérien fut l'un des conseillers les plus écoutés de l'administration provinciale oblate en Alberta[13].

La liste de ses attributions depuis son départ de Saint-Paul-des-Métis en 1918 est éloquente[14]: supérieur-principal pour une troisième fois à l'école indienne du lac d'Oignon, supérieur à Saint-Albert, supérieur à Prince-Albert pour y régler une question épineuse, supérieur à Saint-Joachim d'Edmonton, confesseur et directeur de plusieurs communautés religieuses à Edmonton et à Saint-Albert, confesseur attitré des Métis aux mêmes endroits.

Il est vrai que le P. Lacombe, énervé de ne pouvoir réunir tous les fonds requis et de voir les minces ressources fondre trop rapidement, s'impatiente et semonce le Père

---

13 J-A. Normandeau, Notice biographique. Le R. P. Joseph Adéodat Thérien, (1861-1936), article dans La Survivance, vol. 8, no 19, 11 mars 1936, p. 3.

14 J-A. Normandeau, ibid.; C. Devic, O.M.I., Le Père Adéodat Thérien O.M.I., tiré des Notes historiques sur le P. Thérien, document privé aux archives St-Joachim.

Thérien. Mais il s'en repent assez tôt. Il envoie alors un message d'encouragement au gérant pour réaffirmer sa confiance en lui. Il ne faut donc pas prendre trop au sérieux les sentiments passagers du Grand Chef des Prairies. Malgré les minimes différends entre les deux missionnaires, il est certain que le P. Thérien conserve tout son respect et toute son affection pour son aîné[15].

Les relations entre le fondateur de Saint-Paul-des-Métis et ses supérieurs sont donc plutôt heureuses, mais qu'en est-il de celles avec ses confrères sacerdotaux?

B.- AVEC SES CONFRERES PRETRES

Le premier est le P. Charles Charlebois, prêté par la province oblate de l'Est du Canada.

Quittant Saint-Albert[16] le 20 février 1899, il arrive à la colonie le 22 ou le 23. Il prend en main l'économat ou la direction des finances et du matériel. Il conserve ces attributions jusqu'à son départ, le 8 mai 1901.

Tout d'abord, le P. Thérien se réjouit grandement d'avoir un collaborateur. Cela lui permet de concentrer

---

15 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 4 juin 1903. Voir la citation à la page 258.

16 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 20 février 1899.

son activité sur le spirituel. De son mieux, il initie le nouveau venu, il lui donne une leçon de psychologie sur le gouvernement des Métis. Malgré le bon vouloir du P. Charlebois, les relations personnelles prendront une tournure désagréable. Son tempérament se réaffirme. Il redevient le teneur de livres qui désire faire marcher les Métis tout comme il aligne les chiffres. Or, ces gens, il faut les prendre par le coeur et non par la tête, et garder à leur égard une patience inlassable. Le Père ne l'a point. En conséquence, les Métis se plaignent de lui; ils l'évitent. Les Frères et les employés laïcs, ahuris de ses ordres, font du P. Thérien leur confident. L'un ou l'autre veut quitter à des temps divers[17]. Alors le fondateur essaie de faire changer d'attitude au P. Charlebois tout en recommandant aux autres la résignation. Parfois il y a du progrès[18], parfois la situation s'envenime[19].

---

17 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 13 janvier 1900; 14 avril 1901.

18 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 octobre 1899.

19 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 17 février 1900; 11 décembre 1900; J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, août 1899; 20 janvier 1901.

Là où Mgr Legal le juge "homme exigeant"[20], le P. Thérien le dit "trop raide"[21], "sans psychologie"[22], car il "n'a pas assez de tact, et les déceptions ne peuvent le corriger"[23].

Des Métis, voyant que le P. Thérien le défend, veulent passer outre et porter une pétition à Mgr Legal afin qu'il rappelle le P. Charlebois[24]. Quelques autres, mieux avisés, écoutent le fondateur.

Même si le P. Charlebois donne sur les nerfs du P. Thérien, celui-ci est prêt à tout faire pour s'accorder avec lui; il demande de partir lui-même de la mission et d'être remplacé par un autre Père sachant le cris, si cela doit aider à la cause. Il juge qu'avec un nouveau directeur le P. Charlebois se tirerait mieux d'affaire.

Est-ce à dire que le Père est sans qualités? Certes *non*! Il est homme de foi et d'action, dévoué, plein de

---

20 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 11 octobre 1899.

21 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 10 juillet 1899.

22 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 8 mai 1901.

23 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 8 mai 1901.

24 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, août 1899.

bonne volonté[25], bon organisateur à sa manière comme il le prouve à la paroisse Sainte-Famille d'Ottawa qu'il fonde après son départ de Saint-Paul-des-Métis. D'ailleurs, l'archevêque de Saint-Boniface, Mgr A. Langevin, aurait voulu le retenir chez lui pour l'aider à jeter les bases d'une nouvelle communauté de religieuses.

Il faut donc affirmer que les seuls vrais motifs de l'attitude du P. Thérien envers son socius sont le bien des Métis et la prospérité de la colonie.

Passons maintenant aux trois autres prêtres venus prêter leur concours à l'oeuvre, les PP. van Wetten, Cyprien Boulenc et Jean-Marie LeClainche, le premier depuis le 11 janvier 1901, le second depuis le 26 février 1903, et le troisième depuis le 3 mai 1907.

Le P. van Wetten, Prémontré, est là plutôt à titre de visiteur, étudiant la situation pour faire rapport à son prélat que l'on voudrait persuader d'envoyer quelques-uns de ses sujets à Saint-Paul-des-Métis. Ses relations avec tous demeurent fort cordiales durant ses vingt et un mois de résidence. Le P. Thérien le trouve magnifique ou "chic type"[26].

---

25 C. Charlebois, lettre à A. Lacombe, 12 juin 1900; J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 8 mai 1901.

26 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 8 mai 1901.

Ne réussissant point à convaincre son supérieur de prendre la mission qu'on leur offre, il accepte la cure de Wetaskiwin le 10 septembre 1902, en attendant de devenir le premier prêtre résident à Camrose.

Le P. Thérien choisit lui-même le P. C. Boulenc comme collaborateur. Il le connaît depuis des années. Il sait donc à quoi il doit s'attendre. A part le fait que ce Père est plutôt "frère coadjuteur"[27] que prêtre accomplissant un ministère bien actif, cela par goût personnel, on n'a rien à lui reprocher. Il demeure à peu près toujours au poste; il ne s'absente que pour la retraite annuelle, les voyages d'affaires obligatoires et les tournées dans les postes de mission. Le P. Thérien n'a que des louanges à son adresse. Le refrain habituel dans ses lettres est que tout va bien[28].

Quant au P. Leclainche[29], le supérieur de la mission sait quel joyau il a entre les mains. Il n'y a

---

27 Le P. Boulenc aimait mieux faire des travaux manuels que du ministère sacerdotal.

28 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 4 mars 1903; 5 novembre 1904; 20 juin 1907.

29 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 14 janvier 1905; Drouin, L., Mgr P. Lussier et al., Histoire de Saint-Paul, Alberta, 1909-1959, Saint-Paul, St. Paul Journal, novembre 1960, p. 185-186; anonyme, Le P. Jean-Marie LeClainche, missionnaire oblat, décédé, article dans La Survivance, vol. 24, no 47, p. 1, livraison du 22 octobre 1952; l'auteur de cette thèse a vécu et souvent conversé avec le P. LeClainche.

aucune raison de mésentente avec un homme aussi surnaturel, aussi obéissant que ce jeune Breton. En tout cas, durant sa longue vie, ce Père n'a jamais eu un mot de reproche contre le P. Thérien.

Un seul témoin accuse le P. Thérien de dureté envers ses confrères prêtres[30], mais son dire n'a aucun poids réel si nous le mettons en regard d'autres affirmations de voix beaucoup plus autorisées, celle d'une religieuse bien au fait des événements en particulier:

> Du côté des Soeurs, il y avait entente parfaite avec le P. Thérien. Apparemment, les meilleures relations existaient avec ses autres collaborateurs.
> Du Révérend Père Thérien, je n'ai, pour ma part, que de très favorables impressions. C'était un homme juste, très charitable, sympathique et fort compréhensif. Ses collaborateurs rivalisaient de vertu avec leur Supérieur (Pères et Frères).
> Le dévouement inlassable du R. P. Thérien et du personnel témoigne de leur affection sincère pour les Métis[31].

C.- AVEC LES FRERES, LES EMPLOYES ET LES SOEURS

Et les Frères? Rapporter que leur existence est éreintante est exact. A qui la faute? Non au P. Thérien, mais bien aux circonstances.

---

30 H. Guibert, interview, p. 1.

31 Sr Marie-de-la-Croix, interview avec E. Drouin, 15 avril 1954. Ayant vécu à Saint-Paul-des-Métis de 1900 à 1919, elle connaît parfaitement ce dont elle parle.

La colonie doit s'implanter, croître et prospérer par les revenus de la ferme, des moulins et des troupeaux. Il faut une main-d'oeuvre nombreuse. Où la prendre? Il n'y a point à compter sur les Métis; on ne peut payer les frais d'entretien et les salaires des employés laïcs en nombre suffisant. Dernière ressource.....les Frères.

La plainte constante est qu'ils sont trop peu nombreux, qu'ils vieillissent, qu'ils sont harassés de travail, qu'ils s'usent rapidement, qu'il en faut d'autres sans tarder, au risque de voir l'oeuvre dépérir[32].

Est-il étonnant que les relations entre le Père Thérien et ces hommes soient parfois tendues ou pénibles? Ce n'est pas toujours l'entente cordiale. Ainsi l'affirment Mgr Legal, le P. Thérien et le P. G. Simonin[33].

Certains font grand état d'un récit qu'on peut lire dans le volume du P. P. E. Breton; ils y voient une preuve

---

32 J-A. Thérien, rapports à Mgr E. Legal, 18 mars 1898; 12 décembre 1898; rapports à A. Lacombe, 12 décembre 1898; 2 janvier 1899; C. Charlebois, lettre à A. Lacombe, 12 juin 1900; J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 7 juillet 1902; rapport à A. Lacombe, 25 décembre 1902.

33 J-A. Thérien, rapport à Mgr E. Legal, 12 décembre 1898; Mgr E. Legal, Journal quotidien, 11 octobre 1899; G. Simonin, lettre à Mgr E. Legal, 25 octobre 1905.

irréfutable de la dureté du P. Thérien pour ses sujets:

> Depuis trois ans, Frère Antoine ployait sans mot dire sous la charge écrasante. Une bête de somme! Sa journée ne pouvant suffire à la tâche, il écourtait ses heures de sommeil pour prendre soin de la porcherie et de ses soixante-quinze pourceaux à l'engrais. Un jour, sentant ses forces à bout, il demande à son supérieur de le relever de ses fonctions. Le Père refuse. Comme Frère Antoine insiste, exposant ses misères, le Supérieur s'impatiente et le renvoie brusquement. Le frère s'éloigne, mais revient peu après. L'inquiétude le ronge; il craint d'avoir commis une offense; à genoux aux pieds de son supérieur, il lui demande pardon.
>
> "Pour votre pénitence, je vous défends de communier, sauf le dimanche, et cela durant trois mois"[34].

D'abord, le P. Thérien prêche des retraites religieuses depuis assez longtemps pour savoir qu'un sujet a le droit, sans manquer à l'obéissance, d'exposer son état de santé, ses difficultés et ses idées à son supérieur, pourvu qu'il le fasse humblement. Il ne peut donc en vouloir au Fr. Antoine d'agir ainsi. D'ailleurs, le Frère n'avait pas besoin de confesser sa fatigue extrême; le supérieur la connaît déjà parfaitement; il s'en plaint lui-même à plusieurs reprises à Mgr Legal et au P. Lacombe. Sans détours il énumère les multiples tâches imposées à chacun des Frères, insistant que tous en ont trop à faire. Du Frère

---

[34] P. E. Breton, Forgeron de Dieu, Frère Antoine Kowalczyk o.m.i., 1866-1947, Montréal, Les Editions oblates, 1953, p. 91.

Antoine il écrit:

> Le petit frère Polonais a fait la besogne jusqu'ici. Mais il ne pourra pas continuer ainsi, c'est au-dessus des forces humaines. Il a l'engin à avoir soin et les cochons à soigner, il ne peut faire les deux choses à la fois. Il est obligé de veiller jusqu'à neuf heures du soir. Il est rendu tous les soirs à bout, et je ne puis lui imposer davantage ce lourd travail sans exposer sa santé[35].

Il serait fort étonnant que le Fr. Antoine ait demandé qu'on le relève "de ses fonctions". Cela rend un son faux pour qui a connu ce religieux. Même après une sérieuse maladie, à environ quatre-vingts ans, lorsqu'il devait faire de la convalescence, il insistait auprès du supérieur et du procureur du Collège Saint-Jean pour avoir permission de travailler car "moi coûter cher à la congrégation", disait-il. D'ailleurs, avec permission, il est vrai, il s'imposait des travaux supplémentaires à Saint-Paul-des-Métis, soit à sa boutique de forge, soit dans un jardin à part d'où il tirait des légumes pour aider les familles pauvres. Or, un homme vertueux, un "saint", comme le nommaient les Métis, sait qu'il n'a pas le droit d'ajouter du surérogatoire à ses obligations essentielles si cela l'empêche d'accomplir son principal devoir d'état ou si cela ruine sa santé.

---

35 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 25 décembre 1902.

Il est donc plus juste de croire qu'en l'occurrence il ait prié son supérieur de le relever d'une partie de ses fonctions.

Il n'est pas improbable toutefois que le P. Thérien se soit impatienté, car d'autres, en une situation aussi épineuse que celle du gérant d'une oeuvre aussi difficile à conduire que celle de Saint-Paul-des-Métis, n'auraient pas été abordables. Par contre, accuser implicitement le supérieur d'avoir trop peu d'humilité pour revenir sur une décision arbitraire, prise sous le coup de l'émotion, et dont les effets se prolongent trois mois durant, serait injustice. La psychologie, l'esprit de charité et de droiture caractéristiques de notre homme s'y opposent trop fortement.

Où donc découvrir une explication admissible? Laissant de côté les plans providentiels pour la sanctification d'une âme destinée aux sommets de la perfection religieuse, la seule réponse raisonnable semble venir de l'étude de deux événements contemporains de celui discuté ci-haut. Relatés par le P. Thérien[36], ils sont repris dans le Forgeron de Dieu[37].

---

36 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 11-12.

37 P. E. Breton, op. cit., p. 87-91.

Le supérieur y voit de belles occasions d'éprouver l'obéissance et la sainteté du petit frère polonais. Quelle magnifique circonstance pour le P. Thérien de soumettre à une nouvelle épreuve la perfection religieuse de son sujet! Enfin, n'oublions pas que des auteurs spirituels recommandent de sevrer de temps en temps les âmes pieuses de la communion quotidienne, pour intensifier la faim surnaturelle et supprimer le péril de la routine. Le Père Thérien sait la valeur d'une telle pratique.

Passons aux employés laïcs. Aucun document ne parle de mésentente. Au contraire, le gérant les loue et insiste pour les garder au service de la ferme, du ranch et des moulins. Maisonneuve[38] surtout est apprécié pour l'intérêt qu'il porte à l'oeuvre et le dévouement dont il fait preuve[39]. C'est aussi le cas d'un jeune homme qui donne son temps presque gratuitement[40] puisqu'il ne reçoit que vingt dollars par mois.

Enfin, les rapports entre les religieuses et le P. Thérien sont des plus cordiaux.

---

38 Jamais de premier nom indiqué dans les documents.

39 J-A. Thérien, rapports à Mgr E. Legal, 29 novembre 1902; 11 février 1903.

40 Il s'agit de Dieudonné Boudreau arrivé tôt à la colonie pour travailler pour le P. Thérien, les Soeurs et les Frères, avec qui il vécut des années durant.

Faudrait-il le prouver, qu'il suffirait de rappeler le témoignage de Sr Marie-de-la-Croix[41], et celui des Soeurs de 1901 qui dévoilent leur intention de ne demeurer à Saint-Paul-des-Métis que si les Oblats, et en particulier le Père Thérien, y restent[42].

---

41 Sr Marie-de-la-Croix, interview avec E. Drouin, 15 avril 1954. Voir à la page 268 pour le texte.

42 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 29 mai 1901; 20 juillet 1901. Voir les pages 218 et 219 pour les textes.

CSP-2 000859
v. 2
ex. 1

LA COLONIE SAINT-PAUL-DES-METIS, ALBERTA

1896-1909

par Emériс O. Drouin, O. M. I.

Thèse présentée à la Faculté des Arts
de l'Université d'Ottawa en vue de
l'obtention du Ph. D. en Histoire.

Edmonton, Alberta, Canada, 1962.

ANNEXE DE LA BIBLIOTHÈQUE
uOttawa
LIBRARY ANNEX

CHAPITRE SEPTIEME

LES FINANCES

Le décret-loi de 1895 insiste pour que l'usage des subsides octroyés par le gouvernement fédéral soit approuvé par le ministre de l'Intérieur. A. M. Burgess souligne ce point d'abord à T. M. Daly avant même la signature du document[1], puis au P. Lacombe avant l'ouverture de la colonie. Ce dernier promet de se conformer au règlement[2]. Enfin, le juge A. Ouimet, membre du syndicat, l'apprend de A. M. Burgess[3].

Les rapports détaillés tardant à venir, le sous-ministre rappelle ses obligations au P. Thérien, qui accepte de s'y conformer.

Les maigres deux mille dollars votés par Ottawa sont déposés à la Banque Jacques-Cartier à Edmonton, au nom du syndicat de direction[4]. Au début, seuls le président et le trésorier, c'est-à-dire l'évêque de Saint-Albert et le

---

1 A. M. Burgess, lettre à T. M. Daly, 12 décembre 1895.

2 A. Lacombe, lettre à A. M. Burgess, 7 juillet 1896.

3 A. M. Burgess, lettre à A. Ouimet, 22 juillet 1896.

4 A. M. Burgess, lettre à A. Ouimet, 22 juillet 1896; A. Lacombe, lettre à T. M. Daly, 25 mai 1896.

P. Lacombe, ont le droit de tirer des chèques sur ce fonds et sur tout autre dépôt fait au profit de Saint-Paul-des-Métis. Comme il est souvent difficile de communiquer avec eux, le P. Leduc, économe des Oblats et vicaire-général, reçoit les mêmes droits. On ne les accordera jamais au gérant de la colonie, ce qui l'agace parfois car cela retarde les transactions et nous fait soupçonner un certain manque de confiance chez le P. Lacombe. Celui-ci insiste pour que cette situation demeure telle quelle; il veut que le P. Thérien fasse tout de rien.

Que fait-on de l'argent qui vient du gouvernement, mais surtout des bienfaiteurs, de la ferme et des travaux du personnel à la mission?

Un rapport du P. Lacombe[5], indiquant une dépense de $507.93 pour instruments agricoles et grains de semence, ne satisfait pas M. Burgess. Il exige des détails précis; il veut même qu'on lui envoie les reçus des paiements pour les achats divers. De temps à autre, on communique au ministère de l'Intérieur les rapports désirés. Deux de ceux-ci nous intéressent particulièrement. L'un[6] englobe toutes

---

5 A. M. Burgess, lettre à A. Lacombe, 17 novembre 1896.

6 A. Lacombe, rapport au ministre de l'Intérieur, 1 septembre 1898. Voir l'appendice no 8.

les opérations économiques depuis le premier juillet 1896 jusqu'au premier septembre 1898. En résumé, disons que les recettes de vingt-six mois se chiffrent par $7.625.75. Elles se répartissent comme suit: d'Ottawa: $2.000; dons de particuliers: $5.509; de source locale: $116.75. Le total des dépenses atteint $7.283.82, ce qui laisse $341.93, soit en banque, soit entre les mains du P. Thérien. Est-il étonnant que le P. Lacombe craigne la banqueroute en 1898 et de nouveau en 1901? Le gérant de l'oeuvre en est navré.

Il rapporte à Mgr Legal les mots du vieux missionnaire rencontré à McLeod: tout est fini, car il n'y a plus d'argent. On retirera les Frères, et on y laissera un seul Père jusqu'au moment où les Métis partiront d'eux-mêmes.

Quel coup de glaive au coeur du P. Thérien! Il proteste contre l'abandon de cette mission malgré les difficultés matérielles dans lesquelles on se débat. Il avait, depuis un an, réussi à guérir de leur crainte d'un échec les Métis qui n'osaient jusqu'alors et pour cette raison faire de grandes améliorations. Alors, si le pessimisme du P. Lacombe s'ébruite, les colons lâcheront pied[7].

Toutefois, les résultats de la quête de 1901-1902 au Québec ranimeront les espoirs; le P. Lacombe en sera

---

7 J-A. Thérien, lettre-rapport à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901.

encouragé et le P. Thérien reprendra sa tâche.

Du second rapport, ne retenons que le paragraphe suivant:

> Voici les détails au sujet des machines aratoires achetées avec les $4.000 obtenus du gouvernement et par dons personnels: charrues: 25; herses: 15; disques: 5; une batteuse; semoirs: 3; moissonneuses: 3; cultivateurs: 2; un planeur; une minoterie; courroies; grain de semence; machine à bardeaux; nettoyeur à grain; moulin à scie[8].

Rappelons de nouveau le rapport Coleman-Ruttan de janvier 1899, qui donne d'autres détails intéressants[9].

La gérance accable le P. Thérien. Que de dépenses! Dépenses pour monter la ferme et former des troupeaux; dépenses pour installer les moulins et les boutiques; dépenses pour subvenir aux salaires des religieuses et des employés laïcs; dépenses pour aider les Métis; dépenses pour le soutien du personnel oblat; dépenses surtout pour de nombreuses constructions. Et l'argent n'entre qu'au compte-gouttes, tandis que les besoins sont pressants.

Le fardeau le plus lourd depuis 1901 sera la construction et l'entretien de l'école-pensionnat. Il faut, sans retard, en jeter les bases, et, pourtant, la caisse ne possède que $341.93. Il est vrai que le conseil

---

8 J-A. Thérien, rapport à C. Sifton, 1 février 1901.

9 Voir l'appendice numéro 5.

vicarial a permis de consacrer trois mille dollars à cette fin[10], mais encore faut-il trouver cette somme, car Saint-Albert n'en donne rien.

En janvier 1900, un vol à main armée ne profiterait guère à quiconque dévaliserait la caisse....elle ne contient que trente-six dollars[11]; un an plus tard, le P. Thérien rend au P. Lacombe compte de la situation matérielle. Ce dernier en est plutôt mécontent et Mgr Legal doit le calmer. Il remet $309.pour la colonie afin d'y acheter un petit cheval, et de faire transporter des billes de bois pour la construction du pensionnat[12].

Le P. van Wetten, dès son arrivée en 1901, comprend que le succès de l'oeuvre exige beaucoup de capital. Tout en causant, et pour ne pas l'effrayer, le P. Thérien suggère que vingt mille francs ne seraient pas de trop, mais le Prémontré ajoute que c'est plutôt cinquante mille francs qu'il faudrait pour le ranch seulement[13].

---

10 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 17 février 1899.

11 Mgr E. Legal, ibid., 9 janvier 1900.

12 J-A. Normandeau, Notice biographique, le R. P. Joseph-Adéodat Thérien, (1861-1936), article dans La Survivance, vol. 8, no 19, 11 mars 1936, p. 3.

13 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 janvier 1901.

Quelles sources de revenus existe-t-il en regard de toutes les dépenses et pour satisfaire aux multiples besoins?

D'abord, à la fin de 1899, le ministre des Travaux publics, J. Israël Tarte, nomme le P. Thérien télégraphiste du gouvernement avec salaire de trente dollars par mois et promesse d'augmentation selon le nombre des dépêches[14]. En son absence, son remplaçant est un jeune homme du nom de Norman Gervais[15]; plus tard, le P. van Wetten le sera à l'occasion.

Le bureau des postes établi en 1899 rapporte quelques dollars à la mission où il se trouve, mais ce n'est pas beaucoup.

Le magasin donne peut-être plus de soucis que de revenus. Il est utile surtout pour le troc avec les Métis auxquels on fournit la farine à meilleur marché qu'ailleurs[16]. A l'expresse demande de Mgr Grandin[17], on le

---

14 J. Israël Tarte, lettre à A. Lacombe, 27 décembre 1899; lettre à J-A. Thérien, 27 décembre 1899.

15 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953; Jules et John Laboucane, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 4. Dorénavant "interview".

16 D. Boudreau, ibid., p. 3.

17 Mgr V. Grandin, lettre à Mgr E. Legal, 9 octobre 1901.

supprimera bientôt[18].

Robert Logan, fils de Sandy Logan, de Calder près d'Edmonton, ouvre un magasin au lac Castor puis, à l'automne de 1898, un deuxième à Saint-Paul-des-Métis[19]. Il se contente d'une cabane de bois rond qu'il élève où passera la rue à l'est du magasin en gros actuel. Elzéar Poitras le lui achètera. Recouvert de planches, il sert toujours d'entrepôt pour le magasin en gros.

Ce Robert Logan, Métis anglais, vend à prix fort majoré; il profite de l'isolement de la colonie et le coût élevé du charroi depuis Edmonton jusqu'à Saint-Paul-des-Métis[20]. Voilà la raison qui pousse M. Ruttan à suggérer l'établissement d'un magasin coopératif[21].

Les sommes d'argent fournies par les Métis sont négligeables.

A part cela, la seule autre source locale de profit est la ferme et les moulins. Cependant, les ventes des

---

18 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 novembre 1902.

19 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, p. 4.

20 D. Boudreau, interview, p. 7; Jules et John Laboucane, interview, p. 6.

21 Voir l'appendice numéro 5.

produits n'ont rien d'impressionnant au cours de cette période. Au contraire, c'est une source de dépenses que cette ferme. S'il fallait donner des salaires aux Frères, il serait présomptueux de vouloir maintenir l'oeuvre des Métis.

Il faut bien se rendre à l'évidence et compter sur les dons extérieurs. La quête au Québec en 1898 étant un échec, les PP. Thérien et Lacombe, chacun de son côté, invitent beaucoup d'âmes charitables à venir à leur secours.

Le premier ne possède pas le même nombre d'amis que le second, mais il emploie ses moments libres et sa plume pour établir de multiples contacts.

Il s'adresse d'abord à un ancien condisciple et, par lui au clergé de l'Est[22]. Puis, au cours d'un voyage au Québec, il se sert de sa parole persuasive pour intéresser tous ceux qu'il rencontre. "Il a fait quelques collections, une montre en or rafflée [sic] à Nicolet a rapporté près de $1.000", confie Mgr Legal à son Journal quotidien[23].

---

22 J-A. Thérien, lettre à T. Nepveu, 19 mars 1897.

23 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 4 mai 1899.

Il devient même ambitieux et optimiste:

> Nous avons terriblement besoin du secours d'en haut. Aussitôt que j'aurai reçu des réponses à mes lettres je vous en ferai part. Et si Saint Antoine nous envoie $5.000, je vous le dirai mais à la condition que vous nous en trouverez cinq mille autres. Business is business you know[24].

Le P. Thérien se fait lyrique dans un message au P. Lacombe qui parcourt l'Europe pour y découvrir secours en personnel des deux sexes et dons matériels afin de sauver la colonie:

> Il vous restera en dernier ressort, le bâton de mendiant que vous promènerez de porte en porte à travers la vieille Europe en criant à tous les passants le cri des Croisades: "Dieu le veut"...D'abord vous irez vous prosterner au pied du trône de notre gracieuse souveraine et vous lui garantirez le succès de ses armes[25] à la condition qu'elle garantisse le succès de notre colonie....et si vous trouvez que sa générosité ne répond pas à votre attente et n'assure pas l'avenir de notre nourrisson[26], quittez cette terre froide et enveloppée de brume pour vous acheminer vers la riante Italie, et vous jeter dans les bras du Père commun des fidèles pour lui crier vos angoisses et vos supplications...Ensuite revenez-nous....et soyez certain que quelle que soit la grandeur du succès ou de l'échec, vous trouverez toujours des coeurs chauds qui vous aiment et vous vénèrent[27].

---

24 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 octobre 1899.

25 Il s'agit de la reine Victoria et de la guerre des Boers en Afrique du Sud.

26 Le nourrisson est la colonie.

27 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1900.

Six semaines plus tard[28], il suggère au pèlerin de voir à ce que le Pape fasse pression sur les Chartreux pour qu'ils consentent un prêt substantiel à l'oeuvre de Saint-Paul-des-Métis à titre de capital productif. A défaut de cela, il y aurait peut-être moyen de découvrir "quelqu'un qui s'intéresserait sérieusement à votre oeuvre".

De nouveau, le P. Thérien insiste auprès du P. Lacombe:

> Serait-il tout à fait impossible que la Congrégation[29] vienne à notre secours sous le rapport pécuniaire aussi: au moins pour quelques années. Jusqu'au temps où le gouvernement voyant qu'on fait quelque chose se déciderait à nous venir en aide. Si la Congrégation ne peut rien faire, les Chartreux ne pourraient-ils pas nous secourir un peu et nous aider au moins à bâtir notre église l'an prochain? Enfin si les Salésiens ne viennent pas, faites l'impossible pour amasser des fonds. Nous ne pouvons rien faire sans cela. Et il n'y a pas encore à compter beaucoup sur nos récoltes et sur l'élevage des animaux, nous ne faisons que commencer et les récoltes en couvrent pas encore les dépenses[30].

Malheureusement, les documents pèchent par sobriété. Ils ne divulguent pas le succès ou l'insuccès des démarches personnelles du P. Thérien. Il est toutefois sûr qu'il reçoit quelque chose, mais pas assez pour combler ses espérances.

---

28 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 mai 1900.

29 Il s'agit des Oblats de Marie Immaculée.

30 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 12 juin 1900.

Le P. Lacombe, par ses manifestes, ses lettres aux journaux et aux particuliers, ainsi que par ses contacts verbaux, a de meilleurs résultats. Un carnet[31] nous a conservé une intéressante liste des donateurs canadiens et des sommes reçues d'eux jusqu'au printemps 1899. Le total atteint $11.137. Défalquant les deux mille dollars votés par le gouvernement de 1895, les dons des particuliers se chiffrent par $9.137 dont un quart, ou $2.284.25, destiné à Saint-Paul-des-Métis, selon le règlement établi par Mgr V. Grandin. Cependant, le P. Thérien[32] parle de dons spéciaux au montant de $5.509 jusqu'au premier septembre 1898. Les deux mille dollars fournis par les Oblats enlevés de ce chiffre, il reste $3.509 de provenance étrangère et attribuables aux efforts du gérant et du P. Lacombe.

Cela ne suffit point. On songe alors à porter la besace du quêteur hors du Canada. Mgr Grandin, de concert avec son conseil, décide de recourir à la charité australienne. Il écrit au Cardinal Moran et lui demande la permission pour les PP. Lacombe et Thérien de se rendre dans son pays. Au désappointement des deux missionnaires, qui déjà

---

31 A. Lacombe, carnet de voyage aux archives de Saint-Joachim, Edmonton, classeur no D-1-1. Liste reproduite à l'appendice numéro 7.

32 Voir à la page 277.

avaient tracé leur itinéraire pour faire le voyage autour du monde et visiter la Palestine, le primat de la grande île répond gracieusement qu'il recevrait bien les envoyés, mais que la fermeture des mines et le chômage rendaient l'aventure peu sage. Il fallut donc y renoncer pour toujours[33].

Déconcerté, mais non abattu, le tenace P. Lacombe pense à visiter les Iles britanniques lors de son voyage européen de 1899-1900. Il en discute avec le supérieur général des Oblats. Pour une raison ou pour une autre, le chef des Oblats ainsi que ses conseillers trouvent inopportun de tendre la main chez les Anglo-Saxons[34].

Le seul résultat des démarches entreprises outremer par le P. Lacombe est la venue du P. van Wetten.

Les Frères coadjuteurs ne peuvent recueillir des aumônes, mais ils se donnent à cette oeuvre à laquelle ils consacrent le meilleur de leurs énergies.

Les FF. A. Nemoz et J-M. Moalic sont témoins de la fondation en 1896. L'année suivante, ils ont la compagnie des FF. Racette, Meunier, Petitdemange, maître d'école, Kowalczyk, mécanicien et factotum, et Huchet, cuisinier qui

---

33 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 7.

34 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 3 janvier 1901.

partira bientôt[35]. Dans le cours des années, la colonie en verra d'autres à son service: FF. A. Lambert, Pelletier, Poulin, van Brabant, Vermette, A. Vanel, L. Guillaume et L. Royer.

Des employés laïcs, ne retenons que les noms: Pierre et Caroline Dion; Frédéric Durocher, charroyeur et bouvier de la mission; Maisonneuve, charpentier et fermier; L'Enseigne; Dieudonné Boudreau, aide dans tous les domaines; Norman Gervais, télégraphiste suppleant; Brossard; Boisonneault, Ross, Beaudry, J. Faucher, G. Marcoux et Lamoureux, tous menuisiers sous les ordres du Fr. Nemoz pour la construction de l'école et de l'église, Jules et John Laboucane, fréteurs fiables et creuseurs de caves pour la mission, de temps à autre; enfin, "François Ducharme, un petit gars qui chantait tout le temps, se tenait avec les Pères et faisait leurs commissions"[36], sans doute pour quelques friandises et quelques articles utiles.

Les salaires habituels s'élevaient aux environs de soixante dollars par mois, bien que L'Enseigne, pour apprendre au P. Boulenc à faire fonctionner la scierie,

---

35 Mgr E. Legal, ibid., 19 janvier 1898.

36 D. Boudreau, interview, p. 6.

reçoive soixante-dix dollars. Maisonneuve remettait, de chaque paie, au moins cinq dollars à titre de cadeau.

Le P. Lacombe critique constamment l'emploi de laïcs, parce que leurs salaires, à son point de vue, sont trop élevés. Mgr Legal lui donne raison et il faut les congédier.

CHAPITRE HUITIEME

A LA RECHERCHE D'AUTRES RELIGIEUX

La situation étant presque désespérée, il est naturel que l'on veuille en sortir. On n'aura recours à une nouvelle quête en 1901-1902 qu'après avoir essuyé un refus de la part de tous les religieux invités à remplacer les Oblats ou à leur prêter main-forte à Saint-Paul-des-Métis.

Jetons un coup d'oeil sur les efforts déployés pour trouver ces religieux. Mgr Legal dépeint ainsi la situation:

> Il devenait très évident alors[1] que ce travail pour les Métis surtaxait la congrégation des Oblats, qui était obligée de fournir bon nombre de missionnaires, Pères et Frères, de sorte que, pour un temps, l'on croyait désirable de passer cet important travail à une autre congrégation religieuse mieux pourvue de sujets et moins occupée à autant d'oeuvres. En conséquence, le Rév. P. Lacombe fut délégué pour voir si les "Salésiens" accepteraient l'entreprise. Il fit, dans ce but, la traversée en Europe[2].

Le P. Thérien rapporte que le P. Lacombe, voyant qu'il ne pourrait faire face aux exigences financières de la colonie, avait pensé confier à une congrégation plus

---

1 L'année est 1900.

2 Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, Edmonton, (pas d'éditeur), 1914, p. 73.

riche que celle des Oblats sa colonie de Saint-Paul-des-Métis[3].

Le conseil vicarial décide de permettre au P. Lacombe d'emprunter de la caisse diocésaine l'argent voulu pour son voyage, à condition de rembourser à même le capital recueilli pour la réserve des Métis[4]. A la fois on lui permet de demeurer aussi longtemps qu'il le voudra en Europe et on lui met entre les mains les offres à faire aux religieux qu'il pressentirait:

> Aux Religieux Salésiens ou moines on offrirait: 1) leurs frais de voyage pour venir; 2) de 1 à 4 sections de terrain qu'on tâcherait d'obtenir du Gouvernement; 3) les bâtisses et machineries déjà existantes; 4) et la somme d'argent qui demeurerait encore sur les sommes recueillies pour la colonie. Aux Frères enseignants on offrirait un terrain comprenant 4 lots de 50 X 110 à 130 pieds; une première maison d'habitation, les frais de voyage pour venir. Il faudrait que ces Frères pussent prendre les pensionnaires, et aussi pussent se munir de diplômes pour pouvoir enseigner dans les écoles du Gouvernement.

Au moins pendant une période indéfinie, on laisserait à Saint-Paul-des-Métis un Père sachant le Cris pour aider au ministère et enseigner la langue aux nouveaux

---

3 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 6.

4 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 15 février 1900.

venus[5].

Mgr Grandin demande d'eux "le zèle, le dévouement, l'abnégation"[6]. Ce n'est pas de trop, vu les circonstances de l'apostolat dans l'Ouest. Cependant, là où Mgr Grandin n'a pu réussir dans ses efforts de recrutement, faut-il s'attendre que son coadjuteur ait plus de succès par le truchement du P. Lacombe? Le P. P. E. Breton écrit dans son récent livre:

> Bien des fois, l'Evêque de Saint-Albert avait tenté d'obtenir du renfort pour son diocèse, prêtres séculiers, communautés religieuses, Frères de Saint-Viateur, Frères des Ecoles Chrétiennes, Frères de Saint-Patrice, Frères Maristes, Frères de Ploermel, Soeurs de Saint-Joseph, Soeurs des Saints Noms de Jésus et Marie, Jésuites, Trappistes... Vains efforts! Son Coadjuteur, Mgr Legal, connut les mêmes déceptions. Plusieurs sociétés, qui autrefois s'étaient offertes, faisaient maintenant faux bond.
>
> "Quand elles connaissent notre position, elles reculent"[7].

A son départ, le P. Lacombe est tiraillé par des sentiments contraires. Il voudrait conserver l'oeuvre de Saint-Paul-des-Métis à la congrégation des Oblats qui a

---

5 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 janvier 1901.

6 Mgr V. Grandin, mémoire à Mgr D. Falconio reproduit dans les Missions de la congrégation des missionnaires oblats de Marie Immaculée, Bar-le-Duc, Saint-Paul, vol. 38, no 152, décembre 1900, p. 440-441.

7 P. E. Breton, Vital Grandin, La merveilleuse aventure de l'Evêque des Prairies et du Grand Nord, Paris, Fayard, 1960, p. 344.

fait pour elle tant de sacrifices, mais, par ailleurs, il la veut viable même au prix de grands renoncements. Pour que les déboires du passé ne se répètent point, il faudrait, cette fois, une intervention quasi miraculeuse de la Providence. Est-ce trop présumer?

Le P. Lacombe n'est pas un inconnu chez les disciples de Dom Bosco de Turin. Déjà, en juin 1879, il était venu recruter des Pères et des Frères pour le vicariat de Saint-Albert[8], mais, à regret, on avait alors dû refuser. Cette fois, les Salésiens ne donnent pas de réponse définitive, mais en mai, le supérieur écrit au P. Lacombe:

> Votre proposition a été examinée en Chapitre, et elle a été approuvée dans ses généralités; mais considéré le défaut de personnel et les engagements précédents encore à remplir, nous devons déclarer que nous avons besoin de trois années de temps avant de pouvoir commencer une nouvelle opération, en cas que toute condition soit acceptable.
>
> Ayez donc la bonté de nous adresser les renseignements exacts sur l'institut désiré, sur les moyens de son existence (subsistance), sur les conditions requises, etc.. Si ces particularités seront aussi acceptables, l'on pourra dès à présent combiner une convention à remplir après trois années[9].

---

8 Sr de la Providence, Un Apôtre du Nord-Ouest canadien: Le Père Lacombe, Montréal, Le Devoir, 1916, p. 303-304.

9 Abbé Michel Rua, lettre à A. Lacombe, 27 mai 1900.

A Saint-Paul-des-Métis, on attend avec impatience des nouvelles d'Italie. Le P. Charlebois en demande:

> Dites-nous si vos démarches auprès des Salésiens auront réussi. J'ai hâte de savoir si le bon Dieu veut que nous restions ici ou s'Il veut que d'autres viennent récolter dans l'allégresse ce que nous aurons semé dans les peines[10].

Le P. Thérien en fait autant d'une façon plutôt enjouée:

> Où vous trouver? Etes-vous à Paris, à Turin, à Constantinople, en Galicie, en Autriche ou à Rome? qui peut le savoir? Emporté que vous êtes par la vapeur et l'électricité dont la vitesse pâlit en face de cette activité dévorante qui semble grandir avec les années... Dans l'ardeur de mon imagination juvénile je vous vois courant à la conquête du monde et revenant au pays de vos amours chargé de lauriers et écrasé sous le poids du succès... traînant après vous une foule de moines et de nonnettes dévorés de l'ambition de se consacrer à la Rédemption des Métis .... ou bien je vous vois revenir chargé d'écus d'or ramassés dans tous les coins de la vieille Europe pour les distribuer généreusement et sans scrupule aux affamés du nouveau monde... car sans doute vous irez à Turin et là vous subjuguerez par l'ascendant de votre parole ces bons Salésiens dont le succès phénoménal dans les missions étrangères fait l'admiration de tout le monde, et vous leur confierez le dernier né de votre fécondité apostolique, encore se débattant dans les langes de l'enfance et donnant des inquiétudes mortelles à ses nourrices que l'incommensurable capacité de consommation du nourrisson met au désespoir[11].

---

10 C. Charlebois, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1900.

11 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1900.

Est-ce pressentiment de la tournure que prennent les choses, ou est-ce un simple désir d'encourager le plénipotentiaire religieux, en tout cas, le P. Thérien poursuit:

> Si la terre de Turin ne vous est pas propice, vous secouerez la poussière de vos sandales et vous irez frapper ailleurs à la porte du monastère des Chartreux ou des Trappistes, et vous troublerez un instant le silence de leur cloître en leur exposant avec l'accent et la désinvolture du vieux missionnaire les brillantes perspectives qui les attendent à Saint-Paul-des-Métis. Et si la Trappe demeure insensible à vos accents et incrédule aux féconds espoirs de l'avenir, alors il vous restera en dernier ressort le bâton de mendiant que vous promènerez de porte en porte à travers la vieille Europe.
>
> . . . . . .
>
> Mais puisque votre retour ne devra s'effectuer qu'en 1901, je conçois que vous supposiez que nous établissions une ligne de communication entre Saint-Paul-des-Métis et les différentes étapes de votre pèlerinage par delà l'Océan. Vous priver de ce bonheur serait ingrat et cruel de notre part et nous refuser cette joie nous serait un acte d'abnégation audessus (lire au-dessus) de nos forces[12].

Une lettre du P. Lacombe, datée du 10 mai à Liège, ne doit pas donner grand espoir du côté des Salésiens, car le P. Charlebois lui répond: "Si les Salésiens ne viennent pas, et si le Supérieur général veut que nous gardions cette oeuvre qu'il nous envoie autant de bons frères convers qu'il pourra"[13].

---

12 J-A. Thérien, ibid.

13 C. Charlebois, lettre à A. Lacombe, 12 juin 1900.

Le communiqué de Dom Rua ne satisfait pas du tout le P. Lacombe. Trois ans! C'est trop long, car entre-temps la colonie risque la banqueroute. Où rechercher la planche de salut?

Il se souvient que déjà, en 1895, il annonçait dans un interview "que si, dans cinq ou six ans, mon plan se réalise, je demanderai aux Trappistes, ces spécialistes en agriculture en France, de prendre la gérance de ma colonie"[14]. Il se rappelle encore la lettre de Mgr Grandin manifestant sa préférence pour ces religieux:

> Je crois que ce serait l'ordre par excellence qui pourrait remplir la fin que nous nous proposons à la colonie des Métis: achever leur civilisation par la religion, les formant à l'économie domestique et au travail. Je serais d'autant plus heureux de voir ces saints religieux venir dans mon diocèse que j'espère que tout en faisant le bien ils attireraient sur nous bien des grâces et que bien que dans le principe ils ne soient chargés que des Métis, je suis convaincu que leur influence s'étendrait aussi sur les sauvages du voisinage et qu'avec le temps peut-être ils pourraient s'établir chez-eux.
>
> Bien que je désire beaucoup que ces bons religieux nous viennent en aide, je ne voudrais pas que pour les décider à venir on leur fit des promesses que nous ne pourrions tenir[15].

---

14 Father Lacombe's Scheme, interview dans l'Edmonton Herald, 9 novembre 1895.

15 Mgr V. Grandin, lettre à A. Lacombe, 24 janvier 1900.

Il délimite enfin les conditions qu'on leur offrirait, les mêmes qu'arrêtées par le conseil vicarial le mois suivant[16].

Nouvelle déception pour le P. Lacombe; les Trappistes restent indifférents à son plaidoyer. Les Chartreux ne lui donnent pas plus de consolation.

Dernière lueur d'espoir...les Prémontrés de l'abbaye de Grimbergen en Belgique. Un moment, ils semblent intéressés à la mission qu'on leur offre; ils délèguent même l'un des leurs, le P. van Wetten, pour se rendre à Saint-Paul-des-Métis étudier la situation et faire un rapport complet[17].

Un moment Mgr Grandin voit monter son optimisme, mais ce sera une nouvelle déception ajoutée à tant d'autres. Il annonce à Mgr Falconio la venue, pour 1901, des Frères enseignants et des Prémontrés[18].

Le P. van Wetten ouvre les yeux tout grands à la vue de ce qu'on a accompli à Saint-Paul-des-Métis; sans tarder

---

16 Voir à la page 289.

17 Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, 1914, p. 73.

18 Mgr V. Grandin, mémoire à Mgr D. Falconio reproduit dans les Missions de la congrégation des missionnaires oblats de Marie Immaculée, Bar-le-Duc, Saint-Paul, vol. 38, no 152, décembre 1900, p. 426, 440-441. Dorénavant "mémoire".

il comprend la situation et expédie un compte rendu enthousiaste à son abbé. La réponse tarde; il ne sait que penser, mais il semble persuadé qu'il restera; il apprend l'anglais, mais le cris l'effraye[19].

Cinq mois après son arrivée, il reçoit enfin une lettre, non pas de son supérieur, mais du vicaire qui l'a remplacé au monastère. Les Pères de l'abbaye sont enchantés de la mission de Saint-Paul-des-Métis; tous désirent l'acceptation; cependant, les dépenses les effraient un peu. De plus, un des Frères convers sur lequel on comptait, est sorti de l'abbaye. Le silence de son prélat ennuie le Père van Wetten[20], d'autant plus que lui-même est prêt à faire des dépenses personnelles pour rester coûte que coûte[21].

Le P. Thérien hésite à porter un jugement sur l'affaire:

> Tout me laisse croire que c'était une affaire bien réglée qu'il devait rester ici, et je crois plus que jamais que ses hésitations étaient plus ou moins factices[22].

---

19 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 avril 1901.

20 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 8 mai 1901.

21 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 janvier 1901.

22 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 14 avril 1901.

Le P. van Wetten a beau envoyer des photos des établissements, il a beau suggérer à son abbé de venir avec un millionnaire pour l'intéresser dans l'oeuvre, il a beau recevoir du P. Thérien la promesse que des Frères Oblats pourront demeurer à Saint-Paul-des-Métis tant que le monastère de Belgique ne pourra les remplacer par les siens[23], rien n'aboutit. C'est alors que Mgr Legal, fatigué d'attendre, offre la paroisse de Wetaskiwin au Prémontré[24]. Après avoir prêché des retraites aux religieuses du lac d'Oignon et du couvent local[25], il laisse la colonie pour de bon[26].

Pour la dernière fois, en 1904, il sera question d'autres prêtres religieux pour Saint-Paul-des-Métis et pour d'autres postes, mais on n'aboutit à rien comme toujours. Cette fois, il s'agit des Pères du Saint-Esprit qui, par leur supérieur général, Mgr Leroy, s'offrent à venir[27]. Là se termine l'affaire.

---

23 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 14 avril 1901.

24 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 11 août 1902.

25 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 30 juillet 1902.

26 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 juillet 1902.

27 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 14 avril 1904.

Evidemment, les Métis doivent tout ignorer des négociations, car ils s'en énerveraient outre mesure. Ils sont habitués aux Oblats et se méfient de tout étranger. L'arrivée du P. van Wetten éveille leur curiosité. Déjà, dans leur imagination enflammée par les commérages, ils se voient abandonnés à un sort malheureux, à leur propre inexpérience. Pour les calmer, le P. Thérien, au prône, leur donne une explication boiteuse de la présence du Prémontré: il est là simplement pour explorer le pays et voir si les siens ne pourraient s'établir quelque part. Il veut que le P. van Wetten donne aussi des réponses évasives aux curieux tant que les négociations seront en cours[28]. Devenus plus sages par suite de l'incident, tous, à Saint-Paul-des-Métis et à Saint-Albert, observent une discrétion complète.

Les congrégations sacerdotales refusent de venir; qu'en sera-t-il des Frères?

On jette d'abord les yeux sur des Frères enseignants, non seulement pour la colonie, mais encore pour d'autres écoles du vicariat.

Le P. Lacombe visite les couvents d'Europe pour découvrir les Frères qui prendraient charge des garçons. A

---

28 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 janvier 1901.

un moment donné, il croit avoir réussi, car Mgr Grandin, faisant écho à un renseignement de son ambassadeur, exprime sa conviction de l'entrée dans son diocèse, pas plus tard qu'en 1901, d'instituteurs religieux[29].

La nouvelle est prématurée. Toutes les communautés refusent, soit par manque de sujets, soit par crainte d'un pays mal connu et des conditions de vie qu'on leur offre:

> Il nous faudrait des frères capables d'enseigner le français et l'anglais, l'anglais surtout, pour obtenir les secours du Gouvernement. Cependant la plupart de nos Catholiques, [...] tiennent au français.
>
> Il faudrait que ces frères puissent être diplômés en Ontario ou capables d'obtenir les diplômes exigés par notre Gouvernement. Qu'ils aient au plus tôt une bonne école commerciale et acceptent des pensionnaires. Nous ne pourrions, je pense, nous obliger à plus qu'à leur bâtir une maison. [...] Ils seraient propriétaires de la maison et du terrain, mais non de la maison d'école. Il faudrait bien que par le Gouvernement, par les habitants ou par vous on puisse leur assurer un revenu fixe[30].

L'évêque insiste pour que les ressources pécuniaires épiscopales ne soient pas engagées. Au plus pourra-t-on donner aux nouveaux venus l'argent qu'aurait, à ce moment, la colonie de Saint-Paul-des-Métis. Il rappelle alors au

---

29 Mgr Grandin, mémoire, p. 426.

30 Mgr Grandin, lettre à A. Lacombe, 25 janvier 1900.

P. Lacombe l'entente de 1896:

> Vous savez que je n'ai osé consentir à la fondation de cette oeuvre dont je connais pourtant toute l'importance, qu'à condition qu'elle aurait des ressources à elle-même, elle fonctionne tant bien que mal dans les conditions, je ne puis promettre plus[31].

Enfin, on garantit les frais de voyage et quatre lots de terrain en plus d'une première habitation[32].

Les Frères enseignants ne bougent pas; on essayera d'avoir des Frères agriculteurs.

Mgr A. Langevin suggère des démarches auprès des Frères de Saint-François Régis, du Puy-de-Dôme en France, et lui-même a chargé un émissaire de sonder là-bas le terrain:

> Ils peuvent seuls sauver la situation. Les succès financiers du P. Lacombe en Canada vont permettre à l'oeuvre de subsister jusqu'à l'automne prochain 1902 alors que ces chers Frères devraient avoir des ressources s'ils viennent au printemps de 1902 ou cet automne 1901.
>
> Evidemment les Oblats resteraient propriétaires et donneraient un père comme aumônier et directeur de l'oeuvre[33].

Il en veut pour sa paroisse de Fannystelle, et croit que l'offre d'une deuxième fondation ferait pencher la

---

31 Mgr V. Grandin, lettre à A. Lacombe, 25 janvier 1900.

32 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 15 février 1900.

33 Mgr A. Langevin, lettre à Mgr E. Legal, 2 septembre 1901.

balance du bon côté.

Mgr Legal fait de son journal intime le confident de sa déception:

> On parle de la question d'amener des Frères agricoles de S. François Régis à la colonie des Métis, mais on ne connaît pas assez cette communauté pour prendre une décision. Les Pères Prémontrés ont été remerciés, et celui qui est ici devra se mettre en règle avec sa communauté avant qu'on puisse lui donner de l'emploi et la conduite du Prélat nous fait peu désirer d'avoir des rapports avec cette abbaye.
>
> J'ai su après que les Frères Agricoles de St. François Régis ne sont pas décidés à venir au Manitoba. Donc ils viendront encore bien moins à S. Albert[34].

Même en 1905, le P. Thérien doute encore que des Frères agriculteurs auraient pu sauver la situation en développant la ferme au point où elle aurait soutenu l'école[35].

La position est claire: aucun Père ni Frère ne veut courir le risque; alors les Oblats doivent eux-mêmes continuer à diriger l'oeuvre bien qu'elle menace de sombrer à tout instant.

Le P. Thérien, lié à son oeuvre, est tiraillé entre deux sentiments. Il est prêt à sacrifier les Oblats, et

---

34 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 2 octobre et 14 octobre 1901.

35 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 juin 1905.

surtout lui-même, pour assurer la prospérité de la colonie; par contre, nonobstant les difficultés, il voudrait demeurer sur place avec ses bons Frères coadjuteurs[36]. Au P. Lacombe, il manifeste sa vraie position lorsqu'il l'entretient de la recherche d'autres religieux: "Il est à regretter que nous soyons obligés de suivre cette ligne de conduite; mais le bon Dieu manifestera sa volonté dans le résultat de nos négociations". De nouveau il revient à la charge:

> Le Père Lacombe nous a écrit. Le très Rév. Père Général lui a manifesté le regret de voir passer notre établissement dans d'autres mains. Il est probable que le cher Père Lacombe ne poussera pas les négociations avec tout l'entrain nécessaire. Enfin le Bon Dieu va manifester sa volonté. Si nous devons continuer et bien nous continuerons avec l'espérance de mener l'oeuvre à bonne fin[37].

Le lendemain, dans un message au P. Lacombe, il estime tout naturel que le Supérieur Général regrette la nécessité où sont les Oblats de confier à d'autres mains l'oeuvre entreprise par ses enfants. "Tous nous regrettons cette nécessité si réellement nécessité il y a"[38], dit-il. C'est alors qu'il suggère de trouver un riche bienfaiteur,

---

36 Sr de la Providence, op. cit., p. 434.

37 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 mai 1900.

38 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 mai 1900.

ou encore d'obtenir l'appui du pape Léon XIII pour persuader les Chartreux de verser une somme assez ronde pour établir un capital productif.

La pensée d'avoir à quitter ses Métis le hante: "Je vous avoue franchement qu'il m'en coûterait beaucoup de voir passer notre mission à d'autres, car malgré tout j'ai confiance dans la réussite de l'oeuvre"[39].

Il est content d'avoir à poursuivre lui-même le travail, mais il veut plus de Frères qu'il n'en a:

> Il faut coûte que coûte, Monseigneur, avoir un ou deux Frères de plus ici. Je vais écrire au Père Tatin[40] et par son intermédiaire au Père Général. Le Père Tatin m'a bien encouragé quand je le vis à Montréal à garder cette oeuvre pour les Oblats, à ne pas la laisser à d'autres mains. Mais il faut qu'ils fassent quelque chose à l'administration générale. J'essaye tous les moyens à me créer des ressources[41].

L'insuccès de tous les efforts, de toutes les démarches auprès des communautés d'hommes, ainsi que des invitations adressées à divers groupes de religieuses, soit avant la consécration de son coadjuteur ou depuis 1897, frappe au coeur le vieil évêque de Saint-Albert. Il est

---

39 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 31 août 1900.

40 Il est alors un assistant général des Oblats.

41 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 28 janvier 1903; lettre à A. Lacombe, 28 janvier 1903.

donc opportun de rappeler sa plainte:

> Plus tard, sans doute, d'autres Congrégations demanderont à mes Successeurs comme une faveur de s'établir dans le diocèse de Saint-Albert[42]. Cette prévision me réjouit. Mais si j'étais encore à la tête de mon diocèse, je me regarderais comme obligé en conscience envers ces familles religieuses (Oblats, Soeurs Grises, Fidèles Compagnes de Jésus, Soeurs de l'Assomption) qui ont, au prix de tant de sacrifices, aidé à fonder le diocèse de Saint-Albert, introduit, solidifié et étendu le règne de Dieu dans le Nord-Ouest. Je reconnais avoir bien des défauts, mais je crois pouvoir affirmer de ne pas être ingrat. L'ingratitude est, cependant, toute la récompense que les missionnaires et leurs congrégations peuvent espérer ici-bas. C'est tout ce que nous pouvons attendre de nos pauvres sauvages et de trop de chrétiens, de qui nous serions en droit d'espérer mieux. Mais je ne puis supposer que le diocèse de Saint-Albert ne se tournera jamais contre ceux qui l'ont fondé au prix de tant de sacrifices. Je prie Dieu de détourner de lui cette humiliation, à laquelle n'ont pas échappé d'autres Eglises très célèbres et importantes d'ailleurs. Les Oblats n'ont pas encore, que je sache, été victimes d'ingratitude en Canada. Dieu ne permettra pas qu'ils le soient dans le diocèse de Saint-Albert et dans le reste du Nord-Ouest[43].

Examinons maintenant le nombre, la composition, les occupations, les ressources et les réactions des Métis pour lesquels on se donne tant de peine et que l'on aime tant.

---

42 Au cours des années, le diocèse de Saint-Albert fut divisé en trois: l'archidiocèse d'Edmonton, les diocèses de Calgary et de Saint-Paul-en-Alberta.

43 Document privé de Mgr V. Grandin reproduit par le P. P. E. Breton dans Vital Grandin, La merveilleuse aventure de l'Evêque sauvage des Prairies et du Grand Nord, Paris, Fayard, 1960, p. 354.

CHAPITRE NEUVIEME

LA POPULATION METISSE

Combien de Métis habitent la réserve durant son existence de 1896 à 1909, voilà ce qu'il s'agit de déterminer.

Nous avons vu que trois familles seulement y résident depuis longtemps, lorsqu'arrivent le P. Thérien et ses collaborateurs, mais que vingt-sept autres familles sont venues de divers points, attirées par la nouvelle fondation qui leur est destinée[1].

Cependant, deux autres documents, signés du P. Thérien tout comme les deux précédents, introduisent un élément de contradiction. Dans l'un il écrit:

> La colonie fut fondée en juillet 1896, et, à l'automne de la même année, huit familles s'y installèrent.
>
> Au printemps de 1897, dix autres familles se joignirent aux premières et tous se mirent immédiatement à l'oeuvre.
>
> . . . . . .
>
> Au printemps dernier, il y avait trente-deux familles sur place[2].

---

1 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 3; lettre à T. Nepveu, 19 mars 1897; Father Lacombe's Colony, article dans l'Edmonton Herald, 10 octobre 1896.

2 J-A. Thérien, rapport au ministre de l'Intérieur, 1 septembre 1898.

Le second ajoute encore à la confusion, de sorte qu'il est quasi impossible d'en arriver à un chiffre défini:

> Il n'y avait que deux familles sur les lieux à mon arrivée dans la colonie. [...] Le mois suivant, vingt-deux familles étaient au travail pour labourer du terrain. [...] Quoique lent, l'accroissement de la population est toujours demeuré constant. Il existe présentement cinquante-deux familles dans la colonie[3].

A n'en pas douter, il y a trois et non deux familles sur place depuis longtemps, comme nous l'avons vu plus haut. Si l'on additionne "une trentaine de familles qui étaient sur les lieux attendant mon arrivée"[4] aux huit venues à l'automne 1896, ainsi qu'aux dix immigrées au printemps 1897, le chiffre global devrait être de quarante-huit au lieu de trente-deux. Pourtant, le rapport Ruttan[5] donne bien trente-quatre noms, quoique les deux derniers Métis mentionnés ne résident pas alors dans la réserve. On en revient donc à trente-deux même pour la fin de 1898 ou le commencement de 1899, date du rapport Ruttan.

L'écart des chiffres est-il attribuable à la désertion? A peine, car seulement les familles Roger Goulet et

---

3 J-A. Thérien, rapport à C. Sifton, 1 février 1901.

4 J-A. Thérien, lettre à T. Nepveu, 19 mars 1897.

5 Voir l'appendice numéro 5.

John Ross ont quitté les lieux, et "ce n'est pas une perte"[6]. Celle de John Ross reviendra[7].

En mars 1898, deux cents Métis, dont cent quatre-vingt-dix-neuf sont catholiques, habitent la réserve[8], et le nombre s'accroît de soixante-dix unités au cours de cette année-là[9]. Plusieurs familles de Duhamel et des points plus éloignés se préparent à immigrer au printemps de 1899[10].

Une pétition des Métis en date de février 1901, mentionne la présence de cinquante-deux familles[11], de sorte qu'il y a exagération dans un document du P. Lacombe où, pour la même année, il parle de soixante-dix familles et de six cents âmes[12].

---

6 Anonyme, Colonie de St. Paul des Métis, notes prises dans divers documents, p. 2.

7 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 4. Dorénavant "interview".

8 J-A. Thérien, rapport à Mgr E. Legal, 18 mars 1898.

9 A. A. Ruttan, rapport au secrétaire du ministre de l'Intérieur, 19 janvier 1899. Voir l'appendice numéro 5.

10 J-A. Thérien, rapport à A. Lacombe, 8 février 1899.

11 Métis de Saint-Paul-des-Métis, pétition à C. Sifton, février 1901.

12 A. Lacombe, Mémoire sur les Métis du Manitoba et du Nord-Ouest canadien, (pas de lieu), 1901, p. 1.

En 1903, le nombre est passé à soixante-dix[13], en 1904, à quatre-vingt-six[14], selon le P. Lacombe, mais selon le P. Thérien "il doit y avoir 80 familles maintenant dans la réserve"[15]. Dès lors, la population reste plutôt stationnaire même après l'incendie de l'école au début de 1905, mais la débandade s'introduit surtout en 1908 et l'année suivante[16].

Tous ces chiffres ne tiennent pas compte de nombreuses familles métisses établies près des limites de la réserve et qu'il est impossible de dénombrer. Le P. Thérien en invite à se placer là pour isoler la réserve:

> J'encourage les Métis qui ont de la répugnance à rentrer dans la colonie de se mettre en dehors de manière que le terrain vacant entre les réserves du lac d'Oignons [sic] et Saddle Lake, Poissons blancs, soient [lire soit] habité avant longtemps par la population métisse[17].

---

13 J-A. Thérien, lettre à H. Grandin transmise à Mgr E. Legal, 28 janvier 1903.

14 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 novembre 1904.

15 Anonyme, Le R. P. Lacombe o.m.i. et la Colonie des Métis, article dans les Cloches de Saint-Boniface, vol. 3, no 1, p. 12, livraison de janvier 1904.

16 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 20 juin 1907; 3 juillet 1907.

17 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 mai 1900.

Etablissons les statistiques les plus certaines quant au nombre de familles métisses à la colonie. Il y en a trois en 1895, trente en 1896, trente-deux en 1897, trente-deux au début de 1898, quarante à la fin de 1898, cinquante-deux en 1901, soixante-dix en 1903, quatre-vingts en 1904, mais en décembre 1908 il n'en reste que soixante-trois.

D'où viennent-elles? D'un peu partout, mais Duhamel ou la rivière Bataille déverse sur Saint-Paul-des-Métis un nombre considérable de familles que l'arrivée des blancs chasse de là-bas. Pourtant, le P. Thérien ne les aime guère à cause des tiraillements au sujet de l'envoi d'enfants à l'école protestante de Matheson au lac d'Oignon[18]. Ils sont peut-être un peu excusables du fait qu'une école catholique n'avait existé à Duhamel que fort peu de temps. Les jeunes Métis étaient donc habitués à la mentalité protestante.

Est-il étonnant alors qu'ils ne se dépouillent pas facilement de leurs idées embarrassantes pour le gérant de

---

18 Son nom provient d'une île en forme d'oignon sise au milieu du lac avant qu'il s'assèche. Ajouter un s au nom est un abus, car une seule île existait.

la colonie? Celui-ci s'en plaint:

> Les Métis de la Rivière Bataille se préparent à laisser au printemps. Ils ne savent pas trop s'ils vont se placer dans la colonie ou à côté. Je crains ces gens de la Rivière Bataille, ils me semblent avoir des idées pas mal élastiques au sujet de leurs devoirs de chrétiens. Ce sont eux qui ont commencé le mouvement de mettre leurs enfants chez Maddison [lire Matheson]. Et je crains bien que ces nouveaux venus fassent de même. J'ai la douleur de vous apprendre qu'Elzéar Laboucane a mis son petit garçon chez Maddison [sic] , malgré que les Soeurs lui eussent offert de le prendre pour rien. Vraiment ce sont de ces actes qui crient vengeance au ciel. Je ne l'ai pas encore vu depuis, et vraiment je ne sais que faire. J'attends pour vous voir à ce sujet. Il faut beaucoup de patience et de mansuétude tant que nous n'aurons pas une bonne école. Ils nous disent tous qu'ils retireront leurs enfants aussitôt que nous aurons une école. Nous avons besoin d'être prudents si nous ne voulons pas voir passer au protestantisme quelques-uns de nos Métis. L'impression est répandue parmi eux que la plupart des prêtres ne s'occupent pas d'eux. J'ai entendu des plaintes à ce sujet contre la plupart des Pères. "On nous rencontre en quelque part et on semble ne pas nous connaître" me disait Elzéar cet été. Il me fit entendre qu'il ne lui en faudrait pas beaucoup pour passer au protestantisme. Les idées semblent être partagées par les gens de la Rivière Bataille. Laurent Salois qui a mis ses enfants chez Madison [lire Matheson], disait à quelqu'un qui lui en faisait le reproche Oh, c'est comme des protestants que j'élève mes enfants moi! Tout cela nous montre qu'il nous faut beaucoup de tact, de prudence, de patience. [...] Mais il ne faut pas désespérer. Je suis persuadé que nous les contrôlerons et les gagnerons. [...] Et l'école bien faite sera l'instrument de notre succès auprès d'eux[19].

---

19 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 8 février 1899.

Les demandes de renseignements viennent d'un peu partout, du Manitoba[20], de Willow Bunch en Saskatchewan[21], du lac du Boeuf[22], mais surtout des Dakotas et du Montana, où environ deux cents familles songent à venir à la colonie[23], et enfin, de tous les points de l'Alberta.

Le P. Thérien doit toujours résister contre le trop grand enthousiasme du P. Lacombe. L'immigration doit être ordonnée, lente et raisonnable. Rien ne sert d'admettre des milliers d'indigents si on ne peut les nourrir et leur venir en aide[24]. Le P. Thérien maintiendra son point de vue jusqu'à la fin de janvier 1905, quand la disparition du couvent-pensionnat change radicalement la situation[25]. Les

---

20 Michel Dumas, lettre à A. Lacombe au nom des Métis du Manitoba, 15 février 1896.

21 Johnny Chartrand, lettre à A. Lacombe au nom des Métis de Willow Bunch, Saskatchewan, février 1896.

22 James Ho.....[signature illisible], lettre à A. Lacombe au nom des Métis du lac du Boeuf, 9 février 1896.

23 Willie St. Aubyn Burdette, lettre à A. Lacombe au nom des Métis du Montana, 1896; Father Lacombe's Colony, article dans l'Edmonton Herald, 10 octobre 1896.

24 J-A. Thérien, lettre à T. Nepveu, 19 mars 1897.

25 J-A. Thérien, lettres à A. Lacombe, 10 octobre 1904; 9 novembre 1904; lettre à Mgr E. Legal, 31 janvier 1905.

Métis sont prêts à accepter une école du jour. Donc leurs enfants, pour leur éducation, leurs vêtements et leur nourriture, ne seront plus à charge à la mission. Ces dépenses ne grevant plus le budget et les constructions étant pratiquement terminées, on pourra aider plus efficacement les familles pauvres à leur entrée dans la réserve. La façon d'agir en cela sera de fournir du grain et des animaux à ferme moyennant rétribution. Toujours présente est l'idée de changer les habitudes des Métis pour qu'ils apprennent à se soutenir eux-mêmes et oublient leur penchant à quêter.

Dans ces conditions la colonie pourrait se peupler à pleine capacité.

D'ailleurs, le P. Thérien connaît fort bien les Métis des Etats-Unis, car ses voyages pour y prêcher des retraites lui ont permis de visiter les familles et de voir leur état moral et financier. Il sait à quoi s'en tenir.

Quelles sont les occupations et les ressources des habitants de la réserve durant ces premières années?

Le rapport Ruttan[26] donne les détails sur l'étendue des cultures et la richesse du cheptel métis. Il faut l'avouer, hormis quelques cinq ou six, les Métis prennent bien du temps à s'adapter à la vie agricole, certains

---

26 Voir l'appendice numéro 5.

même ne cultivent pas du tout, se contentant de la pêche et de la chasse. Malgré cela, ils sont rares ceux qui ne vivent pas relativement bien[27].

Le témoin qui affirme cela ajoute encore des précisions sur la chasse et la pêche.

La première se fait surtout au sud du lac Thérien, sur le territoire du Saint-Edouard actuel et sur les pourtours du lac de l'Orignal, tandis que la pêche a lieu dans les lacs des environs, quoique les Métis se rendent aussi au lac de l'Orignal et même au lac Froid. Si on ne peut faire mieux, on profite, au printemps, du frai , pour prendre, dans le ruisseau au bout est du lac Thérien, des milliers de carpes, les mettre en barriques et les saler. Elles demeurent comestibles pendant une année entière.

Certains préfèrent s'adonner au charroi pour autant que leurs services sont requis; d'autres le font à temps perdu, mais le gain n'est pas important, loin de là.

Ce transport, jusqu'au prolongement du chemin de fer d'Edmonton à Vegreville en 1905, se fait entre Saint-Paul-des-Métis et Edmonton en passant par le lac la Selle, Andrew ou Wetford et le Fort Saskatchewan. Chaque wagon, attelé de quatre chevaux, est chargé d'à peu près quatre mille cinq

---

27 D. Boudreau, interview, p. 4.

cents livres de marchandise. L'entrepreneur métis reçoit un dollar du cent livres s'il fait le voyage d'Edmonton, et cinquante sous si, plus tard, il va à Végreville seulement. Ce n'est pas une sinécure. L'aller-retour prend de six à huit jours, parfois plus, si les éléments se liguent contre les hommes. Il faut traverser deux fois la rivière Saskatchewan et passer à gué plusieurs ruisseaux. Parfois les voitures s'embourbent à tel point qu'il faut les décharger, transporter la marchandise à dos sur une certaine distance avant de pouvoir dégager l'attelage et refaire la charge. L'homme arrive fourbu[28].

De toute évidence, l'état matériel de la colonie dépend en partie des récoltes annuelles. Celle de 1901 ayant été presque totalement grêlée, les Métis qui ont encore droit à leurs scrips sont chanceux de les recevoir du gouvernement. Ils peuvent ainsi survivre sans trop de misère en attendant des jours meilleurs.

Que dire de la vie sociale, morale et familiale des Métis?

Ecoutons d'abord des Métis narrer les événements de jadis. C'est toujours avec un sourire ingénu qu'ils le font

---

28 Jules et John Laboucane, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 6. Dorénavant "interview".

lorsqu'ils en parlent de la façon suivante:

> Les Métis s'entendaient bien. Les femmes ne buvaient aucune liqueur enivrante, les jeunes un peu, mais les vieux plus, quoique personne ne s'enivrait. Les danses étaient surveillées. Il s'agissait de quadrilles, de gigues et d'autres. Le P. Thérien allait toujours aux noces. Il était farceur et riait beaucoup[29].
>
> Il y avait deux ou trois danses par mois. Les jeunes payaient un dollar pour la nourriture. Jamais il y avait de la chicane et du whisky. Ordinairement la danse commençait tout de suite après le souper et se prolongeait habituellement jusqu'à minuit, bien que parfois elle était prolongée jusqu'à une ou deux heures du matin. Cependant on ne dansait jamais le samedi soir, durant le Carême et l'Avent, car les Pères ne le voulaient pas du tout. Le P. Thérien nous faisait de vertes remontrances du haut de la chaire lorsque nous faisions des choses qu'il n'aimait pas.
>
> Presque tous les dimanches on jouait aux cartes, surtout le pitro. Il n'y avait pas d'argent comme enjeu.
>
> Parfois les Indiens du lac la Selle, du lac d'Oignon ou d'autres endroits venaient vendre leurs fourrures ou leurs poissons. Avec eux nous allions jouer au jeu de mains[30]. Il nous fallait nous cacher dans les bosquets car le P. Thérien n'aimait pas cela et il nous grondait avec force. Nous jouions pour des pièges, du linge ou n'importe quels autres articles en notre possession.
>
> Il y avait harmonie dans la réserve même s'il n'y avait pas de gendarme[31].

Les Métis aiment leurs enfants à l'excès. Comme ils ne les réprimandent jamais, il n'y a que l'exemple des

---

29 Jules et John Laboucane, **interview, p. 8.**

30 Jeu de hasard dont chaque partie dure de vingt minutes à deux heures. Les Indiens ambitieux pouvaient y perdre même leurs femmes et leurs scalps.

31 D. Boudreau, **interview, p. 5-6.**

adultes pour les entraîner dans un sens ou dans l'autre. C'est dire que la tâche du missionnaire est d'autant plus délicate et difficile.

Au début de 1898, le P. Thérien est encouragé par les progrès de ses gens. Il peut avoir foi en l'avenir[32]. La vie familiale s'améliore. La facilité avec laquelle les Métis se rendent aux offices saints engendre une régularité tout nouvelle pour eux. Les désordres sont pour ainsi dire inconnus et l'esprit est bon en général. Les rapports sociaux sont empreints d'une cordialité franche qui entretient l'harmonie entre les familles. Toutefois, le défaut dominant se fait sentir à Saint-Paul-des-Métis tout comme ailleurs: la trop grande facilité à scruter les actes du voisin au détriment de la charité. Le Métis est susceptible et jaloux; la calomnie et la médisance sont trop fréquentes, de sorte qu'il existe un danger de discorde. Alors, la colonie a chance de succès si la régénération morale se réalise.

Enfin, comment réagissent les Métis vis-à-vis l'oeuvre fondée pour leur salut?

Certains n'y sont pas favorables.

---

32 J-A. Thérien, rapport à Mgr E. Legal, 18 mars 1898.

Un curieux document existe à la Glenbow Foundation de Calgary[33]. Trouvé dans une collection privée appartenant à John C. F. Brown, ancien avocat de la ville d'Edmonton, il est un compte rendu d'une réunion d'une certaine association libérale-conservatrice d'Edmonton. A la veille de l'élection générale de 1896, ce groupe veut faire pression auprès du gouvernement fédéral pour qu'une route, passant par le lac Ste-Anne, soit construite vers la rivière la Paix. L'argument principal en faveur du projet, est que les Métis, selon leur destinée, doivent émigrer vers le Petit lac des Esclaves et non pas vers le nord-est ou vers Saint-Paul-des-Métis. Quatre phrases significatives sont incluses:

> Ils ne sont pas satisfaits du plan du Rév. P. Lacombe. Ils se plaignent d'être indésirés quand ils se mêlent aux blancs. Ils veulent émigrer.
>
> En ouvrant cette route passant près du lac Saint-Anne, le gouvernement se gagnerait la gratitude des Métis. C'est bien là ce qu'ils veulent que j'exprime en leur nom.
>
> . . . . . .
>
> Je sais que l'on croit généralement que les Métis approuvent le plan du Père Lacombe, mais ce n'est pas le cas.

Le P. Thérien donne deux raisons pour lesquelles bien des Métis ne songent pas à se rendre à la colonie.

---

33 George W. Gairdner a signé le brouillon de ce compte rendu. La copie finale évite de mentionner la colonie des Métis. Voir la lettre de H. Dempsey à E. Drouin, 24 août 1956.

La première est qu'ils n'auraient pas la propriété des terres; ils n'en auraient que l'usufruit[34]. La sagesse de ce point dans le plan Lacombe fut longuement discutée plus haut, inutile donc de reprendre la discussion. La seconde raison est que leurs parents et cousins, venus dans la réserve, n'ont pas reçu tous les secours en argent, instruments et bestiaux auxquels ils croyaient avoir droit en vertu des promesses réelles ou supposées du P. Lacombe.

Dans deux lettres, le P. Thérien souligne de nouveau le second motif mentionné plus haut[35]. Il s'agit d'une attitude fausse des Métis sur place et, par leur truchement, --ce sont des commères invétérées--, des autres en dehors de la réserve. On accuse le Père d'être avare, d'avoir des trésors cachés en banque, des sommes d'argent destinées à eux mais qu'il leur refuse. Il s'agit encore du fait que les Métis, habituellement quêteurs, s'imaginent pouvoir venir à la colonie afin que d'autres les fassent vivre. Ils ne sont pas satisfaits lorsque le P. Thérien insiste pour que chaque famille se suffise et apprenne à tirer son existence du sol. C'est contre leur nature.

---

34 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 12.

35 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 avril 1898; lettre à A. Lacombe, 20 juin 1898.

Mgr Legal consigne dans son Journal quotidien deux autres sujets de mécontentement passager à la colonie[36]. Le premier est l'école. Les Métis voudraient ne rien avoir à payer pour leurs enfants, et même ils exigent que la mission les nourrisse et les habille gratuitement. Le deuxième est le contrat oral entre les autorités et les Métis quant à l'usage des moulins. C'est toujours, chez les Métis, le désir d'avoir tout pour rien. Mgr Legal soutient les Pères et peu à peu l'ordre revient.

Mais le nombre de Métis sympathiques à l'oeuvre est de beaucoup le plus grand. Plusieurs documents déjà cités le prouvent à l'envi[37].

N'oublions pas que là où les Métis montrent de la défiance envers le clergé catholique, il y a souvent des fauteurs de désordre qui essaient d'acquérir les scrips à leur profit ou de tirer des avantages personnels. Ils

---

36 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 11 octobre 1899.

37 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 novembre 1893; voir l'appendice numéro 3; A. Lacombe, mémoire à Sir Wilfrid Laurier et aux libéraux, 7 novembre 1896; lettre à J-A. Thérien, 4 janvier 1896; A. A. Ruttan, rapport au secrétaire du ministre de l'Intérieur, 19 janvier 1899; voir l'appendice numéro 5; J-A. Thérien, rapport à C. Sifton, 1 février 1901.

savent trop bien que leur chance de s'enrichir aux dépens d'autrui disparaîtrait si le plan du P. Lacombe réussissait à englober la plupart des Métis.

La sympathie peut bien adoucir les déceptions sans les supprimer pour autant. Rien de surprenant donc que les Métis dans la réserve soient parfois déçus et même désemparés mais veuillent toutefois y rester.

Nous avons déjà vu les difficultés matérielles auxquelles ils doivent faire face durant la première année de la fondation de la colonie et durant les années subséquentes. Non seulement il faut travailler dur, mais il faut se tirer d'affaire pratiquement seul après s'être illusionné sur la quantité de secours auxquels on prétendait avoir droit.

Le danger des feux de prairie, l'insuffisance des récoltes, le besoin de se rabattre pendant longtemps sur la chasse et la pêche, le problème de l'éducation dans la colonie, les malencontreux accidents aux moulins qui forcent les gens à entreprendre de longs voyages pour se procurer le nécessaire, l'épidémie de variole en 1901, et bien d'autres contretemps désemparent les Métis.

Par contre, il ne faudrait pas s'imaginer que le découragement est l'atmosphère perpetuelle parmi eux. Non!

Depuis toujours dans l'Ouest, leurs ancêtres et eux ont appris à faire bonne figure contre mauvaise fortune, ou, tout au moins, à prendre une attitude de résignation devant les adversités. Naturellement gais, ils rient de leurs embarras.

Et puis, les trois visites du P. Lacombe à la colonie en 1899, 1903 et 1905, sont des sources de consolation. Le contact fréquent et personnel du P. Thérien avec les familles remonte le courage. Les nombreux arrêts de Mgr Legal à Saint-Paul-des-Métis et la fidèle participation des habitants aux offices religieux sont sources de force.

Le P. Thérien affirme que le rapport Ruttan et les explications que ce monsieur donne aux gens de la place sur la situation financière réelle font tomber bien des préjugés[38].

---

38 J-A. Thérien, rapport à A. Lacombe, 8 février 1899.

Enfin, à mesure que les leçons, souvent répétées par le gérant, sur l'aide financière à l'église et à l'école, sont mieux comprises, les Métis acquièrent un esprit plus ouvert et, en conséquence, ils voient l'oeuvre de la colonie sous un angle nouveau.

Leur différend avec le P. Charlebois les pousse à mieux apprécier le P. Thérien.

Ce dernier peut donc dire franchement que, d'une année à l'autre, il y a amélioration chez ses Métis. C'est long, il faut de la patience, mais au moins les résultats se manifestent petit à petit dans les domaines de l'éducation, de la morale, de la religion et de la vie économique.

Le Père n'a pourtant pas une position de tout repos. Son existence ne peut être celle d'un curé de campagne. Il est plutôt un pionnier là où il lui faut tout penser, tout fonder et tout diriger. Encore s'il pouvait sans cesse demeurer sur place. Mais non, car de multiples obligations l'en tirent pour le lancer sur les routes de l'Alberta, des Etats-Unis et de l'Est canadien. La confiance de ses supérieurs, les besoins de sa mission et de son âme ainsi que de celles d'autres gens, la nécessité de connaître les Métis de la diaspora et enfin le simple désir de faire plaisir à des confrères religieux l'arrachent de son occupation principale.

Plus les absences du P. Thérien se multiplient et se prolongent, plus le travail s'accumule sur son bureau et plus la solution de problèmes locaux se complique.

Il nous sera donc profitable de le suivre, si brièvement soit-il, dans ses nombreux déplacements au cours de ses premières années à Saint-Paul-des-Métis.

CHAPITRE DIXIEME

VOYAGES ET MISSIONS DU PERE THERIEN

On dit qu'il voyageait souvent et rapidement, mais que toujours c'était par obligation[1]. D'ailleurs, la chronologie suivante en fait suffisamment foi.

Il est possible que les documents omettent de mentionner certains de ses déplacements entre le 15 juillet 1896 et le milieu de l'année 1901, mais il s'agirait surtout de voyages à courte distance.

Durant les sept premiers mois, à partir de la fondation de l'oeuvre, il semble que le missionnaire, hormis quelques expéditions de pêche en compagnie de ses gens, demeure toujours sur place[2].

L'année 1897 le voit au lac d'Oignon, le 17 février, pour la retraite du mois et la fête oblate; le 9 mars à Saint-Albert; le 26 avril il passe au lac la Selle en route pour Saint-Albert, et il repasse le 11 mai à son retour. Moins d'un mois plus tard, il est encore sur les mêmes

---

1 C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953.

2 J-A. Thérien, Codex historicus de Saint-Paul, p. 4.

pistes indiennes. Du 8 juin au premier juillet, il assiste à la retraite annuelle à Saint-Albert où il participe au chapitre vicarial dont le but est de choisir un délégué au chapitre général des Oblats en Europe. Vers la fin de l'automne il accompagne le Fr. Moalic et ses transporteurs métis au lac la Biche pour surveiller le démontage des moulins et leur transport à la colonie[3]. Enfin, par un froid de quarante degrés sous zéro, il fait la plus rapide randonnée de sa carrière. Pour remplacer un tout petit morceau de la locomobile que le froid a fait éclater, il va à Edmonton et en revient en trois jours. Les repos devaient être courts puisque la distance parcourue n'est pas moins de deux cent cinquante milles.

Le 9 janvier 1898, il descend au lac la Selle; du 13 au 19 du même mois, il est à Saint-Albert; les 16 et 17 février, il participe à la retraite du mois et à la fête oblate au lac la Selle; le 9 mars il passe au même endroit, en route pour Saint-Albert; durant l'été il est dans le sud de l'Alberta prêchant les retraites à des religieuses, et depuis le 12 décembre il s'occupe des Indiens au lac de l'Orignal, obédience qui, pour environ deux ans, l'obligera

---

3 Voir page 150; presque tous les renseignements sur les voyages du P. Thérien proviennent du Journal quotidien de Mgr E. Legal et du Codex historicus du lac la Selle.

à entreprendre bien des voyages à partir de Saint-Paul-des-Métis.

Du 10 au 19 janvier 1899, il fait la retraite annuelle à Saint-Albert; le 17 février il est au lac la Selle pour la retraite du mois; du 10 mars au 13 mai il fait, à contrecoeur une course dans le Québec et l'Ontario. Il y représente son évêque qui ne lui laisse pas de choix. Du 16 au 26 juin, il prêche les exercices spirituels aux Soeurs du lac d'Oignon. Il est content d'assister à la célébration des noces d'or sacerdotales du P. Lacombe à Saint-Albert, d'y suivre la retraite annuelle prêchée par le jubilaire, d'en ramener ce vieux missionnaire, Mgr Legal et toute une caravane, à Saint-Paul-des-Métis. Cette randonnée du P. Thérien couvre les dates du 23 septembre au 9 octobre. Il s'agit, dans le cas présent, de la première visite du P. Lacombe à la colonie.

La dernière absence du P. Thérien en 1899 a pour but la prédication d'une retraite à ses Indiens du lac de l'Orignal entre le 25 et le 30 octobre[4].

Du 14 au 23 février 1900, il est à Edmonton. Il veut mettre le P. Lacombe au fait de la situation avant que le vétéran parte pour une tournée en Europe. Le 29 février

---

4 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 octobre 1899.

et le 9 mai, il est au lac la Selle pour rendre service au P. H. Grandin, missionnaire au lac la Biche. Du 6 juillet au 13 août il prêche des missions aux Métis du Montana, en fait le recensement et prend connaissance de leur situation individuelle. Au retour il en fait autant pour les Métis aux environs de Lethbridge, Alberta. Voulant discuter avec Mgr Legal de la friction avec le Père C. Charlebois, et désirant rencontrer le délégué apostolique, Mgr D. Falconio, il se rend à Edmonton et à Saint-Albert où il demeure du 4 au 13 octobre. Enfin, le stage le plus long qu'il ait jamais fait au lac la Selle s'étend du 29 novembre au 19 décembre. Il y assiste aux noces d'argent du P. H. Grandin, supérieur du district, y fait sa retraite annuelle, puis y prêche celle des Soeurs Grises.

Du 6 au 17 janvier 1901, le P. Thérien est au coeur du diocèse, à Saint-Albert, où il s'est rendu à raison de cinquante milles par jour. Le mois suivant, du 21 au 26, il prêche en cris la retraite aux Métis de Saint-Albert, puis monte à bord du train à Strathcona, pour descendre à Hobbéma. Une épidémie de vérole l'empêche de prêcher la retraite aux enfants de l'école.

CHAPITRE ONZIEME

L'AVENIR EST INCERTAIN

Ce n'est peut-être pas surtout le manque d'argent et de personnel qui met en danger l'oeuvre de Saint-Paul-des-Métis, c'est plutôt le manque d'intérêt et de coopération chez les missionnaires étrangers à la colonie, mais encore plus chez les Métis eux-mêmes.

Nous avons vu combien peinés sont les Pères Lacombe et Thérien par la critique des confrères et d'autres qui devaient normalement appuyer leurs efforts. Ils étaient en droit de s'attendre à autre chose.

Ils ne sont pas moins affligés par l'ingratitude des Métis dont les préventions et les soupçons poursuivent les missionnaires même les plus dévoués à leur cause. La majorité des enfants des prairies approuvent, il est vrai, le plan Lacombe, mais leur sympathie est trop souvent futile. A la sollicitation des accapareurs blancs, ils changent trop facilement d'allégeance. Ainsi, les organisateurs de l'oeuvre ne peuvent faire valoir une unité d'idéal et de volonté auprès des autorités gouvernementales qui, alors, ne bougent pas quand elles devraient le faire.

Même à la colonie, deux camps existent et le P. Thérien doit constamment user de diplomatie. Dès le début, il

se débat contre les récriminations enfantines des Métis[1]. Il a beau les renseigner, mettre la situation au clair, il ne réussit pas à les convaincre totalement. Ses semonces sur l'envoi de leurs enfants à l'école protestante lui apportent souvent de la colère en retour.

Le P. Thérien propose deux moyens de créer l'unité nécessaire. Le premier, dont les résultats sont lents mais certains, est l'éducation des jeunes. Petit à petit les vieux disparaîtront et les enfants formés à l'école auront, dans vingt ou trente ans, l'esprit désiré. Malheureusement la colonie ne dure pas aussi longtemps, et les résultats de l'éducation qu'ils ont reçue ne sont pas observables.

Le second, plus rapidement efficace, serait de mettre un Père sur la route pour visiter tous les Métis des plaines afin de s'assurer de leur appui, de les unir dans une espèce de ligue avec des associations locales et régionales. Alors on pourrait présenter un front commun au gouvernement et en obtenir l'aide nécessaire.

Hormis les contacts personnels du P. Thérien au cours des retraites prêchées ici et là ou des visites à

---

1 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 avril 1898.

domicile, rien ne se fait dans le sens suggéré. Est-ce manque de personnel compétent ou serait-ce crainte chez l'autorité qui s'effraie devant une tâche d'une telle ampleur? Les documents restent silencieux sur ce point.

L'avenir est incertain encore par manque de progrès continus et imposants. La colonie semble trop souvent dans un état de stagnation, à tel point qu'un fonctionnaire à Ottawa affirme que "les résultats obtenus ne sont pas encore assez marquants pour permettre de juger sûrement de l'avenir"[2], et cela en 1901.

Tant que les Métis n'ont pas une certitude quasi absolue de la stabilité de l'oeuvre, ils ne peuvent facilement travailler à des améliorations qui pourraient être perdues.

Le P. Thérien, quoique habituellement optimiste, au moins par principe, souffre périodiquement de pessimisme à la vue de la gravité des problèmes qu'il doit affronter, de l'opposition de certains, et de la pauvreté constante des ressources. Il patiente jusqu'en décembre 1902, mais, n'en pouvant plus, il met alors à découvert toute sa pensée. Il

---

2 J. A. [la signature ne comporte que ces initiales], lettre à J. A. Smart, 19 mars 1901.

écrit:

> Il y a bientôt 7 ans que je lutte contre le découragement, les angoisses. Je n'en puis plus. [...] Ce ne sont pas des paroles d'encouragement qu'il me faut, depuis 7 ans que j'en use, le système physique et moral veut autre chose que cela[3].

Il touche là au plus profond du dégoût, mais cela ne dure pas longtemps chez lui. Les progrès matériels, mais surtout les progrès moraux et religieux raniment son courage. Malgré tout, il veut le succès de l'oeuvre; il est prêt à affronter toutes les difficultés pour l'assurer. Par contre, il consent à se faire remplacer par un autre si le bien de la colonie l'exige.

L'avenir, de nouveau, est sombre parce que des malheurs s'abattent sur la colonie, mettant à l'épreuve la confiance du personnel et des Métis.

C'est la pauvreté habituelle, l'incertitude du lendemain, la menace des feux de prairie, les récoltes manquées, et les maladies.

Le gérant lui-même passe à deux doigts de la mort au début de l'oeuvre. Il faut tout le savoir-faire, toute la sollicitude de la femme de Frédéric Durocher pour le ramener à la santé au moyen de remèdes connus des Métis seuls et de

---

3 J-A. Thérien, rapport à A. Lacombe, 25 décembre 1902.

bouillon de canards[4].

Les Soeurs et les Frères, trop peu nombreux, se fatiguent au point d'en être malades et de s'user avant l'âge.

Mais la plus grande épreuve dans ce domaine est bien l'épidémie de picote dont le spectre parcourt le pays en 1901.

Son apparition date de février ou mars. Soit qu'on ne connaisse pas la vraie nature de la maladie, soit qu'on en dissimule la gravité, on n'en fait pas grand cas au début. Tout le monde prend part, en mars, à une retraite prêchée par le P. Cunningham. Belle façon de propager les microbes! Le lendemain de la clôture de cette mission, la mort d'une femme âgée jette l'effroi partout. Toute la réserve est mise en quarantaine. Le vingt-neuf au soir, le gendarme, Albert Hopkins, envoyé spécialement pour imposer cette quarantaine, distribuer les secours médicaux et alimentaires, appose les scellés aux portes du couvent, y enfermant douze enfants sous la surveillance de Sr Saint-Stanislas. Quand, le vingt-six avril, la quarantaine est levée sur tout le territoire, on remercie la Providence d'avoir protégé visiblement la population entière. On ne

---

4 Mme P. Joly, interview avec E. Drouin, 12 septembre 1953.

compte que la vieille déjà enterrée et deux ou trois autres victimes, tandis qu'à l'extérieur de la réserve, un peu partout sur les plaines, un grand nombre de gens moururent[5].

Une conséquence inattendue de cette épidémie est la conversion au catholicisme du gendarme en mission temporaire, Albert Edouard Hopkins, baptisé le douze mai suivant.

Au milieu de 1901, il peut bien y avoir des nuages à l'horizon, mais depuis les préparatifs et le voyage vers Saint-Paul-des-Métis pour la fondation le 15 juillet 1896, le P. Thérien a accompli beaucoup d'ouvrage.

Il distribue les lopins de terre aux familles métisses, lance son programme de construction, commence l'exploitation de la ferme, procure des moulins à la colonie, s'occupe d'éducation, obtient les services des religieuses de l'Assomption de la Sainte-Vierge, se débat avec la question des finances, pousse le P. Lacombe et d'autres à lui fournir des fonds, fait des efforts pour maintenir une atmosphère de travail, de générosité, de charité et de ferveur spirituelle chez son personnel, chez les Soeurs et chez les Métis, entreprend de nombreux voyages pour

---

5 Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, Edmonton, (pas d'éditeur), 1914, p. 73; anonyme, historique de St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, 28 février 1908, p. 2.

l'avancement de l'oeuvre, pour suivre les retraites diverses et en prêcher aux religieuses et aux Métis. Malgré tout cela, des doutes lancinants sur l'avenir de l'entreprise causent de graves soucis aux Pères Lacombe et Thérien au moment où, à l'été de 1901, ils entreprennent une longue tournée de quête dans la province de Québec.

La saison estivale de 1901 marque la fin d'une étape et le commencement d'une autre, celle de l'épanouissement. Bien sûr, tous les problèmes ne sont pas résolus. On passera de nouveau par une période d'incertitude quant aux finances, mais le progrès des constructions fait espérer qu'avant peu les plus grosses dépenses auront pris fin. L'éducation et le culte religieux prennent de l'ampleur, la ferme et les troupeaux se développent, les Métis s'encouragent peu à peu, mais deviennent soupçonneux lorsque un petit nombre de blancs s'établissent dans ou près de la réserve. Bref, il semble que la jeune colonie est en voie de devenir adulte. Arrivera-t-elle à cet état?

TROISIEME PARTIE

EPANOUISSEMENT

(juin 1901--15 janvier 1905)

La première période a fourni quelques consolations au personnel de l'oeuvre, mais les incertitudes et les déboires ne lui sont pas ménagés. Il a consenti à tous les efforts nécessaires pour que le succès garantisse l'existence et la prospérité de la colonie. Malheureusement, le progrès, quoiqu'important, n'est pas aussi brillant qu'il le voudrait. L'avenir, même incertain, permet toutefois d'espérer. Il sera témoin d'une période d'épanouissement matériel et spirituel jusqu'au jour où l'école-pensionnat sera détruite par le feu.

La principale pierre d'achoppement est la question des finances. Il faut faire une quête générale au Québec et solliciter les dons de particuliers. En plus, le P. Thérien s'ingénie à augmenter les revenus par divers moyens, entre autres par l'usage des moulins et le développement de la ferme. La construction obligatoire de l'école, de l'église et d'autres édifices coûte cher, mais on entrevoit le temps où on n'aura à se préoccuper que des dépenses courantes.

Le P. Thérien essaye de faire changer les limites de la réserve, et il s'occupe du bien-être matériel de ses Métis. Peu à peu il obtient d'eux l'aide pour l'école et l'église, mais c'est un travail difficile et lent. Il doit aussi faire face au problème de la boisson enivrante parmi ses ouailles.

La population augmente graduellement. On prévoit que bientôt l'on pourra ouvrir toutes grandes les portes de la colonie à toute famille désireuse d'y pénétrer. Le P. Thérien fait même des tournées de recrutement tandis que le P. Lacombe s'abouche avec le gouvernement de Washington pour organiser le rapatriement des Métis des Etats-Unis.

Le personnel de la mission est sensiblement le même, mais il n'est pas suffisant pour toute la besogne. Il faudrait plus de Frères pour remplacer les laïcs qu'il est nécessaire de congédier.

Malgré ses multiples obligations quotidiennes, le directeur doit se mêler de politique, mais au seul bénéfice de son oeuvre; il tente d'endiguer la poussée des colons blancs; il continue à prêcher des retraites et à voyager au besoin.

Tout cela constitue la periode d'épanouissement.

CHAPITRE PREMIER

QUETE DANS QUEBEC ET DONS PARTICULIERS

L'état déplorable des finances et le refus d'autres religieux de venir prendre charge de la colonie forcent les autorités religieuses à adopter un moyen extraordinaire pour garnir les caisses du diocèse et de Saint-Paul-des-Métis.

Le quatre juin 1901, le conseil vicarial tenu à Saint-Albert décide la quête générale dans toute la province de Québec[1]. Le mendiant officiel de toujours, le P. Lacombe, avec la collaboration du P. Thérien, dirigera la campagne.

Le premier n'est pas plus enthousiaste que le second d'avoir à s'astreindre à une telle corvée. De fait, le vieux missionnaire ne se rend au désir de ses évêques que cinq semaines plus tard. Mgr Legal le consigne dans son Journal quotidien: "Le P. Lacombe finit par se résigner à partir pour sa tournée de quête au Canada"[2]. La prière que lui en fait le P. Thérien dans une lettre où il exprime son propre haut-le-coeur n'est sans doute pas étrangère à

---

1 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 4 juin 1901.

2 Ibid., 13 juillet 1901.

sa décision:

> La nouvelle foudroyante vient de m'arriver. J'en suis demeuré etourdi pendant quelque temps. Je commence à me remettre quelque peu. Ce qui me console et m'encourage, c'est que vous serez avec moi pour me piloter, me guider et m'aider de votre experience. Oh, mon Père, n'allez pas refuser. Je conçois que ça doit être un immence [sic] sacrifice de recommencer le métier de quêteur mais encore un sacrifice de plus à ajouter à ceux que vous avez faits dans votre longue carrière de missionnaire. Vous mourrez sur la brèche, vous n'êtes pas taillé pour attendre la mort dans le repos et l'inaction.
>
> Ainsi donc à bientôt; et en avant pour l'intérêt de notre jeune Eglise du Nord-Ouest se débattant sous les étreintes de la pauvreté[3].

Ce n'est pas sans une crainte motivée que le gérant part de sa mission le vingt juin, passe par Edmonton et Saint-Albert le vingt-trois en route vers Calgary. Cette appréhension provient du fait que le P. L. Balter, jeune missionnaire au lac la Selle, doit le remplacer à la colonie[4], mais d'autres raisons en sont aussi causes. Une lettre écrite à Calgary le vingt juillet nous éclaire là-dessus:

> Le P. Lacombe partira jeudi pour l'Est et je dois l'accompagner. Le voyage ne m'effraie point trop, bien que j'entretienne des doutes sur le succès de nos démarches, les circonstances, d'après certains rapports, nous étant plus ou moins favorables[5].

---

3 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 6 juin 1901.

4 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 4 juin 1901.

5 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901.

Il compose le reste de sa longue missive sur le conseil du Père Visiteur des Oblats et selon le désir formel du P. Lacombe:

> Je vous expédie ce qui suit sans arrière pensée, me soumettant d'avance au jugement que vous croirez devoir porter sur les opinions que je vais émettre et les conclusions que je vais tirer.
>
> Le P. Lacombe me disait, "tout est fini pour notre colonie, ce que je prévoyais est arrivé, nous n'avons plus d'argent, nous allons retirer les Frères, nous y laisserons un Père pour desservir la mission jusqu'au moment où les Métis s'éloignent tous".
>
> Vous ne sauriez croire jusqu'à quel point ces paroles me firent mal au coeur.
>
> . . . . . .
>
> Permettez-moi de vous dire que le fait de laisser cette mission dans un moment critique aux mains d'un jeune Père inexpérimenté semble me justifier de nourrir l'idée que Votre Grandeur a perdu tout espoir que cette oeuvre puisse être menée à bonne fin. Je puis me tromper, mais d'après mon humble opinion si quelque chose était de nature à précipiter la ruine de cette oeuvre, c'était le départ dans les circonstances actuelles de ceux qui ont présidé à cette oeuvre. Le P. Grandin doit s'occuper du matériel et il le fera avec tout le soin et le zèle possibles, mais il ne fera marcher la mission qu'en autant que l'argent lui sera fourni, il pourvoiera aux dépenses ordinaires sans pouvoir améliorer la position, et l'argent manquant il ne sera pas en mesure de faire face aux difficultés qui surgiront, les travaux arrêteront, les affaires languiront, les Métis voyant l'embarras financier où se trouve le Père, finiront par craindre un échec et retourneront à leurs anciennes craintes au sujet de la réussite de notre entreprise. Le manque de foi dans la réussite de notre oeuvre a été cause que les Métis n'osaient faire de grandes améliorations. Cette crainte était disparue depuis un an[6].

---

6 J-A. Thérien, ibid.

Pour prévenir une objection de la part de Mgr Legal il ajoute:

> Mais vous me direz, comment ferez-vous vous-même étant dans la colonie et n'ayant point de ressources pour subvenir aux dépenses courantes? A ceci je réponds: L'influence et partant la confiance sont deux éléments qui parfois triomphent de grandes difficultés. Et pour le moment, laissez-moi croire que j'avais une certaine influence sur cette population qui m'a permis de passer au milieu de difficultés plus grandes que celle qui se présente actuellement, et de retenir dans la colonie ces familles métisses que la pauvreté menaçait d'éloigner pour jamais. Il fallait entretenir dans leur coeur l'espoir que des temps meilleurs surgiraient pour eux. C'est cet espoir ainsi entretenu qui explique leur persistance à demeurer dans la colonie. Cet espoir, je doute que le Père Grandin puisse l'entretenir dans le coeur de nos familles métisses, encore bien moins le Père Balter. Admettant que la source est épuisée, que le Rév. Père Lacombe ne puisse rien donner, est-ce à dire que l'oeuvre doit tomber et périr nécessairement? Il y a longtemps que je prévois le jour où il sera impossible au P. Lacombe de nous procurer les ressources pour le soutien de notre colonie. Il y a longtemps que je prévois le jour où il nous faudra nous suffire et voilà pourquoi depuis longtemps je prépare les Métis à cet événement et je crois pouvoir dire que j'avais réussi. Au moment où je recevais l'ordre de quitter ma mission j'avais résolu de faire connaître à mes Métis notre position financière et leur dire que dorénavant je n'avais plus à compter sur les secours étrangers, mais sur le fruit de notre travail et sur leur concours.
>
> De plus, tout en reconnaissant que les sommes recueillies par le Père Lacombe seraient dépensées dans un court laps de temps, j'étais loin de me décourager et d'anticiper la fermeture de notre colonie. Je songeais aux ressources qu'il me restait pour faire fonctionner notre oeuvre et ces ressources me paraissaient suffisantes pour le maintien de notre oeuvre[7].

---

7 J-A. Thérien, ibid.

Après une longue énumération des moyens qu'il prendrait pour le financement de la colonie sans aide de l'extérieur, il conclut[8]:

> En supposant le cas où les ressources ne nous permettraient point de faire des dépenses alors nous partirons une école du jour en leur donnant le repas du midi seulement. Ces changements-là doivent être opérés sans créer une panique parmi la population. Ils demandent une connaissance approfondie de la situation, une influence plus qu'ordinaire et une préparation de longue main afin qu'ils puissent être operés sans secousses et sans risquer l'existence de la colonie. Il faut enfin, une main experimentée pour passer au travers de ces difficultés et non pas une main novice.
>
> Dans les circonstances actuelles ne vaudrait-il pas mieux que je retourne à mon poste, et faire face à l'orage le mieux possible et y demeurer jusqu'au dernier moment advenant le cas où il faudrait perdre tout espoir de sauver l'oeuvre du naufrage? C'est la pensée, la conviction intime et le désir bien arrêté du Rév. Père Lacombe. Quant à moi, je ne me dissimule pas les difficultés à surmonter, et je serais tenté de préférer un voyage dans l'Est à la perspective des soucis et des embarras qui m'attendent à la colonie. Mais d'un autre côté je croirais manquer à mon devoir si je restais muet dans la circonstance présente et en terminant, laissez-moi vous demander la permission de retourner dans la colonie pour continuer l'oeuvre commencée quels que soient les difficultés, les déboires qui puissent m'attendre.
>
> Un autre pourrait accompagner le Père Lacombe. Tous les Pères ici sont d'avis que le Rév. Père Grandin serait l'homme pour accompagner le Père Lacombe. Celui-ci désire le Père Grandin. Je viens de lire cette lettre au Père Lacombe qui m'a demandé de l'écrire. Il approuve en tout. Si vous pensez qu'un changement est nécessaire dans votre décision, télégraphiez, nous partons vendredi.
>
> J'écris ces mots sous la dictée du Père Lacombe.

---

8 J-A. Thérien, ibid.

Mgr Legal refuse d'obtemperer au désir du P. Thérien de retourner à sa mission au lieu de faire la tournée de quête, mais, par contre, il donne raison au gérant de la colonie pour le choix de son remplaçant[9]. En effet, ce n'est pas le P. Balter mais bien le P. H. Grandin qui dirige les destinées de Saint-Paul-des-Métis durant l'intérim. Le Père se dit en paix depuis qu'il a appris la présence de ce dernier là-bas, quoiqu'il ait peur que celui-ci, trop bon, fasse crédit aux Métis. Enfin, il corrige l'impression que Mgr Legal aurait pû avoir à la réception de la lettre de Calgary. Il affirme n'avoir pas voulu dire qu'il se sent indispensable au bon fonctionnement de la mission, mais qu'il voulait tout simplement protester avec véhémence contre son abandon.

La quête est lancée le vingt-huit août après un mois de préparation dans les coulisses. Voici comment on s'y prend.

Mgr Grandin accepte une invitation de son grand ami Mgr Duhamel d'envoyer des missionnaires rencontrer ses prêtres lors de leur retraite annuelle. L'évêque d'Ottawa suggère aussi que l'on tente d'en faire autant dans les divers diocèses du Québec.

---

9 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 4 septembre 1901.

Ecoutons le P. Thérien narrer l'histoire du travail d'approche:

> Notre première démarche fut à Ottawa où les prêtres étaient tous réunis à l'évêché.
>
> Au Père Lacombe incombait le soin de faire connaître à ces messieurs le motif de votre visite. [...] Il se sentait chez lui, dans une atmosphère tout-à-fait sympathique. Aussi mit-il en jeu tous ces moyens, et ils étaient grands quand il était bien disposé. [...] Quand il finit son discours par ces paroles: Messieurs, nous allons foncer, alors toute l'assemblée électrisée se leva debout en criant "Foncez, mon Père. On sera là". Ce fut un des plus beaux triomphes de sa vie de quêteux.
>
> A Nicolet, à Trois-Rivières, Valleyfield, Québec, même réception, même triomphe. A Montréal, il n'en fut pas tout-à-fait ainsi. Monseigneur Bruchési nous était très sympathique, mais quelques-uns de ses prêtres ne l'étaient pas, entr'autre l'abbé Proulx, mon ancien professeur de rhétorique, ancien recteur de l'Université Laval et alors curé de St-Lin. Aussi l'accueil fut plus ou moins gêné. Par malheur le Père Lacombe en montant sur la plateforme, s'appuya sur le coin d'une petite table, la fit chavirer, entraînant le cher Père avec elle dans sa culbute. Mgr de s'empresser de relever le Père Lacombe. Mais je vis de suite que le Père L. n'était plus en possession de ses moyens ordinaires en pareille circonstance. Il paraissait mal à l'aise et gêné. Pressentait-il l'opposition? L'avait-on averti? Toujours est-il qu'il se contenta d'annoncer froidement le but de votre visite dans Québec, de remercier Mgr et le clergé des faveurs passées et futures[10].

Décontenancé par l'accident mentionné par le Père Thérien et par le peu de sympathie de son auditoire, le

---

10 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé écrit en 1930, p. 7-8.

Père Lacombe l'est encore plus par la réaction suivante[11]:

> A peine avait-il fini que M. Proulx se lève en disant qu'il n'avait pas d'objection à ce que le P. Lacombe fit appel de nouveau à la générosité de Québec, mais qu'il aimerait savoir comment les affaires du diocèse de Saint-Albert étaient gérées par le P. Leduc alors procureur du diocèse. Le discours de M. Proulx ne fut pas un succès. Presque tous les prêtres suivirent le P. Lacombe à sa sortie de la salle et chacun de lui répéter d'oublier l'incident et de venir dans leur paroisse respective où il serait bien accueilli et par le clergé et par les fidèles. De fait il en fut ainsi à l'exception de deux ou trois places dont les curés étaient de l'école de M. Proulx.
>
> Dans le passé M. Proulx était un grand ami des Oblats, mais la nomination du Père Langevin sur le siège épiscopal de St-Boniface à l'encontre de M. Cherrier, protégé de M. Proulx, avait indisposé ce dernier contre les Oblats, surtout ceux de l'Ouest. Plus tard alors que nous parcourions les paroisses, je fis la rencontre de M. Proulx qui me dit: "Tu sais, Thérien, tu peux venir quêter chez nous, mais le P. Lacombe, non." "Si le Père Lacombe n'est pas digne de quêter chez vous, je le suis encore bien moins." Le vieux Proulx, comme nous l'appelions au collège, en voulait surtout au Père L. qui avait travaillé très activement en faveur du Père Langevin.

Avant de donner quelques détails sur la quête elle-même, déterminons exactement quels en sont les buts. Est-ce exclusivement pour remettre à flot les finances de la colonie? Non, certes. Ce n'est là qu'une seule des trois fins poursuivies, et celles-ci se trouvent exposées dans une lettre ouverte du P. Lacombe aux amis de la propagation

---

11 J-A. Thérien, ibid.

de la foi[12]. Il faut venir en aide aux immigrants en général puis aux Galiciens en particulier. En troisième lieu il faut secourir Saint-Paul-des-Métis.

Malgré cela, bien des Pères oblats de l'Ouest et de l'Est veulent absolument croire que la colonie soit la seule bénéficiaire de la quête. Ils s'y opposent. Même Mgr Langevin y met son mot:

> Je trouve inopportun et regrettable le mémoire du bon Père.
> D'abord, il s'impose trop. [...] En outre, ce n'était pas le moment de lancer ce mémoire qui sollicite la charité en faveur des Métis tout spécialement, quand il y a une oeuvre bien plus importante, celle de l'établissement des paroisses, de notre séminaire, et tant d'autres.
> Troisièmement, nos Pères à St-Albert et à Montréal surtout (un peu moins ici parce qu'on craint de me choquer) sont par trop opposés à l'oeuvre des Métis et au Père Lacombe lui-même pour qu'un appel de sa part soit bien reçu.
> Comme conclusion, je demande en grâce que le P. Lacombe ne soit plus autorisé à écrire de la sorte sur des sujets d'intérêt général.
> Tout cela ne m'empêche pas d'aimer beaucoup ce cher Père et de lui rendre justice; mais je crois que, malgré son éloquence irrésistible et son grand coeur d'apôtre, il a fait du tort à tout notre pays en ces derniers temps et en Canada et en Europe[13].

Les documents restent muets sur la réaction des autorités de Saint-Albert à la lettre de Mgr Langevin,

---

12 A. Lacombe, Eloquent et Magnifique Appel du Vénérable Père Lacombe aux catholiques de la Province de Québec, communiqué aux journaux, [tôt en janvier 1902].

13 Mgr A. Langevin, lettre à Mgr E. Legal, 24 janvier 1902.

mais il semble bien qu'elles refusent de s'en émouvoir. Le métropolitain a beau dire, "j'envoie au bon P. Lacombe une longue lettre [...]. Elle est toute à l'avantage du diocèse de St-Albert"[14], cela ne suffit pas à effacer les quelques préventions qu'ont les évêques de Saint-Albert contre lui. On les devine dans cet extrait du Journal quotidien de Mgr Legal:

> Le P. Lacombe est parti ce matin pour son grand voyage en Europe, à Rome, en Autriche, à Jérusalem, où il accompagnera Mgr Langevin en pourvoyant lui-même à tous les frais du dit voyage. [...] il va partir pour Montréal et il doit recueillir au moins $2000 avant de se mettre en route. C'est très bien. J'ai donné mon consentement. C'était un plan arrêté entre lui et Mgr l'Archevêque et je ne pouvais guère m'y opposer. C'est égal. Si un évêque exploitait de cette façon un des missionnaires de Mgr Langevin, je ne sais ce que ce dernier en penserait. Il est vrai qu'il est entendu que s'il y a des profits et des ressources recueillies au cours de ce voyage, tout sera divisé également entre S. Boniface et S. Albert. Mais y aura-t-il des profits d'abord? Puis dans tout ce temps j'aurais pu utiliser le P. Lacombe pour travailler uniquement pour ce diocèse. Enfin il ne reste plus qu'à espérer que les profits seront assez considérables et par conséquent que notre part ne sera pas insignifiante[15].

Bien que consignée dans un carnet une année après la lettre de Mgr Langevin citée plus haut, cette note de Mgr Legal est symptomatique d'un malaise latent quoique non aigu entre les deux évêques.

---

14 Mgr A. Langevin, ibid.

15 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 10 mars 1903.

Sans doute, toutefois, Mgr Langevin avait quelque peu raison. La situation dans le pays était fort compliquée par suite de la question des écoles de l'Ouest, de l'émigration des Canadiens français vers les Etats-Unis plutôt que vers nos prairies, des quêtes pour les écoles catholiques en dehors du Québec dont les fruits, au dire de certains, n'étaient pas toujours appliqués à ces institutions. D'ailleurs, pour disculper le P. Lacombe il faut répeter qu'il agissait toujours comme délégué soit de Saint-Albert soit même de Saint-Boniface et selon les ordres de ses supérieurs. Il est possible que, parfois, son zèle et son enthousiasme naturels l'aient poussé à mettre plus d'emphase sur un point particulier que sur l'ensemble d'un problème, mais, dans le cas présent, il ne faut pas trop l'en blâmer. Les Métis n'ont-ils pas droit qu'on les aide à conserver leur foi et à sauver leurs âmes autant que les immigrants venus de partout? Ne sont-ils pas occupants plus anciens de l'Ouest? N'ont-ils pas rendu d'immenses services à l'Eglise et n'ont-ils pas conquis toute l'affection du vieux missionnaire? Et puis, le P. Lacombe se plaint de l'attitude de trop de jeunes confrères qui ignorent l'histoire de l'Ouest et qui, en conséquence, dédaignent trop les Métis. Leur façon d'agir l'exaspère tout autant que celle des "visages pâles" qui envahissent les

prairies au dam des Indiens et de ses Métis[16].

Faut-il donc tant lui en vouloir si, dans ses sermons au Québec, il est porté à insister peut-être plus sur les besoins de la colonie, son oeuvre bien à lui, que sur les autres besoins du diocèse? Ni lui ni ses collaborateurs oublient la triple fin de la quête. Le P. Thérien l'affirme:

> Le but de la collecte dans tout Québec n'était pas comme on l'a publié parmi nos Pères de récolter des fonds pour la colonie des Métis, mais surtout de venir en aide au diocèse qui était acculé à une banqueroute faute de fonds pécuniers [lire pécuniaires]. Aussi faudrait voir le Père Lacombe s'exclamer en recevant un télégramme du Père Leduc le premier dimanche que nous quêtâmes, demandant de leur envoyer immédiatement le résultat de nos premières quêtes: "Les voyez-vous déjà la g.... grande ouvarte prêts à avaler notre argent." De fait, le Père Mérer avait émis un chèque qui ne put être honoré faute de fonds. Le manque d'argent et l'arrivée de nombreux colons galiciens était le motif de ces quêtes à travers la Province de Québec. Monseigneur prévoyait qu'il faudrait venir au secours de ces colons si nous voulions les garder à notre foi, surtout les Galiciens sur lesquels les protestants avait jeté leur dévolu[17].

Enfin, le P. Lacombe savait fort bien qu'il ne pourrait retenir pour Saint-Paul-des-Métis qu'un quart des

---

16 Katherine Hughes, Father Lacombe, The Black-Robe Voyageur, Toronto, Briggs, 1911, p. 420.

17 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 8.

sommes perçues. Ainsi en avait déterminé Mgr Grandin[18]. Un quart irait au petit séminaire de Saint-Albert et le reste payerait les dépenses générales du diocèse[19].

Dans son appel par voix des journaux, le P. Lacombe souligne une raison pour les gens du Québec de donner généreusement, celle de la volonté du Saint Père:

> Comme le Saint Pontife Léon XIII s'informait auprès de moi de l'état de nos missions, des secours qu'elles recevaient, je disais à Sa Sainteté que nous recevions de l'aide de l'Europe et du Canada, et Elle s'empressa de me dire: "Mais, mon enfant, ce n'est pas à la France à avoir soin de vous, c'est bien à la Nouvelle-France, si catholique, c'est à votre patrie qu'il appartient de vous soutenir, en étendant son empire religieux dans l'Amérique du Nord[20].

Pour se ménager une bienvenue plus sincère et plus complète dans les divers diocèses, les missionnaires ne se contentent pas de s'adresser aux prêtres au cours des retraites annuelles et aux fidèles par la presse, ils persuadent les chancelleries épiscopales d'écrire une lettre officielle à tous les curés.

---

18 Mgr V. Grandin, lettre à Mgr E. Legal, 9 octobre 1901.

19 Katherine Hughes, op. cit., p. 414.

20 A. Lacombe, Eloquent et Magnifique Appel du Vénérable Père Lacombe aux catholiques de la Province de Québec, communiqué aux journaux, [tôt en janvier 1902].

La plus éloquente est signée du Cardinal Bégin de Québec:

> Les Missions du Nord-Ouest créées par le zèle de nos illustres prédécesseurs, fécondées par les travaux apostoliques des Missionnaires de ce diocèse, qui ont été les pionniers de la foi dans ces lointaines régions, illustrées ensuite par les Evêques Provencher, Taché, Grandin, et par les admirables fils de Monseigneur de Mazenod, les Oblats de Marie Immaculée, sont aujourd'hui, financièrement parlant, dans une condition bien pénible. [...]
>
> Ce vaste territoire, vers lequel se dirigent tous ces immigrants, forme partie de notre pays; ces étrangers d'hier sont aujourd'hui des nôtres, nos frères sinon par le sang au moins par le lien de la foi qui est aussi celui de la charité. Sans doute, nous devons favoriser les chrétientés naissantes par nos aumônes à l'admirable oeuvre de la Propagation de la Foi; mais allons-nous fermer les yeux sur les besoins qui existent chez nous? Sera-t-il dit que nous aurons délaissé les missions édifiées par le dévouement admirable des Thibault, des Poiré, des Bourassa, des Laflèche, que le diocèse de Québec y a envoyés, il y a plus d'un siècle? Non, il n'en peut être ainsi!
>
> Le vénérable Père Lacombe malgré ses 75 ans qui lui donnaient bien droit au repos, n'a pu tenir devant les besoins pressants de ces missions si chères à son coeur d'apôtre. Il est venu de nouveau les recommander à la charité des fidèles de la Province de Québec. Nous lui donnerons dans la mesure de nos moyens, mais de bon coeur; ce qui réjouira doublement cet illustre missionnaire de la Rivière-Rouge. Il passera successivement dans les paroisses de ce diocèse; recevez-le avec charité, et avec le respect dû à ses cheveux blancs et aux services insignes qu'il a rendus à l'Eglise. Son passage au milieu de nous est un gage de bénédiction, sachons nous en montrer dignes[21].

---

21 Cardinal L. N. Bégin, lettre à tous ses curés, 19 juin 1902.

Commencée officiellement à la fin de juillet 1901, la quête se prolonge jusqu'au milieu d'octobre 1902[22]. Les principaux artisans en sont les Pères Lacombe et Thérien, mais ils sentent le besoin de renforts. En février 1902, le premier des deux fait écrire le second à Mgr Legal:

> Le Père Lacombe contemple l'idée de vous demander le P. Damase Dubois[23] pour venir nous aider.
> Le P. Lacombe est assez bien. Cependant je trouve qu'il vieillit beaucoup. Hier il lui a pris des étourdissements, il a été obligé de se coucher ne pouvant plus demeurer debout. Il est toujours actif et tient à finir les quêtes au plus vite. Je ne vois pas que nous puissions les terminer avant l'automne. Le Père Dejuise et Dozois étant au ministère paroissial ne pourront plus nous aider. Nous espérons pourtant avoir l'aide des Pères après Pâques[24].

Les Pères sollicitent la collaboration de leur confrère de l'Ouest car il faut profiter de l'attitude sympathique des gens avant qu'elle ne se refroidisse. D'ailleurs ils se sentent incapables de compléter le travail à eux seuls. En effet, ils ont perdu l'appui des Pères dont les noms paraissent dans la lettre citée plus haut, celui des

---

22 A. Lacombe, lettre de remerciement aux curés et aux amis des missions, 15 octobre 1902.

23 Un Oblat de l'Alberta, ancien curé de Wetaskiwin.

24 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 25 février 1902.

Pères Beaudry et Lajanière[25], ainsi que celui de Mgr Legal parti de Saint-Albert le sept ou le huit octobre 1901 pour les rejoindre. Arrivé à Montréal le treize ou le quatorze, il s'y mettait à l'oeuvre et y demeurait jusqu'au trois février 1902[26].

Pour sa part, le P. Thérien revient à Edmonton le dix-huit juin 1902, laissant le P. Lacombe seul. Son absence de Saint-Paul-des-Métis a donc duré un an et deux jours puisqu'il y retourne le vingt-trois juin[27]. De son côté, le P. Lacombe quitte l'Est en octobre ou novembre.

Il serait fort intéressant de donner tous les détails de cette aventure dans la vieille province, mais il faut se limiter à quelques paragraphes:

> Le premier dimanche nous allâmes, le Père Lacombe au Sacré-Coeur et moi à Ste. Brigitte de Montréal. Tous deux nous étions plus ou moins énervés, surtout moi qui en étais à mes débuts dans l'art du quêtage. "Tiens me dit le Père Lacombe, j'aimerais autant manger du foin dans la rue que d'aller quêter ce matin." "Moi donc," lui dis-je[28].

---

25 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 juillet 1902.

26 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 2 octobre, 14 octobre 1901; 28, 29, 30 janvier 1902; 3 février 1902.

27 Mgr E. Legal, ibid., 18, 19 et 20 juin 1902.

28 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 8.

La suite de ce premier récit démontre bien la générosité des curés de l'Est mais aussi un peu la fierté qu'ils ont pour leurs paroisses:

> A Ste-Brigitte, M. Demers était cure. Je le connaissais bien ayant été au collège ensemble. La veille il était venu nous rendre une visite et le P. Lacombe lui avait annoncé que je quêterais chez lui le lendemain qui était un dimanche. Je crus que la nouvelle avait plus ou moins plu au curé. Aussi ce ne fut pas sans appréhension que je me présentai le lendemain à 5 h. du matin chez Démers. Mais la réception fut des plus sympathiques, et le curé à qui je manifestais mes appréhensions, me dit: Ne crains rien, chauffe mes gens et ramasse autant que tu pourras. Hier je n'étais pas bien content quand le P. Lacombe me fit l'honneur de choisir ma paroisse, la première, parce que mes gens ne sont pas avertis, alors que les autres le seront d'avance et donneront davantage. Qu'à cela ne tienne, lui dis-je. Je vais mettre tout dehors et la somme collectée vous fera honneur ainsi qu'à votre peuple. C'est sous l'empire de ces sentiments que je montai en chaire à 5 h. et demie pour n'en descendre qu'à midi et demi ayant eu à prêcher et quêter à cinq messes. Pour mon premier essai, ce fut un bon. Le résultat fut des plus satisfaisants, 110 dollars et vingt piastres en or du curé, comme contribution personel [sic]. Avec la quête du P. Lacombe, nous pûmes envoyer immédiatement à St-Albert la somme de 250 dollars environ, le produit de nos deux quêtes[29].

La première réaction de M. Démers à l'annonce qu'on serait chez lui sans avertissement au préalable fait réflechir les organisateurs et les pousse à mieux préparer leur

---

29 J-A. Thérien, ibid.

programme. Le P. Thérien poursuit sa narration:

> Je fus chargé d'ecrire quinze jours d'avance aux cures, leur annonçant qu'à telle date nous serions chez eux pour prêcher et faire la collecte. D'ailleurs les curés avaient été mis au courant de notre manière d'agir lors de leur rencontre avec le Père Lacombe à la retraite. De sorte que tous s'attendaient à notre visite un dimanche ou un autre. Tous demandaient à être avertis d'avance afin de préparer leurs paroissiens. De la sorte, un courant d'émulation s'établit dans toutes les paroisses de la Province. C'est à qui des paroisses auraient surpassé leur voisine. Pendant deux ans ce fut un branle-bas général. Parfois nous étions six ou sept dévalisant la bonne Province de Québec. Tous les lundis nous revenions à St-Pierre rapporter nos recettes du dimanche au Père Lacombe. A moins d'être retenus par un bon curé qui voulait se payer le luxe d'une petite promenade, ce qui m'est arrivé assez souvent.
>
> J'eus en partage les diocèses de Nicolet, Trois-Rivières, Valleyfield et quelques paroisses dans le diocèse de Montréal. Je parcourus 110 paroisses. Tous les dimanches je faisais deux paroisses. A la Grand'messe dans une paroisse et aux vêpres dans une autre. Généralement le bedeau me conduisait avec le cheval du curé dans une autre paroisse pour les vêpres. Ainsi tous les dimanches pendant un an. Partout nous étions reçus avec la plus grande hospitalité. Tous avaient à coeur de donner, et de donner largement. Les curés étaient d'une amabilité sans pareille. Si la quête ne rapportait pas autant que la paroisse voisine, le curé y mettait du sien pour combler la différence. Le métier de quêteux n'est pas très agréable de sa nature, mais dans des conditions semblables la tâche était non seulement supportable mais même agréable[30].

Les Pères essuient parfois des rebuffades. Ainsi, un samedi soir, le P. Thérien arrive chez un curé endoctriné par M. Proulx. Le chef de paroisse le reçoit plus que

---

30 J-A. Thérien, ibid., p. 9.

froidement, s'absente du souper mais revient durant la veillée. Il s'intéresse aux progrès de l'Eglise dans l'Ouest mais ne dit pas un mot de la quête du lendemain. Malgré cela, le dimanche lui fournit une surprise:

> Le lendemain, je dis ma messe, prends mon déjeuner et me rends au fumoir. La grand'messe commence. J'entendais le chant de l'asperges, du kyrie, du gloria, de l'épître; de mon curé pas de nouvelle. Tout-à-coup il s'amène à la course me disant avec un certain malaise qu'il n'avait pas annoncé ma visite le dimanche précédent, que par conséquent, je ne ramasserais pas grand chose, tout au plus une quinzaine de piastres et que sur cette somme il prendrait sa quête ordinaire qui était généralement de sept ou huit dollars. Oh, Monsieur le curé, lui dis-je, je ne viens pas m'imposer et je n'ai pas à connaître les raisons de votre attitude. Aussi je ne ferai pas la quête. Seulement, si vous n'avez pas d'objection, j'entretiendrai pendant quelques instants vos fidèles des problèmes qui occupent l'Eglise de l'Ouest en ce moment, mais je ne dirai rien au sujet de la quête... Oh, non, me dit-il, vous allez prêcher et faire la quête, mais vous ne ramasserai pas beaucoup, je vous préviens. Sur ce nous nous rendons à l'église alors que le vicaire finissait l'évangile. Et sans être annoncé par le bonhomme, je monte immédiatement en chaire, et commence mon sermon.
>
> Il faut avouer, que j'étais plus qu'ému en face de tels procédés. Aussi m'étant [sic] toute ma confiance en Dieu, je me lançai à fond de train, bien résolu de réveiller la sympathie des fidèles alors que je n'avais pu gagner celle du pasteur[31].

Ni le prédicateur ni le curé ne s'attendaient aux résultats obtenus.

Le sermon et la quête finis, le P. Thérien retourne à la sacristie et présente le panier au pasteur. Au

---

31 J-A. Thérien, ibid., p. 9-10.

presbytère, le curé, satisfait de la tournure des événements, prend ses huit dollars et en donne quatre-vingt-dix au missionnaire. Il affirme que les Oblats ont le tour de magnétiser les gens, puis il se retire dans son bureau.

Ceci permet aux marguilliers et à plusieurs notables de la paroisse de venir présenter leur obole personnelle au P. Thérien. Un bon vieux prêtre retiré, grand ami des Oblats et bienfaiteur des missions de l'Ouest, arrive en disant: "Que je suis heureux de la leçon que vient de recevoir monsieur le curé. J'espère qu'il en profitera. Voici mon obole, un cinquante dollars en or[32]". La quête se chiffre alors à deux cent dix dollars.

Une telle réception est plutôt rare, ajoute le P. Thérien. Au contraire il ne tarit pas de louanges pour le clergé et les gens de la province de Québec, surtout pour ceux des diocèses de Nicolet et de Trois-Rivières où il travaille le plus. Mgr Gravel, grand ami des missions de l'Ouest lui aussi, se surpasse et l'encourage "à piller mon diocèse, car nos gens ne peuvent jamais trop donner, c'est la charité qui sauve. Dites-leur bien cela et ramassez autant que vous pourrez[33]".

---

32 J-A. Thérien, ibid., p. 10.

33 J-A. Thérien, ibid.

Consultons le même document au sujet des dons particuliers[34].

Les Pères Lacombe et Thérien voulaient absolument découvrir un bienfaiteur qui consentirait à débourser le coût d'une église à la colonie. De fait, un tel édifice était fort nécessaire par suite de l'accroissement de la population métisse.

L'homme charitable qu'ils trouvent est Rodolphe Forget, riche banquier de Montréal. Il faut saisir le moment psychologique pour obtenir une contribution de ce gentilhomme généreux à ses heures. Le premier ministre de la province de Québec et beau-frère de M. Forget, M. Taillon, en avertit le P. Lacombe: "Forget a la réputation d'être un peu serré, mais parfois il éprouve des scrupules et c'est alors qu'il faut l'approcher. Je vous dirai quand ce sera le moment propice"[35]. Bientôt, M. Taillon envoie le message annoncé.

Le P. Thérien, toujours dans le même historique, nous décrit d'une façon très vivante la démarche entreprise

---

34 J-A. Thérien, ibid., p. 10-11.

35 J-A. Thérien, ibid., p. 11.

avec succès:

> Arrivés à la demeure somptueuse du banquier, nous y trouvâmes M. Forget, sa dame et M. Taillon. La réception fut des plus cordiales. Toutefois, sans perdre une minute, madame Forget, tout en souriant, s'empresse de mettre en garde son mari contre les projets du P. Lacombe, dont la réputation de quêteur émérite était bien connue. "Tu sais, Rodolphe, j'ai mes quêteux que je dois satisfaire avant tout autre (et de ce nombre était Mgr Bruchési)." Alors le P. Lacombe voyant qu'il avait affaire à forte partie, se fit aimable au possible. Et Dieu sait s'il était passé maître en ce genre quand il le voulait! Aussi, pendant quelque temps, ce fut une vraie guerre de guérilla entre le P. L. et madame.
>
> De temps en temps, Taillon disait un bon mot en faveur du Père L. Finalement, M. Forget qui s'était contenté de sourire pendant l'altercation qui, il faut le dire, fut des plus courtoises de part et d'autre, se lève en faisant un signe à nous deux, et se dirige vers son office [lire bureau].
>
> M. Forget se fait expliquer dans tous les détails l'oeuvre de la colonie, son but, et les moyens que nous avions à notre disposition pour maintenir et développer notre oeuvre. Alors, prenant un blanc de chèque, il le signe et le présente au P. Lacombe qui, à la vue de la somme inscrite, s'écrit [sic]: "Mais, est-ce possible? Vous ne vous êtes pas trompé, M. Forget?" "Est-ce trop, mon Père?" Alors je vois encore le cher Père se jeter en pleurant de joie au cou du banquier qui à peine peut retenir ses larmes. Le chèque avait une valeur de 5000 dollars. M. Forget avait mis pour condition que l'église serait sous le vocable de la Ste Vierge.
>
> Au retour à la maison, le cher Père me disait: "Vois-tu mon p'tit Père, ces affaires-là, ça fait du bien". "Oui", lui dis-je, "ça met du coeur au ventre pour continuer la quête[36]".

Le montant total des dons privés se chiffre à $8.721.54, soit $3.721.54 en plus de l'aumône de Rodolphe

---

36 J-A. Thérien, ibid., p. 11.

Forget[37]. Deux cent cinquante dollars de cette somme proviennent de L. J. Forget[38], mais il est impossible de déterminer au juste qui sont les autres donateurs.

Le premier décembre 1902, un conseil vicarial à Saint-Albert auquel assiste le P. Lacombe fait le partage des fruits de la quête[39]. Des $22.900.95 recueillis dans les paroisses la caisse épiscopale garde une moitié ou la somme de $11.450.54, le petit séminaire en reçoit $5.725.27 et la colonie autant. On respecte la volonté de M. R. Forget en versant les cinq mille dollars à Saint-Paul-des-Métis, tandis que le diocèse conserve le reste des dons particuliers, c'est-à-dire $3.721.54.

Le P. Lacombe, croyant que tout cela représentait une fortune suffisante pour mettre le diocèse et la colonie à l'abri du besoin, avait, le 15 octobre précédent, fait ses adieux et présenté ses remerciements au clergé ainsi qu'aux gens du Québec en ajoutant qu'il les quittait "sans doute pour toujours"[40]. Le seul don supplémentaire qu'il

---

37 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 1 décembre 1902.

38 L. J. Forget, lettre à A. Lacombe, 7 juillet 1902.

39 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 1 décembre 1902.

40 A. Lacombe, lettre aux curés et aux fidèles de la province de Québec, 15 octobre 1902.

leur demande --sa dernière requête, pense-t-il-- ce sont quelques livres pour les missionnaires.

Quelle illusion chez le P. Lacombe! Cette somme supposée fabuleuse va fondre entre les doigts du procureur du diocèse et ceux du P. Thérien. En effet, Mgr Legal écrit:

> Le P. Leduc nous informe qu'au 30 juin la caisse épiscopale à Montréal était de $12.839. Un mois après, le 31 août... $9.315. Différence pour deux mois $3.534, soit 1762 pour un mois. Donc dans un an on dépenserait 1762 X 12 ou $21.144. C'est presque décourageant[41].

De son côté, le P. Thérien ne peut faire des miracles, surtout quand il est à construire le couvent-pensionnat. Au quatorze février 1903, il annonce au P. Lacombe que déjà plus de cinq mille dollars des quêtes sont dépensés et, en plus, il a onze cent dollars de dettes[42]. A cette nouvelle, le P. Lacombe a des moments de mauvaise humeur, et il écrit une lettre à Mgr Legal où il se plaint de sa colonie ennuyeuse. Bientôt toutefois il regrette son emportement car il aime toujours ses Métis et, en plus, il ne veut pas que l'on dise avec un sourire nécessairement

---

41 Mgr E. Legal, ibid., 1 décembre 1902.

42 Katherine Hughes, op. cit., p. 421.

narquois: "Nous savions bien que les plans du P. Lacombe étaient une utopie"[43].

Las, très las de ses innombrables pérégrinations de moine quêteur, il ne sait trop que faire, et malgré cela il trace ces lignes:

> Mon cher Père Thérien, gardez, malgré tout, votre courage, et je veux en faire autant! Au moins, l'avenir dira que nous avons tout tenté pour faire réussir notre entreprise. Et qui sait? Le secours peut venir d'où l'on attend le moins[44].

Il a bien raison car bientôt lui arrive une lettre porteuse d'un don de deux mille dollars. Son ami, Lord Mountstephen[45], d'Angleterre l'encourage par ces mots:

> J'ai reçu votre missive du 21 janvier. Je n'ai nullement oublié ni vous ni les jours de jadis que vous me remémorez. Je pense que vos efforts pour enseigner aux jeunes Métis des habitudes d'industrie afin de les mettre à même de gagner leur vie, sont une excellente chose, tout en étant une oeuvre réellement chrétienne. Puissiez-vous réussir en plein.

Mis en appétit par cette aumône, le P. Lacombe, le 29 novembre 1903, annonce sa décision d'aller à Saint-Paul, Minnesota, New York, Buffalo, Philadelphie, Baltimore et Montréal. Mgr Legal et son conseil accordent la permission

---

43 Katherine Hughes, op. cit., p. 421.

44 Sr de la Providence, Un Apôtre du Nord-Ouest canadien: Le Père Lacombe, "L'Homme au Bon Coeur", Montréal, Le Devoir, 1916, p. 437.

45 Lord Mountstephen, lettre à A. Lacombe, 4 mars 1903.

voulue. Avec une pointe d'ironie, l'évêque ajoute:

> Il veut faire tout cela incognito. Je regrette alors qu'il avait dévoilé ce projet en compagnie du P. Danis et du jeune Fr. Morkin, mais on recommande aux deux le plus profond silence jusqu'à la fin du voyage. Ils promettent; mais le P. Lacombe lui-même ne trahira-t-il pas son secret à d'autres? En tous cas, le sort en est jeté et il ira[46].

A Saint-Paul, Minnesota, le président du chemin de fer Grand-Nord, James Hill, lui donne cinq mille dollars. A New York, Thomas Ryan, et à Montréal, Thomas Shaughnessy ajoutent d'autres milliers de dollars. Enfin, des deux mille dollars promis dans son testament, Mme Forest consent dès maintenant à en donner les cinq cents destinés à l'oeuvre métisse. Une moitié de cette somme est employée à l'achat de deux chevaux de route[47].

Combien de ces dons substantiels sont consacrés à Saint-Paul-des-Métis? La réponse est difficile car les documents sont trop sobres. Du moins, d'après un biographe du P. Lacombe, les cinq mille dollars de M. Hill prennent la direction de la colonie[48].

Voyons où en est alors la situation financière.

---

46 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 29 novembre 1903.

47 Mgr E. Legal, ibid., 7 mars 1904.

48 Katherine Hughes, op. cit., p. 435.

CHAPITRE DEUXIEME

LES FINANCES

A.- TRACASSERIES

Déjà en 1898, la colonie est presque acculée à la banqueroute, mais, vaille que vaille, le gérant réussit, à coup d'épargnes et de sacrifices, à prolonger son existence.

La situation est aussi incertaine et troublante à l'été 1901[1], de même à la fin de l'année suivante[2], et de nouveau en 1903[3].

On cherche à se nourrir d'illusions en prédisant des jours meilleurs, mais chaque fois on recule la date où l'oeuvre pourra se suffire sans aide extérieure. Ainsi, le 20 juillet 1901, le P. Thérien semble persuadé qu'il a suffisamment préparé ses Métis à prendre au sérieux leurs

---

1 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901; Katherine Hughes, Father Lacombe, The Black-Robe Voyageur, Toronto, Briggs, 1911, p. 409; Mgr A. Langevin, lettre à Mgr E. Legal, 2 septembre 1901.

2 A. Lacombe, Eloquent et Magnifique Appel du Vénérable Père Lacombe aux Catholiques de la Province de Québec, communiqué aux journaux, [janvier 1902]; J-A. Thérien, lettres à A. Lacombe, 22 juillet et 25 décembre 1902; Sr de la Providence, Un Apôtre du Nord-Ouest canadien: Le Père Lacombe, "L'Homme au Bon Coeur", Montréal, Le Devoir, 1916, p. 432.

3 Katherine Hughes, op. cit., p. 421.

responsabilités envers leur paroisse et leur école. Une lettre à son évêque énumère tous les moyens qu'il adoptera, s'il retourne à sa mission après la quête au Québec, pour que Saint-Paul-des-Métis se tire d'affaire seul:

> En reconnaissant que les sommes recueillies par le P. Lacombe seraient dépensées dans un court laps de temps, j'étais loin de me décourager et d'anticiper la fermeture de notre colonie. Je songeais aux ressources qui me resteraient pour faire fonctionner notre oeuvre et ces ressources me paraissaient suffisantes pour assurer le maintien de notre oeuvre jusqu'au jour où les circonstances nous permettraient de pousser plus avant la voie du progrès[4].

Il énumère ensuite la liste des revenus probables. Il demandera au ministre des Postes d'augmenter de trente à quarante ou cinquante dollars par mois son salaire comme directeur du bureau local; il prétend que M. Haultain ne pourra indéfiniment résister à la pression du P. Lacombe et à la sienne, de sorte qu'il pourra compter sur un apport de trois ou quatre cents dollars; les Soeurs lui ont promis de l'aide[5]; les quatre-vingts à cent porcs, les bêtes à cornes et les chevaux seront de plus en plus une source de revenus.

---

4 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901.

5 Voir à la page 219.

D'ailleurs, les constructions principales achèvent, et donc les dépenses diminueront dans ce domaine. Enfin, s'il le faut absolument, on pourra refuser tout pensionnaire pour n'avoir à entretenir qu'une école du jour.

Est-il bien convaincu de pouvoir se tirer seul d'affaire? Y aurait-il, par contre, une part d'autosuggestion? Peut-être les deux.

Le P. Lacombe aussi veut être optimiste lorsque, en janvier 1902, il compose ces lignes:

> Encore un peu de temps, et avec ce que nous avons déjà fait dans cette colonie, qui prospère, nous espérons n'avoir plus besoin d'implorer le secours des autres[6].

Son but principal est évidemment de faire croire aux gens de l'Est que tout va bien afin qu'ils ouvrent plus grandes leurs bourses car personne ne voudrait donner à une oeuvre expirante. A n'en pas douter, il espère que la quête soit réellement assez belle pour que, enfin, la colonie se remette à flot et se tire d'affaire elle-même.

Quelle différence entre l'article imprimé dans l'Est et ce paragraphe du P. Thérien écrit à la fin de la

---

6 A. Lacombe, Eloquent et Magnifique Appel du Vénérable Père Lacombe aux Catholiques de la Province de Québec, [janvier 1902].

même année:

> Ces jours derniers j'attendais quelques mots de vous avec une anxiété fébrile. J'étais dans un état où les plus énergiques mêmes ont besoin d'encouragement. Je voyais tout en noir depuis deux ou trois jours.
>
> A la vue des difficultés de tous les instants, de l'ouvrage écrasant qui déborde de toutes parts, des travaux à exécuter, du petit nombre de Frères convers à ma disposition, du grand nombre d'engagés qu'il me faut payer, je me sentais pris de découragement, et l'avenir m'apparaissait sous des couleurs bien sombres. J'aurais aimé rencontrer quelqu'un à qui j'eusse pu me confier et déverser le trop-plein de mon coeur, ou, encore mieux, j'aurais aimé un mot de votre part pour me rassurer et me mettre un peu de confiance au coeur[7].

Le biographe du P. Lacombe qui rapporte cette attitude du P. Thérien donne aussi la réponse du premier:

> Malgré les soucis et les contrariétés, que vous et moi avons eus depuis le commencement, dans l'intérêt de notre oeuvre de rédemption, ne nous lassons pas d'espérer en la providence divine!
>
> Je vous avoue, cependant, que j'ai moi aussi le coeur malade en songeant à la situation financière des affaires de la colonie, et cela malgré toutes nos quêtes. Vraiment le problème devient de plus en plus inquiétant. Mais courage, Dieu y pourvoira[8].

Un moment, ajoute le même biographe, les deux auraient songé à vendre les animaux de la ferme et même à fermer l'école afin de payer les dettes. Les Metis y auraient vu l'annonce de la fin prochaine de la colonie. En

---

7 Sr de la Providence, op. cit., p. 436-437. Voir la lettre très pessimiste à l'appendice numéro 9.

8 Sr de la Providence, ibid., p. 437.

conséquence le P. Lacombe fait sa tournée de 1903-1904.

A la fin de 1903, le P. Thérien se console en affirmant que ça pourrait aller plus mal[9].

Très peu de mois avant le dénouement fatal mais imprévu, le P. Lacombe est à Saint-Boniface où il dépeint la situation en termes enthousiastes. La revue mensuelle de l'archevêché résume ainsi l'entrevue:

> Il y a tout lieu de croire que l'oeuvre pourra se suffire à elle-même d'ici deux ans. C'est donc un beau succès et nous en félicitons le digne Père Lacombe.
>
> C'est une des oeuvres les plus admirables de nos infatigables missionnaires oblats, les grands amis et bienfaiteurs des gens du pays. Les Métis doivent au bon Père Lacombe une éternelle reconnaissance, et ceux qui ont contribué à cette oeuvre ont bien mérité de l'Eglise et de ce pays[10].

Faut-il s'étonner des accès de pessimisme chez les deux prêtres à la vue des dettes, des grands besoins et de l'incertitude du lendemain?

Mgr Langevin écrit en janvier 1902, "quand même vous ramasseriez $100.000, vous n'en auriez pas trop"[11]. Il fait allusion à la quête pour tout le diocèse de

---

9 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 21 décembre 1903.

10 Anonyme, Le R. P. Lacombe et la Colonie des Métis, article dans les Cloches de Saint-Boniface, vol. 3, no 1, livraison de janvier 1904, p. 12.

11 Mgr A. Langevin, lettre à A. Lacombe, 31 janvier 1902.

Saint-Albert, de sorte que la colonie elle-même n'en aurait pas trop d'un quart de cette somme.

En juillet 1902, les deux mille dollars de provenance québecoise remis au P. Grandin pour l'oeuvre sont déjà fortement entamés. Il lui a fallu payer plus de deux tiers de cette somme pour se procurer et scier le bois requis pour l'école et l'église. En plus, dès son retour, le P. Thérien doit acheter des bêtes à cornes pour une valeur de cinq cents dollars. Il prie alors le P. Lacombe de déposer un millier de dollars à la banque[12]. Le vieux missionnaire, comme d'habitude, proteste, retarde, mais enfin doit se rendre. Il sait bien ce que disait Mgr Grandin l'année précédente: "Enfin nous ne pouvons pas reculer devant la dépense. On a là une nombreuse école, des pensionnaires qu'il faut nourrir et vêtir"[13].

Ce n'est pas de gaieté de coeur que le gérant fait de telles demandes. Il voudrait bien plutôt que les ressources locales suffisent aux dépenses. Voilà pourquoi il insiste tant pour avoir plus de Frères coadjuteurs afin de congédier les employés laïcs et ne pas avoir à débourser

---

12 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 juillet 1902.

13 Mgr V. Grandin, lettre à Mgr E. Legal, 9 octobre 1901.

des salaires[14].

Un mois après son retour de l'Est, le P. Thérien annonce qu'il faudra de quatre à cinq cents dollars pour finir l'école-pensionnat, mais son estimé est beaucoup trop bas. Il veut aussi se procurer un second groupe d'animaux d'une valeur de cinq cents dollars. Mgr Legal voudrait, en plus, que l'école soit terminée dès cet automne-là. Il serait donc impérieux d'engager plusieurs menuisiers à deux dollars et demi par jour. Le gérant ne peut donc pas s'empêcher de conclure par ces phrases:

> S'il est pénible de quêter, il ne faut pas oublier non plus que la tâche de mener à bonne fin une oeuvre semblable est entourée de difficultés plus qu'ordinaires et que les épines sont plus nombreuses que les roses.
>
> Je sais combien il est pénible d'aller mendier ainsi et il est bon que l'on vous fasse ressouvenir que du succès de vos démarches peut dépendre en partie l'avenir de l'oeuvre qui vous a tant coûté de sacrifices[15].

En novembre il envoie à Mgr Legal une liste de comptes à acquitter: farine: $139; nourriture, sucre, etc. $174.50; bois pour bateau de transport sur la rivière: $40.75; briques: $12; différents effets et farine: $307.05;

---

14 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 7 juillet et 29 novembre 1902; lettres à A. Lacombe, 7 juillet, 22 juillet, et 25 décembre 1902; 25 février et 4 juin 1903.

15 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 juillet 1902.

quincaillerie: $610; et fournaise pour l'école en construction: $850. Le total est de $2.133.30. "Comme vous le constatez", ajoute-t-il, "c'est un montant énorme qu'il nous faut payer"[16]. Pour couvrir cette dette, il n'y a que cinq à six cents dollars en banque. Il n'est pas étonnant alors qu'il dise à la fin de sa lettre:

> La somme va vous paraître exorbitante pour ne pas dire décourageante. Je n'en serai pas surpris; moi-même je me sens parfois pris de découragement à la vue des dépenses que nous sommes obligés de faire. Et j'ai besoin de me réfugier dans les bontés de la Providence pour ne pas désespérer. Toutefois je puis me rendre le témoignage de n'avoir fait aucune dépense inutile. Serais-je la victime de l'illusion? Peut-être, mais réellement je ne vois pas comment j'aurais pu agir autrement. Il faut bien répondre aux besoins de la situation.
>
> Si ces dépenses devaient être normales et devenir régulières, il y aurait sans doute de quoi désespérer, mais la plus forte partie est occasionnée par les travaux extraordinaires que la situation nous oblige de faire. J'ai confiance qu'une fois les bâtisses terminées, nous pourrons faire face aux besoins avec les ressources locales, bien que ce soit une source d'anxiété de n'avoir qu'à compter sur les ressources locales pour faire marcher une telle oeuvre. Et je vous avoue franchement que je me demande parfois si je suis de force à y tenir[17].

Un accident à la locomobile vient ajouter aux autres soucis du directeur. Plusieurs vieux tuyaux se mettent à couler. C'est une quinzaine qu'il faut remplacer

---

16 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 novembre 1902.

17 J-A. Thérien, ibid.

soit en faisant venir d'Edmonton un spécialiste et les morceaux voulus, soit en conduisant la machine à la ville. Deux procédés fort coûteux. De fait, il faudra attendre d'octobre 1902 à juillet 1903 pour réparer la machine[18]. Quelle perte de revenus pour la mission et surtout quel retard dans la préparation des matériaux pour l'école et l'église! La malchance semble vouloir s'attacher aux pas des nécessiteux.

La colonie entre bel et bien dans cette categorie si nous considérons le budget déficitaire de juin 1902 à juin 1903 adressé au P. Lacombe[19].

Les dépenses se chiffrent par $5.584.36, tandis que les recettes atteignent seulement $1.764. Donc, le déficit est de $3.820.36. Situation peu enviable! Toutefois, le P. Thérien souligne le fait que des $5.584.36 la majeure partie, ou $4.047.14, représentent des dépenses extraordinaires, tandis que les autres $1.537.36 sont les déboursés

---

18 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 29 octobre 1902; 18 février 1903; lettres à A. Lacombe, 4 juin et 1 juillet 1903.

19 J-A. Thérien, rapport financier à A. Lacombe, 1 juin 1902 au 31 mai 1903. Voir l'appendice numéro 10 pour les détails.

habituels pour la mission et l'école qui héberge alors quatre-vingts élèves. Cela signifie qu'en temps normal les revenus locaux suffiraient, à moins qu'on veuille développer la ferme de façon intensive. La construction de l'église n'entre point en ligne de compte car le don de M. Forget est suffisant. En juin 1903, seulement $781.49 ont été retirés de la banque pour la coupe et le sciage du bois[20].

B.- SOURCES DE REVENUS

Faudrait-il parler du magasin à la mission comme source de revenus? Non, certes. Son existence, jusqu'à l'été 1902, a rendu quelques services aux Métis pour leur épargner de longs voyages et pour fournir des objets de troc lorsque l'argent faisait défaut. Par contre, que de soucis pour les Pères, surtout quand ils se voient forcés de refuser crédit et dons. Très volontiers le P. Thérien se soumet au vouloir de Mgr Legal et discontinue ce commerce. Il ne manifeste aucun regret, bien au contraire,

---

20 J-A. Thérien, ibid. Voir l'appendice numéro 10.

lorsque l'ordre lui en parvient:

> Inutile de vous dire, Monseigneur, que je me suis empressé de mettre en pratique les conseils de ne pas tenir de magasin. Il m'était d'autant plus facile de réaliser vos désirs que je partage en tout point les idées de Votre Grandeur à ce sujet. Aussi, ai-je averti les Métis que dorénavant nous suivions le système mis en vigueur dès l'ouverture de la colonie. Pas de crédit et que de plus pas de magasin, même avec de l'argent. Ainsi donc, les Métis ne me doivent rien et je ne leur dois rien. D'ailleurs, ils ne sont pas plus à plaindre[21].

> Aujourd'hui il n'y a plus de magasin et les Metis n'en sont pas froissés ni découragés. Je leur ai fait comprendre que le prêtre n'était pas un marchand et ils m'approuvent. D'un autre côté, en fermant notre magasin, il fallait en trouver un autre. C'est ce que j'ai fait. Jusqu'ici Elzéar Poitras tenait un petit magasin, qui ne pouvait fournir le nécessaire aux gens. Alors je parlai à Poitras, le persuadai à partir un gros magasin. C'est ce qu'il veut faire. La semaine passée, il partait avec 20 voitures pour chercher du butin [lire marchandise] et au printemps, il bâtit un vaste magasin. De plus, il fallait protéger Poitras. Alors j'encourageai les gens à aller chez lui et acheter là de préférence à ailleurs du moment que Poitras donnerait son butin à un prix raisonnable. Et les choses vont bien, les gens sont satisfaits et nous nous sommes délivrés de ce <u>cauchemar</u>: tenir un magasin[22].

Lorsque le P. Thérien obtint des contrats d'arpentage pour M. Hopkins, il le fit à trois conditions: que les Métis de préférence aux blancs seraient embauchés par l'arpenteur; que l'homme du gouvernement ramènerait ses hommes

---

21 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 novembre 1902.

22 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 janvier 1903.

à la colonie en des occasions spéciales où il achèterait un boeuf pour un banquet; enfin, que les dettes des Métis au magasin Poitras seraient payées par M. Hopkins qui déduirait autant de leur salaire[23].

Le gérant peut-il compter sur les Métis pour l'entretien financier de l'école et de l'église? Une réponse affirmative serait loin de la vérité. Cela indiquerait une évolution à peu près totale dans la psychologie de ces gens. Toutefois, depuis 1896, le P. Thérien s'emploie à opérer un changement radical. Où en est-il rendu à la fin de 1902?

Il suggère à Mgr Legal d'établir un système de dîme et de faire comprendre aux Métis que c'est une dette à payer. Autrement ils s'imaginent qu'ils ont droit d'exiger des services en retour. Alors c'est toujours la même histoire: donner un sou pour recevoir cent dollars. "Et si vous vous montrez récalcitrant à leurs demandes, ils vous rappelleront ce qu'ils ont donné pour l'église et que nous leur sommes redevables"[24].

---

23 Jules et John Laboucane, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953; J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, p. 16-17.

24 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 novembre 1902.

Le P. Thérien, dans la même lettre, dit qu'il est décidé de faire acheter aux parents les chaussures de leurs enfants et de les persuader de fournir gratuitement tout le bois de chauffage requis pour l'école. Il ajoute: "Oh, que c'est ennuyant de passer pour riches alors que nous ne le sommes pas. Nos pauvres Métis ne sont pas les seuls à partager cette idée, les blancs sont du même avis[25]".

Au cours des absences du gérant, le P. Charlebois essaye d'opérer une réforme. Il accuse les Métis d'ingratitude et affirme que c'est un devoir de conscience pour eux d'aider la mission de leurs biens. Le résultat...les Métis rient de lui et refusent leur concours. Le P. Van Wetten employe le même moyen mais ne réussit pas mieux. De là ces mots du P. Thérien:

> Avant de dire aux Métis que c'est un devoir pour eux de soutenir le prêtre, l'église, il faut les persuader qu'ils peuvent le faire. Car les persuader qu'ils sont obligés de soutenir le prêtre ou fournir à l'église, c'est renverser toutes leurs idées, bouleverser toutes leurs notions. Ils ont toujours cru que le prêtre reçoit de l'argent pour les aider. Alors leur parler de devoir c'est courir au fiasco[26].

---

25 J-A. Thérien, ibid.

26 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 janvier 1903.

Puis il explique à Mgr Legal la façon de convaincre ses gens:

> Je leur dis en chaire, mes amis, nous dépensons beaucoup de bois pour chauffer l'école et l'église, j'espère que vous m'aiderez selon vos moyens. Ceux qui ont des enfants à l'école se feront un plaisir d'apporter un voyage de bois pour l'école et un voyage pour chauffer l'église le dimanche. Et c'est tout ce que je leur dis. Dans la semaine je vis un ou deux sur qui je pouvais compter et je leur dis de m'apporter du bois, ce qu'ils firent. Le dimanche suivant je proclamai sans commentaire et sans renouveler ma demande les noms de ceux qui avaient amené du bois. La semaine suivante trois ou quatre amenèrent du bois. Même proclamation le dimanche suivant sans commentaire. L'entrain était donné, les Métis se disaient c'est une affaire de rien, donner deux voyages de bois et puis l'honneur d'être nommé à l'église, de sorte qu'aujourd'hui ils m'ont amene 50 voyages de bois et cela sans difficulté aucune. Mais faut-il les laisser sous l'impression que c'est un devoir à remplir plutôt qu'un service à nous rendre? Non, pas le moins du monde, mais il faut leur montrer, les persuader par leur propre expérience qu'ils peuvent le faire ensuite qu'ils doivent le faire. C'est ce que je vais entreprendre dans le courant de l'été et peut-être plus tôt. Je ne suis pas pour les remercier du bois qu'ils apportent. Je leur dirai quand le temps sera arrivé, qu'ils n'ont fait que leur devoir. Il en est de même pour le soutien de leurs enfants à l'école et la dîme. Ils montrent de la bonne volonté pour l'école mais il faut aller prudemment, sans casser les vitres. Car, Monseigneur, n'oubliez pas que les Métis viennent ici sous l'impression qu'ils n'auront rien à payer, pas de taxes, la taxe c'est la bête noire. Qui leur a causé cette impression? Alors, remonter le courant les persuader du contraire, demande beaucoup de tact et de connaissance des Métis, sinon fiasco[27].

Un rapport du P. Thérien au P. Lacombe demontre les résultats d'un travail patient pendant des années auprès des

---

27 J-A. Thérien, ibid.

Métis[28]. Ils ne demandent plus de crédit et si la mission achète quelque chose d'eux, par exemple du bois, elle les paie comptant mais jamais d'avance.

Depuis l'automne 1902, les Métis pourvoient assez bien aux besoins vestimentaires de leurs enfants à l'école. Chaque famille apporte deux voyages de bois pour les fournaises. En plus, à partir de septembre 1903, les parents auront à payer au pensionnat une somme déterminée pour chacun de leurs jeunes.

La dîme n'est pas encore imposée, mais le supérieur se promet de l'introduire quand sa santé sera rétablie et qu'il aura l'aide du P. Boulenc, car ce sera difficile. Il fait une remontrance à l'incorrigible P. Lacombe:

> Les Métis s'en viennent ici avec l'idée qu'ils n'auront pas de dîme, de taxes à payer, ils s'autorisent de vos soi-disant promesses pour se justifier de ne rien donner. Le P. Lacombe nous a dit cela, nous a promis cela. [...] Alors il faut faire tout un travail pour les désabuser. J'ai commencé ce travail dans les conversations privées, d'une manière incidente, préparant le terrain. [...] De plus, mon cher Père, soyons prudents dans nos promesses. Nous n'avons pas à leur faire des promesses pour les inciter à venir. Ils viennent par la force des circonstances. Ils viennent constamment[29].

---

28 J-A. Thérien, rapport à A. Lacombe, 25 décembre 1902.

29 J-A. Thérien, ibid.

Les nouvelles que donne le P. Thérien à Mgr Legal un an plus tard sont encourageantes:

> Les Métis font de l'argent (4 ou 5 piastres par jour) avec les rats. J'en profite pour les initier au secret d'habiller leurs enfants, ce qu'ils font avec grâce et entrain. Nous n'avons rien acheté encore en fait de chaussures et d'habits depuis septembre et je suis presque certain qu'ils continueront à habiller leurs enfants. En ce temps-ci ils me charrient du bois pour l'école et ma maison gratis. Je leur ai demandé aussi au mois de juillet de faire chanter au moins deux grands messes [sic] par année par famille. Depuis ce temps-là j'ai à chanter des grands messes tous les dimanches à l'intention de quelques-uns. Par degré, sans briser les vitres, nous les habituerons à donner beaucoup pour l'église. Déjà je leur ai annoncé que les bancs de la nouvelle église seront mis à l'enchère. Si la récolte eut été meilleure, à la fin de l'année scolaire je me serais trouvé avec une somme assez ronde en surplus des dépenses; mais malgré tout je rencontrerai les dépenses avec les ressources locales. Enfin ça pourrait aller plus mal. J'en remercie Dieu qui semble nous montrer plus que jamais que nous ne courons pas après une chimère[30].

Le 23 décembre 1902, un état de comptes nous révèle que des Métis ont déjà fait chanter des grand-messes pour la somme de vingt-cinq dollars. Ils ont aussi probablement fourni une partie des quatre-vingt-dix dollars offerts pour des basses messes[31].

Au cours des six premiers mois de 1903, des Métis ont payé $220 à la scierie pour services rendus, $134 en

---

30 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 21 décembre 1903.

31 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 23 décembre 1902.

honoraires de messes et ceux cents dollars en dîme et pour dispense de publication de bans pour certains mariages[32].

Si les gens ne font pas tous les efforts que les circonstances leur permettraient pour venir en aide à l'école et à l'église, il y a toutefois beau progrès. Il faut donc avoir d'autres sources de revenus.

L'une d'elles, existant presque depuis le début de l'oeuvre, est le salaire du télégraphiste au taux de trente dollars par mois[33]. Le ministre des Travaux publics promet d'augmenter cette rétribution d'après le nombre de dépêches transmises[34]. Le P. Thérien a toujours l'intention de la faire hausser:

> Je suis convaincu que je pourrais faire augmenter mon salaire de 30 à 40 ou 50 piastres par mois. J'ai l'assurance du ministre des Travaux publics que mon salaire sera susceptible d'augmentation. Et je dois demander au ministre une augmentation de salaire aussitôt que mon rapport fait au gouvernement sera communiqué[35].

---

32 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 janvier 1903; lettre à A. Lacombe, 1 juillet 1903.

33 J. I. Tarte, lettre à A. Lacombe, 27 décembre 1899.

34 J. I. Tarte, lettre à J-A. Thérien, 27 décembre 1899.

35 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901.

Il ajoute qu'il attend la réaction de M. Sifton à son rapport financier de 1901 avant d'agir. Si lui et le gouvernement fédéral refusent d'aider l'école, il demandera l'augmentation de salaire. Il est certain de l'obtenir et de recevoir six cents dollars par année. Les subsides ne venant pas, il prie le P. Lacombe de voir M. Tarte pour obtenir l'augmentation de salaire[36], puis il communique directement avec le ministre dans le même but[37]. Quelques mois plus tard il annonce que "J'ai obtenu par l'entremise de mes amis libéraux un accroissement de salaire comme opérateur. Je reçois $50 dollars par mois au lieu de trente"[38].

Dans la même missive il informe le P. Lacombe qu'il a offert de transporter, tous les quinze jours durant trois ans, le courrier entre Saint-Paul-des-Métis et le lac d'Oignon pour trois cent cinquante dollars annuellement, et que son salaire de maître des postes est monté de dix à vingt-cinq dollars par année. M. Oliver, de passage le 4 décembre, a promis de s'en occuper. Cependant, un rapport

---

36 J-A. Thérien, lettres à A. Lacombe, 7 juillet et 22 juillet 1902.

37 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 30 juillet 1902.

38 J-A. Thérien, lettres à A. Lacombe, 10 novembre et 7 décembre 1903.

financier inclut l'item "argent de maître poste....$80"[39]. La différence provient sans doute des commissions permises par la loi pour vente de mandats des postes et pour autres services.

Un événement à souligner ici est l'inauguration du système téléphonique raccorde à la ligne télégraphique entre la colonie et le lac la Selle:

> Ce soir nous venons de poser un téléphone qui nous met en communication avec Saddle Lake. J'ai parlé au Père Balter avec autant de succès que s'il eut été près de moi. Nous avons pu assister aussi à un concert de graphophone [lire phonographe] donné à Victoria par l'opérateur. En avant le progrès! Avec le téléphone le P. Boulenc pourra recevoir les messages de Carroll et en expédier sans se servir du télégraphe pendant mon absence. C'est une grosse affaire vu qu'il lui aurait été presqu'impossible d'apprendre la télégraphie[40].

Il réclame l'influence du député fédéral, T. Davis, pour obtenir un salaire mensuel de quarante à cinquante dollars pour son mécanicien attitré, le Fr. Antoine[41]. Le succès ne semble point avoir couronné ses efforts.

---

39 J-A. Thérien, rapport à Mgr E. Legal, 23 décembre 1902.

40 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 21 décembre 1903; L. Balter, Codex historicus du lac la Selle, 21 décembre 1903.

41 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 30 juillet 1902.

Saint-Paul-des-Métis ne peut compter sur le diocèse. Le Journal quotidien de Mgr Legal nous le dit:

> Deuxième jour de Conseil Vicarial: On pense pouvoir donner à chaque mission requiérant une allocation la somme de $360, du moins si les sommes reçues de France sont maintenues telles qu'elles sont actuellement. Il y a 9 missions dans ce cas....ce qui fait 9X360 :: $3240.... On ne donnera rien pour la Colonie des Métis[42].

Par contre, le gérant obtient un subside spécial pour acheter du grain de semence aux Métis, car la récolte de 1903 a été décevante[43]. J. Lamoureux du Fort Saskatchewan lui vend l'avoine requise[44]. Evidemment la mission en profite en autant qu'elle n'a pas elle-même à venir en aide aux colons.

Une autre nouvelle réjouit le P. Thérien. Régina enfin délie les cordons de la bourse. Après une tournée d'inspection faite à l'automne de 1902 par un officiel du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, M. Haultain expédie un chèque de trois cents dollars pour l'année scolaire 1902-1903. Le gérant félicite le P. Lacombe de son succès[45].

---

[42] Mgr E. Legal, Journal quotidien, 24 avril 1903.

[43] J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 24 janvier 1904.

[44] J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 19 mars 1904.

[45] J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 24 janvier 1904.

C'est un précédent que le P. Thérien ne veut pas laisser oublier. Il demande un second subside à M. Haultain, cette fois de quatre cent cinquante dollars pour l'année 1903-1904[46]. En plus, il tente d'avoir cinq cents dollars pour la construction de chemins dans la colonie[47]. Il n'obtient ni l'un ni l'autre car, l'histoire nous l'enseigne, le gouvernement des Territoires sait qu'il doit bientôt disparaître pour faire place à deux gouvernements provinciaux, ceux de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Les Soeurs lui ayant promis de l'aider au maximum de leur capacité[48], il prie la supérieure générale, de passage à Saint-Paul-des-Métis, de lui accorder deux faveurs: celle de n'avoir pas à payer les salaires des religieuses en 1902 et, en plus, celle de lui faire un cadeau de quatre cents dollars offerts au nom de la congrégation par la supérieure locale. Il reçoit une réponse évasive car la Mère veut consulter son conseil à Nicolet[49]. De toute évidence il n'est exaucé ni sur un point si sur l'autre. Son

---

46 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 19 juillet 1905.

47 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 1 juillet 1903.

48 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901.

49 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 novembre 1902.

rapport financier juin 1902-juin 1903 comporte l'indication "Salaire des Soeurs...$566"[50], tandis que les documents ne parlent pas du don. Par contre, un nombre appréciable de caisses de linge pour les enfants et d'autres objets parviennent à la mission avec toute une cargaison de marchandise[56]. Durant plusieurs jours le tout reste sur la berge de la rivière à quelques milles du lac la Selle. Lorsqu'on s'y rend pour le recueillir on s'aperçoit que toutes les boites ont été éventrées, mais rien appartenant à Saint-Paul-des-Métis n'est disparu. D'autres importateurs sont bien à court de marchandises. Le P. H. Grandin, par exemple, y a perdu quinze sacs de farine.

Il s'y trouve soixante mille livres d'effets pour le Fort Pitt et pour Battleford. En vain le P. Thérien tente d'obtenir pour ses Métis le contrat du charroi qui leur aurait rapporté environ douze cents dollars.

Jusqu'ici les succès financiers ont été entrecoupés d'insuccès. Voyons maintenant ce que contribuent les moulins à la caisse.

Déjà à la mi-juillet 1901, tout le bois nécessaire à la construction de la vaste école est sur place. Il n'a

---

50 J-A. Thérien, rapport financier à Mgr E. Legal, expédié le 1 juillet 1903.

51 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 10 novembre 1903.

pas coûté grand chose en argent[52]. Cependant il faut attendre pour que le soleil et le vent le sèche. Cela retarde le travail des menuisiers[53].

Au milieu de l'été 1902 on aplane les cent dix mille pieds de planche sciés dernièrement. Il a fallu payer les Métis pour le transport des billots, mais une bonne partie de ces dépenses seront récupérées quand on vendra, à quinze dollars du mille pieds, le matériel voulu à l'érection de l'église, au compte de banque où sont conservés les cinq mille dollars de M. Forget[54]. Le P. H. Grandin a déboursé huit cents dollars pour le bois de l'église seule. On a ce qu'il faut pour terminer les constructions excepté les grosses pièces pour la charpente[55].

En décembre 1902, le P. Thérien demande d'avoir le P. Boulenc comme compagnon pour s'occuper du matériel de la mission et surtout pour prendre charge des moulins et ainsi épargner sur les salaires d'employés laïcs. Ce Père le

---

52 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901.

53 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 juillet 1902.

54 J-A. Thérien, ibid.; et lettre à Mgr E. Legal, 5 janvier 1902.

55 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 juillet 1902.

fera avec succès lorsqu'un M. L'Enseigne, payé soixante-dix dollars pour le travail d'un mois[56], lui aura enseigné le maniement de la machine[57].

La construction de l'église est remise à 1904 car la locomobile est en panne d'octobre 1902 à juillet 1903[58]. Lorsqu'elle sera réparée il faudra scier à temps perdu durant la fenaison et la moisson. Puis il faudra passer la planche au séchoir construit l'été précédent[59]. Celui-ci peut contenir de seize à vingt mille pieds de bois. La mission y perd car elle ne peut pas alors travailler contre rétribution pour les Métis.

Le rapport financier juin 1902-juin 1903 comporte les indications suivantes: bois scié pour les gens... $306.36, dont deux cents dollars payés comptant; dépenses encourues pour gages, etc... $182; balance en argent... $124.36; scié pour la mission... quatre-vingt-cinq mille pieds de bois; en main... cent vingt mille pieds de bois

---

56 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 4 juin 1903.

57 J-A. Thérien, lettres à A. Lacombe, 25 décembre 1902 et 23 août 1903; lettres à Mgr E. Legal, 20 janvier 1903 et 4 mars 1903.

58 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 18 février 1903.

59 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 juillet 1902; lettres à Mgr E. Legal, 7 juillet 1902 et juillet 1902; Mgr E. Legal, Journal quotidien, 12 août 1902.

pour l'église, les étables et les dépendances[60]. C'est preuve certaine que la scierie non seulement paie ses dépenses mais est aussi source de revenus, comme l'affirme le gérant[61].

Qu'en est-il de la meunerie?

Le Fr. Alexandre Lambert, quoique vieux et perclus, réussit à moudre pour la mission et pour les Métis tout le blé disponible. En 1902, la récolte de cette céréale n'a point rapporté beaucoup, mais, pour l'entrepôt situé dans la nouvelle école[62], il y aura, prédit le P. Thérien, une cinquantaine de sacs de bonne farine, représentant une épargne d'environ cent cinquante dollars[63]. Un mois plus tard il rectifie ces chiffres car le Frère a moulu pour la mission quatre-vingts sacs de farine au lieu de cinquante, et cent soixante-dix pour les Métis[64]. Le P. Thérien regrette de n'avoir pas semé plus de blé; il se propose de

---

60 J-A. Thérien, rapport à A. Lacombe, 1 juillet 1903.

61 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 octobre 1903.

62 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 3.

63 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 novembre 1902.

64 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 28 janvier 1903.

faire usage d'une autre section de terrain à cette fin en 1903[65]. Mal lui en prend toutefois, car à l'automne de cette année, en un rien de temps, la belle récolte est impitoyablement fauchée par une grêle[66]. La meunerie ne fonctionne donc pas pour la mission en 1903, et aucune statistique n'existe pour 1904.

Il est évident que les moulins ne peuvent être une source principale de revenus pour la colonie, mais tout compte et on tient alors à ne pas s'en départir. Par contre, les espoirs du P. Thérien se basent avant tout sur la ferme.

Celle-ci participe à l'épanouissement général de l'oeuvre et y contribue, mais il y a bien des hausses et des baisses dans les résultats qu'on en obtient. Elle promettait bien au début de 1905, mais voilà que l'incendie de l'école en janvier de cette année-là donne un coup mortel aux espoirs du gérant. La ferme, petit à petit, sera abandonnée.

Donnons des faits et des chiffres.

---

65 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 25 décembre 1902; voir cette lettre à l'appendice numéro 9.

66 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 11.

A la fin de 1902, le P. Thérien découvre le fond de sa pensée:

> Il est inutile de compter sur les quêtes pour soutenir cette mission, et si nous pouvions nous passer du gouvernement ça serait encore préférable. J'ai toujours pensé que si nous pouvions avoir assez d'argent pour bâtir nos bâtisses, école, église, étables...nous devrions être heureux. Il nous faut donc coûte que coûte trouver un autre moyen et le voici: développer nos ressources locales, je ne dis pas nous trouver des ressources locales mais je dis les développer.
> Dans les commencements j'étais anxieux de trouver des ressources locales, aujourd'hui nous avons les ressources, il nous suffit de les développer[67].

Retournons un an et demi en arrière pour voir où en est alors la ferme:

> Je tiens à vous dire que pour la nourriture nous avons en ce moment de 80 à 100 cochons et de quoi les nourrir. Notre ranch d'animaux tout en ne pouvant pas nous assurer le boeuf nécessaire pour le moment le sera dans une couple d'années. Le nombre de chevaux augmente tous les ans de sorte qu'avant longtemps nous pourrons y trouver une source de revenus. [...] Mon intention était de congédier notre charpentier et ne garder que les Frères, alors plus de salaire à payer[68].

Cette question d'employés laïcs revient sans cesse dans la correspondance de cette période. Le P. Thérien sent le besoin urgent de les garder, mais Mgr Legal et le Père Lacombe le pressent et lui commandent de les congédier

---

67 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 25 décembre 1902.

68 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901.

afin de ménager le peu d'argent disponible. Le gérant veut bien obéir, mais il retarde l'exécution de l'ordre le plus longtemps possible parce qu'il se voit pris dans un dilemme: il veut que la ferme produise beaucoup pour le soutien de la colonie, mais cela ne peut se faire sans la main d'oeuvre suffisante. Il n'a pas assez de Frères pour cela. Par contre, les revenus sont trop minimes pour continuer à payer les salaires de laïcs qu'il faudrait pourtant garder pour le bien de la mission.

Le seul moyen de sortir de l'impasse est d'obtenir plus de Frères coadjuteurs. Le P. Thérien ne manque pas une seule occasion d'en demander:

> Je vous soumets la question de nous trouver des Frères convers. C'est essentiel, absolument nécessaire pour notre oeuvre. Il faut que vous trouviez 2 ou 3 Frères convers. Faites l'impossible. Ecrivez s'il le faut au Supérieur général à ce sujet. J'écris au Père Tatin. Encore une fois, le succès de l'oeuvre dépend du nombre de Frères convers[69].

> J'écris au P. Tatin et le presse de nous trouver quelques Frères convers. Je demande à votre Grandeur si c'est possible de me laisser le Frère Allemand qui doit remplacer le Frère Poulin. Encore une fois, le succès de cette mission dépend en grande partie du nombre de Frères convers[70].

---

69 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 juillet 1902.

70 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 7 juillet 1902.

Le gérant tient surtout à garder Maisonneuve à son service. Ce dernier s'absente durant trois semaines pour se marier, mais le Père lui dit de revenir compléter les constructions en marche et ensuite prendre soin du troupeau de la mission:

> Tant qu'il travaillera pour moi aux bâtisses, je lui donnerai $50 par mois. C'est beaucoup mais il les gagne bien. Le Père Grandin me disait qu'il était difficile d'avoir mieux. [...] Pour le ranch je ne pourrais trouver un meilleur homme. Puisque nous ne pouvons pas compter sur les Frères convers pour cet ouvrage, nous ne pouvons pas trouver mieux alors qu'il nous faut confier notre ranch à un étranger. [...] $50 par mois peut paraître exorbitant en hiver mais depuis qu'il est ici, ses journées d'hiver ont été aussi longues que celles d'été. Il est intéressé à notre oeuvre. Il ne recule pas devant le travail alors même qu'il soit obligé de travailler tard dans la soirée, ce qui lui est arrivé très souvent. S'il y a un cheval ou une vache de malade il est toujours prêt et nous rend des services immenses que je ne puis payer.
>
> . . . . . .
>
> J'achète des animaux tranquillement des Métis[71].

Le thème des Frères revient: "Seulement si nous avions deux Frères convers de plus! Tâchez de nous en trouver dans les vieilles paroisses de Québec"[72].

Maisonneuve et les Frères seuls ne peuvent compléter l'école; il faudrait engager deux ou trois hommes de

---

71 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, juillet 1902.

72 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 juillet 1902.

plus. Cinquante dollars par mois ne les satisferaient pas. Le salaire ne pourra être moindre que $2.50 par jour, mais le P. Thérien laisse à Mgr Legal de décider la question[73]. Donc, c'est plus que sage de garder Maisonneuve.

A l'automne, l'évêque lui prête un Frère[74]. Il s'agit du Fr. Hayes, charpentier de profession, qui rend de grands services pour la construction de l'école, mais que Mgr Legal rappelle à la fin de novembre[75]. En plus, le Père reçoit l'ordre de congédier tous les ouvriers, ce qu'il fait le premier de l'an 1903, à part Maisonneuve. Il espère bien que Monseigneur n'ait pas l'intention d'inclure cet homme dans le commandement donné, car la maison n'est pas terminée et il n'y aura personne au printemps pour faire fonctionner la scierie, à moins que l'on engage un autre mécanicien[76].

La réponse arrive. Maisonneuve doit partir aussi. Toutefois il travaille sans gages depuis le premier février.

---

73 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 30 juillet 1902.

74 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 septembre 1902.

75 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 29 novembre 1902.

76 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 5 janvier 1903.

Il voudrait finir le couvent-pensionnat. Le P. Thérien essaye encore de faire changer la décision de son supérieur. Si l'homme consentait à demeurer au poste pour vingt ou vingt-cinq dollars par mois jusqu'au temps du sciage, pourrait-il le garder[77].

La réponse est négative. Alors il faut bien remercier Maisonneuve le 19 février 1903. Le P. Thérien prie Mgr Legal de l'assurer "que nous sommes satisfaits de lui; si réellement vous n'avez pas à vous plaindre de lui. C'est l'impression qu'il a que nous ne sommes pas satisfaits de lui"[78]. Il avoue maintenant avoir encore à son service un jeune homme à vingt dollars par mois[79]. Il ne voit pas du tout comment le Fr. Moalic pourrait s'en passer pour charroyer foin et bois. Le Frère insiste pour qu'on le garde, sinon il faudrait employer un homme de temps à autre et cela coûterait plus cher. Deux chevaux resteraient à ne rien faire au moment où il faudrait charroyer des perches pour les clôtures. Cependant il espère que le

---

77 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 11 février 1903.

78 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 18 février 1903.

79 Il s'agit de Dieudonné Boudreau.

P. Boulenc, dès son arrivée, pourra assumer une bonne part des fonctions du jeune homme. Ainsi, on pourrait le renvoyer si Monseigneur insiste[80].

Le P. Lacombe annonce au gérant qu'il demande deux ou trois Frères mécaniciens au Supérieur général des Oblats. Le P. Thérien répond:

> Je souhaite que vous réussissiez. Non seulement je le souhaite, mais il le faut coûte que coûte, autrement c'est à désespérer du succès de notre oeuvre. Il faut que le Père Général soit persuadé que c'est une question de vie ou de mort pour notre colonie. Inutile de se faire illusion à ce sujet. Il vaut mieux de suite envisager la situation telle qu'elle est sans se livrer à d'inutiles et chimériques espérances. Si la congrégation peut faire quelque chose pour notre oeuvre, c'est le temps. Plus tard il sera trop tard. Un mécanicien suffirait, il faudrait un autre Frère pour la ferme. Demandez-en deux ou trois; deux certainement pour le printemps. [...] Enfin vous voyez la nécessité absolue d'avoir des Frères convers. Autrement il faudrait diminuer les travaux de la ferme, et par conséquent nous enlever les revenus nécessaires pour notre école. Il faut que vous soyez convaincu que le succès immédiat de notre oeuvre repose sur l'acquisition de deux ou 3 Frères convers. Remuez ciel et terre pour cela, et le plus vite possible. Il faudrait qu'ils fussent ici pour les semences.
>
> Le Père Boulenc arrivera ici demain. J'ai grand confiance en lui, il me sera d'un grand secours[81].

---

80 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 18 février 1903.

81 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 25 février 1903.

Ordre est transmis de ne plus employer Dieudonné Boudreau. Le P. Thérien écrit alors:

> J'ai congédié notre homme, je l'aurais fait plutôt [sic] mais l'opposition du Frère Moalic me déconcertait. A ce sujet, Monseigneur, je vous demanderais d'écrire une petite lettre aux Frères, leur faisant comprendre la position, la nécessité de compter sur eux seuls pour faire les travaux. Le Frère Moalic est très dévoué mais il aime à avoir quelqu'un pour l'aider en tout, et est toujours prêt à acheter quelque chose ou engager du monde.
>
> Je ne crois pas nécessaire de vendre des animaux pour acheter le nécessaire. Je pourrai pourvoir aux dépenses intérieures pour un certain laps de temps. L'argent que vous destinerez à la construction de l'église ne sera pas employé à autre chose.
>
> . . . . . .
>
> Faites l'impossible, Monseigneur, pour avoir Maisonneuve au printemps. Je veux mettre le Père Boulenc avec lui pour apprendre à scier et à conduire le plaineur. Il aime cela et est enchanté de cette perspective. Je crois avoir trouvé l'homme qu'il nous fallait[82].

Le P. Lacombe blâme le gérant malgré tous ses efforts pour épargner. Ce dernier proteste puis ajoute:

> Nous avons besoin d'un étalon, nous avons 11 juments et point d'étalon. Ne pourriez-vous pas trouver à Pincher Creek un étalon de 3 ans qui à maturité pourrait peser 14 ou 1500 livres, un beau aussi pur sang que possible. Aussi un jeune taureau de 2 ans pur sang, short horn avec son pedegree. Envoyez-nous ces deux animaux à St. Albert d'ici à cet automne.
>
> Nous avons fait une bonne semence. J'attends toujours les Frères. Sans Frères Kita ayiman[83].

---

82 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 4 mars 1903.

83 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 4 juin 1903; "kita ayiman" signifie "il est difficile de faire".

Le manque de main-d'oeuvre entrave les progrès et cause de multiples embarras:

> Maintenant la question du foin me préoccupe. Doit-on garder les animaux encore cette année et faire du foin en conséquence ou bien les donner à ferme? Si le Frère Moalic est seul, impossible de garder les animaux. Si nous avons un ou deux Frères de plus alors on pourra garder les animaux encore cette année. Mais dans ce cas où faire le foin, ici dans la réserve comme l'an passé, ou bien sur notre ranch? Ici il sera peut-être difficile de trouver assez de foin, ensuite le foin pouvant se trouver ici il faut le charroyer, ce qui est très dispendieux. Ne vaudrait-il pas mieux faire le foin à notre ranch et hiverner nos animaux là cet hiver? Dans ce cas il nous faudra ou les hiverner nous-mêmes ou les donner à d'autres. Si nous avions un Frère de plus, le Père Boulenc me disait qu'il irait passer l'hiver au ranch avec le Frère. Les confier à d'autres nous expose à perdre nos animaux.
>
> Pas de nouvelle encore au sujet de votre demande au Père Général[84].

Malgré ces contretemps, la ferme rapporte quelques revenus assez substantiels. Le rapport financier de juin 1902-juin 1903 l'indique: "lard vendu...$500; à vendre en décembre 1903... 100 porcs ou 20,500 livres à 7 sous, pour un total de $1435; avoine vendue...$170; à vendre en juillet... 7 boeufs gras"[85]. A la fin de 1902 on a quatre-vingts bêtes à cornes, vingt-deux chevaux, dont treize juments avec poulains, et, au printemps on s'attend à avoir

---

84 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 10 juin 1903.

85 J-A. Thérien, rapport à A. Lacombe, 1 juillet 1903.

de deux cent cinquante à trois cents porcs[81].

Plus le P. Thérien veut le succès plus l'oeuvre semble faire marche arrière. Par exemple, en janvier 1903, le P. H. Grandin, supérieur du district, signifie au P. Thérien d'avoir à conduire le Fr. Alexandre Lambert au lac la Selle pour qu'il y prenne sa retraite tout en aidant un brin le P. Balter. Cependant, ce dernier a bien dit au gérant qu'il n'avait pas d'ouvrage pour le Frère. Alors le P. Thérien de plaider auprès de Mgr Legal et du P. Grandin pour que le vieux demeure à Saint-Paul-des-Métis, ce que, d'ailleurs, il préfère lui-même car là il peut encore rendre quelques services à la meunerie et au soin des animaux avec le Fr. Antoine. Comme il souffre d'une hernie, le gérant lui achète une ceinture spéciale tout comme celle du Fr. Moalic.

Le P. Thérien emploie ce geste comme argument contre ceux qui l'accusent "de tuer ses Frères convers". D'autres connaissent son mal et personne n'a vu à le soulager. "Il peut", dit-il, "aider le Frère Antoine sans se faire mourir ou nuire à sa santé. Le Frère Alexandre me rendra de grands services tout en ne se forçant pas"[82].

---

86 J-A. Thérien, lettre-rapport à A. Lacombe, 25 décembre 1902.

87 J-A. Thérien, lettre à H. Grandin dont copie fut envoyée à Mgr E. Legal, 28 janvier 1903.

S'il part, cela nécessitera l'emploi d'un autre homme qu'il faudra payer.

Pris entre deux feux, Mgr Legal demande une solution à son conseil. On donne gain de cause au P. Grandin, et le Fr. Alexandre qui, toutefois, reviendra à Saint-Paul-des-Métis de temps à autre pour moudre du grain, s'en va. Avec le Fr. Bowes il travaillera au lac la Selle pour confectionner les fenêtres de l'église de la colonie[88]. Par contre, le P. Balter a une pension de plus à payer aux Soeurs Grises, propriétaires de l'école indienne, tout comme le P. Thérien et les siens paient quand ils arrêtent au passage[89]. A Saint-Paul-des-Métis l'hospitalité, même prolongée, est toujours gratuite.

Au cours d'un stage chez ses confrères de la colonie le Fr. Alexandre se sent mal. On décide de l'expédier à l'hôpital d'Edmonton, mais il ne peut se rendre plus loin que le lac la Selle où il meurt presque subitement le 23 octobre 1905 de pierres aux reins[90].

Alors, le P. Thérien est dans une position plus fâcheuse qu'auparavant, mais bientôt il aura raison de se

---

88 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 24 avril 1903; L. Balter, Codex historicus du lac la Selle, 18 décembre 1903.

89 J-A. Thérien, rapport à A. Lacombe du 1 juin 1902 au 31 mai 1903.

90 Anonyme, lettre au Fr. Guillet, 25 octobre 1905.

réjouir: deux nouveaux Frères arrivent à Calgary où Mgr Legal les rencontre et leur indique où aller:

> Ce matin, grand remue-ménage. Le P. Lajanière est arrivé cette nuit à Calgary avec toute la caravane. Il y a le P. Jonquet et deux Frères convers envoyés pour le Diocèse. Ce sont les Frères Léon Guillaume et Adolphe Vanel. [...] Après avoir consulté le P. Leduc et le P. Jonquet, ce dernier sur les aptitudes de nos deux Frères, je leur donne leur obédience pour la Colonie des Métis et écris au P. Thérien. Enfin il faut qu'ils se dépêchent pour partir[91].

Le 2 juillet ils ne sont pas encore parvenus à destination[92], mais ils sont au poste en août. Ils font très bien. Leur arrivée a un résultat inattendu:

> J'avais parlé fortement au P. Grandin de la presque nécessité de me passer des services du Frère Moalic, vu qu'il était loin d'être l'homme pour la position. Je remarque cependant depuis l'arrivée des Frères un changement chez le Frère Moalic[93].
>
> Les Frères donnent satisfaction. Le Frère Moalic n'est plus le même depuis l'arrivée des Frères nouveaux. Il me donne satisfaction. Fasse le ciel qu'il continue[94].

Somme toute, le P. Thérien y gagne un Frère. Au service de la mission se trouvent les Frères Nemoz, Moalic,

---

91 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 22 juin 1903.

92 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 juillet 1903.

93 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 23 août 1903.

94 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 2 octobre 1903.

Antoine, Guillaume et Vanel, sans oublier le P. Boulenc qui ne leur cède rien en habileté manuelle.

A l'automne de 1903 se situe un événement tragique décrit par le P. Thérien:

> Un jour nous étions au moulin à préparer du bois pour l'école en construction, voilà qu'un orage de grêle s'abat sur notre champ de blé prêt à être moissonné. Après l'orage pas un seul grain dans l'épi. Tout le blé était par terre. Nous avions alors 150 à 200 cochons à engraisser pour l'hiver. Alors nous confions à nos intelligentes bêtes le soin de recueillir la moisson elles-mêmes. Ce qu'elles firent avec un entrain et un succès tels qu'en décembre avant les fêtes nous pûmes faire boucherie, nos bêtes pesant en moyenne 200 à 250 livres chacune.
>
> Mais le printemps et l'été suivants nous n'avions pas de grain pour soigner nos bêtes à soie qui nous étaient arrivées au nombre d'environ 150. Un jour le frère Kowalczyk me dit: Mon Père, nous n'avons plus de grain pour soigner nos cochons, qu'allons-nous faire? Simplement lâcher nos animaux dans la prairie car il y a de l'herbe en quantité près du lac. Je disais cela pour badiner, car j'avais un autre plan.
>
> Le lendemain matin après la messe le frère Nemoz vint me dire: Mon Père, où est donc le Frère, il n'était pas à la messe ce matin? [...] Je crois que le Frère vous a pris à la lettre et doit être sur le bord du lac avec ses cochons.
>
> Avec lui il n'y avait pas à badiner. Je lui aurais dit de se jeter dans le puits, incontinent il s'y serait jeté. J'envoyai un petit garçon au lac avec ordre de dire au Frère de s'en revenir avec son troupeau. Il y trouve en effet le Frère faisant manger de l'herbe à ses bêtes, mais il ne veut pas revenir à moins d'un ordre du Supérieur. Alors j'envoie le Frère Nemoz qui le ramène avec ses 150 cochons qui le suivent à la queue leu leu et rentrent au logis sans se faire prier[95].

---

95 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 11-12.

Le même jour se produit un deuxième fait prouvant le profond esprit d'obéissance du Fr. Antoine. Le P. P. E. Breton, puisant à la source citée plus haut, le raconte dans sa biographie du Fr. Antoine[96]. Le P. Thérien conclut en ces mots:

> Miracle s'écrient les Métis qui jusqu'à nos jours sont convaincus que le Frère fait un miracle. D'ailleurs c'est la réputation qu'on lui a faite parmi la gent métisse. On peut avoir une plus mauvaise réputation[97].

Mgr Legal a quelque doute sur les résultats des travaux agricoles. Il les exprime et le P. Thérien lui répond:

> Dans votre dernière vous exprimez le regret de ce que nous n'avons pas pu avoir encore une bonne récolte à St-Paul. Je crois que Votre Grandeur a été mal informée. Cette année est la seule où nous ayons eu peu de récolte. Les autres années les récoltes furent bonnes et même excellentes si l'on excepte le blé. Le rendement par acre était aussi bon en moyenne qu'ailleurs, seulement nous n'avions pas assez de terre ensemencée. Le Frère Moalic étant pour ainsi dire seul pour faire les travaux de la ferme, il ne pouvait casser beaucoup de terrain. Nous devrions avoir 200 arpents en culture alors que nous n'en avons pas plus de 90 à 100. Aussi je considère que nous commencerons seulement au printemps à nous occuper sérieusement de la culture. Je vais mettre les trois Frères à casser, il faut qu'au printemps 1905 nous puissions ensemencer 200 arpents[98].

---

96 P. E. Breton, Forgeron de Dieu, Frère Antoine Kowalczyk OMI, 1866-1947, Montréal, Editions Oblates, 1953, p. 89-91; J-A. Thérien, ibid., p. 12.

97 J-A. Thérien, ibid., p. 12.

98 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 6 janvier 1904.

Il faut toujours consentir à faire des dépenses. En janvier 1904, le P. Thérien sent la nécessité de se procurer des chevaux de route. Il demande de l'argent au P. Lacombe:

> Les 200 piastres promises pour l'achat d'un team sont-elles en banque? Il me faut le team actuellement, absolument...[99].

Oui, il a besoin de cet argent sans tarder car il a déjà acquis de M. Sylvestre du lac la Biche une belle jument du nom de Nancy au prix de cent quarante dollars[100].

Il reçoit une bonne nouvelle du P. Lacombe. C'est à l'avantage de la ferme:

> Le P. Lacombe a obtenu un taureau de Pat Burns. Je me suis arrangé avec Vogel & Co., Strathcona, pour garder le boeuf jusqu'à ce que nous puissions venir le chercher. Vogel est un de mes amis, il est à la tête d'une Packing House et certainement gardera le taureau sans rémunération.
>
> . . . . . .
>
> Tous mes gens à peu près sont venus chercher leur grain. Nous avons pris l'avoine chez J. Lamoureux du F. Saskatchewan[101].

La pression du travail en juillet 1904 empêche tous les membres du personnel d'assister à la retraite annuelle

---

99 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 24 janvier 1904.

100 L. Balter, Codex historicus du lac la Selle, 14 janvier 1904.

101 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 6 juillet 1904.

générale. Ils doivent donc la faire ensemble plus tard car "Je dois rester ici et le P. Boulenc est nécessaire pour scier et plainer [lire aplaner]. Les Frères sont accablés d'ouvrage. Il nous faut casser beaucoup de terre"[102].

La ferme promet bien à la fin de la belle saison et à l'automne:

> La récolte sera excellente je crois, l'avoine cependant n'est pas très mûre mais fera du bon grain. Nous avons cassé 100 arpents de nouvelle terre, entouré 1 mille carré en clôture de broche. J'en ai acheté 5000 livres. Notre taureau est arrivé--c'est une magnifique bête. J'ai écrit à Mr. Burns pour le remercier. Il me coûte en tout, rendu à destination, 8 piastres[103].

> Le temps est magnifique, les Frères en profitent pour faire les travaux de la ferme, labourage & &, afin d'être prêt de bonne heure au printemps pour ensemencer, nous aurons environ 150 arpents en culture l'année prochaine. Les Frères donnent satisfaction et mon compagnon, le P. Boulenc, est toujours bien dévoué[104].

Le P. Thérien n'a-t-il pas assez de problèmes à affronter tous les jours sans avoir, en plus, à supporter des accusations aussi insensées que calomnieuses? Nous les

---

102 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 6 juillet 1904.

103 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 19 septembre 1904.

104 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 novembre 1904.

connaissons par une lettre du gérant au P. Lacombe:

> Vraiment on vous croit bien naïf si l'on espère vous faire avaler de telles couleuvres. Comment, moi faire un encan d'ornements religieux, alors que j'épargne autant que je puis pour acheter de nouveaux ornements. Sachez mon cher Père, une fois pour toutes, que nos ornements ne sont pas complets, que ceux que nous avons sont vieux, qu'il nous faudra les renouveler avant longtemps. A ceux qui essaieront de vous blaguer à ce sujet, je vous prie de ne point les croire. Je n'ai jamais dit, ni eu l'intention de faire un encan.
>
> . . . . . .
>
> Je n'ai jamais dit à nos Soeurs de ne point ramasser pour notre école, je n'ai pas encore complètement perdu la tête.
>
> Au contraire, à maintes reprises j'ai demandé à nos Soeurs de se coaliser pour ramasser le plus possible; je sais cependant que la maison générale a descidé [sic] de favoriser davantage certaines missions nouvelles et plus pauvres. Mais que j'y ai contribué indirectement ou directement? Nenni! Pas si bête. Allons, mon cher Père, vous devez vous apercevoir que l'on veut vous circonvenir et vous empêcher de continuer vos libéralités à St-Paul. Tenez-vous sur vos gardes[105].

Ainsi, malgré les contretemps, on est en droit d'entretenir des espoirs pour l'avenir. Les ressources locales auraient peut-être fini par avoir raison des dépenses diverses si le feu du 15 janvier 1905 n'avait point donné le coup de grâce à l'oeuvre de la colonie qui, depuis lors, s'étiole et meurt lentement.

Quelles sont les constructions pour lesquelles le P. Thérien, le P. Boulenc et les Frères se donnent de la peine?

---

105 J-A. Thérien, ibid.

CHAPITRE TROISIEME

LES CONSTRUCTIONS

A.- L'ECOLE-PENSIONNAT

La preuve de l'absolue nécessité d'une grande école-pensionnat n'est plus à faire. Même si bien d'autres considérations n'entraient pas en ligne de compte, la seule croissance de la population scolaire commanderait la construction, car les salles de cours sont trop exiguës[1].

Plusieurs personnes dessinent des plans. Les premiers à y mettre la main sont le P. Thérien, Sr Marie-Emmanuel, supérieure, et Maisonneuve, bras droit du Fr. Nemoz dans le travail de menuiserie. Le gérant commet une erreur de date lorsqu'il affirme que les devis sont faits en 1902[2]. C'est plutôt en 1899 que Mgr Legal les trace pour de bon. En effet, dans son Journal quotidien, en mars et avril, il dit qu'il prépare le plan des écoles de la colonie métisse et de Blackfoot Crossing. Le même servira aux deux. Il le termine le 5 avril 1899[3].

---

1 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 30 juillet 1902.

2 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 7.

3 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 29 mars; 1, 3, 4 et 5 avril 1899.

Les dimensions telles que consignées dans les divers documents varient. Mgr Legal donne cent huit pieds sur trente-six; trois étages à la portion centrale et deux aux ailes[4]. Un autre parle de cent dix pieds de longueur[5], tandis qu'un troisième veut les détails suivants: cent pieds de long, cinquante de large et une cuisine de quarante sur quarante pieds à l'arrière ou du côté est[6].

Les premiers chiffres sont très probablement les bons car le contremaître du chantier, le Fr. Nemoz, les confirme:

> La maison où logeaient 9 Soeurs de l'Assomption de Nicolet, Canada, ainsi que plus de 80 enfants, garçons et filles, vient d'être détruite par le feu. Elle avait 108 pieds de long sur 36 pieds de large. De plus il y avait une aile au milieu, en arrière, du côté est, qui avait 45 sur 25, dont le bas servait de cuisine et ses dépendances, le milieu était la chapelle et le haut devait être le dortoir des Soeurs, il n'était pas encore achevé. Elle n'était habitée que depuis deux ans et il y en avait 4 que j'avais fait les fondations en pierre[7].

---

4 Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, Edmonton, (sans éditeur), 1914, p. 72.

5 Anonyme, St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, document privé, 28 février 1908, p. 2.

6 Anonyme, récit historique au sujet de la colonie, 1949, p. 1.

7 A. Nemoz, lettre au Fr. Célestin [Guillet], 5 février 1905.

Les dimensions sur le plan original étaient moindres, mais, sans permission de son évêque, le P. Charlebois les modifie, et c'est le P. Thérien qui en reçoit le blâme en 1902, sans doute parce qu'il est supérieur local. Cependant, il faut se souvenir que le P. Charlebois seul avait la responsabilité de l'économat. Une fois de plus le gérant doit se défendre auprès du P. Lacombe et de Mgr Legal:

> J'avoue que vu la pénurie de nos finances il aurait été préférable de bâtir plus petit. Seulement je tiens à vous assurer que j'ai toujours pensé jusqu'à hier soir que le changement apporté au plan primitif avait reçu votre approbation. Permettez-moi de rappeler que ce fut le Père Charlebois qui s'occupait du plan et de la bâtisse. Je dois ajouter que je n'ai été consulté en rien au sujet du plan, des divisions. Toutefois je dois dire que je croyais moi-même que la maison bâtie d'après le premier plan serait trop petite et nécessiterait de nouvelles additions avant longtemps. [...] Enfin, je ne veux pas qu'un malentendu semblable se répète. Pour tout au monde je ne voudrais pas que vous puissiez penser que j'ai agi de propos délibéré contre vos intentions et vos ordres. La seule chose qui peut me soutenir dans la position difficile où je me trouve, c'est de pouvoir me rendre le témoignage que j'agis avec l'approbation de mes supérieurs. Voilà pourquoi, Monseigneur, je veux que tout soit déterminé et défini[8].

---

8 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 18 décembre 1902.

Ajoutons deux détails plus précis découverts dans sa lettre au P. Lacombe où il traite du sujet:

> Il faut bien se rappeler que c'était le Père Charlebois qui était chargé de faire exécuter le plan. J'avoue que dans le temps j'exprimai l'opinion que la maison ainsi construite d'après le plan originaire serait trop petite, et je dis au Père Charlebois de s'entendre avec Monseigneur sur l'opportunité d'altérer le plan, mais c'est tout. J'ai toujours été sous l'impression que le Rév. P. Charlebois s'était entendu avec Monseigneur à ce sujet. D'ailleurs, il est bon d'ajouter que je n'ai jamais été consulté par le P. Charlebois sur l'exécution du plan ou sur les altérations qui ont été faites dans la suite. Tout s'est fait à la sourdine [...] et c'est ce qui a rendu notre position difficile et même impossible[9].

D'ailleurs, deux ans plus tôt, Mgr Legal lui-même introduit des modifications à ses plans:

> Le P. Charlebois arrivé hier soir à Edmonton est venu ce matin, et nous avons un long entretien au sujet de leurs affaires. Je l'autorise à amener les Frères Nemoz et Poulin à modifier le plan de la Boarding School suivant les désirs des Soeurs en faisant aussi 2 étages aux ailes de la bâtisse[10].

En 1901, il en fait d'autres pour que la cuisine soit contiguë au réfectoire et pour mettre les escaliers à l'extrémité des deux ailes. Ce dernier changement oblige à mettre une cloison volante entre la classe et la salle de

---

9 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 25 décembre 1902.

10 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 13 mai 1900.

récréation des garçons. Son Journal quotidien ajoute:

> Dans l'après-midi, je vais avec le P. Grandin et la Sr Supérieure pour voir sur place les modifications à introduire, cela nécessite seulement pour le moment une porte à mettre à la place d'une fenêtre[11].

Un journal d'Edmonton pourra dire après le feu de 1905 que l'école était presque aussi grande que l'hôpital Général d'Edmonton. Belle et solide, elle valait de vingt à trente mille dollars[12], quoiqu'elle n'eût pas coûté tout cela en argent. Il avait fallu payer les Métis pour le transport du bois de construction, acheter quincaillerie, vitres, briques pour cheminées, fournaises et tuyaux; enfin, défrayer les dépenses de l'installation du système de chauffage, et des salaires des menuisiers laïcs jusqu'à la fin de 1902. Le total des dépenses s'éleva peut-être à dix mille dollars, mais le P. Thérien évalue l'école à vingt-cinq mille dollars[13].

Qui sont les principaux ouvriers qui ont mis la main à la construction de cette école?

---

11 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 5 août 1901.

12 Anonyme, Fire at Saint Paul, nouvelle dans le Evening Journal, Edmonton, vol. 2, no 30, p. 1, col. 4, 16 janvier 1905.

13 A. Nemoz, lettre au Fr. Célestin [Guillet], 15 janvier 1905.

Dès 1899, le P. Thérien voudrait que les travaux commencent pour que la maison soit prête à l'automne de 1900, mais son désir ne se réalise pas. Les finances sont trop faibles.

Le P. Charlebois arrive en 1900. Malgré sa présence le progrès est lent jusqu'en mai 1901, mois où il retourne à Ottawa avec Brossard. L'équipe des Frères Nemoz et Vermette ainsi que de Brossard, ensuite remplacé par Maisonneuve, comptait aussi le Fr. Poulin parmi ses membres. Prêté à Saint-Paul-des-Métis en mai 1900, ce dernier part pour le vicariat apostolique du Mackenzie exactement deux années plus tard[14]. On creuse la cave à la grandeur de la maison à la mi-juin 1900, et on érige les fondations de pierre[15].

Le P. Thérien ne peut pousser les travaux lorsque la responsabilité lui retombe sur les épaules au départ du P. Charlebois, car il doit accompagner le P. Lacombe au Québec. Il demande au P. H. Grandin de les continuer durant son absence, mais le remplaçant n'ose point. En effet, en 1902, il écrit au gérant de hâter son retour pour assumer la tâche lui-même. Il faut donc dire que la construction traîne en

---

14 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 30 mai 1900; lettre à Mgr E. Legal, 31 août 1900.

15 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 12 juin 1900; Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 12.

longueur de juin 1901 à juillet 1902[16].

Dès lors on comprend qu'il faut en finir. Le Père Thérien s'assure des services du Fr. Hayes de septembre à novembre[17], de Ross pour l'installation du système de chauffage[18], des menuisiers Louis Boissonnault, Beaudry et Lamoureux[19]. Tous travaillent sous l'oeil vigilant du contremaître, le Fr. Nemoz, qui, pourtant est privé de l'aide du Fr. Vermette, rendu au lac Froid depuis l'automne de 1901[20].

Le Fr. Moalic, Frédéric Durocher et Dieudonné Boudreau font un voyage spécial à Edmonton pour quérir les deux fournaises requises pour la grande maison[21]. Ils doivent manquer la messe à la Toussaint car ils sont en route et, à ce temps de l'année, il faut se hâter[22].

---

16 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 11.

17 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 20 septembre; 20 et 29 novembre 1902.

18 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 novembre 1902; rapport financier à Mgr E. Legal, juin 1903.

19 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 5; Mgr E. Legal, Journal quotidien, 11 août 1902.

20 Mgr E. Legal, ibid., 2 octobre 1901.

21 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 3.

22 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 2 novembre 1902.

Le P. Thérien ne veut pas chauffer à l'air chaud, mais il doit s'y résigner finalement[23]. Le système adopté fonctionne bien, comme il peut en juger lorsqu'une des deux fournaises est déjà en service avant la fin de novembre[24].

Dès le début de 1899, le gérant fait commencer la coupe du bois de construction. En février, il en a déjà cinquante mille pieds à la scierie, mais il en veut le double au plus tôt pour donner à la planche le temps de sécher convenablement. Il faut que le soleil et le vent s'en chargent car le séchoir ne deviendra une réalité que trois ans plus tard. Il doit payer six dollars le mille pieds pour la coupe et le transport, une somme assez minime si l'on considère les distances que doivent parcourir les Métis. En effet, la sapinière au sud du lac Thérien s'épuise trop vite; il faudra bientôt songer aux forêts du lac des Roches et du lac Long[25].

Du 23 avril au 12 juin 1900, cent cinquante mille pieds de planche s'ajoutent à la réserve déjà constituée. Il en faut énormément pour une spacieuse école et les

---

23 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 juillet 1902; Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 12.

24 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 novembre 1902.

25 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 8 février 1899.

autres constructions requises[26].

Un an plus tard, le P. Thérien affirme avoir en main tous les matériaux nécessaires pour l'école[27].

Cependant, au cours de 1902, il continue à accumuler la planche:

> Nous avons fini de scier, nous sommes à plaiⁿer [sic]. Il peut y avoir 100 mille pieds de bois et peut-être plus. Nous avons fait un séchoir, nous allons en faire l'expérience ces jours-ci. Si le bois n'est pas sec pour terminer l'école pour l'entrée des élèves je vais faire préparer une partie de la maison pour y trouver des salles pour dortoirs et classes. Les Soeurs pourront rester dans ma maison. Dans le courant de l'hiver nous pourrions terminer la maison. Dans le cas où le bois serait sec dans un mois, il serait bon d'engager des ouvriers pour terminer la maison cet automne[28].

L'érection de l'école prend bien du temps. Toutefois, la messe de minuit en 1901, et tous les offices liturgiques à la suite, sont célébrés dans une salle au rez-de-chaussée de l'aile sud. Une porte donnant dans la même direction en permet l'accès[29]. C'est trop petit et plusieurs personnes ne peuvent y pénétrer aux jours de grande

---

26 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 12 juin 1900.

27 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juillet 1901.

28 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 7 juillet 1901.

29 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 3.

affluence. D'où la nécessité d'ériger bientôt une église pour la colonie[30].

A l'ouverture des cours en août 1902, les garçons occupent un dortoir dans la nouvelle maison, tandis qu'eux et les filles se partagent deux salles de classe, l'une au second presbytère ou "école rouge" et l'autre à l'école-pensionnat[31]. A part les religieuses requises pour la surveillance du dortoir des garçons, les autres demeurent encore au premier presbytère. On héberge alors soixante-dix jeunes[32].

Enfin, le 13 avril 1903, les Soeurs déménagent même si la maison n'est pas encore parfaitement terminée. La cuisine seule est peinturée. Il fallait d'ailleurs se hâter car, en plus des soixante-quinze élèves présents, on avait dû, à regret, en refuser bien d'autres[33]. Le personnel

---

30 Anonyme, St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, document privé, 28 février 1908, p. 2.

31 Sr Saint-Théophane, A.S.V., lettre à E. Drouin, 1 mai 1961; Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, 1914, p. 73.

32 Mgr E. Legal, ibid., p. 73; anonyme, St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, 28 février 1908, p. 2; J-A. Normandeau, Notice biographique, Le R. P. Joseph Adéodat Thérien, (1861-1936), article dans La Survivance, Edmonton, 11 mars 1936.

33 Anonyme, St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, 28 février 1908, p. 3.

de la mission peut donc réintégrer le premier presbytère[34].

L'ouverture officielle et la bénédiction de l'école pensionnat n'a pourtant lieu que le 8 octobre 1904, et le travail de finition n'est pas complété lors de l'incendie du 15 janvier 1905[35].

B.- L'EGLISE

Aucun doute possible sur l'absolue nécessité de construire une église digne de Dieu et assez grande pour la population métisse en croissance.

La chapelle à l'étage du presbytère initial est par trop exiguë et dénudée. Mgr Legal s'en plaint dès 1897 à sa première visite:

> La chapelle qui est à l'étage supérieur de la maison est très pauvre. On a apporté quelques tentures, etc., du lac la Selle pour faire les décorations[36].

Nous avons vu les Métis s'y entasser à la manière indienne durant tous les offices tant que les Soeurs ne les en délogent pas à l'automne 1899. La situation est pire encore lorsque l'étage du second presbytère sert d'église.

---

34 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 5 mai 1903.

35 A. Nemoz, lettre au Fr. Célestin [Guillet], 5 février 1905.

36 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 13 février 1897.

Elle ne s'améliore guère à partir de la fin de 1901 quand on fait usage d'une salle dans l'école en construction, car le nombre de familles augmente constamment. La pénurie de personnel et d'argent retarde seule l'érection d'une église.

Le P. Thérien y pense toujours. Dès 1899, il parle d'accumuler du bois pour cet édifice[37], bien que, par la suite, cette planche doive servir aux autres constructions.

Fort enthousiaste quand M. Forget donne cinq mille dollars, il se hâte d'écrire de Montréal à Mgr Legal, pour le prier de concevoir au plus tôt les plans d'une église:

> [...] assez vaste pour rencontrer les besoins de l'avenir. Notre population augmentera sans doute. Il serait bon de faire couper le bois pour les matériaux dès ce printemps de manière que nous puissions commencer à bâtir vers le mois de septembre. Le bois sera assez sec pour cela je crois. Dieu veut le succès de cette oeuvre évidemment puisqu'il nous fournit d'aussi gros bienfaiteurs[38].

Sitôt de retour à Saint-Paul-des-Métis après sa quête au Québec, il veut que le P. Lacombe profite de son séjour prolongé dans l'Est pour obtenir d'un architecte des plans adéquats[39]. Quelques jours plus tard, il s'adresse à

---

37 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 8 février 1899.

38 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 25 février 1902.

39 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 juillet 1902.

Mgr Legal:

> Nous avons presque tout le bois de l'église à part la charpente et ce bois est tout payé. J'ai écrit au Père Lacombe de m'envoyer le plan de l'église. S'il ne peut réussir à en faire exécuter un, alors je prierais Votre Grandeur de nous en faire un. Il me semble qu'une église de 100 pieds sur 50 ne serait pas trop grande. La colonie augmente vite, notre salle d'école est trop petite[40].

Il n'y a pas bien des mois le P. Thérien a dû se défendre au sujet de l'école; voilà pourquoi, en décembre 1902, il veut que tout soit mis au clair pour l'église:

> Monseigneur devait faire un plan pour l'église. Veuillez y voir, me dire la quantité de bois à acheter, l'argent que vous mettez à ma disposition, le nombre de charpentiers à engager, le montant que je dois leur payer, afin que plus tard je ne sois pas exposé à être blâmé. Je veux laisser la responsabilité à qui elle appartient. J'ai des supérieurs, à eux d'agir et de me faire connaître leur volonté. Je leur promets une obéissance complète. Voilà ce que j'avais à vous dire afin qu'il n'y ait aucun malentendu. Le système d'exiger de faire tels et tels travaux, d'envoyer fort et ensuite de censurer si les dépenses sont trop fortes est un système usé qui n'a plus sa raison d'être. Déterminons bien, précisons bien ce qu'il faut faire et ensuite à l'oeuvre sans récriminations.
>
> Je suis certain que vous ne m'en estimerez pas moins si je vous dis franchement ce que j'ai sur le coeur[41].

---

40 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 30 juillet 1902.

41 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 4 décembre 1902.

Au début du nouvel an, le P. Thérien vend à la future église trente-cinq mille pieds de planche au prix de quinze dollars le mille, l'argent provenant des cinq mille dollars déposés en banque à cette fin[42].

Voici que le P. Lacombe envoie un plan et que Mgr Legal l'imite. Les deux diffèrent nécessairement, alors le gérant les expédie à son évêque pour qu'il les combine, car chacun a de bons points[43]. Il trouve que Mgr Legal retarde trop à s'exécuter puisqu'il voudrait faire scier sans délai les grosses pièces de la charpente. En outre, il croit qu'une église construite d'après les devis reçus serait trop grande pour la colonie[44].

Tôt en mars, il reçoit le plan qui lui plaît quant au style et à l'ampleur de l'église proposée[45]. Mais il change vite d'idée pour ce qui est des dimensions. Il consulte le P. Grandin, le P. Boulenc et les Frères à ce sujet.

---

42 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 5 janvier 1903.

43 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 28 janvier 1903.

44 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 11 février 1903.

45 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 4 mars 1903.

Voici ce qu'ils en pensent:

> Dans ma dernière lettre je vous disais que la dimension de l'église serait suffisante probablement pour la population, mais après réflection je me suis demandé si vraiment l'église ne serait pas trop petite. Le local que nous employons pour les offices mesure 34 X 36 et est trop petit pour la population. Au printemps plusieurs familles vont nous arriver et je crains que dans deux ou 3 ans nous soyions obligés d'agrandir notre église. [...] Quatre-vingts pieds de longueur à l'exclusion du sanctuaire ne serait pas de trop disent-ils. Je le crois moi-même. Le Père Grandin est d'opinion qu'il vaudrait mieux bâtir une église de 80 sur 42 ou 50, le sanctuaire étant compris dans le corps de l'église de manière que la population augmentant on pourrait bâtir un sanctuaire à l'extrémité de l'église. Quant à moi j'aimerais mieux bâtir 80 sur 42 ou 50 et le sanctuaire à part tel qu'indiqué dans le plan.
>
> Si vous jugez nécessaire de faire ce changement, veuillez s'il vous plaît m'en donner avis aussitôt que possible. Je vais faire charroyer de suite le bois pour le frame [lire charpente] de la bâtisse. Nous avons assez de planches maintenant. Il serait à regretter que Maisonneuve refusasse [lire refusât] de venir au printemps. J'espère que vous réussirez, Monseigneur, à le déterminer à venir ici vers le milieu du mois d'avril[46].

Le 26 mars 1903, le P. Thérien est à Saint-Albert pour discuter des affaires de la colonie, surtout des plans pour l'église. Monseigneur l'autorise à modifier le plan ou d'agrandir d'une travée --de soixante à soixante-douze pieds--, mais il refuse d'engager Maisonneuve à soixante dollars par mois[47].

---

46 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 18 mars 1903.

47 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 26 mars 1903.

L'accident aux tuyaux de la locomobile dont nous avons déjà fait mention, retarde le commencement des travaux. Rien ne peut être accompli en 1903[48].

Néanmoins, dans son idéalisme incurable, le P. Lacombe croit déjà voir la maison de Dieu toute prête au culte. Il veut même inviter M. Forget à venir voir l'usage qu'on a fait de son don princier. Il faut que le P. Thérien refroidisse ses ardeurs et le conjure de retarder l'invitation d'un an[49].

A son second voyage à Saint-Paul-des-Métis, en 1903, le vieux missionnaire rapporte avec lui les plans de l'édifice pour les étudier plus minutieusement. Le P. Thérien lui écrit un peu plus tard:

> N'oubliez pas que de concert avec Monseigneur nous avons décidé d'ajouter 10 pieds à la longueur de l'église. Je voudrais un sanctuaire plus grand où les enfants pourraient entendre les offices. N'oubliez pas de mentionner ce détail au contracteur que vous choisirez. Vous avez l'intention, paraît-il, de faire une voûte en tôle. Je ne haïrais pas cela. J'en ai vues à Québec, et ça paraît bien.
>
> . . . . . .
>
> Notre freight [lire nos marchandises] et notre cloche sont encore sur les rivages de la Saskatchewan[50].

---

48 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 10 juin 1903.

49 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 4 juin 1903.

50 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 10 novembre 1903.

Il s'agit là de cadeaux du P. Lacombe au profit de la colonie.

Une histoire toute particulière se rattache à cette cloche. Elle arrive dépourvue de battant et d'autres accessoires[51]. En conséquence, le P. Thérien demande au P. Lacombe de faire une enquête:

> La cloche est arrivée, elle est magnifique, mais il lui manque un apanage qui, paraît-il, est absolument nécessaire à ces êtres sonores --Le Battant! Où est-il? Pauvre cloche privée de son battant, que voulez-vous qu'elle fasse? Aussi mélancolique et silencieuse est-elle cette pauvre cloche se demandant sans pouvoir résoudre l'énigme comment elle pourra faire résonner les échos sans son battant. Allez à Calgary, fouillez la ville de fond en comble, criez à tous les passants, avez-vous vu notre battant? Le battant de notre cloche qui doit réveiller les échos endormis de St-Paul-des-Métis. Faites une révolution s'il le faut, mais trouvez-nous notre battant. Le Père Boulenc est d'avis que le battant a dû être mis dans une boite avec d'autres choses qui manquent, et laissé à Calgary[52].

Il semblerait que le battant original ne fut jamais découvert, car celui qui frappe les flancs de la cloche de 1904 à 1960 est plutôt frustre et donc probablement il fut fondu sur place. Ce n'est pas une cloche neuve. Ses inscriptions --E. Chanteloup, Montréal; Joséphine-- Calgary,

---

51 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 21 décembre 1903.

52 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 décembre 1903.

Alberta; 13 sept., 1885; En l'honneur de la Reine de la Paix; Territoires du Nord-Ouest-- le prouvent.

Elle aura donc soixante-quinze ans lorsque, en 1960, elle sera fondue et incorporée dans la cloche "Paul", l'une du carillon monté au clocher de la cathédrale.

La cloche n'est pas trop impatiente d'entrer en service puisque la construction de l'église ne débute qu'en juillet 1904:

> Au mois de juin 1904 trois ouvriers arrivèrent pour commencer l'église mais comme tout n'était pas encore prêt ils travaillèrent pendant un mois à finir la maison d'école[53].

Dans un autre document le P. Thérien mentionne quatre et non trois hommes, Louis Boissonneault, Ross, Lamoureux et Morin. Il n'y a toutefois aucune contradiction, car Ross n'est pas un menuisier mais un ferblantier qui posera les fournaises.

Avec l'aide et les encouragements du Fr. Nemoz et d'autres Frères, les ouvriers poussent le travail très activement. Tous les matériaux hormis les vitres, la brique des cheminées et les clous proviennent de la scierie locale[54].

---

53 Anonyme, St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, document privé, 28 février 1908, p. 3.

54 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 12.

Malgré leur faiblesse, le Fr. Bowes et le Fr. Alexandre Lambert travaillent au lac la Selle pour l'église de Saint-Paul-des-Métis. Ils y fabriquent les chassis et une crédence[55]. Plus tard, un ébéniste adroit, le Fr. Royer, vient oeuvrer à la finition de l'intérieur et aux autels[56].

Lorsque, le 25 décembre 1904, le temple ouvre ses portes à l'affluence de Noël, tous, missionnaires et Métis, contemplent avec satisfaction une église comme on en trouve peu alors sur les plaines de l'Ouest[57].

Solide, elle soutient un clocher dont la croix en fer forgé se dresse fièrement à quelque quarante-cinq pieds du sol. La cloche, en la bémol, se fait entendre à cinq ou six milles à la ronde.

En style roman, l'église mesure cent quatre pieds de long, si l'on inclut le sanctuaire. La sacristie à deux étages ajoute vingt-deux pieds à ce chiffre. La largeur est de quarante-deux pieds, tandis que les murs de vingt-deux

---

55 L. Balter, Codex historicus du lac la Selle, 28 novembre et 18 décembre 1903.

56 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1905; lettre à Mgr E. Legal, 26 avril 1905.

57 Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, 1914, p. 73.

pieds sont surmontés d'une voûte d'une hauteur presque égale[58]. La façade est percée de trois portes, dont la grande est couronnée de trois fenêtres élancées et juxtaposées. Surplombant celles-ci, une niche abrite la statue de la Sainte Vierge, tandis que Saint Pierre et Saint Paul font la sentinelle dans deux autres niches placées au-dessus des portes latérales au niveau des trois fenêtres[59]. A l'intérieur, une autre statue de Marie domine le maître-autel. Il faut bien tenir compte des désirs de M. Forget.

Le système de chauffage à air chaud ne réussit pas toujours à rendre toute l'église et son jubé, construit des deux côtés de la nef et à l'arrière, bien confortables en hiver. Les confesseurs assis sous les escaliers conduisant au jubé ont à se plaindre du froid et du bruit des pas. La fumée pique souvent les yeux des fidèles qui, malgré cet inconvénient sont fort satisfaits de leur lieu sacré.

Les fêtes de la bénédiction de l'église seront plutôt sobres car tous ressentent encore la perte de l'école.

---

58 Mgr E. Legal, op. cit., p. 73; la photo reproduite entre les pages 64 et 65 de P. E. Breton, Forgeron de Dieu, Frère Antoine Kowalczyk OMI, 1866-1947, Montréal, Les Editions oblates, 1953, n'est pas celle de l'église de Saint-Paul-des-Métis comme on l'indique.

59 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 19 septembre 1904; la plupart de ces détails sont tirés de nos souvenirs personnels.

D'abord, le P. Thérien rend compte à M. Forget de l'emploi de l'argent reçu et l'invite à se rendre à Saint-Paul-des-Métis pour l'inauguration en septembre[60]. Le généreux donateur accepte et, dès lors, les PP. Thérien et Lacombe s'entendent pour mieux organiser la visite:

> Je m'occuperai avec votre concours de procurer à M. Forget et à sa suite le meilleur moyen de transport possible. Si la rivière le permet je crois que c'est la meilleure route à suivre. Seulement, il faudra savoir au juste quand il se propose de venir[61].
>
> Vous me dites que vous allez venir à St-Paul pour organiser la réception de M. Forget. Nous serions heureux de vous voir, mais je crois qu'il est préférable que j'aille vous rencontrer à Edmonton. Là nous pourrions nous entendre avec Walter si nous décidons de descendre par la rivière.
> Si j'exécute mon plan, je serai à Edmonton la semaine prochaine[62].

Il retourne à Saint-Albert et Edmonton au début de septembre pour diriger la caravane. Elle se compose de Mgr Legal, du visiteur canonique oblat, le P. Dozois, du P. Lacombe, de M. Forget et des siens. Partis en voitures de Saint-Albert le quatre septembre, ils atteignent le lac la Selle le sept. Là ils se séparent, Mgr Legal se rendant avec le P. Dozois au lac Castor et au lac Bon Poisson,

---

60 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 19 septembre 1904.

61 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 juin 1905.

62 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 19 juillet 1905.

tandis que les autres font route vers la colonie.

Le treize au matin, Mgr Legal et le P. Dozois, conduits par le P. Boulenc venu à leur rencontre, entreprennent un voyage de quarante milles qui les amène à Saint-Paul-des-Métis:

> On n'arrive pas trop tard à la Colonie des Métis. On surprend tout le monde. Le P. Thérien confessait et aucun des Frères ne nous aperçut. On ne sonna donc la cloche que quelque temps après notre arrivée. Je souhaitais le bonjour aux Soeurs et à plusieurs Métis auprès de l'église. Il n'y eut d'ailleurs aucune cérémonie ce jour-là. J'allai voir l'église qui est vaste et assez belle, peinturée avec bon goût.
>
> Jeudi, service à 9h. C'est le P. Boulenc qui chante la grand'messe. Je parle en français et amène dans mon allocution la question de l'incendie. Je ne fus pas trop dur, pas assez peut-être, du moins le R. P. Visiteur me l'a dit. [...] 31 confirmations[63].

Le lendemain, tous les visiteurs repartent.

Les finances et les constructions matérielles de cette étape ne doivent pas seules retenir notre attention. Voyons aussi où en sont les Métis.

---

63 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 4, 7, 12, 13 et 14 septembre 1905.

CHAPITRE QUATRIEME

LES METIS

Eduquer les Métis à coopérer avec la mission est difficile mais cela donne quelque résultat; vouloir en faire des cultivateurs est inutile en général. Malgré tout, le P. Thérien s'évertue à leur procurer du gagne-pain par le travail avec l'arpenteur et avec les propriétaires de bateaux sur la Saskatchewan. Il doit aussi faire face au problème de la boisson enivrante. Durant cette période, il refuse de changer son opinion sur le recrutement de nouveaux colons, mais, en même temps, il prévoit qu'il faudra plus de terrain. En conséquence, il tente d'en obtenir d'autre.

En détail, qu'en est-il de cette situation.

Lorsqu'il s'agit de la nouvelle église, chaque famille donne gratuitement une vingtaine de billots et tous ceux qui le peuvent louent leurs bancs. Et puis quand on clôture le nouveau cimetière au nord de l'église, tous les hommes sur place déboursent soixante-quinze sous et travaillent sans rémunération la longueur d'une journée[1].

Malheureusement, la réussite est bien moindre quand il est question d'enseigner aux colons de se suffire à

---

1 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 3. A l'avenir appelé "interview".

Universités
BIBLIOTHÈQUE
Ottawa

eux-mêmes d'une façon sédentaire ou comme fermiers. Le gérant le souligne à plusieurs reprises:

> Les Métis ont beaucoup gagné cet été sur l'arpentage et la rivière. Ils sont contents, mais la plupart ne cultivent pas assez[2].

> Malheureusement les Métis, à l'exception de quelques-uns ne sèmeront pas. Manque de courage, de persévérance, d'initiative et de prudence. Vivre au jour le jour pour la plupart est leur motto. Que voulez-vous faire avec des gens comme cela? Je n'ose pas vous dire ce que je ressens, mais je vous assure que le succès de votre colonie m'apparaît plus que jamais dans un lointain couvert de nuages bien sombres[3].

> Les gens, à part quelques-uns, ne sèment presque pas[4].

Un Métis affirme qu'en général les colons se contentent de cultiver pas plus de blé qu'il ne leur en faut pour leur farine[5].

La famille Laboucane --autrefois Lafournaise-- est l'une des exceptions. Voici son histoire[6].

---

2 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 19 septembre 1904.

3 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1905.

4 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 26 avril 1905.

5 D. Boudreau, interview, p. 2.

6 Jules et John Laboucane, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 4-5. Dorénavant "interview".

Jadis le patriarche, Diome, possédait un magasin au Dakota du Nord où il fit la connaissance de celui qui donna son nom au village de Brosseau. Ce Brosseau, marié à une fille du nom de l'Hirondelle au village de Saint-Albert, assure le service du courrier entre ce qui sera l'Alberta et l'Etat susmentionné des Etats-Unis. Il persuade Diome Lafournaise de quitter son commerce à cause des grands dangers qu'il y court par suite de la guerre ouverte des Sioux.

Chargeant tout son avoir sur des wagons, Diome vient s'établir sur les bords de la rivière Bataille où passe l'une des routes entre Winnipeg et le Fort Edmonton. L'endroit est connu sous le nom de Laboucane Settlement et plus tard sous celui de Duhamel en l'honneur de Mgr Duhamel d'Ottawa, bienfaiteur de la mission.

L'abbé H. Beillevaire, quittant sa cabane insalubre à la Montagne de l'Ours ou Hobbéma, se réfugie chez les Laboucane en 1881. Graduellement, d'autres Métis et quelques blancs viennent s'y établir pour former dans la vallée un hameau maintenant tout à fait disparu.

Diome y rejoint ses cinq frères, Jérôme, St-Pierre, Jean-Baptiste, Elzéar et Guillaume, venus du Manitoba vers 1875. La plupart d'entre eux sont relativement prospères,

surtout à cause de leurs nombreux chevaux et de leurs bêtes à cornes. Cependant, l'arrivée des blancs les détermine à émigrer à Saint-Paul-des-Métis en 1902. Diome et ses deux garçons, John et Jules, sont accompagnés de Jérôme, St-Pierre et Elzéar. Ils conduisent quatorze cents têtes de bêtes à cornes pur sang.

Arrivés à la rivière Saskatchewan près de Brosseau, ils se demandent comment transborder un tel troupeau. On les renseigne. Quelque part en aval, mais on ne sait à combien de milles, un vieux chaland s'est embourbé depuis longtemps. Jules et John à cheval suivent la berge et découvrent l'embarcation au sud de la colonie. A l'aide de leurs montures ils réussissent à la dégager puis à la remorquer péniblement. A Brosseau tous les hommes se mettent à l'oeuvre pour la réparer. Ce travail achevé, ils commencent la traversée des bêtes récalcitrantes. Au bout de trois semaines la tâche est accomplie. Avant de reprendre la route, ils donnent le bateau à un nommé Sagnan pour servir de bac.

Les frères et leurs fils prennent chacun un lot dans la colonie, Jérôme et St-Pierre, dont l'épouse est sage-femme, à l'ouest de la mission, les autres à l'est et au sud-est près du lac Cyr.

Tous sont hommes d'affaires. Diome vend, par exemple, quarante paires de boeufs de labour à Elzéar Poitras à cent dollars chacune, autant à un homme de Vermilion pour le même prix, et d'autres à un membre de la famille Brosseau à cent vingt-cinq dollars la paire.

L'élevage va bien jusqu'en 1919-1920, l'année de l'hiver dur, lorsque Jules et John perdent tout ce qui leur reste de bêtes à cornes par manque de fourrage et à cause de la température trop froide.

Ces deux hommes furent toujours bien charitables pour les Pères, leur rendant service pour le creusage de sous-sols pour le presbytère et les deux églises, et les accompagnant dans les visites aux malades.

Une autre famille influente à Saint-Paul-des-Métis est celle d'Elzéar Poitras dont le père était un Canadien français de la Rivière Rouge[7]. Arrivés très tôt à la colonie, lui et deux autres membres de la famille, François et Théodore, occupent des lots à l'ouest de la mission. Elzéar, surnommé Tom, mieux instruit que la plupart des Métis, est le chef d'un groupe qui appuie le P. Thérien à peu près en tout. Il achète le magasin Logan en 1901, le conservant au moins une douzaine d'années. Une de ses filles marie le

---

7 Jules et John Laboucane, interview, p. 2-3; Mgr E. Legal, Journal quotidien, 19 septembre 1905.

premier médecin de la place, le docteur Charlebois, dont un enfant, Jeanne, entre plus tard chez les religieuses de l'Assomption de la Sainte-Vierge.

Elzéar, même longtemps après l'ouverture de la réserve aux blancs, est reconnu comme éleveur prospère de chevaux et de bêtes à cornes. Il en aura jusqu'à deux cents des premiers et trois cents des dernières sur ses terres à Saint-Paul-des-Métis et sur les bords du lac de l'Orignal.

Le nom Garneau est aussi marquant à la colonie. Le père, Laurent, est homme plutôt riche émigré de Strathcona. "Plus civilisé que les autres"[8], on le surnomme "le chef". Scrupuleux dans l'emploi de ses temps libres pour la lecture, il ne se gêne point dans d'autres domaines, ce qui ennuie fort le P. Thérien, car l'opposition à ses plans provient trop souvent du clan Garneau.

Propriétaire de grands terrains à Strathcona, il s'en voit dépouillé par un avocat vénal. Alors il concentre ses activités à Saint-Paul-des-Métis. A moins d'un mille à l'est de la mission, il construit un hameau près de la route conduisant au lac de l'Orignal et au lac Froid. Tout au bord s'alignent un magasin, une boutique de forge, une

---

8 Sr Marie-de-la-Croix, interview avec E. Drouin, 15 avril 1954, p. 2; C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953, p. 1-2; Jules et John Laboucane, interview, p. 3.

briqueterie et une salle de réunion; en retrait à quelques centaines de verges au nord, sur une petite élévation de terrain, se dressent cinq maisons de résidence, dont l'une cachée derrière une rangée d'érables du Manitoba. Un peu au nord, un long hangar à machineries, et, enfin, deux spacieuses étables à proximité du lac Garneau pour servir d'abri aux bêtes de la famille et aux chevaux des voyageurs qui veulent s'y arrêter.

En plus, à Flat Lake, son fils Louis, le cowboy de Laurent, surveille un grand troupeau de bêtes à cornes, tandis qu'aux environs d'Elk Point une scierie fonctionne bien. Louis abandonne son occupation lorsqu'il voit d'autres membres du clan dépouiller systématiquement son vieux père.

Laurent aide beaucoup les autres Métis. Il leur fournit du crédit; échange leurs fourrures et leurs autres produits contre de la marchandise. Toutefois, lorsque plusieurs ne peuvent régler leurs comptes, il se fait donner les titres légaux à leurs terres. Il en eût, dit-on, jusqu'à cinquante. Il en vend une partie et perd le reste.

A l'ouverture de la réserve aux blancs, il organise un service régulier de transport entre Saint-Paul-des-Métis et Vegreville avec postes de relais à Lafond et à Brosseau. Ses charretiers sont A. St-Pierre, T. Ridsdale et A. Sigler.

Une automobile remplace les chevaux à partir de 1912.

Deux des filles de Laurent marient l'une James Brady et l'autre M. T. Savard. Le premier, un Irlandais de Strathcona, prend d'abord un homestead au nord de la réserve, achète le premier calice pour la mission de Saint-Vincent, s'installe au Village Garneau et prend en main la direction des affaires du vieux. Il est, à partir de 1909, sous-agent des terres de la couronne et maître des postes en 1909-1910. Sa fille Archange entre chez les Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge. L'autre gendre, teneur de livres, se fait accepter comme co-directeur des entreprises de Laurent. Avec James Brady et Raymond Thibodeau il achètera le magasin d'Elzéar Poitras.

Par malheur, Laurent, en cachette, fait le trafic de la boisson enivrante et, comme tous ceux qui ont trempé dans ce négoce, à l'exception d'un seul, il meurt dans une pauvreté abjecte[9].

Dans cette catégorie de colons relativement industrieux entre Thomas Ridsdale. Ce blanc, marié à une Métisse, est un ancien maître d'école. Il vient à la colonie, prend une terre qu'il cultive plutôt bien et agit comme shérif et juge de paix.

---

9 C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953, p. 2; Jules et John Laboucane, interview, p. 3.

François Valette et Louis Beauregard, ses voisins immédiats, réussissent convenablement. Le premier, en plus de sa ferme dans la colonie, possède le magasin et le bureau de poste à Denisville, plus tard Saint-Vincent. Parfois, de Saint-Paul-des-Métis, un missionnaire y va dire la messe et François l'héberge.

Alfred Breland, dont trois cousins de Duhamel s'instruisent au pensionnat de Saint-Paul-des-Métis, marie une femme blanche à la mort de sa première épouse et devient shérif à son tour.

Remarquons toutefois que tous ceux-ci concentrent leurs efforts plutôt sur l'élevage que sur la culture. Il leur faudrait plus de stabilité qu'ils n'en ont pour s'adonner régulièrement à cette dernière occupation.

Malgré l'indifférence innée des Métis qui déçoivent beaucoup le P. Thérien, celui-ci s'efforce de trouver des sources de revenus pour ses gens.

La plus rémunératrice est celle de l'arpentage.

Jusqu'à l'été 1904, les arpenteurs engagent invariablement des collaborateurs de l'Ontario. Ainsi le fait M. Saint-Cyr pour travailler au sud de la rivière Saskatchewan. Le P. Thérien tente de lui faire prendre des hommes de la colonie, mais il refuse. Un second arpenteur est à l'oeuvre dans la région. Par chance leurs routes se croisent bientôt.

Revenant un jour du lac d'Oignon, le Père prend son dîner près du ruisseau de la Croupe du Chien. Trois ou quatre blancs à l'air dépité s'amènent. Le chef est Marshal Hopkins que les Ontariens ont abandonné par crainte des ours. De cette rencontre surprise le gérant écrit:

> Je l'invite à dîner avec moi et à monter dans ma voiture jusqu'à St-Paul. Chemin faisant, je le mis au courant de mon projet et des conditions auxquelles je tenais mordicus. Vous ne pouvez trouver de meilleurs hommes que ces Métis pour votre ouvrage. Ils n'ont pas peur des ours, ils connaissent le pays en tout sens, et la misère ne leur fait pas peur. Vous engagerez mes Métis, vous les paierez le prix ordinaire. Les jours de paye, vous retiendrez la moitié de leur gage, moitié que vous donnerez à Poitras, notre marchand à qui les Métis doivent environ 10,000 dollars. Poitras était un Métis de Duhamel qui avait acheté le magasin de Logan et qui était menacé de la banqueroute pour avoir fait trop de crédit aux Métis incapables de le payer.
>
> Très bien, Père, me dit Hopkins, mais ce n'est pas tout. L'important c'est d'obtenir des contrats d'arpentage du gouvernement. Oh, quant à cela, je m'en charge. Etes-vous prêt à commencer de suite? Oui, Père, me répond Hopkins tout ébahi. Il ignorait mes relations avec Oliver. C'est bien, nous aurons une assemblée avec les Métis demain. Le soir même de mon entrevue avec Hopkins, je télégraphiais à Oliver, pour un contrat de dix townships en faveur d'Hopkins. Le lendemain vers neuf heures je recevais la réponse suivante: "Contrat accordé à Hopkins pour les Townships.....dix en tout pour commencer". Signé Oliver[10].

Ce message ne surprend pas le P. Thérien, car la victoire électorale toute récente de M. Oliver, à laquelle

---

10 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 16-17.

Saint-Paul-des-Métis a contribué en lui donnant la totalité des voix du district, lui a valu le ministère de l'Intérieur. Il en sait gré aux Métis. Le Père poursuit alors son histoire:

> L'assemblée des Métis avait lieu chez moi. J'expliquai aux Métis que le gouvernement voulait arpenter en homesteads cette partie du pays, je m'étais arrangé avec Oliver pour avoir les contrats nécessaires, que les contrats devaient être exécutés par Hopkins à condition qu'il n'engage que des Métis aux prix courants, que de plus Hopkins s'engage à prendre ses effets chez Poitras à un prix convenu entre les deux, afin que l'argent reste dans la colonie, et, ajoutai-je, comme plusieurs d'entre vous devez à Poitras, ne pensez-vous pas que ça ne serait que juste et raisonnable de prendre la moitié de vos gages jusqu'à extinction de vos dettes à Poitras? Tous furent de cet avis. Et pendant que nous délibérions, voilà que je reçois la réponse d'Oliver que je passai à Hopkins qui ne pouvait en croire ses yeux. Ainsi pendant cinq ans et plus, l'arpentage se fit dans ces conditions au grand contentement des Métis et d'Hopkins dont chaque contrat lui apportait de 17 à 20 mille dollars. Il était entendu qu'en temps d'élection Hopkins devait se trouver à St-Paul avec ses hommes pour voter. Aux jours des élections fédérales et provinciales Hopkins arrivait avec ses hommes, campait près de la mission, faisait tuer un boeuf, et tous faisaient bombance jusqu'au lendemain des élections[11].

Le groupe revient encore à la colonie aux grandes fêtes.

Durant l'été de 1904, une trentaine de Métis travaillent ainsi à un salaire de trente-cinq dollars par mois[12].

---

11 J-A. Thérien, ibid., p. 17.

12 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 19 septembre 1904.

Sans doute, depuis la lettre du 19 septembre, le P. Thérien s'est mieux renseigné car une autre missive dit:

> Nos Métis ont fait de l'argent cet été en font encore avec les arpenteurs. Un des arpenteurs emploie 40 hommes depuis mai, et il en a pour trois ans. Il paye 50, 40, 35 piastres par homme selon la capacité d'un chacun, de sorte qu'il n'y a pas de misère[13].

L'année suivante le gérant fait de nouveau pression auprès de Frank Oliver:

> J'ai obtenu de Mr. Oliver un contrat pour Mr. Hopkins, arpenteur; ce contrat donnera de l'ouvrage à nos Métis pour tout l'été et une partie de l'hiver. Les gages que l'arpenteur paiera aux Métis représenteront une valeur de $12.000. L'année dernière il a payé des gages pour la valeur de $10.000. C'est une grosse affaire pour la colonie. Vraiment sans cela je ne sais comment nos gens pourraient vivre. Il est à remarquer que le gouvernement venait de décider de ne plus donner de contrats d'arpentage mais d'engager des arpenteurs à la journée--et déjà Hopkins avait reçu ordre de se diriger vers Moose Jaw pour se mettre à la tête d'un parti d'arpenteurs, quand je demandai à Mr. Oliver de donner ce contrat à notre arpenteur pour le bien de la colonie. Il fit une exception en notre faveur[14].

Du Texas où il se repose en 1906, le P. Thérien renouvelle sa demande d'un contrat pour Hopkins. Il l'obtient[15].

---

13 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 novembre 1904.

14 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 6 juin 1905; lettre à A. Lacombe, 9 juin 1905.

15 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 22 janvier 1906.

Les mêmes travaux se poursuivent pour la dernière fois en 1907: "Mon arpenteur Hopkins est à arpenter de Moose au lac Froid--11 townships. Il aura fini cet automne[16]".

Le missionnaire ne fait plus alors de démarches dans le même sens car déjà les Métis quittent la colonie et ses plans visent à la colonisation blanche.

Les pauvres gens de la réserve ne s'efforcent guère de démontrer leur reconnaissance au fondateur pour le bien matériel et spirituel qu'il leur fait. Une preuve en est l'usage de boisson enivrante. Au début de la colonie ils s'en abstiennent assez bien, mais peu à peu y reviennent.

Le plan initial du P. Lacombe, tel que présenté au gouvernement fédéral, prohibe pourtant cela:

> L'ivrognerie qui fait tant de mal au milieu des peuples civilisés, est encore plus désastreuse parmi les sauvages et les Métis, qui, une fois qu'ils ont goûté à l'eau de feu, se laissent entraîner par la passion. Dans la colonie en perspective, sous le contrôle de la Mission, personne n'aurait le droit de vendre ou donner des liqueurs enivrantes[17].

Il entrevoit l'intervention de la gendarmerie afin de maintenir l'ordre.

---

16 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 3 juillet 1907.

17 A. Lacombe, plan pour la colonie présenté au gouvernement d'Ottawa, 1894-1895; voir page 34-35.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest passe un décret spécial pour Saint-Paul-des-Métis:

> J'ai trouvé après beaucoup de recherches dans les ordonnances du Nord-Ouest la loi concernant notre colonie. Nous sommes mis sous le régime des permis. Personne ne peut importer ou avoir en sa possession aucune boisson sans la permission écrite du lieutenant-gouverneur. Ainsi vous voyez que la police aurait beau jeu de faire cesser ce traffic [sic] infâme[18].

Tôt en 1901, le P. Lacombe s'émeut outre mesure du problème des spiriteux à la colonie. Il commande au P. Thérien de faire venir la force constabulaire, mais le gérant rejette l'idée:

> Avant d'appeler la police je veux employer l'influence morale. Ce ne sera qu'à la dernière extrémité que j'appellerai la police pour les Métis. Pour les étrangers c'est très bien, pas de pitié pour eux. Le Père exagère le mal --il y a eu un peu de boisson durant les scrips et les fêtes du jour de l'An, mais il ne faut pas oublier que les 3/4 de ces Métis ici étaient ivrognes invétérés. On n'a pas à craindre les abus. Nous pourrons toujours nous servir de la loi alors que l'influence morale n'y fera rien.
>
> J'ai averti les Métis que la loi pourrait être mise en vigueur quand nous le jugerons à propos, mais que nous avions assez de confiance en leur sagesse pour ne point nous forcer à la faire exécuter.
>
> A mon avis, le Métis qui sera mis à l'amende ou en prison sur l'information d'un prêtre, ne pardonnera jamais; il quittera la réserve en maudissant le prêtre. Avant d'agir ainsi il faut employer tous les autres moyens[19].

---

18 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 10 novembre 1903.

19 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 24 mars 1901.

La réponse que reçoit le P. Lacombe élabore les pensées précédentes:

> Vous me donnez sur les doigts pour ne pas envoyer les Métis en prison au sujet de la boisson. Vous pouvez avoir raison, bien que je crois que vous avez tort. Avant d'appeler la police pour exécuter la loi, usons de notre influence morale. A la dernière extrémité seulement alors que l'influence morale ne suffira pas, alors faisons exécuter la loi. Figurez-vous l'impression qu'auront nos Métis si leurs prêtres les font mettre en prison. Et qui nourrira les familles pendant l'absence du père? Et je vous dis franchement que je n'aurai jamais le courage de le faire. Mais vous direz à quoi bon d'avoir fait passer des lois? Je vous réponds, à empêcher 1) l'octroi des licences dans la colonie et par conséquent de diminuer les occasions, 2) l'importation de la boisson par les étrangers. Il me semble que cela suffit pour le moment. Si nous voulons être trop sévères au commencement je crains que les abus criants dont nous avons été témoins sous le système de permis, se répéteront ici. Encore une fois usons d'abord de notre influence morale. Parce que quelques-uns se sont oubliés et ont emporté une bouteille de temps à autre faut-il en conclure que tout est perdu? Mon Dieu! il faut bien prendre en considération que la plupart de nos Métis sont de vrais ivrognes et je considère ça comme un miracle qu'ils ne se mettent pas en fête plus souvent. Une ou deux fois par année pour des gens qui se saoulaient toutes les semaines! Mais vous pouvez dire: les Métis vont trouver étrange que vous ne faites pas exécuter la loi? Je réponds: J'ai prévu cela dès le commencement.
>
> Aussitôt que la loi fut passée, j'ai averti les Métis, mais je leur ai dit que je ne voulais pas la promulguer encore, puisque je croyais qu'ils comprenaient assez leur intérêt pour ne pas être obligé de mettre la loi en vigueur. Alors vous n'aurez qu'à vous en prendre à vous-mêmes[20].

---

20 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 avril 1901.

Cette même lettre nous renseigne sur l'origine des plaintes au P. Lacombe. Elles proviennent d'un nommé Trottier, mégalomane très détraqué. Par dérision les autres Métis l'on affublé d'un costume de gendarme, de sorte qu'il pense être revêtu d'un caractère sacré. Il refuse de recevoir les sacrements et d'assister à la retraite paroissiale sous prétexte d'en connaître plus long que les prêtres. Il veut même réformer l'Eglise en écrivant au Pape, mais le P. Thérien brûle ses lettres. Par contre, il n'aide pas du tout ses vieux parents que doit nourrir la mission. En conclusion le Père ajoute:

> Vous me dites, mais n'avez-vous pas des yeux pour voir et des oreilles pour entendre! J'aurais voulu vous voir ici quand je chauffais les Métis pour la boisson, vous auriez vu alors que j'ai des yeux pour voir et des oreilles pour entendre. Mais encore une fois, il ne faut pas s'attendre à la perfection, et prenez garde, mon Père, de vous laisser influencer par des rapports. Vous devez être convaincu pourtant que je tiens de tout coeur à ce que nos Métis s'améliorent et je puis vous dire que l'amélioration est on ne peut plus satisfaisante. J'aurais voulu que vous fussiez ici pendant le Jubilé, alors vous auriez vu quel changement déjà opéré dans ces pauvres Métis. Oui, il y a de la foi dans ces pauvres Métis, plus de foi que dans nos blancs. Ils ont des faiblesses, ils ont encore la foi vivace...ce qui leur faut c'est l'isolement des blancs...et beaucoup de patience de notre part et de miséricorde[21].

Le P. Lacombe envoie ses excuses pour le ton de son message précédent. Il avoue qu'on l'a induit en erreur. En

---

21 J-A. Thérien, ibid.

réponse le P. Thérien affirme que son but n'était pas de forcer le vieux missionnaire à faire une telle confession mais simplement de l'éclairer. Puis il démontre son savoir-faire avec les Métis:

> Je ne suis pas fâché du tout de ce qu'il y eût quelques abus. Je désirerais même que les abus fussent un peu plus sérieux. Et voici pourquoi: les Métis ont toujours regardé d'un mauvais oeil le passage de cette loi prohibant la boisson; dans les commencements ils ont protesté disant qu'ils n'étaient pas des sauvages pour être ainsi empêchés d'avoir de la boisson. Plusieurs voulaient sortir de la colonie et les autres ne voulaient pas y entrer sous le fallacieux prétexte qu'ils seraient ni plus ni moins traités comme des sauvages. C'était bête, mais il fallait tenir compte de leur susceptibilité et de leur bêtise. Je leur ai dit que pour le moment la loi ne serait mise en vigueur que pour les étrangers apportant de la boisson dans la réserve, que quant à eux j'avais assez de confiance dans leur intelligence et leur bonne volonté pour qu'il ne soit jamais nécessaire de faire exécuter la loi. Alors, les esprits se sont calmés. Mon but était de les amener eux-mêmes à demander que la loi fut mise en vigueur. Car je savais qu'il y aurait des abus, et qu'eux-mêmes déploreraient ces abus puisque la plupart sont entrés dans la colonie pour se sauver de la boisson qui les ruinait. Et c'est ce qui est arrivé. Cet hiver tous sont venus se plaindre à moi de ce que la boisson entrait malgré la loi. De sorte que ceux qui étaient les premiers à nous blâmer demandent que la loi soit mise en vigueur. J'en ai profité pour leur conseiller de s'unir et faire exécuter la loi. Par ce stratagème, l'odieux de faire arrêter nos gens ne tombera pas sur nous. Nous formerons un comité qui sera chargé de voir à ce que la boisson ne vienne pas nous troubler. C'est ma manière de procéder avec nos Métis. Me rappeler toujours qu'ils sont des grands enfants mais ne pas leur laisser connaître que je les considère comme tels[22].

---

22 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 8 mai 1901.

L'approche des blancs et l'établissement de Métis sur les confins mais à l'extérieur de la réserve enveniment la situation. En 1903, le P. Lacombe veut absolument que la gendarmerie s'installe à Saint-Paul-des-Métis. Le P. Thérien n'est pas sûr que le temps en soit arrivé. Il consulte son évêque à ce sujet et il ajoute: "S'il y a des avantages d'un côté, d'un autre il y a bien des désavantages"[23].

L'insistance du vieux missionnaire provient du fait qu'en cette année il vient à la colonie prêcher la retraite annuelle des Oblats du district et certains lui rapportent que les Métis se procurent de la boisson enivrante. Alors il menace ces derniers de retirer son appui à l'oeuvre si cela continue[24].

Sa réaction est normale. Il est impressionnable et il voudrait tant que sa colonie soit un modèle à tous points de vue. Le P. Thérien doit alors avouer sa crainte de voir l'oeuvre s'effondrer à cause de la boisson enivrante. Les Métis sont tellement faibles de ce côté et leurs vieilles habitudes cherchent à reprendre le dessus. Il écrit sa

---

23 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 21 décembre 1903.

24 L. Guillaume, lettre à J-B. Beys, provincial des Oblats de l'Alberta-Saskatchewan, 12 août 1928.

déception:

> Un jour tôt ou tard, il faudra nous servir du bras séculier pour enrayer le mal causé par l'intempérance. Ce jour est-il arrivé? Faut-il dès maintenant nous servir de la force?
>
> Les Métis eux-mêmes reconnaissent par leur propre expérience qu'ils ne sont pas assez énergiques pour pouvoir se protéger contre eux-mêmes et contre les étrangers qui emportent de la boisson. Ils sentent la nécessité d'avoir une influence étrangère pour les protéger. De sorte que la présence ou l'installation de la police n'aurait pas un mauvais effet. De plus, il m'est avis que le temps est arrivé d'avoir quelqu'un ici pour faire exécuter la loi, et ce quelqu'un ne peut être autre que la police. Le prêtre ne peut pas s'ériger en police sans nuire à son ministère. De plus, pour ma part, je me sens incapable de jouer ce rôle. Faire nommer quelques Métis comme constables me paraît impraticable. Je ne vois pas d'autre que la police pour faire cette oeuvre.
>
> 1) Si vous décidez à demander une ou deux polices pour la colonie, faites en sorte qu'ils soient mariés et catholiques si possible.
>
> 2) Il faudrait que la police fut résidente ici; venir à intervalle n'aurait pas beaucoup d'effet.
>
> 3) D'ici la police pourrait rayonner, avoir soin de Saddle Lake et du lac la Biche. Vous pouvez faire valoir la raison et la nécessité d'avoir de la police dans les environs afin de surveiller ceux qui vendent de la boisson aux sauvages du lac la Selle, du lac Poisson Blanc et aux Métis du lac la Biche, et que St-Paul étant au centre est la place convenable pour y établir un poste.
>
> Tant qu'à recourir à la police je préfère l'avoir ici sous mon contrôle et sous ma surveillance[25].

Malgré le retard dans l'installation de la gendarmerie, le P. Thérien, en 1904, peut assurer au P. Lacombe

---

25 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 10 novembre 1903.

que "Les Métis me donnent satisfaction, la boisson est très rare; les élections se sont faites pratiquement sans boisson. Tout a été tranquille"[26].

Cependant il y en aurait eu si le gérant n'avait été sur ses gardes. La lutte politique entre Frank Oliver et Richard Secord est fort chaude. Ce dernier emploie Robert Logan, ancien marchand de Saint-Paul-des-Métis, pour gagner à sa cause les habitants de la réserve, mais en vain.

Quelques jours avant le scrutin, Prosper Lessard télégraphie au P. Thérien que plusieurs caisses de boisson enivrante destinées à la colonie sont en route. Le Père réunit ses hommes pour les en avertir:

> Secord ne pouvant avoir vos votes, veut vous saouler pour vous empêcher de voter. Une charge de boisson s'en vient d'Edmonton par Vegreville. Que voulez-vous faire? Tous de s'écrier "Nous n'en voulons pas". "Très bien, maintenant, vous savez qu'il est défendu d'entrer de la liqueur dans notre réserve, alors nommez trois hommes pour aller se placer à l'entrée de la réserve et faire le guet, et dès que les charroyeurs de boisson enivrante arriveront, avertissez-les qu'il est défendu d'entrer".
>
> Mais pour éviter une rencontre qui aurait pu tourner mal, je télégraphiai à Vegreville pour que la police attende ces messieurs pour les arrêter. Aussi, nos voyageurs de rebrousser chemin avec leur cargaison en bénissant ce damn priest qui s'occupait de politique[27].

---

26 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 novembre 1904.

27 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 15-16.

Les Métis eux-mêmes ne se gênent point pour donner la liste de ceux qui introduisent de la boisson enivrante. Ce sont Laurent Garneau, les deux frères Laframboise, et Daniel Laderoute de la réserve, ainsi qu'un nommé Clark vivant entre Lafond et Brosseau. Ce dernier, un jour, reçoit une délégation composée de deux Métis, dont l'un est Julien Beauregard. Ils l'avertissent de ne plus vendre d'eau-de-vie aux gens de Saint-Paul-des-Métis. Il se le tient pour dit et, à la suite, il passe tout droit lorsqu'il va au lac Froid disposer de son whiskey[28].

Le P. Thérien ne peut contrôler les Métis établis sur les confins quoique en dehors de la réserve. Parfois ils cachent de la boisson enivrante et la vendent aux habitants de la colonie[29].

Si la gendarmerie royale tarde à s'établir sur les lieux, elle ne manque pas d'envoyer la patrouille de temps à autre. Le P. Simonin le mentionne: "La veille au soir le policeman avait confisqué un gallon de whiskey: que ce soit un avertissement à ceux qui l'introduisent ici"[30].

---

28 D. Boudreau, interview, p. 6.

29 C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953, p. 1.

30 G. Simonin, lettre à Mgr E. Legal, 25 octobre 1905.

CHAPITRE CINQUIEME

POPULATION METISSE ET BLANCHE

Les problèmes immédiats, tel celui de la boisson enivrante, requièrent une attention quotidienne, mais il faut aussi s'occuper de l'avenir. Voilà pourquoi le P. Thérien essaye d'obtenir d'autre terrain pour accueillir de nombreuses familles métisses, et de contrôler le choix des blancs qui veulent s'établir dans les parages.

Avant la fin de toutes les constructions, il maintient sa politique de refuser un accroissement trop rapide de la population. Le P. Lacombe a beau insister pour que les portes de la colonie soient ouvertes toutes grandes, il ne démord pas. Le Journal quotidien de Mgr Legal parle d'un nouvel effort du vieux missionnaire:

> Troisième jour de conseil: Le P. Lacombe lit une lettre où il fait un nouvel appel aux Métis. Il est autorisé à publier cette lettre. [...]
> Le P. Lacombe propose que le P. Thérien aille dans le Montana et le Dakota pour visiter les Métis qui y sont pour encourager à venir ceux qui conviendraient pour la colonie, dissuader les autres. Je suis opposé à ce projet qui nous prive du P. Thérien pour un temps prolongé, et par crainte de voir trop de Métis arriver à la fois. Le Conseil cependant approuve ce voyage en principe. Il faudra pourtant communiquer sur ce point avec les Evêques. Le P. Lacombe le fera[1].

---

1 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 25 avril 1903.

Il est probable qu'on ne publiât pas ce document du P. Lacombe, surtout par suite des objections du P. Thérien:

> J'ai reçu votre circulaire aux Métis. Je ne vois pas que le moment soit arrivé de presser les Métis à vendre leur terre et venir dans la colonie. Quand nous serons au-dessus de nos affaires, fini nos constructions, agrandi notre ferme, que nous aurons un revenu assuré, alors nous pourrons peut-être presser les Métis. [...]
> Cinq familles du Montana sont arrivées cet été[2].

L'année suivante le P. Thérien n'a pas changé d'idée, bien au contraire:

> Six nouvelles familles ont pris des terres: 1 du Montana et une de Medicine Hat. J'aime mieux que le nombre augmente tranquillement, c'est préférable.
> J'ai réussi à ouvrir une paroisse canadienne-française entre notre réserve et l'ancien St-Paul. Il y a déjà 60 homesteads de pris. Ces colons viennent de toutes parts. Il leur faudra un prêtre avant peu. [...] Je leur dis la messe une fois par mois[3].

> Il y a un mouvement vers notre colonie des Métis du Montana; déjà deux familles sont arrivées cet été. Soyez sans crainte, ils viendront mais ne nous pressons pas trop. Il ne faut pas qu'ils soient sous l'impression que nous les voulons coûte que coûte. Ceux qui sont ici sont nos meilleurs agents. Nous avons le temps et nous ne sommes pas encore prêts à faire face à une grosse émigration [lire immigration]. Dans deux ans nous pourrons pousser à la roue avec plus de vigueur[4].

---

2 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 23 août 1903.

3 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 19 septembre 1904; un "homestead" est habituellement de 160 acres.

4 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 novembre 1904.

Malgré les mises en garde du gérant, il semble bien que le P. Lacombe insiste toujours:

> Le R. P. Lacombe écrit à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, à la date du 19 décembre 1904, que 150 familles métisses du "Montana" (E.-U.) vont pouvoir revenir au pays "sans payer aucun droit de douane".
>
> C'est "le grand ami des Métis" qui a négocié avec le Gouvernement Canadien le retour de ces familles qui lui exposent, depuis longtemps, leur état misérable, et qui seront bien aise de trouver un foyer à Saint-Paul-des-Cris [lire des-Métis][5].

L'incendie de l'école-pensionnat au début de 1905 fait tomber du coup les objections du P. Thérien:

> Les Métis semblent maintenant être préparés à accepter l'idée de l'école du jour, ce qu'ils n'auraient pas fait dans les commencements. De plus, je n'ai plus de crainte de voir arriver des familles métisses vu que nous n'aurons pas à prendre les enfants au pensionnat. Je pourrai travailler maintenant avec ardeur à amener des familles métisses dans la colonie, ce que je n'ai pas fait jusqu'à présent, étant constamment travaillé de la préoccupation de ne pouvoir prendre les enfants. Nous pourrons travailler d'une manière plus efficace au succès de la colonie en aidant les familles pauvres soit en fournissant du grain et animaux à ferme moyennant rétribution, ce que nous ne pouvions faire avant vu que l'école engouffrait tout. Nos ressources vont augmenter et les dépenses seront à peu près nulles[6].

Le double but d'isoler les Métis des blancs et d'avoir suffisamment de terrain pour satisfaire les nouveaux colons qui entrent dans la réserve ou qui pourraient venir

---

5 Anonyme, St-Paul des Cris, article dans les Cloches de Saint-Boniface, vol. 4, no 3, 19 décembre 1905.

6 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 31 janvier 1905.

plus tard mène à une série de négociations entre les responsables de la colonie et le gouvernement canadien.

Déjà en 1895 l'abbé Morin suggérait que l'on demande aux autorités d'Ottawa de réserver trois comtés de plus que les quatre désirés pour l'oeuvre. M. Burgess avait alors répondu qu'il n'était pas sage d'insister là-dessus pour l'instant, mais que si la colonie prospérait, le gouvernement ne s'objecterait probablement pas à ce que le territoire soit agrandi[7].

Au souvenir de cette demi-promesse de M. Burgess, le P. Thérien croit le temps venu de réclamer deux townships supplémentaires, mais au nord plutôt qu'au sud:

> Demandez au gouvernement les townships 59 R X et IX --ça nous donnerait deux townships adjacents, de sorte que notre colonie au lieu d'avoir 12 milles carrés aura 12 milles de largeur sur 18 milles de profondeur. Faites l'impossible pour obtenir cela, nous nous emparerions de toute cette partie de terrain entouré par les réserves sauvages, alors l'immigration des blancs ne se dirigera pas de ce côté et nos Métis se trouveraient seuls. De plus, avant longtemps la colonie se trouvera remplie. Ne demandez pas que l'arpentage soit fait cette année[8].

La ligne nord de ces deux comtés passe en plein centre des villages actuels de Saint-Vincent et Boscombe.

---

7 Jean-Baptiste Morin, rapport à A. Lacombe, 3 juillet 1895; voir page 41.

8 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 22 juillet 1902.

Le P. Lacombe fait suite au désir du gérant et réclame oralement ce terrain du ministre de l'Intérieur[9]. On lui répond que la requête sera prise en considération, mais qu'aussitôt l'arpentage fini, la Compagnie du Canadien Pacifique aura droit aux sections à nombres impairs. Par contre, aucun habitant ne s'y est installé officiellement[10].

Le gouvernement donne bientôt une réponse négative car, dit-il, la réserve est déjà assez grande pour contenir mille familles[11].

Durant plus de deux ans le P. Thérien laisse dormir la question, puis il y revient en 1905. Toutefois, sa demande est beaucoup plus restreinte. En mars, il commissionne le P. Lacombe de solliciter un échange de terrain pour que la réserve contienne quatre townships complets. Il lui manque quelques sections pour les raisons suivantes: la réserve indienne du lac la Selle s'étend sur une superficie de six sections et quart à l'intérieur de la réserve métisse; une demi-section est retenue pour la secte religieuse des Westleyens et quatre blancs se sont, par erreur, établis

---

9 G. Rothwell, memorandum,,13 août 1902.

10 N. O. Côté, memorandum à G. Rothwell, 22 août 1902; P. G. Keyes, lettre à A. Lacombe, 26 août 1902.

11 G. Rothwell, memorandum au commissaire des terres de la couronne, 26 août 1902; O. M., Memorandum à G. Rothwell, 27 août 1902; P. G. Keyes, lettre à A. Lacombe, 3 septembre 1902.

sur des terres de la colonie. Le gouvernement suggère de ne pas les en chasser. En conséquence, le P. Lacombe veut que le ministre de l'Intérieur enlève deux milles de large sur douze milles de long, ou un total de dix-sept sections et quart, au bout ouest de la réserve métisse, pour les remplacer par vingt-quatre sections des deux townships à l'est[12]. Le P. H. Leduc appuie cette requête dans une lettre. Or, voici que le P. Thérien se rend compte d'une erreur commise par les deux autres Pères. En effet, ce n'est pas une addition à l'est mais bien au nord qu'il veut[13].

P. G. Keyes s'abouche avec la Compagnie du Pacifique Canadien pour qu'elle abandonne ses réclamations dans les deux townships au nord de la réserve, et il répond au gérant que si elle consent à cela, l'échange de territoire sera possible[14].

---

12 N. O. Côté, memorandum à M. Checkley, 17 avril 1905; A. Lacombe, lettre au ministre de l'Intérieur, 10 avril 1905.

13 J-A. Thérien, lettre au ministre de l'Intérieur, 17 mai 1905.

14 P. G. Keyes, lettre à J-A. Thérien, 26 juin 1905.

Jusqu'en août 1906, l'erreur susmentionnée est source de confusion chez l'agent des Terres de la couronne à Edmonton. Aux blancs qui veulent prendre des homesteads à l'est de la colonie il répond que le terrain appartient aux Métis[15]. Le P. Thérien le renseigne:

> Je crois qu'il y a erreur. La colonie des Métis a les mêmes dimensions qu'elle avait au commencement. L'application qui fut faite dans le passé pour avoir une extension à l'est fut annulée dans la suite dans une entrevue que j'eus moi-même avec M. Oliver. Il fut décidé alors, de concert avec les syndics de la réserve, que la colonie conserverait ses limites primitives, de sorte qu'il n'y a aucune raison d'empêcher les colons de s'établir près de la réserve à l'est[16].

Même si la Compagnie du Pacifique Canadien consent à choisir des terres dans la partie ouest de la réserve en échange d'autres au nord, les directeurs de l'oeuvre métisse s'en tiennent à la décision de ne point faire modifier les limites du début[17].

---

15 A. G. Harrison, lettre au ministre de l'Intérieur, 7 juillet 1905.

16 A. G. Harrison, lettre au secrétaire du ministre de l'Intérieur, 22 août 1906, citant J-A. Thérien, lettre à A. G. Harrison, 5 août 1906.

17 Anonyme, memorandum à N. O. Côté, octobre 1906; N. O. Côté, memorandum à W. W. Cory, 30 octobre 1906; A. Lacombe, lettre à F. Oliver, 6 novembre 1906; F. Oliver, lettre à A. Lacombe, 22 novembre 1906; J-A. Thérien, lettre à F. Oliver, novembre 1906; anonyme, lettre à J-A. Thérien, 24 novembre 1906; P. G. Keyes, lettre au secrétaire du ministre de l'Intérieur, 29 décembre 1906.

Les autorités de la colonie, en même temps que la question d'échange de terrain, soulèvent un autre point. Elles veulent que le gouvernement fasse exception pour la réserve quant à sa loi relative aux sections onze et vingt-neuf, dites sections d'école, dans chaque township. Cependant, comme cela nécessiterait une intervention spéciale du parlement, elles laissent tomber la demande[18].

Le problème des squatters qui se sont introduits sur le territoire métis est plus complexe que le précédent.

Il vient à la surface en 1904 lorsque l'agent des terres de la couronne à Edmonton, A. Norquay, communique avec le ministre de l'Intérieur:

> Voici une déclaration faite par Charles Tremblay relative à son entrée sur le quart sud-est de la section 6-57-10 à l'ouest du quatrième méridien. Cette terre est dans la réserve métisse organisée il y a quelque temps par le P. Lacombe. Ce terrain est-il encore réservé selon les plans de jadis ou le territoire vacant peut-il maintenant être pris comme homesteads[19].

A la même date ou à peu près arrivent à Ottawa d'autres documents qui jettent plus de lumière sur ce point en litige. Ce sont d'abord des affidavits de Ferdinand et O. Morin, de Charles Tremblay et d'Adélard Béchard, signés

---

18 F. S. Checkley, memorandum à N. O. Côté, 20 avril 1905; N. O. Côté, memorandum à F. S. Checkley, 4 mai 1905.

19 A. Norquay, lettre au secrétaire du ministère de l'Intérieur, 29 septembre 1904.

devant A. Norquay[20]. Ils y décrivent le travail fait sur les quarts de sections occupés, puis ils affirment vouloir y demeurer pour de bon. La raison sociale Taylor, Boulé et Gariépy d'Edmonton, retenue par C. Tremblay, F. et O. Morin, plaide auprès du ministre de l'Intérieur pour que leurs clients reçoivent permission de rester là où ils sont et ils prient le gouvernement de leur accorder les titres légaux voulus. La responsabilité de l'erreur commise retombe sur le guide officiel du dominion qui les y a conduits en leur garantissant que la réserve métisse n'atteignait pas jusque là. D'ailleurs, le P. Thérien, à ce temps, était prêt à accepter d'autres terrains en échange[21].

C'est à s'y tromper. La section six du township cinquante-sept, rang dix, forme le coin extrême au sud-ouest de la réserve. Et puis aucun Métis ne vit dans les parages --c'est à une bonne douzaine de milles de la mission. Pour mieux éclairer le lecteur disons que les homesteads de ces gens touchent le village actuel de Lafond.

---

20 F. Morin, affidavit, 19 septembre 1904; A. Norquay, lettre au ministre de l'Intérieur, 29 septembre 1904; A. Béchard, affidavit, 1 octobre 1904; C. Tremblay, affidavit, 1 octobre 1904.

21 Taylor, Boulé et Gariépy, lettre au secrétaire du ministre de l'Intérieur, 30 septembre 1904.

Une carte géographique récente[22] indique les propriétaires présents: Hubert et Marie A. Lavoie, George Holinski, Mme Alma Lapointe, Aimé Malo et Georges E. Robinson.

A. Béchard occupe, en 1904, le quart nord-ouest de la section cinq, O. Morin le quart sud-ouest de la même section, C. Tremblay le quart sud-est de la section six et F. Morin le quart nord-est de la section sept. Ils sont bientôt rejoints par U. Fouquet dont la clôture englobe les quarts nord-ouest et nord-est de la section six.

N. O. Côté répond à A. Norquay que le ministère de l'Intérieur n'est pas autorisé à satisfaire aux désirs des squatters, mais que si les syndics de la colonie veulent ne pas renvoyer ces hommes de la réserve, le gouvernement récompensera les Métis en leur accordant la même superficie ailleurs. Il envoie copie de cette lettre aux Pères Lacombe et Thérien[23].

Un message signé des Pères Lacombe et Leduc ainsi qu'une autre note du premier manifestent une opposition nette à cette attitude du gouvernement car ce serait le

---

22 W. Horbay, Municipal District of St. Paul, 1952.

23 N. O. Côté, lettre à A. Norquay, 19 octobre 1904. Légalement, un squatter est une personne qui s'établit sur un lopin de terre non encore arpenté. La loi lui reconnaît des droits: elle a quelques jours supplémentaires pour réclamer le titre du homestead quand le district s'ouvre à la colonisation. Ici, le mot a plus d'extension.

commencement de la fin pour la colonie. Le P. Lacombe, craignant pour ses Métis ajoute: "J'espère que le gouvernement ne consentira jamais à une telle transaction. Dites à ces blancs de ne plus insister"[24].

Au début, le P. Thérien ne partage pas les craintes du précédent:

> 1) Ces colons se sont établis là ignorant que ce terrain était compris dans notre réserve. Ambroise Gray qui les guidait ignorait cela aussi. Ce n'est qu'après que l'arpenteur eut relevé nos vieilles lignes disparues que tous nous nous sommes aperçus que ces gens étaient dans la colonie. C'est une erreur partagée par tous. Donc il n'y a pas lieu de croire à un mouvement de la part des colons de s'emparer de notre colonie.
>
> 2) Nulle crainte de la part du gouvernement de favoriser ce prétendu mouvement puisqu'il est prêt à nous donner le même nombre de homesteads en échange et vous laisse le droit de décider en dernier ressort.
>
> 3) Ces colons, au nombre de huit, sont tous canadiens-français et catholiques et désirent fonder une paroisse catholique avec d'autres établis là cet été; les forcer à évacuer ce terrain serait donner un coup de mort à la fondation de cette paroisse.
>
> 4) Ces pauvres gens ayant agi avec bonne foi ont fait des améliorations sur leur terre respective, ce qui leur a coûté beaucoup de temps, d'argent et de travail. Il serait cruel de les forcer à abandonner leur terre[25].

---

24 H. Leduc et A. Lacombe, lettre à A. Norquay, 27 octobre 1904; A. S. Hanson, lettre au ministre de l'Intérieur, 28 octobre 1904; A. Lacombe, lettre à M. Thomson, 2 novembre 1904; N. O. Côté, lettre à J. A. Smart, 7 novembre 1904.

25 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 novembre 1904.

Sa lettre est à peine en route vers Edmonton qu'il télégraphie au P. Leduc de la retenir quelques jours avant de l'envoyer au destinataire, car un événement se produit:

> Une rumeur circule en ce moment dans la colonie à l'effet que les Métis sont sous l'impression que ces quelques colons établis ne sont que les premiers d'un détachement d'autres colons qui viendraient s'établir l'année prochaine. Alors grand émoi, et pour les apaiser je leur ai dit que vous aviez écrit au gouvernement que vous vous opposiez à ce que des colons étrangers s'établissent dans la colonie. Alors ne faites aucunement attention aux raisons qui me paraissent les bonnes, mais qui, vu les circonstances, ne sont pas acceptables. Pour l'amour de la paix il vaut mieux sacrifier ces colons[26].

Malgré tout, le P. Lacombe semble plus influencé par la lettre que par le télégramme de son gérant. En effet, en avril 1905, il propose un échange de territoire au gouvernement, surtout à cause de la présence de plusieurs colons blancs sur la réserve[27]. Les négociations à ce sujet se prolongent quelque peu, puis elles sont mises de côté parce que les squatters, à part un seul, ont quitté l'endroit. U. Fouquet tient mordicus à demeurer là où il est. Cela exige une correspondance entre les syndics, les Métis et le gouvernement.

---

26 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 14 novembre 1904.

27 A. Lacombe, lettre au ministre de l'Intérieur, 1 avril 1905.

T. Ridsdale entame la question à l'été 1906. Sur réponse de Frank Oliver, il écrit de nouveau en ces termes:

> Nous voulons savoir si la réserve fut donnée au clergé catholique romain ou aux Métis. Un Canadien français établi sur la réserve prétend que le gouvernement lui donne permission de réclamer les titres d'un quart de section parce qu'il s'y est installé par erreur. Il dit avoir labouré trente acres de terrain, mais cela est faux. Il n'y a que deux acres de labourés à l'intérieur de la ligne, tandis que ses constructions sont en dehors de la réserve. Il savait donc où sont les limites de la colonie. Tous les Métis peuvent faire serment que cela est exact. Nous voulons savoir s'il peut être renvoyé ou non. Il n'est pas satisfait d'un quart de section; il en a clôturés deux et dit qu'il a droit même à plus que cela. S'il vous plaît, répondez tout de suite[28].

N. O. Côté entreprend des recherches dans les filières du ministre de l'Intérieur. Aucun document ne prouve que U. Fouquet ait demandé des titres légaux pour un homestead à l'intérieur de la réserve où pas un blanc n'a le droit de réclamer du terrain[29].

En conséquence, Frank Oliver rappelle à T. Ridsdale la position légale de la réserve, affirme que ni U. Fouquet ni d'autres blancs y ont reçu des titres de homesteads, et, enfin, dit que les syndics ont autorité pour exclure tout intrus[30].

---

28 T. Ridsdale, lettre à Frank Oliver, 21 septembre 1906.

29 N. O. Côté, memorandum à J. W. Greenway, 30 octobre 1906.

30 F. Oliver, lettre à T. Ridsdale, 31 octobre 1906.

Le P. Lacombe se laisse convaincre et compose une lettre à être transmise à Frank Oliver par le P. Thérien. Il annonce que le syndicat consent à ce que U. Fouquet demeure sur la réserve et il demande au gouvernement de lui accorder les titres du homestead[31]. Le gérant affirme, pour sa part, que le colon ayant fait beaucoup de travaux d'amélioration ne veut pas partir. Par contre, tous les autres blancs sont disparus. Il prie le ministre de satisfaire aux demandes du squatter[32]. Tout cela malgré que les limites de la réserve ne doivent pas être changées[33].

Frank Oliver déclare qu'il est impossible au gouvernement de se rendre à la prière des deux Pères à moins que le syndicat abandonne ses titres sur le homestead désiré[34].

En conséquence, un document signé de tous les directeurs de l'oeuvre métisse presse le ministre d'accorder cent soixante acres à U. Fouquet, mais à titre d'exception toute

---

31 A. Lacombe, lettre au ministre de l'Intérieur, 6 novembre 1906.

32 J-A. Thérien, lettre à F. Oliver, 13 novembre 1906.

33 A. Lacombe, lettre au ministre de l'Intérieur, 6 novembre 1906.

34 F. Oliver, lettre à J-A. Thérien, 24 novembre 1906.

spéciale "car nous croyons que la présence de ce colon parmi nos Métis fera du bien à cause des bons exemples d'énergie et de travail"[35]. Mgr A. Langevin veut toutefois que l'on spécifie exactement quel homestead le blanc peut avoir[36], puis, dans une autre lettre il ajoute:"Pauvres Métis! Que vont-ils devenir! Mais il vaut mieux que le terrain qui leur est destiné passe à nos gens s'ils n'en veulent pas eux-mêmes"[37].

Consulté, T. G. Rothwell est favorable à ce que U. Fouquet reçoive le titre voulu. Deux conditions s'imposent: il faut la signature d'une ordonnance particulière et les améliorations requises par la loi des homesteads doivent être faites durant trois années[38]. Frank Oliver ne veut pas agir dans ce sens. Il se contente de garantir que le gouvernement ne fera rien pour exclure U. Fouquet de la réserve[39]. Ce dernier demeure donc sur place jusqu'à

---

35 Mgr E. Legal, Mgr A. Langevin, Mgr E. Pascal, A. Lacombe, R. Dandurand, pétition à F. Oliver, 26 décembre 1906.

36 Mgr A. Langevin, lettre à J-A. Thérien, 27 décembre 1906.

37 Mgr E. Langevin, lettre à J-A. Thérien, 29 janvier 1907.

38 T. G. Rothwell, memorandum à F. Oliver, 12 avril 1907.

39 F. Oliver, lettre à J-A. Thérien, 19 avril 1907.

l'ouverture officielle du territoire en 1909, temps où il fait valoir ses droits de squatter.

Dévoué à ses Métis, le P. Thérien fait son possible pour les protéger et pour leur découvrir des sources de revenus. Sa façon d'envisager l'immigration dans la colonie demeure constante, mais il prévoit qu'il sera impossible de tenir ses colons parfaitement isolés des blancs qui déjà commencent l'encerclement de la réserve et même s'y introduisent en petit nombre. Alors il forme des plans pour faire bénéficier ses compatriotes et coreligionnaires de terrains fertiles entre Brosseau et le lac Froid. Pour réussir, il emploie tous les moyens possibles, entre autres la politique. Il se sert d'elle mais refuse de s'y inféoder à l'aveuglette.

CHAPITRE SIXIEME

LE P. THERIEN ET LA POLITIQUE

Rien d'étonnant que le P. Thérien ait ses préférences entre les deux grands partis politiques, mais il est sûr que les libéraux perdent beaucoup de son estime lorsque C. Sifton est ministre de l'Intérieur. Leur prestige, à ses yeux, remonte quelque peu quand Frank Oliver le remplace en 1905.

Il faut toutefois protester contre ceux qui reprochent au Père d'avoir fait de la politique pure et simple; les documents et surtout le témoignage de ses intimes établissent le contraire. En effet, il n'a toujours eu qu'une intention: demeurer en bons termes avec certains hommes du gouvernement à l'avantage des Métis, des colons canadiens-français et des écoles catholiques de l'Ouest.

L'abbé J. Hamelin, ancien curé de Saint-Edouard, paroisse voisine de Saint-Paul-des-Métis, le souligne:

> La politique du P. Thérien était de se servir d'elle pour aider l'oeuvre de colonisation et l'établissement de paroisses. L'honorable Oliver étant ministre libéral à Ottawa de qui dépendaient dans le temps les ressources naturelles, v.g. les terres, fut celui qui aida le plus le P. Thérien à accomplir son travail. Je suis assuré que le P. Thérien n'a jamais fait de politique pour elle-même, mais il s'en est servi à profusion[1].

---

1 J. Hamelin, interview avec E. Drouin, 18 mars 1954.

Comment peut-on reprocher au P. Thérien sa conduite dans ce domaine? Il poursuit un but et se sert de moyens parfaitement légitimes. D'ailleurs, le missionnaire se trouve à peu près dans la même situation que les curés du Québec après la conquête: les Métis et les catholiques de l'Ouest ayant des droits trop méconnus par la majorité, il leur faut des défenseurs avertis. Ceux-ci se recrutent tout naturellement parmi le clergé plus instruit et mieux au courant de cette situation. L'enjeu est grand, surtout à la colonie, et les Métis ne savent pas travailler à l'unisson. Il faut donc les diriger comme des enfants.

Comme individus et en vertu du droit naturel et de la loi civile, les clercs n'ont-ils pas droit à leur liberté d'opinion quant aux affaires publiques? Ils peuvent certes l'exprimer et même influencer leur entourage grâce à des arguments valables. Seule la prudence personnelle est en cause. "Dès lors que les moyens mis en oeuvre ne sont pas mauvais en soi, il n'y a en cela aucune injustice ni influence indue"[2]. Une norme de pure régie interne dans l'Eglise veut que les prêtres s'abstiennent autant que possible de la politique ou, qu'au moins, ils s'en tiennent aux directives de leurs évêques. Il est hors de doute que le P. Thérien

---

2 Cardinal R. Villeneuve, O. M. I., Le clergé et la politique, Montréal, Imprimerie Populaire, 1936, p. 4.

a la pleine approbation de Mgr Legal qu'il tient sans cesse au courant de tout. Plus d'une fois ce dernier fait appel aux services du missionnaire pour lui ménager des contacts politiques afin d'obtenir des concessions étrangères en elles-mêmes à la colonie de Saint-Paul-des-Métis.

La première manifestation de l'activité politique du P. Thérien remonte à 1904, lors de l'élection fédérale. C. Sifton est sur le point de résigner pour protester contre l'attitude de Sir Wilfrid Laurier au sujet des écoles séparées dans les territoires qui deviendront l'Alberta et la Saskatchewan. Il faut donc le remplacer au ministère de l'Intérieur. Or, Frank Oliver, d'Edmonton, apprend qu'il en sera titulaire s'il remporte une victoire assez notable. Sa propagande se fait intense partout dans le comté. Saint-Paul-des-Métis reçoit sa visite et le P. Thérien y voit une aubaine pour la colonie et pour les Canadiens français[3]. Sans doute le candidat fait-il un flot de promesses orales qu'il réalisera, dit-il, si le vote des Métis lui est favorable. Le gérant se le tient pour dit. Il voit à ce que M. Oliver reçoive, non pas une majorité, mais la totalité des votes.

---

3 L. Balter, Codex historicus du lac la Selle, 15 janvier 1904.

Nous avons vu comment les plans du candidat conservateur, R. Secord, échouent et comment le P. Thérien réussit presque à décider l'organisateur politique de ce candidat, Robert Logan, de demeurer sur place et de voter en faveur de Frank Oliver.

Tous les cent trente-quatre votants préfèrent ce dernier. "Je veux habituer nos gens à ne pas se diviser. Nous avons beaucoup de choses à demander au gouvernement pour notre colonie. Oliver semble être bien disposé envers nous"[4], rapporte le gérant. De cet événement le P. Thérien écrit bien plus tard:

> A midi la votation était terminée. A six heures je télégraphiais à Edmonton le résultat. Sur 163 votes enregistrés, 163 pour Oliver, 0 pour Secord[5]. Mon télégramme causa un enthousiasme sans borne à Edmonton. De grandes pancartes furent placées en différentes places de la ville, avec mon télégramme inscrit dessus. Pendant quelques instants St-Paul fut à l'ordre du jour.
>
> Oliver n'a jamais oublié ce vote de St-Paul qui tourna la balance en sa faveur. Cette élection lui valut d'être nommé ministre de l'Intérieur quelque temps après[6].

---

4 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 novembre 1904.

5 Il fait erreur ici quant au chiffre, car ce document est écrit vingt-six ans après les événements. Dans ses lettres contemporaines au fait il parle toujours de 134.

6 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 16.

Comment s'y prend-il pour obtenir un tel résultat? C'est fort simple. Il se sert de son ascendant sur les Métis pour les persuader d'accorder leur vote au candidat qu'il juge le meilleur ou pour celui dont il est en droit d'obtenir le plus. Les contacts avec ses gens se font au cours d'assemblées particulières et à l'église le dimanche[7]. Lui-même peut choisir les directeurs du bureau de votation situé au presbytère.

Il ne tarde pas à tendre la main pour recevoir la récompense de son travail:

> Afin d'avoir le champ libre pour notre population française, je crus qu'il serait de bonne politique de placer des groupes de Canadiens français à l'entour de St-Paul entre Brosseau et Cold Lake. Mais ce pays n'était pas arpenté en homesteads. Il fallait trouver un arpenteur d'abord et lui obtenir des contrats d'arpentage. J'eus une entrevue avec Oliver. [...] Je lui fis part de notre intention d'ouvrir la colonie dans un avenir assez prochain pour y mettre des Canadiens français. [...] Ne soyez pas surpis, Monsieur le ministre, si je tiens à faire bénéficier des gens de ma race des avantages qu'il peut y avoir à s'établir dans cette partie du pays. Nous avons fait trop de sacrifices à St-Paul pour ne pas estimer juste et raisonnable que nous soyons mis en mesure de trouver une compensation dans l'avènement d'une population catholique et française. Sans doute, mon Père, et vous pouvez compter sur mon appui, me dit Oliver avec sa franchise ordinaire[8].

---

7 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 6; Jules et John Laboucane, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 1.

8 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 16.

Nous connaissons déjà les avantages financiers que retirent les Métis de cette promesse de M. Oliver. Mais les faveurs continuent:

> L'année passée le gouvernement nous avait prêté du grain de semence pour la valeur de 300 dollars; nous devions rembourser le gouvernement cette année. Sur ma demande le gouvernement nous a fait don de ce montant. De plus j'ai mis entre les mains de Mr. Oliver le soin de nous procurer trois scrips qui furent refusés aux Métis, au P. Grandin et à moi, plusieurs fois. Sur la demande de Mr. Oliver j'ai fait un rapport et je crois obtenir les scrips. Sur trois j'en aurai un si nous réussissons[9].

Dans cette même lettre --réponse à une consultation de Mgr Legal-- il fait un tour d'horizon de la scène politique albertaine quelques mois avant la première élection provinciale. On en est encore à délimiter les comtés. Il poursuit donc:

> J'ai reçu votre lettre datée du 22 mai ainsi que la lettre de M. Côté.
>
> J'ai écrit directement à Mr. Oliver au sujet du changement suggéré dans ma lettre au Père Leduc.
>
> La division des districts électoraux est telle que nous ne pouvons songer à présenter un catholique. St-Paul est avec le Fort Saskatchewan et ce sera un homme du Fort qui sera sur les rangs. Je vous dirai, Mgr., que mon opinion est que l'on peut obtenir beaucoup plus d'un protestant bien disposé, que de la plupart de nos catholiques à gros grains.
>
> Dans presque tous les districts il y a un groupe assez compact de catholiques, alors, si nous ne pouvons pas avoir la majorité, du moins nous pouvons avoir une minorité imposante avec qui le parti au pouvoir devra compter[10].

---

9 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 6 juin 1905.

10 J-A. Thérien, ibid.

C'est ainsi que Saint-Paul-des-Métis pourra exercer une grande influence dans la politique provinciale:

> On est très anxieux de savoir de quel côté sera St-Paul. Et Mr Cross qui sera le leader du parti libéral dans la nouvelle assemblée[11] entretient une correspondance suivie avec moi, espérant notre appui, --m'assurant que de St-Paul dépend le succès de l'élection au point de vue libéral. De sorte qu'ils sentent le besoin de compter avec nous et quand le temps sera arrivé de revendiquer nos droits, alors nous pourrons exercer une pression effective en raison de l'appui donné aux élections. Il en est ainsi du district du lac la Biche. [...] Sans doute dans les districts exclusivement catholiques il n'y a pas à hésiter au sujet du choix à faire. [...]
>
> Il est regrettable qu'à St-Albert on ne puisse mettre sur les rangs un catholique mieux qualifié que Boudreau. Il ne sera qu'une machine à voter, sans influence personnelle, n'ayant aucunes qualifications qui pourraient justifier ses constituents d'exiger un portefeuille dans le cabinet, le cas échéant.
>
> Il serait très important pour nous de contrôler le côté des Galiciens catholiques. Thera qui représentera le parti conservateur aux prochaines élections, compte sur les Galiciens. Leur attitude devrait être la même que la nôtre. Union complète en vue des revendications à faire en temps opportun.
>
> Oliver et Cross semblent être bien disposés en notre faveur, mais il ne faut pas aller trop vite[12].

Puis il proteste qu'il s'occupe d'élections dans l'unique intention d'aider ses Métis, et, en particulier, d'obtenir des subsides pour son école.

---

11 M. Rutherford est choisi premier ministre après les élections de 1905, mais le vrai pouvoir derrière le trône est bien C. W. Cross.

12 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 6 juin 1905.

Là où d'autres ne veulent pas croire à la sincérité des politiciens, le P. Thérien préfère différer son jugement. La fin de sa lettre est intéressante aussi:

> Il ne faut pas aller trop vite. Il faut donner le temps à Oliver de s'installer dans son fauteuil de ministre de l'Intérieur. Je ne suis pas prêt encore à dire comme le Père Lacombe que ce sont des blagueurs Oliver et Cross, non, je les crois sincères. Mais il faut leur donner les moyens de nous aider en leur prêtant à gros intérêt l'influence que nous pouvons avoir dans le milieu où nous nous trouvons. Je compte leur donner encore un vote solide, mais je ne me contenterai plus seulement de beurre, il me faudra aussi du pain.
>
> Mr. Cross m'écrit que Mr. Oliver aurait bien aimé diviser le district de St-Paul comme je le lui avais demandé, mais pour des raisons que je crois être plausibles (la défaite de Thera) on me demande avec supplication d'accepter la division actuelle, me promettant qu'aux prochaines élections on fera une division d'après mes goûts. [...] Je ne serais pas surpris que dans la prochaine élection notre attitude sera telle que le membre élu aura à admettre qu'il doit son élection à St-Paul. C'est ce à quoi nous allons viser. Je suis à faire l'éducation des Métis ad hoc depuis deux ou trois mois.
>
> . . . . . .
>
> Il doit y avoir une convention le 17 de juin et là sera choisi le candidat libéral. St-Paul aura son gros mot à dire, vu notre nombre et nos états de service nous aurons droit d'envoyer 6 délégués à la convention. Nous nous sommes entendus pour que le choix de nos délégués rencontre tout d'abord les vues d'Oliver et de Cross. Je tiens surtout à cela, c'est le principal. Cross aimerait beaucoup que j'assiste à la convention mais je préfère demeurer derrière le screen [lire rideau], je serai plus à mon aise pour agir et il y a moins de danger de se compromettre[13].

---

13 J-A. Thérien, ibid.

Voici un cas où les amis du P. Thérien n'ont pas de succès. L'école vient de brûler; il est question de la reconstruire. C. Sifton, bien entendu, ne démordra pas plus qu'auparavant, et lorsque F. Oliver lui aura succédé au ministère de l'Intérieur, on ne pensera plus, à Saint-Paul-des-Métis, à relever le pensionnat. A Mgr Legal le gérant dit:

> Je viens de voir Oliver et Cross, et je leur demande de m'aider à avoir une somme d'argent de 12,000 piastres. Ils vont faire l'impossible j'en suis certain en raison du secours que nous leur avons donné. Oliver a bon espoir d'obtenir environ 10,000, au moins 5,000. Cross, qui est le président des Associations libérales dans l'Alberta et qui doit se présenter à Edmonton pour Régina dans la prochaine élection m'est entièrement dévoué. Il veut aller à Ottawa voir Sifton pour obtenir quelque chose. Espérons qu'ils réussiront. J'ai préparé un mémoire sur la demande d'Oliver afin de lui fournir les arguments nécessaires auprès de Sifton. Mais comme je disais à Cross, le meilleur argument est que nous avons voté pour les libéraux et qu'en écoutant notre demande il s'acquerrait pour l'avenir la sympathie du clergé catholique, même du P. Leduc, du moment que les principes seraient sauvegardés[14].

Quelques mois plus tard, le P. Thérien commence à douter de l'efficacité des interventions de M. Oliver:

> Peut-on espérer encore du gouvernement? J'ai peu d'espoir. Sans doute je crois que Mr. Oliver est bien disposé en faveur de notre colonie, du moins il me le dit dans sa correspondance[15].

---

14 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 31 janvier 1905.

15 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 juin 1905.

La même lettre révèle qu'il prépare ses Métis au prochain scrutin:

> Nous nous préparons pour l'élection provinciale, Oliver compte beaucoup sur moi et sur St-Paul, aussi je crois que nous allons donner à son homme un vote solide. Mon but est d'arriver à obtenir de lui un subside spécial annuel pour notre école. Si M. Forget bâtit notre école, alors au lieu de demander de l'argent au gouvernement pour bâtir notre école, nous lui demanderons de nous donner un octroi [lire subside] annuel[16].

Non seulement doit-il s'occuper de Saint-Paul-des-Métis, mais encore il doit entreprendre un voyage dans le sud de la province. Il obéit alors à son évêque:

> Mon voyage s'est bien passé, aucune indiscrétion commise. J'ai passé incognito partout où il n'était pas absolument nécessaire de me montrer dans mon nouveau rôle. Les catholiques en masse soutiendront les candidats sympathiques à la cause des écoles. A Pincher Creek, Kettle, candidat indépendant, aura l'appui des catholiques. J'ai vu Mr. Oliver à mon retour à Edmonton. Il aurait aimé que j'eusse été dans les Montagnes à Banther Head, dans les mines. Je lui ai dit qu'il y avait un Père qui s'occuperait probablement de mettre les catholiques en ligne. [...] Nous nous préparons aux élections; si nos prévisions ne sont pas déçues, nous donnerons au candidat libéral un vote solide[17].

De nouveau le P. Thérien se demande si les promesses des politiciens valent quelque chose. Il ajoute avec

---

16 J-A. Thérien, ibid.

17 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 31 octobre 1905.

quelque pessimisme:

> Il y a plus de beurre que de pain. Leurs promesses sont magnifiques quand ils ont besoin de nous, mais indifférentes quand ils peuvent se passer de notre influence. Soyez certain que je ne manquerai pas de le leur rappeler quand je retournerai. Cependant je crois encore à leur sincérité. Le temps n'est pas encore arrivé pour eux d'exécuter leurs promesses. Oliver attend l'ouverture du parlement pour faire des efforts dans le sens qu'il m'indiquait avant de partir. Quant à Cross je le crois sincère aussi jusqu'à preuve du contraire. Il m'a promis $450 pour l'école, --il vient de m'écrire une lettre où il m'assure que je recevrai cette somme aussitôt que des documents seront signés. S'il faut absolument que je signe ces documents je hâterai mon retour vers la fin de mars. Quant aux promotions, il m'assure qu'ils réserveront une place d'influence à un catholique. Ce serait magnifique si McKenny avait une place dans le cabinet. L'oppositon viendrait non pas du ministère mais bien de certains catholiques qui verraient d'un mauvais oeil le choix de McKenny. Depuis qu'il m'a été donné de soulever le voile qui couvre les démarches et les actions des politiciens, je suis plus porté à les plaindre qu'à les condamner. Il faut qu'ils soient doués d'une patience et d'un tact à toute épreuve pour passer à travers tous les embarras que leur soulèvent leurs prétendus meilleurs amis[18].

Mgr Legal envoie le P. Thérien, dès son retour du Texas, contacter personnellement M. Oliver, le sénateur Roy, Sir Wilfrid Laurier et nombre d'autres parlementaires. Plusieurs questions doivent être éclaircies, entre autres celle de la nomination d'un ministre catholique dans le gouvernement d'Alberta. Il en tire des conclusions: M. Rutherford

---

18 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal datée de San Antonio, Texas, 27 février 1906.

ne compte pas pour beaucoup, M. Cross fait la pluie et le beau temps, M. McKenny n'aura point de portefeuille, on nommerait à ce poste un Canadien français s'il y en avait un à la chambre, enfin, lors de la prochaine élection on verra à en faire élire un dans un comté sûr. De plus, il prétend connaître l'homme tout désigné pour cela, mais "ce n'est pas le jeune Gariépy"[19].

En juin suivant, le P. Thérien proteste de nouveau de la pureté de ses intentions lorsqu'il fraye avec les politiciens. Il n'accepte pas de croire que son influence est grande, mais il continue de se prêter aux intérêts du diocèse tout entier. Il n'entend pas flatter les politiciens:

> J'aurais autant, plus même de facilité à leur dire des bêtises s'ils les méritaient qu'à leur faire des compliments. J'ai pris pour principe d'accepter leurs promesses ou informations en me réservant le droit d'y croire qu'en face des faits confirmant ces promesses[20].

Cette même missive donne d'autres détails au sujet d'un ministre canadien-français pour l'Alberta. On en veut un, et les yeux se tournent, non pas vers M. McKenny qui n'a pas la confiance de la majorité, mais vers Prosper Lessard. MM. Oliver et Roy le désirent, alors que Sir Wilfrid suggère que pour un an on le laisse faire ses preuves à titre de simple député. On le préfère à M. MacCauly pour le comté de

---

19 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 3 mai 1906.

20 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 9 juin 1906.

Vermilion, et le P. Thérien verra à ce que M. Hopkins consente à retirer sa candidature dans cette circonscription. Les contrats d'arpentage qu'il a obtenus à ce dernier favoriseront la manoeuvre.

De retour à Edmonton, le missionnaire entreprend une autre démarche au nom de Mgr Legal: obtenir des textes et des livres de lecture catholiques pour les écoles séparées d'Alberta:

> Dans une entrevue avec l'Honorable Mr. Cross à Edmonton j'abordai la question des livres dans les écoles. Je lui disais, il est impossible, avec la meilleure volonté du monde, de nous entendre. Certainement, me dit-il. Les protestants ne peuvent pas s'attendre à ce que vous acceptiez leurs vues sur certains principes sur certaines questions historiques, v.g. la réforme.... Alors quelle est l'intention de votre gouvernement? Comment règlera-t-il la difficulté? Oh, me répondit-il, c'est bien facile à régler. Les protestants emploieront les livres qu'ils voudront et les catholiques pareillement. De plus, présentez-nous un homme, un inspecteur catholique et nous le ferons nommer de suite, à la condition cependant qu'il inspecte les écoles protestantes comme les écoles catholiques et qu'il ait les qualifications requises par le gouvernement. Très bien, lui dis-je, je vais informer Monseigneur[21].

Le reste de la lettre laisse voir une erreur de jugement de la part du P. Thérien en cette occasion. Le Père Leduc auquel il fait part de cette conversation veut que

---

21 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 30 octobre 1906.

l'on exige du gouvernement une promesse écrite, mais le P. Thérien est d'un autre avis:

> Maintenant, Monseigneur, je vous donnerai mon opinion au sujet de la restriction faite par le P. Leduc. Votre Grandeur jugera si mon opinion doit être acceptée ou rejetée.
>
> L'offre du gouvernement est une concession, une faveur; légalement je crois, nous n'avons pas droit à cette faveur. Ce serait à mon sens, très impolitique d'exiger du gouvernement une promesse écrite, alors qu'il nous fait une faveur. Et je suis positif que le gouvernement ne se commettra pas à ce point. A mon idée, il vaut mieux accepter simplement l'offre du gouvernement se confiant en sa bonne foi que de risquer ne rien obtenir en exigeant trop.
>
> J'ai cru devoir mettre Votre Grandeur au courant des intentions du gouvernement de manière que si elle juge à propos, elle pourra à son passage à Québec s'occuper de trouver un inspecteur qualifié[22].

Moins de deux mois plus tard, le P. Thérien a une longue entrevue avec M. Cross pour consolider la cause catholique en Alberta. Le gouvernement nomme alors M. Beck juge de la cour suprême tandis que M. Cross cherche les moyens d'ajouter un juge canadien-français, probablement M. Noël. Le Père recommande à Mgr Legal d'en féliciter le ministre[23].

En même temps, la question des livres catholiques revient sur le tapis. Monseigneur Legal aura la faculté

---

22 J-A. Thérien, ibid.

23 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 18 février 1907.

d'y adjoindre tous les extraits qu'il désire: "Vous serez averti à temps pour présenter vos morceaux".

Vu son importance, le reste de la lettre doit être citée in extenso:

> La question du choix de l'histoire les préoccupe davantage. Calder de la Saskatchewan est venu voir Mr. Cross et Mr. Rutherford pour s'entendre dans le choix d'une politique commune au sujet des livres. Calder se plaint qu'ils ne peuvent approcher Monseigneur Langevin à ce sujet. Ils se servent du Juge Maguire. Ils veulent à tout prix éviter des troubles et désirent une entente cordiale. C'est très bien, lui dis-je, Monseigneur Legal ne veut pas vous causer de difficultés. Il est prêt à aller aux limites du possible pour vous aider à établir un système scolaire satisfaisant aux parties intéressées; mais d'un autre côté, Monseigneur ne peut transiger sur les principes. Si vous lui imposez des livres qu'il ne peut accepter pour les écoles catholiques, il subira nécessairement l'imposition de ces livres mais en conscience il devra protester contre cette imposition. Monseigneur vous sera loyal comme il l'a été dans l'acceptation du bill d'autonomie mais vous ne pouvez pas espérer que cette loyauté aille jusqu'au point de sacrifier les principes catholiques.
>
> Ils comprennent bien cela, et feront l'impossible pour vous donner satisfaction. Ils craignent énormément de soulever des difficultés pour Laurier dans l'Ontario si une histoire essentiellement catholique est adoptée.
>
> "Calder m'a dit", poursuit Mr. Cross, "que l'histoire de Bucklay & Robertson adoptée par le bureau d'éducation sous Haultain avait été adoptée sous la recommandation ou avec l'assentiment de Monseigneur de Québec, Mgr Walsh de Toronto et Mgr Taché. Monseigneur Legal pourrait s'informer si c'est le cas et nous dire si cette histoire lui conviendrait. Dans le cas contraire nous trouverons une autre histoire qui rencontrerait ses vues[24]."

---

24 J-A. Thérien, ibid.

L'ombre des loyalistes de l'Ontario plane toujours sur l'Ouest, car M. Cross ajoute:

> "Vous comprenez qu'il est excessivement important de ne pas donner une chance à l'Ontario de soulever cette question de nouveau. Le contrecoup d'une agitation se ferait sentir jusqu'ici. Ce qui serait déplorable surtout au début de l'existence des Provinces alors que nous voulons établir pour toujours un système qui satisfasse tout le monde, catholiques et protestants. D'ailleurs, nous allons procéder avec lenteur, nous ne ferons rien à la hâte et surtout rien sans la connaissance exacte des lois scolaires avant qu'elles soient faites, de la part des deux parties en question. Quant au High School System, nous avons résolu d'attendre un an encore et même plus afin de bien étudier la question et de nous assurer jusqu'où nous pouvons aller dans l'admission des écoles catholiques aux mêmes privilèges. Sur ce point, dit-il, je vais plus loin que Mr. Beck dans l'interprétation de la loi en faveur des catholiques, sur d'autres Mr. Beck va plus loin que moi. Ceci prouve qu'il y a des points en litige qu'il faut étudier avant de nous lancer dans l'adoption de ce système de High School. J'aimerais que Mgr Legal étudie cette question sur toutes ses faces et nous fasse part du résultat de ses études en temps voulu".
>
> Le Sénateur Roy est ici depuis quelques jours. Oliver lui a dit avant de partir que la politique du gouvernement au sujet de l'immigration est de nommer un seul agent dans chaque province. Mgr Legal aura le privilège de nommer son agent, ce qui veut dire que M. Ouellette sera nommé. Cependant, les Canadiens d'Edmonton ne désespèrent pas de faire nommer Lambert. Il y a division entre eux sur le choix[25].

Autant dire que le P. Thérien rend des services signalés à la colonisation canadienne-française. Dès 1907, à Saint-Louis ou Bonnyville, il fait "squatter" une vingtaine de familles pour être certain que nos gens s'emparent du

---

25 J-A. Thérien, ibid.

terrain. Il obtient ensuite que M. Hopkins arpente le territoire. Le même stratagème réussit à Saint-Edouard, à Saint-Henri et à Saint-Vincent. En ce dernier endroit, il joue au plus fin et y gagne la partie:

> St-Vincent à proximité d'un centre orangiste a besoin d'être soigné davantage. Je vais y mettre plusieurs de mes Klondykers[26]. Oliver s'est bien montré à cet égard. Aussitôt que l'autorisation de faire l'entrée des terres pour les mineurs me fut accordée, il retira de la colonisation trois townships avoisinant St-Vincent afin de me donner la chance d'y placer mes mineurs. Tout le monde ignore le motif de cette démarche du département, et je ris dans ma barbe en entendant les commentaires que l'on fait. On a soupçonné que je pouvais y être pour quelque chose dans cette démarche en raison des homesteads que j'avais à prendre, mais j'ai réussi à détourner les soupçons. Il est préférable que cette faveur ne soit point connue du public. Mes mineurs ne pourront venir que vers octobre alors je vais faire les entrées vers le commencement d'août. Alors St-Vincent aura une belle population de Canadiens français. Nous pouvons, sans présomption, présumer que cette étendue de terre où se trouvent ces 4 paroisses, sera complètement sous notre contrôle.
>
> Aussitôt que je serai certain qu'un chemin de fer passera dans cette région et je le saurai au retour de M. Cross d'Europe, je jetterai un groupe de colons à la Rivière Castor sur le chemin du lac la Biche où se trouvent les familles Hupé. C'est une belle place et le terrain est très bon.
>
> Le P. Comiré sur la demande de Hupé aurait voulu que je demandasse à Oliver de faire arpenter cette partie du pays, mais j'ai cru qu'il était mieux d'attendre afin d'empêcher les Anglais de s'y fixer. Nous ferons arpenter ce terrain aussitôt que nous pourrons y diriger un bon groupe de catholiques[27].

---

26 Chercheurs d'or revenant du Klondyke.

27 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 3 juillet 1907.

De nouveau le P. Thérien va s'occuper des manuels et des écoles supérieures catholiques dans la province[28].

Fait significatif: on lui est redevable de l'existence de telles écoles en Alberta, tandis que ses coreligionnaires de Saskatchewan n'ont pas réussi à en obtenir légalement. C'est Mgr Legal et le P. Leduc qui occupent le front, mais c'est le P. Thérien qui trouve l'argument péremptoire et qui exerce la pression voulue en haut lieu.

Le premier, il fut assez perspicace pour se réclamer de certains précédents légaux de la tradition britannique. En pratique, jusqu'à 1905, les écoles catholiques avaient enseigné les premiers degrés de ce que l'on considérait alors au niveau d'une école supérieure commençant à la huitième année. De fait, jusque vers 1930 tous les élèves doivent subir les examens du ministère de l'Education à partir de cette huitième année inclusivement. Or, la loi de l'Alberta, en 1905, garantissait aux catholiques tous les privilèges dont ils jouissaient avant l'entrée dans la confédération canadienne à titre de province autonome. En conséquence, après cette date, ils avaient le droit de continuer à enseigner au moins les matières de l'école supérieure qu'ils avaient auparavant. Plus encore, la partie relevant

---

28 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 26 novembre 1907.

du tout, ils en auront le plein exercice. Le gouvernement se rend alors aux demandes des catholiques. Evidemment, comme toujours, le P. Thérien a fait jouer des ficelles politiques en rappelant à M. Cross et compagnie les votes libéraux que ses gens de Saint-Paul-des-Métis ou d'ailleurs ont enregistrés aux diverses élections.

D'autre part, en février 1908, Mgr Legal délègue le missionnaire auprès du gouvernement fédéral pour y discuter des écoles indiennes et de l'accès aux blancs de la réserve métisse. M. Oliver lui donne raison sur toute la ligne[29].

De plus, cette même année, il fait des démarches auprès de M. Cross au sujet d'un chemin de fer pour la colonie, mais en vain[30].

Enfin, en 1909, il favorise la candidature de Prosper Lessard qui est alors élu pour la première fois dans le nouveau comté de Pakan. Il en fera autant en 1913 lorsque Laurent Garneau se présentera comme libéral-indépendant. Elire un indépendant serait une maladresse politique en cet endroit d'autant plus que Laurent s'est trop opposé au gérant tout au long de l'existence de la colonie pour que ce

---

29 J-A. Thérien, lettres à Mgr E. Legal, 19 février 1908 et 6 juillet 1908.

30 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 19 septembre 1908.

dernier ne l'empêche pas d'obtenir la victoire[31].

L'élection de 1917 doit être située dans son cadre historique pour nous permettre de mieux saisir la situation du P. Thérien. Le gouvernement fédéral est dirigé par les conservateurs de Sir Robert Borden qui fait introduire cette année même la loi de la conscription à laquelle presque tous les Canadiens français s'opposent, y compris ceux de Saint-Paul-des-Métis. En général les libéraux font grand état de la situation pour revenir au pouvoir, même si quelques-uns consentent à se joindre au cabinet de guerre de Sir Robert. Un vote pour les libéraux, même au niveau provincial, va à l'encontre des doctrines conservatrices en cours. Il est donc tout naturel que le P. Thérien, patriote s'il en fut, de même que ses gens fassent campagne en faveur de Prosper Lessard, leur député depuis plusieurs années, contre J. Brady, indépendant de langue anglaise mais catholique et gendre de Laurent Garneau. Le P. Thérien travaille depuis longtemps à implanter la culture canadienne-française dans la contrée; il ne veut donc pas d'autres députés que ses compatriotes à la tête de son groupe.

---

31 C. Thérien, interview avec E. Drouin, 11 septembre 1953, p. 1.

Saint-Paul-des-Métis devient alors centre de propagande électorale pour Prosper Lessard et W. Gariépy qui veut se faire élire dans le comté voisin. Tandis que ces deux candidats font campagne avec leurs aides MM. Thibault, J. Déchène et Turgeon, le missionnaire les encourage de son mieux. Il les appuie aussi de contacts particuliers avec ses gens et de documents qu'il fait imprimer subrepticement par le Fr. H. Guibert dans "l'Ecole rouge" servant d'atelier pour la publication d'un journal cris[32]. Encore une fois Prosper Lessard l'emporte, mais, en 1921, Laudas Joly, neveu du fondateur de la paroisse, enlève le siège au nom des Fermiers-unis.

Les élections de 1917 terminées, le P. Thérien se voit en butte à toutes sortes d'accusations aussi ridicules les unes que les autres. Bien que personne ne puisse prouver quoi que ce soit, la situation, aggravée par bien d'autres soucis, devient intenable. Sa santé en est tellement altérée qu'il doit aller se reposer à Pincher Creek où le P. Léandre Pilon, O.M.I., est curé[33].

---

32 H. Guibert, interview avec E. Drouin, 24 janvier 1954, p. 2.

33 Détails tirés d'une conversation avec L. Pilon, juillet 1958.

Terminons ce chapitre par une citation qui nous révèle bien l'attitude du P. Thérien:

> Nous avons, j'aime à le croire, des amis sincères dans les hautes sphères gouvernementales. Pour tout au monde ils ne voudraient être accusés de bigoterie à notre égard. Ils aiment à le proclamer et à se faire un titre de gloire de cette libéralité, mais en raison de leur éducation puisée aux sources empoisonnées de l'erreur, ils sont plus ou moins imbus d'idées soi-disant libérales qui ne s'accordent guère avec la vérité intégrale qui est le patrimoine de tout catholique vraiment digne de ce nom[34].

Il déplore qu'il se trouve des catholiques pour qui le libéralisme est une devise et qui, à leur insu, confirment dans leurs erreurs les protestants qui se disent amis mais dont les idées sont ultra-libérales. Puis il conclut:

> Nous avons à traiter avec ces personnes qui occupent une position prééminente dans le gouvernement de l'Etat et cette nécessité offre d'autant plus de difficultés que nous ne nous trouvons pas en face d'ennemis déclarés, ce qui exigerait de notre part aucun ménagement, mais d'amis sincères, dont les principes sont entachés d'opportunisme et de libéralisme. De là la difficulté de prendre l'attitude vraie qui, tout en sauvegardant les principes dans toute leur intégrité, trouve des accommodements de nature à satisfaire les parties intéressées[35].

Si le gérant entreprend plusieurs voyages afin de rencontrer les politiciens, il se déplace encore pour bien d'autres motifs. Il n'est que de le suivre.

---

34 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 26 novembre 1907.

35 J-A. Thérien, ibid.

CHAPITRE SEPTIEME

DEPLACEMENTS DU P. THERIEN

La seconde période de l'histoire de la colonie débute par l'absence prolongée du P. Thérien mandaté alors par son évêque à quêter dans la province de Québec[1].

C'est avec un soupir de soulagement qu'il revient à sa mission en juin 1902[2]. Tout comme au début de la fondation, il tient à demeurer le plus possible sur place pour donner à l'oeuvre un nouvel élan. Tout au plus se rend-il chez son voisin du lac la Selle en une occasion[3]. Enfin, le 4 mars, le supérieur du district oblat lui offre une sortie:

> Je reçois un télégramme du Père Grandin qui est en ce moment au lac la Selle me demandant d'aller avec lui au lac Froid et au lac d'Oignon. Je ne pouvais refuser. Il y a bientôt 10 mois que je n'ai pas quitté St-Paul. Un peu de voyage me fera du bien[4].

---

1 Voir les pages 336-361.

2 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 7 juillet 1902; lettre à Mgr E. Legal, 7 juillet 1902.

3 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 8-9 août 1902.

4 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 4 mars 1903.

Le retour a lieu le dix-sept. Le lendemain, le Père rapporte à Mgr Legal qu'il est enchanté de cette excursion[5].

Bien des problèmes se posent en cette période: plans de l'église, locomobile à réparer, questions financières et réembauchage de M. Maisonneuve. Il ne faut pas se surprendre que le P. Thérien arrive à Saint-Albert sept jours plus tard, et y demeure jusqu'au vingt-neuf[6].

Au printemps, le conseil vicarial voudra le déléguer auprès des Métis des Dakotas et du Montana, mais le gérant ne croit pas sage d'obtempérer à l'invitation, surtout que Mgr Legal lui-même n'y tient pas du tout[7].

Voici qu'en juin, il refuse une randonnée à cause de son devoir d'état. On l'invitait aux noces d'argent sacerdotales du P. Mérer, O.M.I., mais son poste de télégraphiste et la préparation d'enfants à la première communion le retiennent au poste. Même le P. Boulenc ne pourra être présent à la fête quoique, bientôt, il aille à Edmonton[8].

---

5 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 18 mars 1903.

6 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 25, 26 et 29 mars 1903.

7 Mgr E. Legal, ibid., 25 avril 1903; J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 10 juin 1903.

8 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 10 juin 1903.

Le travail spirituel, la gérance de la ferme et la construction de l'école le clouent sur place à tel point qu'il peut, au début de 1904, affirmer "Je me fais ermite sans m'en apercevoir"[9].

Il profitera d'un arrêt du P. Lacombe entre deux voyages pour s'inviter dans le sud de la province:

> Où êtes-vous? Que faites-vous? Les rumeurs nous disent bien des choses à votre égard. Quand partez-vous pour l'Angleterre, l'Australie???????? Enfin, j'espère pourtant vous voir encore avant votre départ. Voici: je désire aller visiter l'église de Pincher Creek après le 17 février. Qu'en pensez-vous? En même temps je verrais à me procurer les ouvriers pour le printemps[10]. Pourriez-vous me conduire d'Edmonton à Pincher Creek et m'y ramener comme votre secrétaire, ce qui me sauverait de l'argent[11].
>
> . . . . . .
>
> Nous sommes tous bien, beaucoup d'ouvrage. J'écris à Haultain lui envoyant rapport et photographies de l'école. Merci de vos démarches auprès d'Haultain et recevez félicitations sur le succès[12].

Ces paragraphes sont rédigés quelques jours seulement après un voyage au lac la Biche en passant par le lac

---

9 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 6 janvier 1904.

10 Pour la construction de l'église.

11 En raison des services rendus aux chemins de fer, le P. Lacombe détient deux permis de circulation gratuite.

12 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 24 janvier 1904.

la Selle à l'aller et au retour:

> Arrivée bruyante du P. Thérien et du P. Comiré, deux Pères qui vous amusent bien par leurs remarques joviales. Ils restèrent là (lac la Biche) le mardi et mercredi, et tout ce temps se passa en dissertations philosophiques, théologiques. On fit de la casuistique. En un mot le temps fut employé agréablement et utilement. Cependant tous les trois nous avions hâte de revenir dans nos missions à cause de la picote.
>
> Nous laissons notre Père (Grandin) et nous revenons à trois dans la même voiture. Le P. Thérien amène un beau cheval, "Nancy", qu'il a acheté de Sylvestre pour $140. Nous arrivons tous les trois au lac Bon Poisson, St-Mathias, vers les neuf heures. Maison froide....on la chauffe, on soupe et on se couche.
>
> Le P. Thérien et moi (P. Balter) nous partons pour St-Paul-des-Métis. Arrivés chez le vieux Montagnais à 3 milles de la mission, nous perdons le chemin, il faisait une nuit profonde. Après bien des pérégrinations nos chevaux nous conduisent encore assez heureusement...on ne devinera jamais où.....à la maison de Jimmy House [lire Howse], qui se trouve sur le chemin de Saddle Lake à 4 milles environ de la mission....cela nous faisait au moins une dizaine de milles en plus[13].

Le 27 suivant, on retrouve le P. Thérien au lac la Selle, ainsi que le 17 février, la fête oblate annuelle[14].

En mars il fait un stage à Edmonton et à Saint-Albert afin d'embaucher des menuisiers pour son église et y rencontrer le P. Lacombe qui l'a mandé par télégramme[15].

---

13 L. Balter, Codex historicus du lac la Selle, 6, 11, 14-15 janvier 1904.

14 L. Balter, ibid., 27 janvier et 17 février 1904.

15 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 19 mars 1904; Mgr E. Legal, Journal quotidien, 11, 14, 19 et 22 mars 1904.

Mai le revoit à Edmonton pour l'achat de marchandises qu'il veut descendre sur la rivière, mais l'eau est trop basse. Il emploie alors ce loisir forcé pour visiter Hobbéma et probablement Duhamel puisqu'il revient à Saint-Albert avec l'abbé H. Beillevaire. Les montagnes Rocheuses manquent de générosité car la crue des eaux se fait longtemps attendre. Le P. Thérien, toujours immobilisé, va prêter main forte pour les confessions à Notre-Dame de Lourdes ou Lamoureux. Il peut enfin réintégrer sa mission[16].

Dès lors et jusqu'en février 1905, surtout pour surveiller l'érection de l'église, il demeure sur place.

Ainsi se terminent l'année 1904 et la période de croissance à la colonie. Les finances, sans être trop brillantes, s'affermissent; l'école et l'église sont objets de fierté pour tous; la ferme se développe graduellement; la population métisse pourra bientôt augmenter sans préjudice pour l'oeuvre, d'autant plus que les gens apprennent peu à peu les leçons diverses que leur enseigne le missionnaire.

On a donc lieu d'entretenir de beaux espoirs. L'avenir s'annonce prometteur.

Enfin, croit-on, le but que l'on s'est fixé dès le commencement de la colonie est à portée de la main.

---

16 Mgr E. Legal, ibid., 16, 17, 18, 20 et 27 mai 1904.

Malheureusement, trois semaines après l'inauguration de l'église, des enfants métis mettent le feu à l'école-pensionnat: fâcheux événement qui remet tout en question. L'incertitude puis le découragement s'emparent des coeurs jusqu'au jour où la mort de l'oeuvre est décrétée. Sur les ruines de la colonie métisse on fondera toutefois une oeuvre durable au profit des blancs canadiens-français et catholiques.

QUATRIEME PARTIE

DECLIN ET MORT DE LA COLONIE
(15 janvier 1905--10 avril 1909)

L'incendie de l'école cause à tous un brusque réveil. Les artisans de l'oeuvre, Pères, Frères et Soeurs, sentent leurs espoirs sombrer, vu surtout le fait que les incendiaires appartiennent au groupe des meilleures familles. Il est impossible de recommencer à neuf: la pénurie des ressources et l'attitude des Métis imposent un changement radical.

L'ère du pensionnat est finie. On se contente donc d'un simple couvent et d'un externat.

Le P. Thérien, au long des années, se donne loyalement au travail que lui imposent ses supérieurs. Il fait tout en son pouvoir pour que la colonie touche au succès; toutefois, il ne peut entièrement repousser la crainte d'une faillite. Alors il mûrit un plan pour favoriser ses compatriotes si, un jour, il faut supprimer l'oeuvre métisse. Lorsque ce jour poindra, au printemps 1909, tout le territoire entre Brosseau et le lac Froid pourra être appelé le "Petit Québec".

CHAPITRE PREMIER

L'INCENDIE ET SES CONSEQUENCES

A.- LE SINISTRE, LES INCENDIAIRES, LEUR PUNITION

Dès l'automne 1904, plusieurs garçons pensionnaires complotent d'incendier l'école pour retourner dans leurs familles et ne plus avoir à s'astreindre à une vie trop régulière à leurs yeux et trop contraire à leurs habitudes vagabondes. Faut-il les blâmer quand bien des parents appellent l'institution "une prison"? Aux repas et en récréation ils en discutent, mais comme les Soeurs ne savent pas la langue crise elles ignorent ce qui se trame[1].

L'organisateur se nomme Ducharme. Accepté gratuitement comme tous les autres, il provient du lac la Biche. Mal lui en prendra, lorsque le coup réussit, car sa propre soeur Marie[2] est la seule victime des flammes. Il est trop peureux pour diriger lui-même l'attentat, alors il persuade des petits de se prêter à ses desseins contre une promesse de friandises. Afin de se les procurer, il commet un

---

1 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 14.

2 L. Guillaume, lettre à J-B. Beys, 13 août 1928, la nomme Marguerite, mais D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, l'appelle Marie. Dieudonné la connaissait bien puisqu'il était fiancé à sa soeur aussi au pensionnat. Il est donc plus sûr de retenir le nom Marie.

larcin:

> Au mois de novembre 1904 les ouvriers qui travaillent à la construction de l'église vont faire une promenade sur le lac, font la chasse aux canards, mais surtout tuent un certain nombre de rats musqués. Ils les donnent au Frère Kowalczyk pour acheter des chandelles pour faire brûler à l'Enfant Jésus de Prague. Le Frère n'ayant qu'un bras et étant bien occupé à la scierie demande deux garçons pour l'aider à les écorcher. Ce qui fut fait. Ils mettent les peaux à sécher, mais pas longtemps après ces peaux avaient disparu. Après une petite enquête il fut découvert que c'était ceux qui avaient aidé le Frère qui les avaient volées et vendues à un commerçant à six sous la peau. Cet argent fut destiné à acheter des bonbons.
>
> Un complot fut fait pour essayer de brûler la maison et 14 en faisaient partie. De ce nombre il y en avait de tout petits. Ils essayèrent de mettre le feu en bourrant les tuyaux du poêle de papier mais ils furent découverts. Les dortoirs furent fermés à clé. Une des Soeurs qui était chargée des garçons avait la clé du dortoir. Pour le petit larcin, quand ce fut connu qui l'avait fait, il y eut une punition bien minime. Alors leur intention était bien déterminée à brûler la maison et la Soeur Marie-du-Crucifix qui avait infligé la punition[3].

L'auteur de ces lignes, le Fr. Guillaume, continue ainsi la narration. Les conspirateurs ne se tiennent pas pour battus. Jusqu'aux vacances de Noël et dans les premiers jours de janvier leurs plans se précisent. Chacun a son rôle à jouer. L'un doit voir où la Soeur met la clef du dortoir, un autre doit donner l'éveil à tous les garçons quand il sera certain que le feu a commencé son oeuvre, --il n'est pas question de donner l'alarme aux filles, même si le

---

3 L. Guillaume, ibid.

foyer de l'incendie doit être directement sous leur dortoir-- , un troisième doit voler des friandises à la cuisine afin de récompenser les petits désignés pour le forfait, tandis qu'un quatrième doit diriger l'opération au sous-sol.

Le huit ou le neuf janvier 1905, l'instigateur Ducharme, afin de dérouter les soupçons, s'esquive de l'institution et retourne chez lui. Avant son départ il a soin de dire aux autres que s'ils veulent se débarrasser de "cette prison", il n'y a qu'une chose à faire, c'est de mettre le feu dedans.

La nuit fatale arrive. Vers les dix heures et demie ou onze heures du soir le dimanche quinze janvier, les plus âgés du groupe réveillent les autres et tous, sans bruit, se revêtent de leurs meilleurs habits et sortent du dortoir nonobstant la présence de deux religieuses surveillantes qui y dorment. Le garçon chargé de découvrir la clé de la pièce avait eu peu de peine à voir où la Soeur la plaçait. Une fois les lumières éteintes chaque soir, elle l'accrochait à un clou fiché dans le mur près de son lit. Il subtilise donc cette clef sans trop de danger. Les jeunes se dirigent vers la cuisine, où les plus vieux volent gâteaux et friandises, qu'ils montrent aux petits sans les leur donner. Il faut d'abord qu'ils gagnent la récompense. Quelques-uns, pris de remords, objectent que la gendarmerie les jettera en

prison, mais leurs compagnons de répondre que cela leur fait rien si on les y met.

Trois enfants âgés de dix et onze ans descendent à la cave où ronflent deux fournaises[4]. Ils entassent du papier autour de piliers qui soutiennent la maison et y mettent le feu. Mais ces poutres sont d'épinette rouge, de sorte que le papier se consume sans dommage. Les autres, restés à la cuisine, voyant les premières flammes croient le travail bien fait et remontent s'étendre tout habillés sur leurs lits. Ils commencent à trouver curieux le retard des trois petits. Qu'est-il arrivé? C'est que, la première tentative ayant raté, il faut trouver un moyen plus effectif. L'un des trois se souvient d'un bidon d'huile de charbon à la cuisine. Il va le quérir et répand son contenu sur les poutres et le bois de chauffage empilé le long des murs. Il frotte une allumette. En quelques instants toute la pièce flambe. Les incendiaires regagnent leurs lits sans que les religieuses ne se réveillent. Les coupables n'ont pas à s'énerver, ils auront bien le temps de sortir puisque le feu commence son oeuvre destructrice à l'autre bout de la maison. Ils verront à avertir les autres garçons un peu

---

4 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 13; L. Guillaume, lettre à J-B. Beys, 13 août 1928; D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 4.

plus tard.

Les tuyaux des fournaises, surchauffés par les flammes qui les lèchent, se disloquent. Une épaisse fumée, rendue âcre par le feu qui brûle quantité de chaudières de peinture, envahit le dortoir des filles par les bouches à air chaud.

La première à s'éveiller est Marie Ducharme[5]. Elle secoue les deux religieuses surveillantes. Ces dernières, se lèvent en hâte et font la tournée des lits pour faire sortir les filles. Comme la panique semble vouloir s'emparer de ces dernières, une Soeur les avertit de se préparer à descendre mais elle leur dit qu'il s'agit probablement d'un simple accident à un tuyau et que le tout sera réparé bientôt. Marie s'échappe la première et sort de la maison[6].

Vers minuit et demi la cloche du couvent se met à sonner à toute volée. Deux Frères se lèvent, regardent par une fenêtre du presbytère. Ne voyant rien d'insolite ils se recouchent. Il faut dire qu'il n'y a pas bien longtemps, la Soeur réglementaire ayant mal réglé son réveille-matin avait sonné la même cloche à minuit au lieu de cinq heures. Les Frères croient à une répétition de l'erreur.

---

5 J-A. Thérien, ibid., par erreur la nomme Louise.

6 L. Guillaume, lettre à J-B. Beys, 13 août 1928.

Deux religieuses, dont la supérieure, Sr Saint-Stanislas, ne voyant aucune aide arriver, courent au presbytère annoncer le sinistre au P. Thérien. Ce dernier s'habille en hâte et suit les Soeurs, auxquelles il a commandé de diriger tous les enfants au presbytère. Il narre ainsi les événements des minutes qui suivent:

> En arrivant à l'école, je fis la rencontre d'une jeune fille de vingt ans, Louise Ducharme, à l'école depuis 15 jours seulement. Elle était fiancée à un jeune Métis de la colonie et devait se marier dans une quinzaine de jours[7]. En la voyant je me dis: "en voilà une de sauvée au moins". Je lui dis:"Va-t-en dans notre maison". C'est elle qui avait donné l'alarme en réveillant les Soeurs[8].

Cette satisfaction ne fait pas oublier tous les autres au missionnaire:

> En un instant je fus dans l'école, au moment où les enfants tranquillement descendaient des dortoirs par l'escalier central. Ce fait de sortir des dortoirs par cet escalier nous préserva de la perte d'un grand nombre d'enfants, surtout des filles. Car si elles étaient descendues par l'escalier latéral, ce qu'elles faisaient ordinairement tous les matins, elles se seraient trouvées au foyer même de l'incendie[9].

---

7 Le P. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 13, fait erreur ici. D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 4, affirme avoir été fiancé à Caroline Ducharme et non à Marie. La première mourut subitement à la cuisine des Soeurs peu de semaines auparavant. Quant à Marie, au dire de L. Guillaume, ibid., elle était là "pour apprendre à faire la cuisine et ensuite tâcher de se faire une position".

8 J-A. Thérien, ibid.

9 J-A. Thérien, ibid.

Le P. Thérien met sa propre vie en péril afin de s'assurer que tous les enfants sont saufs. Il ajoute les détails suivants[10]:

> Alors que les enfants sortaient de la maison pour se réfugier dans la nôtre, l'incendie faisait de rapides progrès. Tout le soubassement [lire sous-sol] était en feu. Pour bien m'assurer que tous les enfants étaient sortis et hors de danger, je dis au Frère Vanel[11]: Venez avec moi, nous allons faire le tour des dortoirs. A la course nous montâmes au dortoir des filles. La fumée était tellement épaisse et âcre qu'il fallait se courber en deux pour ne pas être asphyxiés. De lit en lit nous fîmes le tour du dortoir, alors que tout à coup en palpant je mis la main sur une petite fille qui dormait d'un profond sommeil. Je la pris sous mon bras et à la course nous nous dirigeâmes vers l'escalier central pour effectuer notre sortie. Mais la fumée augmentant en densité nous empêchait de respirer. Je pris l'escalier avec mon fardeau, mais arrivé au milieu de l'escalier je sentis que j'allais perdre connaissance, alors d'un bond je me lançai en bas et enfilai la porte en caracolant. L'air du dehors remit mes poumons en bon état. Et tout en courant je plaçai la petite fille dans notre maison. Il était temps. En un clin d'oeil, les flammes activées par les courants d'air envahirent tout l'édifice. Ce fut l'affaire d'une heure et tout était fini.

---

10 J-A. Thérien, ibid.

11 Le récit de L. Guillaume, lettre à J-B. Beys, 13 août 1928, veut que ce soit le Fr. Antoine qui accompagnât le Fr. Vanel pour l'accomplissement de cet acte héroïque. Cela est impossible car A. Nemoz, lettre au Fr. Célestin [Guillet], 5 février 1905, affirme que le Fr. Antoine était ailleurs avec lui et le Fr. Moalic, comme l'indique la suite du récit.

Le Fr. A. Nemoz mentionne le sauvetage d'une seconde petite fille:

> Le Frère Vanel monta au dortoir à la course malgré la fumée. Il en entend une [fille] qui pleurait ne sachant où aller. Il court et à la clarté de son fanal il en voit encore une autre dans son lit. Il en prend une et fait marcher l'autre. Ils arrivent dehors n'en pouvant plus à cause de la fumée. Deux minutes plus tard elles étaient victimes du feu. Le Frère Vanel a été sérieusement indisposé dans la journée d'avoir trop avalé de fumée[12].

Le plan des garçons pour brûler Sr Marie-du-Crucifix est presque réalisé:

> La maison était au moins à moitié brûlée quand tout à coup on dit qu'il manque une Soeur, c'était Soeur Marie-du-Crucifix. Le P. Boulenc monte l'escalier du dortoir des garçons où se trouvait la R. Soeur, il l'éveille et ils descendent de suite[13].

Que font les autres Frères tandis que le P. Thérien et le Fr. Vanel s'occupent du personnel du pensionnat? Ils essaient de sauver quelque chose[14]:

> On part à la course et je rencontre sur le trottoir les Soeurs et les enfants en costume bien incomplet. J'avais chauffé pendant longtemps les fournaises, je cours à la porte de la cave avec deux autres Frères, les Frères Moalic et Kowalczyk, en ouvrant la porte il sort une fumée noire et épaisse qui nous étouffe, on referme la porte et on monte l'escalier. Voyant bien que le feu se trouvait là on redescend encore une fois, on ouvre la porte, le Fr. Kowalczyk veut entrer, mais c'était folie.

---

12 A. Nemoz, ibid.

13 L. Guillaume, lettre à J-B. Beys, 13 août 1928.

14 A. Nemoz, lettre à Célestin [Guillet], 5 février 1905.

Les Frères voient bientôt qu'il est inutile de lutter contre l'élément destructeur:

> Je remonte vite l'escalier et je me demandais ce qu'il fallait faire pour être maître du feu. Il n'y avait pas une demi-minute que j'étais dehors que je vois le feu qui sortait au travers du double plancher de la cave et montait contre le mur et faisait éclater les vitres. Dans un clin d'oeil il avait envahi le réfectoire des enfants qui avait plus de 50 pieds de long. Maintenant que le vent extérieur le poussait il se lançait en vrai tourbillon d'une salle à l'autre. [...]
>
> Voyant le feu dans la grande maison, il n'y avait plus qu'à aller sauver ce que l'on pouvait dans la cuisine. Je demandai si toutes les personnes étaient sauvées, on me répondit qu'il ne manquait qu'une jeune fille de 20 ans qui n'était à la mission que depuis huit jours, mais on la croyait chez les voisins, parce que son père, qui venait de l'amener du lac la Biche, y avait campé plusieurs fois avec elle. Nous ne pûmes rentrer à la cuisine, déjà le feu y arrivait, nous entrâmes dans un appartement [lire pièce] où il y avait 60 sacs de farine --nous pûmes les sortir, ce fut tout.
>
> On s'informa alors de la jeune fille, elle n'était pas chez le voisin. Ce fut une des premières sorties de la maison, mais étant dehors elle voulut rentrer prendre son châle qui était justement dans la salle de récréation des filles où le feu avait percé le double plancher; arrivée dans cette salle elle aura été étouffée par la boucane [lire fumée] et le feu en a fait une victime. Des filles l'ont entendu dire: "Je vais chercher mon châle", et elle partit à la course, mais la pauvre enfant partait pour l'éternité. On a trouvé son corps, plutôt ses ossements, tout près de la porte extérieure, mais elle était fermée à clef, pourtant la clef était dans la serrure mais il est probable qu'elle aura été étouffée avant de pouvoir la trouver. Si les Soeurs s'étaient réveillées une petite demi-heure plus tard il n'en sortait pas un garçon ni une petite fille[15].

---

15 A. Nemoz, ibid.

"Par chance, il fait un calme plat, autrement les autres constructions voisines auraient bien pu, elles aussi, disparaître dans le sinistre", poursuit le Fr. Nemoz[16].

Les parents, vite attirés par les lueurs qui se voient dans un rayon de plusieurs milles, arrivent en hâte. Le directeur passe alors des moments d'angoisse:

> Ils me demandent leurs enfants. "Ma fille est-elle sauvée", me criait une mère dans un sanglot? "Mon garçon est-il ici, je ne le vois pas", me criait un autre? J'avais réuni pendant l'incendie les enfants dans ma maison. Ils étaient tous tassés les uns sur les autres, et dans la demi-clarté que nous donnait une pauvre lampe à pétrole, il m'était impossible de reconnaître les enfants et de répondre immédiatement à la question pleine d'angoisse des parents. Alors je m'adressais aux enfants et je leur criais "un tel ou une telle êtes-vous ici"? Parfois la réponse se faisait attendre quelques instants. Alors c'était un silence de mort accompagné d'angoisse inénarrable. Enfin la réponse arrivait à mon grand soulagement et à celui des parents. Finalement tous les enfants furent remis à leurs parents. Je dis tous, à l'exception pourtant de la jeune Ducharme. [...] Après des recherches dans les maisons environnantes où nous croyions qu'elle aurait pu se réfugier, nous cessâmes nos recherches pour les reprendre au grand jour, ne voulant pas admettre l'hypothèse qu'elle pouvait bien être périe [sic] dans les flammes. Le lendemain matin, fouillant dans les ruines, nous trouvâmes une partie du tronc tout calciné, le reste du corps avait été dévoré par les flammes[17].

---

16 A. Nemoz, ibid. Il semble se contredire, car plus tôt il parle de "vent extérieur" qui poussait le feu, mais cette expression signifie simplement que l'air froid de janvier entrait selon les lois naturelles.

17 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 13-14.

La perte matérielle est totale pour les religieuses et la mission est grandement dépouillée, car le feu s'est propagé si vite:

> A neuf heures du soir Soeur Supérieure et une autre ont fait leur visite comme elles faisaient tous les soirs, et elles ne se sont pas aperçues qu'il y eût rien de dérangé. A minuit il y avait des Soeurs qui étaient réveillées et il n'y avait point de fumée; une demi-heure après tous les appartements qui étaient chauffés par la fournaise du côté des filles étaient envahis par la fumée et un quart d'heure après la fumée sortait du plancher de la cave et dans un rien de temps il [le feu] était rendu sur la toiture.
>
> Si on avait connu qu'il ne devait pas sortir de la cave à d'autres places on aurait pu sauver bien des choses du côté des garçons, mais personne ne savait comment il était pris dans la cave puisque personne ne put y entrer. Il y avait deux Soeurs qui couchaient dans le dortoir des garçons, elles ont eut le temps de s'habiller mais elles n'ont rien pu sauver car l'ordre était donné de descendre au plus vite. Les petits garçons se sont sauvés avec un habit de tous les jours, mais les habits de dimanche et tous les lits ont été brûlés.
>
> Les Soeurs se sont sauvées à moitié vêtues, n'ayant plus une aiguille, pas un morceau de butin [lire linge], pas une assiette, fourchette, etc... Tous les ustensiles de cuisine ont passé au feu. Cela faisait pitié, quand le jour est venu, de voir tous ces enfants presque nus, tous entassés dans les appartements de notre maison de 40 pieds sur 30.
>
> C'est bien triste aussi aujourd'hui de voir la cave pleine de débris du feu, tels que les nombreux lits de fer, fournaises et poêles de cuisine. A la chapelle rien n'a pu être sauvé, Saint-Sacrement, ornements, vases[18].

---

18 A. Nemoz, lettre à Célestin [Guillet], 5 février 1905, reproduit par J. Duvic, O.M.I., Incendie de l'Ecole-pensionnat de la mission de Saint-Paul-des-Métis, article dans les Missions de la congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée, vol. 39, no 170, juin 1905, p. 249-252.

Le P. Thérien ajoute d'autres détails sur le même sujet:

> Le sauvetage des enfants était fait à cause du sang froid des religieuses qui, réveillées en sursaut par la fille Ducharme, sortirent de leur dortoir presque toutes en robe de nuit, les unes nu-pieds, les autres un soulier et un bas à la main. Elles se dirigèrent vers notre maison qui une fois de plus devenait la leur. [...]
>
> L'incendie avait tout détruit. Rien ne put être sauvé, à l'exception d'une cinquantaine de sacs de farine. Nous avions fait boucherie avant Noël. Nous avions environ dix mille livres de viande dans des barils déposés dans le sous-sol et 1500 minots de patates. Tout fut brûlé. De sorte que le matin après l'incendie, nous n'avions rien à nous mettre sous la dent[19].

Les parents reprennent leurs enfants. Il n'en reste qu'un petit nombre et pour peu de temps. Les Soeurs couchent sur le plancher d'une chambre pour y finir la nuit, mais personne au presbytère ne peut fermer l'oeil. De bonne heure le matin un télégramme part en direction du lac d'Oignon. Le soir même le P. Cunningham et quelques Soeurs de là-bas arrivent avec le strict nécessaire pour l'habillement des religieuses sinistrées. A part quatre, toutes les autres s'en vont soit à Hobbéma soit au lac d'Oignon. Celles qui demeurent occupent l'"Ecole rouge".

---

19 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, 1930, p. 14; Mme P. Joly, interview avec E. Drouin, 12 septembre 1953; d'après elle les Pères et Frères prenaient leurs repas au couvent.

Il aurait fallu être très peu perspicace pour ne pas soupçonner de la malveillance à l'origine de l'incendie. Le P. Thérien, la nuit même, connaît déjà les coupables:

> Pendant l'incendie, alors que les enfants étaient dans ma maison, je pus me convaincre que c'était le fait de mains criminelles. J'aurais pu montrer du doigt les incendiaires à leur mine atterrée. Ils comprenaient, les grands surtout, instigateurs du désastre, qu'ils venaient de faire un acte criminel qu'ils ne pourraient jamais réparer. Aussi, dans la nuit même l'on fut appelé au chevet d'un des instigateurs qui délirait comme s'il eut été écrasé sous le poids du remords. Inutile de dire que je passai la nuit blanche, ne pouvant fermer l'oeil et réalisant d'une manière très aiguë l'étendue du désastre[20].

Les parents sentent le sérieux de la situation. Le matin, l'un vient dire au P. Thérien: "Ce sont nos enfants qui ont mis le feu, mon garçon en est un. Fais ce que tu voudras. Qu'ils aillent en prison, ils l'ont mérité"[21].

Le lendemain arrive le P. Le Goff du lac Froid. Lorsqu'on lui fait part des soupçons que l'on entretient, il demande s'il n'y avait pas des enfants mieux habillés que les autres durant le feu. Sur réponse affirmative, il ajoute, "Défiez-vous d'eux; ils sont probablement les coupables"[22].

---

20 J-A. Thérien, ibid., p. 14.

21 J-A. Thérien, ibid., p. 15.

22 L. Guillaume, lettre à J-B. Beys, 13 août 1928.

Le gérant préfère se tenir coi et attendre le retour de Mgr Legal d'Europe:

> D'Edmonton[23] je vous adressais dernièrement la nouvelle de l'incendie de l'école. Je ne mentionnais aucunement la cause de l'incendie, car je croyais y voir la main d'un incendiaire. Je ne communiquai mes doutes ou soupçons à personne. En arrivant d'Edmonton, des Métis sont venus confirmer mes soupçons en faisant des déclarations à l'effet que des garçons de l'école au nombre de 6 ou 7 appartenant aux meilleures familles, auraient eux-mêmes mis le feu. Les présomptions sont très fortes, je n'ai pas ouvert une enquête, je me suis contenté de dire que je ne croyais pas à cela, que c'était des histoires, voulant, avant, me concerter avec Votre Grandeur sur la conduite à tenir à l'égard de ces jeunes gens, âgés de 10, 12, 13, 14 et 15 ans. Veuillez s'il vous plaît me tracer la ligne de conduite que je dois suivre. Faut-il garder le silence ou livrer les coupables à la justice? Je ne verrai pas ces enfants, ou ferai aucune enquête avant d'avoir une réponse de Votre Grandeur[24].

Mgr Legal commande d'agir. Le P. Boulenc interroge les Métis, met le doigt sur les coupables et en obtient des aveux[25]. Ce qui peine le plus tout le monde c'est d'abord que le petit qui a mis le feu est un enfant abandonné de ses parents et recueilli gratuitement par la mission[26], et que les autres proviennent de bonnes familles de la colonie.

---

23 Le P. Thérien doit faire deux stages à l'hôpital d'Edmonton immédiatement après le feu.

24 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 7 février 1905.

25 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 19 septembre 1953, p. 4.

26 L. Guillaume, lettre à J-B. Beys, 13 août 1928.

Aujourd'hui encore, les Métis eux-mêmes ne se gênent pas d'en nommer. "Il y avait Johnny Ridsdale, fils de Thomas, Patrice Laboucane, fils de Napoléon, et Samuel Laboucane, fils de St-Pierre", affirme l'un d'eux[27].

Mgr Legal ne veut pas intenter de poursuite soit par lui-même soit par le P. Thérien. Il remet tout entre les mains de l'avocat de la couronne, C. W. Cross[28].

Le 8 mars, le gendarme arrive, loue une voiture pour opérer l'arrestation des coupables. Il en juge trois ou quatre trop jeunes et il les laisse à domicile. Il conduit les dix autres chez le juge de paix au lac la Selle. Celui-ci en acquitte quatre et en expédie six au Fort Saskatchewan pour y subir leur procès[29].

Leur gardien commet une erreur et mal lui en cuira. Un jour, un meurtrier est pendu. Comme les jeunes Métis en ont connaissance, le gendarme, pour les apeurer, leur dit que la même chose leur arrivera pour leur forfait. A la première occasion les jeunes s'évadent. Ils prennent la route de Saint-Paul-des-Métis faisant des plans pour voler des fusils au magasin Poitras afin de tuer l'agent de police

---

27 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 4.

28 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 31 mars 1905.

29 L. Guillaume, lettre à J-B. Beys, 13 août 1928.

qui ne manquerait sûrement pas de venir à leur recherche. Leur dessein est vite déjoué car leur gardien les rattrape bientôt et les ramène au pénitencier.

Le procès a lieu quelques semaines plus tard. C. W. Cross dirige les procédures. L'avocat de la défense trouve un allié chez le juge pour accuser les Soeurs et les Pères de la mission de maltraiter les enfants et de ne pas leur donner suffisamment de nourriture. Et le magistrat prend sur lui de disculper les incendiaires[30]. Il est donc évident qu'il n'est pas impartial.

Le P. Boulenc témoigne de la mort de Marie Ducharme. L'avocat des jeunes Métis insiste qu'il donne, sur le champ, une preuve indéniable que la chair calcinée découverte dans les décombres était bien humaine et non chevaline. Cela déconcerte visiblement le Père. Cette question aurait dû être demandée aux officiers de la justice et non à lui.

Le verdict surprend tout le monde. Les enfants ne reçoivent aucune punition. Ils sont graciés parce que, selon les paroles du juge, aucune école de réforme pour les

---

30 D. Boudreau, interview avec E. Drouin, 9 septembre 1953, p. 4, nie ces accusations. Il a vécu à la mission et mangé au couvent des années durant. Le P. Thérien avait donné l'ordre de donner aux enfants toute la nourriture qu'ils désiraient. Elles ne sont donc qu'excuses employées par les incendiaires pour attirer la sympathie, et pourtant on les entretenait gratuitement à l'école depuis des années.

jeunes n'existe à l'ouest de Winnipeg. Par contre, le gendarme se voit jeter en prison durant un mois pour sa bévue.

Un groupe anonyme aurait fait pression sur le juge pour obtenir le renvoi pur et simple des coupables[31].

Mgr Legal semble de cette opinion. En janvier 1906, les journaux rapportent un incendie d'une école indienne au Manitoba. Là encore on ne punit pas les malfaiteurs: "D'après la manière dont les cours de justice ont traité dernièrement ces cas, on peut s'attendre à tout. C'est bien triste!". A la même date, la boulangerie de l'école indienne de Dunbow, Alberta, est fort avariée. On soupçonne une cause volontaire mais l'évêque préfère qu'on n'en parle plus[32].

Le P. Thérien n'est pas rancunier, cependant il aurait voulu que les Métis reçoivent une bonne leçon: "Les enfants sont arrivés de la prison --le verdict du juge a surpris tout le monde, même les parents. Evidemment ce juge McLeod est un butor"[33].

Lors de la bénédiction de la nouvelle église et la cérémonie de confirmation le 14 septembre 1905, la joie

---

31 L. Guillaume, lettre à J-B. Beys, 13 août 1928.

32 Mgr E. Legal, lettre à H. Grandin, 15 janvier 1906.

33 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 6 juin 1905.

habituelle en de telles circonstances fait défaut. Les ruines calcinées sont toujours là pour rappeler le désastre. Mgr Legal croit devoir parler de l'incendie au sermon:

> Je ne fus pas trop dur, pas assez peut-être. [...] Il me fallait expliquer comment il se faisait que les coupables avaient été relâchés sans punition tandis que tout dernièrement quelques jeunes garçons avaient été condamnés à Edmonton à deux mois de prison pour avoir volé quelques bouteilles vides. Anomalies de la justice humaine. Quand serons-nous donc soumis seulement à la justice divine qui, au moins elle, est raisonnable. Affaiblissement du sens moral sur toute la ligne. Blâme aux parents pour ne pas seconder assez souvent les efforts des prêtres et fausser l'éducation[34].

Les autorités catholiques jugent à propos de n'y plus rien faire, car les désavantages seraient trop grands:

> Je viens justement de recevoir une lettre du "Crown prosecutor" qui n'a pas renoncé à recommencer les poursuites contre les coupables de St-Paul-des-Métis. Maintenant il doit agir, non pas sous l'autorité du ministère de la Justice, mais sous celle de l'Attorney général. Il a donc été voir Mr. Cross qui lui a dit que, pour des motifs à lui connus, il pensait qu'il était préférable de ne pas recommencer les procédures, et qu'il désirait que j'aille traiter l'affaire avec lui. Il est bien tard maintenant pour revenir sur cette affaire, et, en tout cas, je m'opposerais à ce que le cas fut repris à notre demande. [...] C'est à la justice de prendre l'affaire en main et d'avoir son cours[35].

---

[34] Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, Edmonton, (pas d'éditeur), 1914, p. 74; Journal quotidien, 14 septembre 1905.

[35] Mgr E. Legal, lettre à H. Grandin, 15 janvier 1906.

Tous les efforts seraient inutiles et même nuisibles, alors vaut mieux laisser dormir le scorpion.

Une des raisons pour lesquelles C. W. Cross conseille de ne point reprendre la poursuite est la prière du P. Lacombe de n'en rien faire[36]. Il a déjà trop vu de Métis en prison!

Même si, de cette façon, l'affaire du procès tombe à plat, les effets de l'oeuvre incendiaire ne font que commencer. Le personnel en entier en souffre grandement, mais les principaux perdants sont la colonie et surtout la nation métisse. De simples enfants ont allumé la mèche qui a mis le feu au baril de poudre et fait sauter l'oeuvre qui devait être leur salut.

B.- REACTION DU PERSONNEL

La première pensée du P. Thérien est pour le Père Lacombe auquel il envoie un message sans tarder. Le vieux missionnaire, alors curé de Sainte-Marie de Calgary, en tombe gravement malade. Le directeur fait un exprès pour se rendre auprès de lui afin de le consoler et de lui donner

---

36 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 15.

les détails de l'incendie. "Le cher Père sans l'avouer ostensiblement réalisait que son oeuvre venait de recevoir son coup de mort[37]."

Aussitôt que possible le vétéran vient à Edmonton pour y rencontrer de nouveau le P. Thérien et il écrit à Mgr Legal arrêté à Montréal au retour d'Europe:

> Que la volonté divine soit faite, disons-nous, mais que ferons-nous cependant? Les enfants devront se disperser, et les Soeurs où sont-elles? Mon Dieu, que c'est triste! De nouveau, que ferons-nous? Les seules ressources que je possède --$1.500-- sont prêtées pour une période de cinq ans à ces pauvres Soeurs de Pincher Creek, ou mieux à leur communauté. Je suis à peu près certain que vous voudrez me déléguer à Ottawa, mais je ne veux pas y aller. Si le Père ..... (dont les pieds démangent de voyager), et le Père ..... désirent y aller, c'est leur affaire[38].

Faudrait-il s'étonner d'une telle réaction chez le P. Lacombe? Nullement. Il est âgé, fatigué, désemparé. L'oeuvre par excellence de toute sa longue carrière missionnaire vient de disparaître dans un tourbillon de fumée, et son coeur est profondément blessé. Ne prévoit-il pas la déchéance irréparable de cette nation métisse qu'il aime tant?

---

37 J-A. Thérien, ibid.

38 Katherine Hughes, Father Lacombe, The Black-Robe Voyageur, Toronto, Briggs, 1911, p. 435; l'auteur évite d'inscrire les noms des deux Pères.

Le second biographe du P. Lacombe constate un effet identique dans la sensibilité du P. Lacombe:

> En apprenant la terrible nouvelle, le pauvre P. Lacombe resta d'abord comme pétrifié, puis se dominant par un effort suprême, il dit simplement: "C'est fini! ....Tout est anéanti! ....Dieu l'a voulu: que son saint nom soit béni! ....Que vont devenir mes pauvres Métis? ....Ah! Mon Dieu!
>
> Le P. Thérien s'empressa d'adresser au P. Lacombe un rapport détaillé de la catastrophe et de l'état actuel des affaires de la colonie. Mais lui, si intrépide en face des difficultés les plus insurmontables, lui qui avait été le bras droit du fondateur dans l'oeuvre qu'il dirigeait avec tant de tact et de sagesse, ne put cacher ses appréhensions et ses doutes pour l'avenir, au moins en ce qui concernait la colonie des Métis proprement dite.
>
> Il eut été déraisonnable, en effet, de continuer à compter sur les seules ressources de la charité publique pour reconstituer l'oeuvre si péniblement édifiée et si vite anéantie. Le plus sage était de se soumettre et de s'incliner devant la triste réalité[39].

L'abbé J-A. Normandeau souligne ainsi la position du P. Lacombe:

> Le rêve s'était évanoui après tant de sacrifices, de temps, d'argent et de personnes. Nous ne sachions pas que le P. Lacombe ait jamais rappelé le mot prophétique de Mgr Grandin au sujet du dimanche des rameaux et du vendredi saint[40].

Sans tarder, le P. Lacombe fait approuver par Mgr Langevin une lettre enflammée qu'il fait imprimer dans la Patrie, propriété de son ami M. Tarte. Il met la main sur

---

39 Sr de la Providence, Un Apôtre du Nord-Ouest cacadien, Le Père Lacombe, Montréal, Le Devoir, 1916, p. 439.

40 J-A. Normandeau, documents privés, 1954, p. 3.

cent dollars, qu'il envoie au P. Thérien pour commencer la construction d'un nouveau couvent. Il ne se sent point le courage de faire d'autres quêtes au Québec. Il est écrasé sous un sentiment d'impuissance et il ajoute que si l'aide ne peut provenir d'autres sources, l'oeuvre doit tomber. Sa seule préoccupation est pour les Métis:

> Que fera le gouvernement? Va-t-il rescinder son contrat avec notre syndicat? Au moins j'espère qu'il laissera aux Métis déjà sur les lieux le droit de conserver leurs terres.
>
> . . . . . .
>
> Je ne puis que pleurer en secret sur l'état déplorable des pauvres Métis. Même mes confrères n'ont plus de sympathie pour ces chrétiens découragés. Au moins vous, le premier pasteur du diocèse, aidez-moi à sauver ces infortunés[41].

Dans une lettre en réponse à un télégramme de sympathie de Mgr Langevin, le Père met à nu ses sentiments:

> C'est avec mon coeur très malade que je vous trace ces lignes. Vous comprenez que c'est un très pénible coup et une cruelle épreuve, non seulement pour nous tous, mais surtout pour moi, qui suis chargé, depuis les commencements, de la fondation et de l'entretien de cette oeuvre si chère à mon coeur de missionnaire et si identifiée avec mon affection pour la rédemption de nos Métis.
>
> Ce malheur nous jette en arrière bien loin. Vraiment qu'allons-nous faire? Je n'ai pas le courage de former des plans. Moi qui depuis des années ai fatigué mes amis pour obtenir des secours, avec ma vieillesse qui m'enlève l'énergie je n'aurai plus la hardiesse de recommencer. Je ne vois rien[42].

---

41 Katherine Hughes, op. cit., p. 436.

42 A. Lacombe, lettre à Mgr A. Langevin, 17 janvier 1905; Mgr A. Langevin, lettre à A. Lacombe, 24 janvier 1905.

Le dernier paragraphe manifeste toute son affection pour les enfants des prairies:

> Va-t-on abandonner notre oeuvre de rédemption et nos pauvres Métis, probablement pour le plus grand nombre, s'en aller à une ruine morale? Quel lugubre avenir pour cette population à laquelle depuis l'établissement de l'Eglise catholique en ce pays, notre clergé et nos communautés religieuses ont porté tant d'intérêt et j'ajouterai tant d'affection. Cher et bien-aimé Mgr Taché, s'il était témoin de ce qui menace aujourd'hui ses enfants de prédilection[43].

Malgré tout, il espère l'aide de quelques amis pour permettre à la mission de relever l'école-pensionnat, mais le doute le ronge. Une lettre au délégué apostolique au Canada, annonçant la mauvaise nouvelle et demandant une bénédiction d'encouragement, nous le laisse deviner[44]. Monseigneur le console de son mieux et souhaite que cette épreuve soit le commencement d'une oeuvre durable. Il bénit le vieux missionnaire, ses Métis et tous ceux, catholiques et protestants, qui viendront à leur aide[45].

Là se terminent les efforts du vétéran. A regret, en 1908, il permettra l'ouverture de la réserve aux colons canadiens-français.

---

43 A. Lacombe, ibid.

44 A. Lacombe, lettre à Mgr Donat Sbarretti, archevêque titulaire d'Ephèse, février 1905.

45 Mgr Donat Sbarretti, lettre à A. Lacombe, 19 mars 1905.

Quelle est la réaction du P. Thérien devant la situation nouvelle?

Une religieuse de résidence à Saint-Paul-des-Métis durant les années 1902 et 1903 écrit les lignes suivantes:

> Un jour que le Rév. Père Thérien contemplait avec orgueil son beau grand couvent neuf, je lui dis: "Mon Père, que feriez-vous s'il venait à brûler?" Il répondit: "Je regarderais cet incendie comme la réponse du bon Dieu. Je me suis souvent demandé si cette oeuvre est selon Sa Volonté. S'Il détruisait notre pensionnat, je n'aurais plus aucun doute, car Il sait bien que nous n'avons aucun moyen de reconstruire." Quelques mois plus tard, il avait sa réponse et apparemment il s'y résigna sans peine, même en se disant heureux, car il se persuadait de plus en plus que cette oeuvre était au-dessus des moyens humains[46].

Les expressions "sans peine" et "même en se disant heureux" semblent plutôt fortes dans les circonstances, car le Père en fait une maladie, doit aller à l'hôpital d'Edmonton à deux reprises et enfin se retirer au Texas durant plusieurs mois afin de se guérir[47]. D'ailleurs, on ne voit pas disparaître une maison d'une valeur de vingt-cinq mille dollars et qui a demandé des années d'efforts et de quêtes sans ressentir un serrement de coeur. Ce que la Soeur veut plutôt indiquer c'est que le P. Thérien se sent soulagé devant la réponse de la Providence au problème qui le tenaille

---

46 Sr Sainte-Valérie, document privé, janvier 1944.

47 Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, 1914, p. 74.

depuis nombre d'années et qu'il garde en son for intérieur.

Malgré tout son dévouement et ses efforts qui toutefois lui paraissent presque vains, il espère, jusqu'à la nuit fatidique, que l'oeuvre entreprise pour les Métis réussira enfin[48]. Mais voici que ses doutes reprennent de plus belle. Une lutte se livre en son coeur: il voudrait tant sauver les Métis, et pourtant, dès lors il semble que la partie est perdue. Que faire? Continuer l'existence de la réserve au ralenti ou l'ouvrir aux colons blancs? Des semaines durant, il tente de repousser une conclusion pourtant inévitable, une conclusion qui lui est venue instinctivement: "Quand la petite cloche lors de l'incendie descendit de son clocher en sonnant un coup, je ne puis m'empêcher de dire 'C'est le glas de la colonie des Métis qui sonne' ". Déjà il était persuadé qu'"ainsi se terminait par un désastre la première page de l'histoire de St-Paul".

Sans divulguer toute sa pensée là-dessus, il écrit de son lit de malade au P. Lacombe:"Les perspectives ne sont pas brillantes, cependant il ne faut pas se décourager"[49].

---

48 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 15.

49 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 1 février 1905.

De fait, cependant, "il eut dès lors l'impression que l'oeuvre des Métis n'était pas viable"[50]. C'est là aussi la conviction des religieuses:

> A l'heure où la subsistance matérielle semblait désespérée, l'anéantissement de notre maison par l'incendie, en 1905, paraît être le moyen choisi par Dieu pour faire connaître son dessein sur l'oeuvre[51].

> Soeur Marie-de-la-Croix est donc témoin du pénible incendie du 15 janvier 1905 lequel, rasant une magnifique école-pensionnat où vivaient neuf religieuses et quatre-vingt-cinq élèves métis, mettait fin à tout espoir de succès dans l'oeuvre entreprise et soutenue au prix de sacrifices dont Dieu seul connaît le mérite. Elle sera aussi une des premières religieuses qui habiteront l'historique "Ecole rouge". Quelques externes y suivront les classes jusqu'au 8 octobre 1906, date de l'ouverture d'une autre école non moins historique: celle qui reçut les enfants des premiers colons canadiens-français venus du Québec en 1908[52].

Les Soeurs, dépouillées complètement de leur maigre avoir, se découragent un moment. Tout leur travail et leurs sacrifices ne sont-ils pas vains? Ne vaudrait-il pas mieux quitter la mission et se transporter ailleurs où les gens sont mus par plus de reconnaissance? En tout cas, leur

---

50 J-A. Normandeau, Notice biographique, le R. P. Joseph Adéodat Thérien, article dans La Survivance, 11 mars 1936.

51 Sr Marie-de-la-Croix, interview avec E. Drouin, 15 avril 1954, p. 4.

52 Sr de l'Assomption de la Sainte-Vierge, Souvenir, Cinquantième anniversaire de l'arrivée des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge à Saint-Paul, Alberta (1899-1949), (sans éditeur), 1949, p. 1.

nombre désormais est trop grand car il n'est plus question d'un pensionnat de même nature où il fallait plusieurs surveillantes, couturières, cuisinières et même fermières. Quatre suffiront. Les cinq autres peuvent partir en direction du lac d'Oignon et d'Hobbéma.

Enfin les Soeurs s'adonnent presque exclusivement à leur vocation d'enseignantes. Peu de mois avant le feu, le Père gérant avait craint de perdre les religieuses:

> Les Soeurs devaient se constituer fermières, boulangères, etc....à tel point que, à son passage à Saint-Paul, la Révérende Mère Sainte-Monique, Supérieure générale, avait décidé de retirer ses Soeurs puisqu'elles ne remplissaient plus assez leur rôle d'enseignantes. Alors le R. P. Thérien de dire: "Laissez-moi vos Soeurs encore deux ans, Mère, et je vous promets la première Haute Ecole de la région", ce qui se réalisa[53].

L'esprit missionnaire et la volonté de dévouement ainsi que le souvenir de cette promesse leur donne le courage d'endurer durant trente-cinq mois une existence plutôt primitive dans le second presbytère nettoyé en hâte des mille et une choses que l'on découvre dans une boutique à tout faire. Fort à l'étroit dans cette maison, les Soeurs

---

53 Sr Marie-de-la-Croix, interview avec E. Drouin, 15 avril 1954, p. 4.

trouvent cependant le moyen de s'installer:

> Après l'incendie du couvent, en 1905, le haut de l'Ecole rouge devenait la salle de communauté des religieuses, leur oratoire, leur dortoir, leur parloir, etc... Une pièce du bas --à peu près le quart de la maison-- servait de réfectoire, un deuxième quart de dortoir pour trois grandes filles qui aidaient les religieuses dans les travaux de la ferme; le reste était une salle de classe pour les enfants métis des alentours.
>
> Le 8 octobre 1906, S. Marie-du-Crucifix entrait dans une nouvelle école; les religieuses se trouvaient donc un peu moins à l'étroit dans l'Ecole rouge. Après leur entrée dans le couvent actuel, l'Ecole rouge redevenait hangar. Le 29 avril 1908, la famille Joly habite l'Ecole rouge[54].

Les Frères coadjuteurs sont aussi bien affectés par le désastre, même si leur souffrance est presque muette:

> Les enfants métis avaient recouvré leur liberté au prix du sacrifice d'une jeune fille qui périt dans les flammes, de la maladie dont furent victimes le P. Thérien et le Fr. Nemoz, sans compter le découragement moral en face d'une telle catastrophe[55].

Le P. Thérien parle non seulement pour lui-même mais pour les Frères dans la lettre suivante:

> Je n'ose pas vous dire ce que je ressens, mais je vous assure que le succès de votre colonie m'apparaît plus que jamais dans un lointain couvert de nuages bien sombres. Les Soeurs sont bien et bien courageuses. Les Frères aussi mais cet incendie a brisé quelque chose que les années ne pourront réparer[56].

---

54 Détails fournis par les Soeurs de l'Assomption.

55 J-A. Normandeau, documents privés, 1954.

56 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1905.

Le dernier paragraphe de son message révèle un sentiment de futilité face à la situation d'alors:

> L'ouvrage ne me coûte pas, les difficultés ne me font pas peur, les obstacles activent mon énergie, mais le travail sans espoir d'atteindre le but, mais une situation sans issue, voilà ce qui devient à la longue fatigant, énervant. Nous en sommes tous là et moi plus que tous les autres, ayant à raffermir les courages et à semer des paroles d'espérance que je ne possède pas moi-même[57].

Les Frères poursuivent leurs travaux de ferme et leurs autres occupations, mais leur enthousiasme est disparu. Ils sentent que la fin de l'oeuvre ne peut tarder.

Le Fr. Nemoz, artisan principal de la construction de l'école, reçoit en plein coeur un coup mortel:

> Je vous dirais en passant que vous et moi nous avons besoin de nous jeter dans les bras, dans la miséricorde et la bonté de Dieu, car à 63 ans on peut être appelé d'un moment à l'autre au tribunal du Souverain Juge; doux moments si nous sommes prêts.
>
> Quand vous m'envoyiez votre lettre vous ne saviez pas encore le terrible malheur qui venait de frapper la mission de St-Paul. [...] Je dois vous dire tout d'abord que ce malheur m'a vieilli de dix ans, quoique pourtant je crois être bien soumis à la Sainte Volonté de Dieu. [...] Cet incendie va changer bien des plans et donner de sérieuses inquiétudes aux Supérieurs. Le Bon Dieu a des desseins et ils sont impénétrables. [...] J'ai passé bien des nuits sans dormir. J'étais toujours au milieu du feu dans mes rêves sitôt que je m'assoupissais[58].

---

57 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1905.

58 A. Nemoz, lettre à Célestin [Guillet], 5 février 1905.

Il a une prémonition de son décès prochain lorsque, dans la même lettre il conclut:

> Nous voilà donc arrivés à un âge où il faut sérieusement penser à la mort. Nous avons déjà un pied dans la tombe, qui nous dit que d'un moment à l'autre nous ne les aurons pas tous les deux. Je dis comme le frère Alexandre "ce n'est pas la mort que je redoute, c'est le premier campement". Prenons courage, le Bon Dieu est bon, mais pourtant n'oublions pas qu'il est juste[59].

Le P. Boulenc annonce au P. Lacombe que le Frère vieillit vite[60], et cela à peine trois mois de la date fatidique. Ses pas se font plus lents, il dépérit à vue d'oeil, ses jours sont comptés.

A l'été de 1906, il n'en peut plus; il est malade. On décide son départ pour l'hôpital d'Edmonton pour la fin de juin. D'abord, le 22, on le conduit au lac la Selle afin de voir si un changement de mission ne le remettra pas suffisamment pour lui permettre d'entreprendre le plus long voyage. Le 28, le P. Simonin va le voir et le trouve plus fatigué. Inutile de songer à le transporter à Edmonton, d'autant plus que la pluie détrempe les routes. Le 30, il y retourne avec le Fr. Moalic et se rend compte que le malade approche de sa fin. Les deux visiteurs, aidés d'un autre Frère, lui prodiguent tous les soins possibles tandis que le P. Balter remplace le P. Simonin à Saint-Paul-des-Métis. Le

---

59 A. Nemoz, ibid.

60 C. Boulenc, lettre à A. Lacombe, 12 avril 1905.

malade faiblit toujours, son esprit se dérange parfois. Il reçoit les derniers sacrements en toute connaissance. C'est dimanche le premier juillet qu'il expire:

> Dans la matinée le Fr. Nemoz a des moments prolongés de délire, mais pour le ramener à lui il suffit de parler de prière. A 3 h. je fus appelé en hâte auprès de lui par le Fr. Moalic qui le gardait pendant les offices. C'est la fin. De nouveau je lui donne l'absolution, l'indulgence in articulo mortis, lui fait renouveler ses voeux d'Oblat, et à la fin des prières pour les agonisants, il expire saintement en présence des Frères Moalic et Denorus, des Rdes. Soeurs grises Léveillé, Niquettre, etc..
>
> Le Fr. Auguste Nemoz avait 64 ans d'âge et 38 de profession religieuse. Pendant plus de 40 ans il s'était dépensé au service de Dieu et des Missions, et quel dévouement! quelle ardeur au travail! quel intérêt il prenait à l'accroissement de notre Ste. Religion. Aujourd'hui il jouit sans doute de la récompense promise au bon et fidèle serviteur.
>
> Le Fr. Moalic alla à St-Paul faire préparer le cercueil.
>
> Hier les FF. de St-Paul à part Fr. Guillaume sont venus au lac la Selle, ce matin arrive ce dernier Frère à 8 ½ h.. Après un service solennel nous conduisons à sa dernière demeure le Fr. Nemoz; il repose à côté de son ancien compagnon d'armes, de son ami, le Fr. Alexandre, décédé également au lac la Selle le mois d'octobre dernier[61].
>
> A cause de l'absence des Soeurs qui étaient au lac d'Oignon et des Frères qui étaient allés faire leur retraite à Edmonton-St-Albert, le service pour le Fr. Nemoz n'a lieu que le 27 juillet à Saint-Paul-des-Métis. Presque toutes les familles étaient représentées[62].

---

61 Des années plus tard, on transporte son corps au cimetière oblat de Saint-Albert.

62 G. Simonin, Codex historicus de Saint-Paul, 22, 28, 30 et 31 juin, 1, 3, 27 juillet 1906.

Mgr Legal a bien raison de souligner que cette mort est, sans nul doute, un effet du sinistre de janvier 1905:

> A l'été de 1908 le personnel de la mission fut grandement affligé. Le 20 juin le bon et dévoué Fr. A. Nemoz s'envola vers un monde meilleur. Depuis l'incendie de la magnifique école il ne fut jamais le même. Sa peine était intense. Il avait travaillé si fort à sa construction et avait pris tant d'intérêt à sa prospérité! Le coup lui avait été trop dur et il déclina visiblement. On peut le considérer comme une seconde victime de la catastrophe[63].

C.- REACTION DES METIS

Le P. Thérien affirme que l'incendie est très sensible aux Métis surtout parce que certains de leurs enfants en sont la cause.

Le dénuement des religieuses et de la mission en pousse un bon nombre à apporter de l'aide le jour même: de la viande, du pain, du fil, des aiguilles et des ustensiles de cuisine[64], des couvertures et même un moulin à coudre[65].

En général les Métis expriment leur sympathie aux missionnaires, mais il reste toujours des préjugés qui

---

63 Mgr E. Legal, Short Sketches of the History of the Catholic Churches and Missions in Central Alberta, 1914, p. 74. A remarquer les deux erreurs de date: le Fr. Nemoz meurt le premier juillet 1906 et non le vingt juin 1908.

64 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 15.

65 A. Nemoz, lettre à Célestin [Guillet], 5 février 1905.

reviennent à la surface et peinent ceux qui se dévouent pour eux. A bien des reprises le P. Thérien a expliqué à ses gens où en est la situation financière. Ce n'est donc pas étonnant qu'il se sente le coeur malade en entendant cette conversation d'un homme au plus fort de l'incendie:

> Pendant que les flammes ravageaient notre établissement, notre joie et notre orgueil, je me disais: c'en est fini de la colonie. [...] Pendant que je faisais ces réflexions in petto, j'entendais un des Métis dire à d'autres "C'est bien de valeur, mais la mission est riche, elle va rebâtir et ça va nous donner de l'ouvrage[66].

Le Fr. Guillaume[67], à son tour, parle d'un autre Métis qui, le lendemain même du feu, contemple le monceau de patates qui fume encore et dit "C'est comme ça que vous faites vous autres". Le religieux découvre dans une telle remarque un désir à peine voilé d'accuser le personnel d'être responsable de la catastrophe, car, à la suite, il raconte un événement qu'il considère comme une punition de Dieu. En effet, ce même homme, peu après, vend des bêtes à cornes à Edmonton et entre au restaurant prendre un repas. Un inconnu l'aide à enlever son paletot et l'accroche à une

---

66 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 14.

67 L. Guillaume, lettre à J-B. Beys, 12 août 1928.

patère. Repu, le Métis reprend sa pelisse. Instinctivement il vérifie la poche où il a placé son portefeuille. Rien! L'obligeant jeune homme est disparu avec tout le fruit de la vente. Les recherches de la gendarmerie et l'intervention du P. Thérien n'aboutissent à rien.

Un second accident, relaté dans la même lettre, prouve que les missionnaires ne sont jamais trop certains de l'attitude et des réactions des Métis. Un matin, six semaines après l'incendie, les Soeurs ont fait un bon feu dans les poêles de "l'Ecole rouge" où elles habitent alors. Elles vont à la messe à l'église. Durant leur absence, le tuyau qui sert de cheminée chauffe à l'excès et le feu se propage aux bardeaux secs du toit. Le Fr. Guillaume entend un crépitement, regarde et en découvre la cause. Vivement il empoigne une longue échelle, et les Soeurs qui arrivent courent emplir des chaudières d'eau qu'elles montent au Frère sur la maison. En un rien de temps ils maîtrisent l'incendie. Le document contient ici une phrase significative: "Les R. Soeurs sont contentes et moi aussi. Ce n'était pas précisément à cause de la bâtisse; mais surtout à cause des Métis qui auraient pu parler mal".

Ces gens sentent bien que le 15 janvier 1905 marque la fin d'une ère et le commencement d'une autre. Cela les effraie. Une atmosphère d'incertitude plane sur eux et sur

la colonie. Ils ne savent qu'en penser. Leur espoir décroît:

> Les Métis ont été un moment découragés, mais je leur ai mis du courage au coeur et ils se prennent encore à espérer des beaux jours pour la colonie. Il y a bien d'autres causes de découragement --pas de récolte depuis 2 ans, pas de grain de semence cette année-- et tous viennent à moi me faire part de leur misère, soucis, comme si je n'avais pas les miens.
>
> Espérons que ce sacrifice sera le précurseur d'une ère nouvelle plus favorable pour notre oeuvre[68].

Le P. Thérien doit bientôt se rendre compte de l'inanité de ses conseils:

> J'arrivais ici jeudi passé. Ma santé est rétablie, je suis très bien pour le moment. Nous sommes en pleine semence; nous allons semer beaucoup cette année. Nous espérons que la récolte sera magnifique --temps superbe. Malheureusement les Métis, à l'exception de quelques-uns, ne sèmeront pas. Manque de courage, de persévérance, d'initiative et de prudence. Vivre au jour le jour pour la plupart est leur motto. Que voulez-vous faire avec des gens comme cela? Je n'ose vous dire ce que je ressens, mais je vous assure que le succès de votre colonie m'apparaît plus que jamais dans un lointain couvert de nuages bien sombres[69].

L'avenir de la colonie est réellement en jeu. On a beau vouloir la survie de l'oeuvre, on sait instinctivement qu'elle doit subir une modification et peut-être disparaître pour faire place à quelque chose de bien différent.

---

68 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 7 février 1905.

69 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 17 avril 1905.

CHAPITRE DEUXIEME

MODIFICATION DE LA COLONIE

Indubitablement l'oeuvre doit être transformée. Il est inutile de songer à reconstruire l'école-pensionnat qui n'était même pas assurée contre le feu[1]. Il serait plus qu'insensé de se remettre dans la situation épineuse décrite par le P. Thérien de la façon suivante:

> De 1903 à 1905, la colonie se maintenait dans une espèce de statu quo. Les Métis tout en vivant des résultats de la culture et de l'élevage des animaux, ne faisaient pas de progrès sensible. [...] Le maintien de l'école, étant complètement à la charge de la mission, posait un problème angoissant pour le P. Lacombe et le gérant de la colonie. Avec notre ferme nous pouvions fournir la nourriture aux enfants, mais les habits étaient pour nous une difficulté qui taxait outre mesure nos revenus. Rien nous donnait l'assurance que les Métis pourraient peu à peu subvenir à l'habillement de leurs enfants. Rien non plus à espérer du côté du gouvernement, celui-ci demeurait sourd aux pressantes demandes du P. Lacombe. Les ressources pécuniaires fournies jusque là par les amis du P. Lacombe, diminuaient peu à peu, et nous entrevoyions le jour peu éloigné où nous n'aurions qu'à compter sur nous pour supporter notre école. Nos Frères vieillissaient, et comment les remplacer? Autant de problèmes dont la solution nous apparaissait presque impossible. Et je me posais la question: vaudrait-il mieux ouvrir la colonie et y laisser entrer une population plus énergique?... La Providence alors se charge de résoudre la question[2].

---

1 Sr de la Providence, Un Apôtre du Nord-Ouest canadien: Le Père Lacombe, "L'Homme au Bon Coeur", Montréal, Le Devoir, 1916, p. 439.

2 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 12-13.

Le P. Thérien ajoute une autre preuve que le feu de 1905 est permis de Dieu:

> Une religieuse me disait: Je ne comprends pas comment tout cela ait pu se faire sans que je fusse réveillée, car ordinairement le moindre bruit me réveille. Il faut croire que la Providence voulait la disparition de notre école et la ruine de la colonie pour y établir dans cette région de nombreuses paroisses canadiennes-françaises.... Et j'étais et je suis encore de cette opinion[3].

Providentiel ou non, l'événement est un rude réveil. Il faut renoncer sans plus aux avantages civilisateurs pour la nouvelle génération que devait procurer le pensionnat. Il n'est pas simplement question de modifier la nature de l'école, mais de voir si l'oeuvre de la colonie est viable dans les circonstances présentes.

A la fin de janvier 1905, le P. Thérien révèle un secret gardé jalousement depuis cinq ou six ans[4]. Même avant le début de la construction du pensionnat, il doute que ce dernier réponde adéquatement aux besoins de la colonie. Si la population scolaire ne dépasse jamais une centaine, la mission peut se tirer d'affaire, mais advenant un accroissement appréciable, que ferait-on? Les gouvernements ne veulent pas donner de subsides et alors il arriverait que nombre d'enfants métis resteraient analphabètes. Le but de

---

3 J-A. Thérien, ibid., p. 13.

4 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 31 janvier 1905.

la colonie ne serait que partiellement atteint:

> J'ai toujours eu des doutes sur l'efficacité du boarding school. J'ai toujours pensé qu'un moment viendrait où le boarding school ne répondrait pas aux besoins de la colonie. [...] Voilà ce qui me préoccupait plus que toute autre chose. Je croyais voir dans cette difficulté une raison de croire que le boarding school n'était pas ce qui fallait pour rencontrer les exigences de la colonie. Voilà ce qui me préoccupait et qui me décourageait parfois en voyant que nous étions lancés dans une aventure sans issue[5].

Les expériences précédentes --1897-1899 et 1901-1903-- portent le gérant à douter de la valeur de l'école du jour, mais le temps n'en est plus au choix. C'est la seule sorte d'institution éducationnelle possible à présent. Peut-il espérer le succès? En tout cas il s'emploie à ouvrir un externat, comme l'explique le même document:

> Ces pauvres gens étaient atterrés à la vue du désastre. Plusieurs vinrent me voir me demandant s'il n'y aurait pas moyen de partir une école du jour, qu'ils aideraient à sortir des logs. Cela rentrait dans mon plan et j'en profitai pour lancer l'idée d'une école du jour devant prendre la place d'une manière définitive du boarding school. Mon plan que j'exposai au conseil serait d'avoir une école du jour centrale et plus tard deux écoles du jour aux extrémités de la réserve. Les Soeurs pourraient aller faire la classe tous les jours. Pour le moment il s'agirait de bâtir une maison exclusivement pour les Soeurs, avec une école un peu à côté mais complètement séparée de la maison des Soeurs[6].

Les doutes bien fondés quant à la réussite finale de l'oeuvre entreprise en 1896 n'empêchent pas le P. Thérien et

---

5 J-A. Thérien, ibid.

6 J-A. Thérien, ibid.

son remplaçant le P. G. Simonin de faire des efforts sérieux pour la survie de l'oeuvre métisse. On ne peut point les accuser de défaitisme. Deux documents le soulignent:

> Les Métis semblent être préparés à accepter l'idée de l'école du jour, ce qu'ils n'auraient pas fait dans les commencements. De plus, je n'ai plus de crainte de voir arriver des familles métisses vu que nous n'aurons pas à prendre les enfants. Je pourrai travailler maintenant avec ardeur à amener des familles dans la colonie, ce que je n'ai pas fait jusqu'à présent, étant constamment travaillé de la préoccupation de ne pouvoir prendre leurs enfants. De plus, nous pourrons travailler d'une manière plus efficace au succès de la colonie en aidant les familles pauvres soit en fournissant du grain et des animaux à ferme moyennant rétribution, ce que nous ne pouvions faire avant vu que l'école engouffrait tout.
>
> Nos ressources vont augmenter et les dépenses seront à peu près nulles[7].

La seconde citation mentionne le bon vouloir des missionnaires malgré le manque de coopération des Métis, puis ajoute:

> Depuis le feu, la situation se gâte à la colonie. Le feu et la grêle sèment la destruction; plusieurs vendent leur avoir et partent, tandis que les autres parlent d'en faire autant pour émigrer vers le nord. Les expéditions de chasse occupaient la majeure partie de l'année et ainsi la réserve était presque déserte. Il était évident que la colonie ne pouvait survivre. Durant deux autres années, le P. Thérien essaye de sauver du naufrage le projet auquel il s'est tant dévoué, mais en vain[8].

---

7 J-A. Thérien, ibid.

8 Anonyme, St. Paul Grows Out of Halfbreed Settlement, article dans le St. Paul Journal, 12 janvier 1951.

Si l'on veut être en état d'accepter plus de familles, surtout des pauvres, il faut en avoir les moyens. En conséquence:

> Les travaux de la ferme se continuent comme de coutume, de même notre scierie sous la direction du Père Boulenc et la porcherie sous les soins du Fr. Kowalczyk. Les Frères Moalic, Guillaume et Brabant s'occupent de la ferme comme de coutume[9].

Second point, il s'agit de reprendre les classes le plus tôt possible:

> Dans le mois de mai, on recommence la classe dans la maison qu'avaient auparavant occupée les RR. Pères, mais on est résolu de ne plus reprendre gratis des pensionnaires[10].

L'auteur de cette citation fait évidemment erreur quand il mentionne le mois de mai. C'est trop tard. En effet, le 7 février précédent, le P. Thérien écrit: "Je vais ouvrir une école du jour la semaine prochaine"[11], tandis que le 12 avril le P. Boulenc déclare que "Les Rdes Soeurs sont dans le haut de l'ancienne maison des Pères et elles font la classe en bas"[12].

---

9 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 15.

10 Anonyme, St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, document privé, 28 février 1908, p. 3.

11 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 7 février 1905.

12 C. Boulenc, lettre à A. Lacombe, 12 avril 1905.

La salle employée est trop petite. Il est donc essentiel de se lancer dans la construction d'une première école mesurant vingt pieds sur trente, et d'un couvent à trois étages[13] aux dimensions de quarante pieds sur quarante-cinq[14]. Mgr Legal voudrait que cette résidence des Soeurs contienne quelques salles de cours mais qu'elle n'abrite pas de pensionnaires[15], tandis que le gérant la veut exclusivement à l'usage des religieuses[16].

Déjà, en février 1905, le P. Thérien fait couper des billots[17], et comme il reste une certaine quantité de planches à la scierie, la nouvelle école commence à s'élever au printemps[18]. Cependant, l'ouvrage traîne en longueur, car la main d'oeuvre est rare, les fonds manquent et les matériaux s'épuisent. La neige part trop vite pour permettre de

---

13 Voir la photographie à la page 3 de Sr de l'Assomption, Souvenir, Cinquantième Anniversaire de l'arrivée des Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge à Saint-Paul, Alberta, 1899-1949, Saint-Paul, (pas d'éditeur), 1949.

14 Anonyme, St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, document privé, 28 février 1908, p. 3.

15 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 3 mars 1905; lettre à G. Simonin, 7 janvier 1906.

16 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 7 février 1905; lettre à A. Lacombe, 1 février 1905.

17 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 1 février 1905.

18 J-A. Thérien, Histoire de la Paroisse de Saint-Paul, document privé, 1930, p. 15.

transporter à la scierie les soixante mille pieds de bois déjà abattus près du lac des Roches dans la vallée de la Croupe du Chien. Force donc est d'attendre à l'hiver 1905-1906 pour déplacer la locomobile et tout l'attirail voulu[19].

Entre-temps, le P. Thérien s'emploie à découvrir de l'argent pour les constructions.

Il rencontre MM. F. Oliver et C. W. Cross à Edmonton. Il les prie de faire leur possible afin de lui obtenir du gouvernement d'Ottawa la somme de douze mille dollars. Il leur envoie un mémoire à l'adresse de C. Sifton, appuyant surtout sur le vote unanime en faveur des libéraux à l'élection de 1904. Ses deux amis ont bon espoir d'obtenir entre cinq et dix mille dollars[20], mais lui n'est pas certain des résultats de la démarche. Au P. Lacombe il écrit: "Je doute beaucoup que le gouvernement fasse quelque chose bien que Cross soit allé à Ottawa pour voir Sifton"[21]. En juin, rien n'a encore été reçu quoique M. Oliver occupe maintenant le fauteuil de M. Sifton. Le P. Thérien se demande s'il ne serait pas mieux de faire appel à la charité de M. Forget de

---

19 C. Boulenc, lettre à A. Lacombe, 12 avril 1905.

20 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 31 janvier 1905.

21 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 1 février 1905.

Montréal qu'à celle du gouvernement fédéral[22].

L'asthme fait trop souffrir le P. Thérien pour lui permettre de continuer son travail[23]. Il tombe malade en octobre 1905, va se faire soigner à Edmonton, puis part pour San Antonio, Texas, tôt en décembre. Le P. Boulenc demeure seul jusqu'en janvier 1906 lorsque le P. G. Simonin arrive. Ce dernier a pourtant son obédience pour cette mission depuis le 3 ou le 4 du mois précédent.

Le dernier soir que le P. Thérien est à Edmonton, avant de monter à bord du train en direction des Etats-Unis, il reçoit la visite de F. Oliver qui lui demande si l'école-pensionnat doit être reconstruite. Sur réponse affirmative le ministre promet de faire de son mieux pour obtenir des subsides d'Ottawa. "Je ferai cela pour vous, Père", ajoute-t-il. "Le montant sera fixé à entre deux et cinq mille dollars"[24].

D'où vient que le Père affirme vouloir relever l'école-pensionnat de ses cendres? N'est-il pas convaincu de la futilité d'une telle entreprise et ne le manifeste-t-il

---

22 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 6 juin 1905.

23 Anonyme, St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, document privé, 28 février 1908, p. 3; C. Boulenc, Codex historicus de Saint-Paul, 15 décembre 1905.

24 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 19 janvier 1906.

pas clairement? En juin 1905, il éclaire le P. Lacombe sur sa manière de voir la situation:

> Alors que notre école était debout, je faisais bonne contenance, prédisais un succès assuré, afin de ne point rendre les armes et nous avouer vaincus, mais dans le secret de mon coeur j'entretenais des doutes sérieux sur l'avenir de notre école, je voyais arriver le moment où il nous aurait fallu faire de nouveau appel à la charité publique afin de continuer le maintien de notre école ou bien recourir à un changement radical dans la manière de conduire notre école.
>
> Quant à la première alternative de recourir à la charité publique je la croyais impossible, quant à la seconde qui aurait consisté à n'accepter que les enfants dont les parents auraient été incapables de payer pour leur entretien, elle me paraissait aussi irréalisable.
>
> Nous avons fondé notre école sur le principe des écoles sauvages croyant qu'un jour ou l'autre le gouvernement finirait par nous donner un octroi [lire subside] annuel, et l'expérience nous a prouvé que nos espérances étaient irréalisables.
>
> [...] Je ne vois pas que l'on puisse soutenir une école rencontrant les <u>besoins de la place</u> avec le seul secours de la ferme et des animaux. Il nous faut absolument d'autres ressources. Ce que les institutions semblables ne peuvent faire à moins de secours pécuniaires du gouvernement, peut-on raisonnablement espérer l'accomplir? N'y aurait-il pas de la témérité de croire que nous pouvons faire ce que d'autres institutions aussi bien outillées que la nôtre n'ont pu faire? Je le crois. Et maintenant que les événements récents ont changé notre position d'une manière radicale, est-il sage, prudent de nous mettre de nouveau dans les mêmes difficultés[25].

---

25 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 9 juin 1905.

Tout en élaborant sa pensée, le P. Thérien insiste sur le même point dans les derniers paragraphes:

> Encore une fois il faudra y regarder à deux fois avant de nous lancer dans la même aventure au sujet du boarding school. Vouloir entreprendre d'instruire au moyen du boarding school toute une population d'enfants, est à mon avis tout simplement irréalisable sans le concours du gouvernement. Vouloir donner l'instruction qu'à un certain nombre en raison de nos ressources serait créer dans la colonie une source perpétuelle de mécontentement. Quel est le moyen terme? Pour le moment je ne saurais le dire.
>
> Mon cher Père, n'allez pas croire que j'aie des velléités de regarder en arrière et de mettre bas les armes. Je suis prêt comme toujours à faire l'impossible. Seulement, si vous pensiez qu'un plus jeune, plus enthousiaste ferait mieux, ne craignez pas de me faire de la peine. Je lui laisserai très volontiers le soin de continuer l'oeuvre[26].

Malgré cette prise de position très claire du gérant de la colonie, les supérieurs ne tranchent pas encore le dilemme. Quoique Mgr Legal penche du côté de la suppression de l'école-pensionnat dès l'incendie, il ne se prononce catégoriquement qu'au début de 1906. Le P. Lacombe ne veut pas être persuadé aussi facilement. En effet, le 29 septembre, il rencontre F. Oliver, à l'hôtel Windsor à Edmonton, pour le convaincre d'obtenir des subsides pour relever l'école-pensionnat de ses ruines. Le ministre refuse de se compromettre[27]. La situation en demeure là pour le reste de

---

26 J-A. Thérien, ibid.

27 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 29 septembre 1905; lettre à G. Simonin, 7 janvier 1906.

l'année 1905. Voici pourquoi le P. Thérien, ne voulant pas embarrasser ses supérieurs dont il respecte l'autorité, dit à F. Oliver que l'école-pensionnat doit être rebâtie.

Même du Texas il continue à se préoccuper et s'occuper de Saint-Paul-des-Métis. Auprès du P. Lacombe, il s'accuse d'avoir été réticent depuis quelques mois par suite de la maladie physique et surtout morale. Il ajoute:

> Inutile de vous décrire les différentes phases où mon âme a passé, les déboires, les angoisses, les déceptions qu'elle a connus. Qu'il suffise de vous dire que l'intime conviction que nous avions fait fausse route, que notre oeuvre ne pouvait être continuée dans les mêmes proportions, qu'il fallait en rabattre de nos espérances et de nos illusions, tout cela avait créé une réaction telle que je n'avais plus le courage d'écrire, surtout de communiquer ce que je ressentais. [...] Il y a des caractères qui sous le coup de la déception rentrent en eux-mêmes et gardent pour eux seuls le secret qui les étouffe. Je suis un de ceux-là.
>
> Sans doute j'en suis venu à la conviction qu'il est inutile d'essayer de relever les ruines de l'ancienne école et continuer le plan adopté dans les commencements. Un boarding school dans les conditions premières est impossible, faute d'argent, ensuite impraticable --les Métis mêmes n'en veulent pas.
>
> Nous aurons donc des écoles du jour. Les Métis en profiteront s'ils le veulent. Ce sera une paroisse de Métis. J'ai confiance que les Métis peu à peu finiront par venir s'établir dans la colonie. Et votre plan de rédemption sera avec le temps réalisé[28].

Il révèle ensuite que C. W. Cross lui a fait un cadeau de $450 dont deux cents pour la colonie et le reste

---

28 J-A. Thérien, lettre à A. Lacombe, 19 janvier 1905.

pour défrayer les dépenses de son voyage au Texas.

Malgré les offres alléchantes des Oblats de San Antonio, il préfère retourner en Alberta "pays de mes amours, y revoir mes vieux amis et compagnons de combat et continuer la lutte sur le terrain de mes jeunes années de missionnaire". Il termine sa lettre sur cette note:

> Soyez sûr qu'à mon retour je m'occuperai de St-Paul autant que les circonstances me le permettront.
> A mon retour, qui se fera vers mai, je passerai par Montréal. J'irai à Ottawa y voir M. Oliver pour le remercier s'il a fait quelque chose ou le pousser s'il n'a rien fait.
> J'écris à M. Oliver et à Cross aujourd'hui[29].

A Mgr Legal, le P. Thérien affirme vouloir revenir en Alberta le plus tôt possible, car "je souffre les souffrances de l'exilé et je me prends à chanter 'Un Canadien errant banni de ses foyers'"[30]. Puis il répète avoir écrit à F. Oliver "pour le remercier de ses bonnes intentions, en attendant que je puisse le féliciter de leur réalisation".

Dans une seconde lettre à son évêque il demande à ce dernier d'être patient, car il est certain que M. Oliver honorera sa promesse dès l'ouverture de la session fédérale.

---

29 J-A. Thérien, ibid.

30 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 22 janvier 1906.

Pour sa part, M. Cross a promis $450 pour l'école: "Il vient de m'écrire; il m'assure que je recevrai cette somme aussitôt que les documents seront signés. S'il faut que je signe je hâterai mon retour vers la fin de mars"[31]. Il ajoute: "Mon asthme est entièrement disparu mais il reviendra probablement. J'ai hâte de retourner chez-nous".

Revenu au Canada au début de mai 1906, le P. Thérien est à Ottawa le trois, afin de traiter avec le gouvernement des intérêts canadiens-français de l'Ouest, des affaires du diocèse de Saint-Albert et de la colonie métisse[32]. Il rencontre Sir Wilfrid, F. Oliver, plusieurs sénateurs et députés. Bien que le cabinet libéral passe par une crise dont il sortira victorieux, il fait voter des subsides de deux mille cinq cents dollars pour la construction de l'école-pensionnat. Après consultation d'un spécialiste de Montréal, le missionnaire annonce que sa maladie consiste surtout dans une bronchite aiguë compliquée par une dépression

---

31 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 27 février 1906.

32 C. Boulenc, lettre au ministre de l'Intérieur, 3 septembre 1906, prouve que la mission a dépensé $2.500 pour bois de construction; P. G. Keyes, lettre au secrétaire du département des Affaires indiennes, 26 septembre 1906; L. O. McLean, lettre à P. G. Keyes indiquant que c'est le département des Affaires indiennes du ministère de l'Intérieur qui doit fournir les subsides, 1 octobre 1906; G. Simonin, Codex historicus de Saint-Paul, 7 février 1907, indique que l'argent arrive à la mission à cette date.

nerveuse complète. Le remède principal doit consister en un repos prolongé. Il veut donc demeurer à Montréal au moins durant tout le mois[33].

Le 9 juin, il annonce à Mgr Legal qu'il prendra sous peu la direction de l'Alberta et il parle de sa santé:

> Je regrette moi-même de ne pouvoir vous dire que je m'en retourne guéri. Le médecin me dit que ça prendra 3 ou 4 ans avant de refaire ma constitution délabrée. Je compte pourtant sur le climat de l'Ouest pour activer ma guérison. Je crains de ne pouvoir répondre aux espérances du Père Vicaire. Il trouvera toujours une place dans ses missions pour me placer[34].

Durant les premiers mois de 1906, que se passe-t-il à Saint-Paul-des-Métis en fait de construction?

Le 28 janvier 1906, le P. Boulenc va explorer la vallée de la Croupe du Chien --Atimoswe Creek-- pour y choisir l'endroit où installer la scierie. Il en revient satisfait[35]. Au mois de mars, on amène la locomobile dans la

---

33 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 3 mai 1906.

34 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 9 juin 1906.

35 G. Simonin, Codex historicus de Saint-Paul, 28 janvier 1906; souvenirs de l'auteur de la thèse: l'endroit choisi était au coin nord-est de la section 11-58-R8-O du 4e. m. O, et le setting, comme l'appelait son père qui possédait une demi-section voisine, était, même jusqu'en 1920, source de "croûtes" ou de planches couvertes d'écorce servant à la construction d'étables et au chauffage des poêles chez les colons voisins.

forêt à douze milles de la mission afin de scier la planche nécessaire[36].

Le dix février précédent, le Fr. Vanel reçoit une obédience pour le lac la Biche tandis que le Fr. Van Brabant le remplace à Saint-Paul-des-Métis[37].

Bientôt les charges de matériaux provenant de la vallée de la Croupe du Chien arrivent au séchoir, et la venue du printemps permet de poursuivre la construction de l'école du jour. Le P. Boulenc et le Fr. Antoine restent toujours dans la forêt:

> Pendant la construction de l'école, un personnel de 12 à 15 hommes, divisés en équipes étaient installés dans le bois pour couper le bois nécessaire à la construction de l'école et du couvent. Le R. P. Boulenc et le cher Frère Antoine travaillaient avec eux, parfois jour et nuit, pour encourager ces gens. N'est-ce pas là une preuve du dévouement pour la cause métisse[38].

Durant ces semaines, le Fr. Antoine donne l'exemple de son obéissance aux lois de l'Eglise[39]. Les bûcherons ont obtenu l'autorisation de manger de la viande les

---

36 Anonyme, St. Paul des Métis, Duhamel, Athabasca Landing, document privé, 28 février 1908, p. 3.

37 G. Simonin, Codex historicus de Saint-Paul, 10 février 1906.

38 Sr Marie-de-la-Croix, interview avec E. Drouin, 15 avril 1954, p. 3.

39 P. E. Breton, Forgeron de Dieu, Frère Antoine Kowalczyk, o.m.i., 1866-1947, Montréal, Les Editions Oblates, 1953, p. 156.

vendredis. Le religieux refuse de se prévaloir de cet adoucissement de la loi, car "pourquoi manger de la viande quand le Bon Dieu a mis tout à côté un lac rempli de poissons savoureux"? Et chaque semaine, sans y manquer, il est aux aguets pour s'en procurer un nombre suffisant du lac des Roches à quelque trois milles de la scierie.

Du 20 au 23 mai, le P. Lefebvre, O.M.I., missionnaire au Klondyke, vient jeter un coup d'oeil sur des terres aux environs de la réserve afin, si possible, d'y établir nombre de ses Canadiens français désabusés de leur séjour au Yukon[40]. Il repart satisfait. Durant ces jours, le Frère Nemoz, directeur des travaux de construction à l'école, se plaint fortement de douleurs aiguës dans la région lombaire. Il ne veut pas se reposer malgré les conseils des autres. Il n'en a plus bien long à vivre, car, un mois plus tard, il est transporté au lac la Selle où il meurt bientôt.

Il faut donc engager plus de laïcs pour remplacer le Frère et hâter la finition de l'école et, plus tard, l'érection du couvent. Il s'agit de Georges Marcoux et de Jérémie Faucher, deux colons récemment établis à l'est de la colonie

---

[40] G. Simonin, Codex historicus de Saint-Paul, 20 et 23 mai 1906; J. Cloutier, O.M.I., Les Oblats au Klondyke, article dans L'Apostolat des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, vol. 32, no 7-8, juillet-août 1961, p. 8-9 et 12.

dans ce qui sera Saint-Edouard[41].

Le premier souci est de bâtir un atelier, future boutique de forge du Fr. Antoine.

Bientôt l'école est terminée. Le 8 octobre, Soeur Marie-du-Crucifix y entre avec une trentaine d'élèves[42].

L'automne est par trop avancé pour que l'on songe à jeter les fondations du couvent. D'ailleurs, le bois de construction fait défaut. On s'emploie donc à d'autres travaux dont le Codex historicus de Saint-Paul donne des détails[43]:

> Clôture du cimetière: mentionnons un travail important fait par les gens: je veux dire la clôture du nouveau cimetière: chacun a fourni le bois, planches et piquets et un bon nombre sont venus donner une journée de travail. Aujourd'hui, le cimetière est fortement clôturé et au milieu s'élève une belle grande croix de 18 pieds peinte en blanc et noir.
>
> Ouverture du nouveau cimetière: Toussaint 1906. Service solennel pour tous les défunts. Après le service, malgré le froid, on a pu se rendre au cimetière bénir les fosses nouvelles. J'ai oublié de mentionner plus haut qu'aussitôt le cimetière clôturé, chacun s'est fait un devoir d'y transporter les corps de leurs parents autrefois enterrés dans la prairie en arrière de l'étable des chevaux.

---

41 G. Simonin, Codex historicus de Saint-Paul, 1 septembre 1906.

42 G. Simonin, ibid., 8 octobre 1906; notes fournies par les Soeurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge.

43 G. Simonin, ibid., 12 octobre et 1 novembre 1906.

Il faut se hâter, ajoute le codex, car la température devient très inclémente tôt en novembre:

> Les ouvriers travaillent à finir au plus vite la nouvelle étable provisoire pour les bêtes à cornes. Le temps presse, le froid ne tombe guère et les jeunes animaux souffrent dehors. Beaucoup même qui étaient dans la prairie reviennent d'eux-mêmes. Le P. Boulenc se dépêche à finir les travaux au moulin, sciage, plainage [lire aplanissement]; cassage du grain, etc. C'est pour la mission et pour les étrangers.
>
> Avec les débris des anciennes étables on a bâti un bon abri fermé pour les jeunes veaux. Puis les ouvriers se mettent au dernier travail de cet automne: un grand hangar pour les instruments agricoles: cela nous permettant de débarrasser le grand chemin devant l'église des vieilles masures qui obstruent la vue, le passage, et servent de refuge aux jeunes étourdis pendant les offices.
>
> Les Frères aussi dans leurs temps libres commencent à chercher les animaux qui s'obstinent à rester au large[44].

Les gros froids persistent. Souvent, en janvier, le thermomètre descend plus bas que cinquante degrés farenheit sous zéro. Les Soeurs, les Pères et les Frères souffrent de maux de gorge. Les travaux extérieurs sont au ralentissement car la neige profonde et la poudrerie entravent les mouvements. Les animaux maigrissent et plusieurs périssent dans certaines fermes métisses. Il n'y a guère que le Fr. Guillaume qui ne désarme point. En effet, il creuse un puits de cinquante pieds entre l'écurie des chevaux et l'ancien cimetière. Il le termine le dix février seulement.

---

44 G. Simonin, ibid.

La température se radoucit le huit février, il pleut même. Enfin, les hommes dans la forêt peuvent accélérer la coupe de billots. En mars, le P. Boulenc fait sortir piquets, bois de chauffage et billes pour planches.

Les colons qui doivent se fixer autour de la réserve affluent déjà; la mission est leur rendez-vous et la maison est continuellement encombrée[45].

Le P. Boulenc est surchargé, car le P. Simonin fait un stage à l'hôpital d'Edmonton entre le 18 février et le 16 avril. A son retour il apporte pour l'église une statue de Saint-Joseph que le P. H. Grandin a obtenue en France. Avant son départ pour Saint-Paul-des-Métis, le supérieur a une entrevue avec Mgr Legal qui écrit:

> J'ai un long entretien avec le P. Simonin. J'examine le projet et le plan de construction du nouveau couvent à 3 étages, mais moins grand que l'autre. Le Père me parle aussi de ses difficultés avec le P. Boulenc. J'étais déjà au courant et je crois bien qu'il faudra que le P. Vicaire fasse quelque remaniement dans le personnel. D'ailleurs, d'après ce que je comprends il est à peu près décidé que le P. Thérien retournera à ce poste[46].

L'espoir de lancer la construction du couvent ne se réalise point aussitôt qu'on aurait voulu, car les éléments

---

45 C. Boulenc, Codex historicus de Saint-Paul, mars 1907.

46 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 3 avril 1907.

s'en mêlent de nouveau:

> Les gros froids persévèrent, la neige persiste, le printemps est en retard d'une manière extraordiniare, après un hiver d'une sévérité excessive, ce printemps tardif surprend tout le monde, arrête les affaires. Les foins sont à court, les animaux commencent à pâtir en bien des endroits: pourtant à la mission nous en avons encore quelque peu, mais si l'hiver continue[47]!....

Tout à coup, ajoute le P. Boulenc, après le milieu d'avril, le dégel arrive. Les employés laïcs se hâtent de partir avec la locomobile pour l'endroit du chantier. La machine verse dans une descente. Le vingt-deux, les Frères se rendent sur les lieux et la redresse sans trop de difficulté. Elle n'a pas subi de brisure sérieuse.

Quatre jours plus tard, un changement notable dans le personnel de la mission s'effectue:

> Le P. Simonin reçoit son obédience: il cède la place au R. P. J-A. Thérien, qui, sur sa demande, revient prendre la direction de la colonie. Le P. Simonin s'attendait à ce changement, aussi, à son retour, il n'avait pas voulu reprendre la direction de la mission. Son départ met fin à bien des difficultés; il a cru remplir son devoir de supérieur et d'économe, malheureusement il n'a pas pu plaire à tout le monde[48].

Le P. Simonin quitte Saint-Paul-des-Métis le 3 ou le 4 mai, passe par Saint-Albert le 6 en route pour Athabasca

---

47 C. Boulenc, Codex historicus de Saint-Paul, 20 et 22 avril 1907.

48 C. Boulenc, ibid., 26 avril 1907.

Landing où l'envoie son obédience[49]. Par contre, le P. Thérien, curé de Saint-Joachim d'Edmonton depuis son retour du Texas, ne peut être transféré immédiatement. Sa santé laisse toujours à désirer quoiqu'elle s'améliore assez pour lui permettre de reprendre la gérance de la colonie tôt en juin 1907.

Le 3 mai, le P. J-M. LeClainche reçoit une feuille de route pour la mission des Métis[50]. Il vient du lac Froid. Des quarante-cinq ans de vie qui lui reste, il en passera trente-cinq à Saint-Paul-des-Métis. Il a l'honneur d'offrir la première messe pour les colons blancs à Saint-Edouard --probablement dans la maison de Jérémie Faucher--, au lac de l'Orignal, à Sainte-Lina et à Sainte-Agnès ou Thérien, respectivement aux mois de juin 1907, juillet 1907 et novembre 1909. Pour quelques mois, il continue ses bons offices à Saint-Edouard tandis que le P. Boulenc est chargé du lac de l'Orignal ou Saint-Louis et des Indiens du lac en Long.

Le P. Thérien est à peine de retour qu'il s'occupe du couvent.

---

49 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 21 mars, 18 avril, 4 et 6 mai 1907; J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juin 1907.

50 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 3 juillet 1907; C. Boulenc, Codex historicus de Saint-Paul, mai 1907.

A quelle date commence-t-on à l'ériger? Les documents portent à confusion. En effet, le Codex historicus de Saint-Paul, au mois de mai 1907, contient cette phrase: "Construction du Couvent actuel des Rdes. Srs. de l'Assomption; et réparation du presbytère actuel"[51]. Par contre, le P. Thérien écrit le 20 juin:

> Je crois qu'il nous faudra bâtir une maison pour les Soeurs. La maison qu'elles habitent en ce moment peut être difficilement réparée pour la rendre habitable. Selon moi, il vaudrait mieux bâtir une maison de petite dimension 30 X 40 par exemple, pour elles seules. Plus tard, les circonstances le permettant, on pourrait bâtir un pensionnat. J'ai écrit au Père Vicaire à cet effet, mais je ne sais trop s'il recevra ma lettre, ne sachant trop où il est en ce moment[52].

La différence entre les deux peut s'expliquer du fait que la phrase du codex fut composée de mémoire plus tard, car aucune date spécifique n'y paraît au mois de mai.

La solution du problème se découvre dans une autre lettre du P. Thérien écrite le 3 juillet 1907 où il dit, "Nous commençons les travaux de la bâtisse des Soeurs 35 X 40"[53].

---

51 C. Boulenc, Codex historicus de Saint-Paul, mai 1907.

52 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 20 juin 1907.

53 J-A. Thérien, lettre à Mgr E. Legal, 3 juillet 1907.

A la fin de juillet, Mgr Legal vient à la colonie --c'est l'une des dix-sept ou dix-huit visites qu'il y fait entre 1897 et 1909--. Il nous décrit l'événement:

> Je pars du lac la Selle d'assez bonne heure dans l'après-midi. Un peu avant d'arriver à la Réserve des Métis on rencontra une forte escorte de cavaliers métis qui déchargèrent quelques salves de mousquetterie. Ils simulent aussi une charge de buffalos en passant au milieu d'une bande d'animaux. Quelques autres à cheval ou en voiture s'unissent aux autres sur le chemin, de sorte que l'on arriva en assez bon nombre à la mission. Il y eut la réception solennelle à la porte de l'église et salut du T. S. Sacrement. J'adressai quelques mots de remerciement. Je trouvai tout le monde en bonne santé à la mission, Pères, Frères, Soeurs. [...] Il n'y avait personne de préparé cette fois pour la confirmation. J'assistai à la messe et donnai le sermon en français, le P. Balter parla en cris. Il possède très bien la langue. [...] Le P. Thérien était assez bien, son asthme ne le tourmentait pas beaucoup. [...] Visite à la communauté des Soeurs. On a déjà commencé les fondations de leur nouvelle bâtisse à peu près à la place de celle qui a brûlé. Ce sera moins grand, mais pourtant une assez bonne maison[54].

Le 10 décembre 1907, les religieuses prennent leur premier souper dans leur nouveau couvent. Le lendemain le Christ eucharistique consacre la chapelle de sa présence[55].

Les Soeurs, quelques années plus tard, agrandiront leur couvent pour héberger des pensionnaires blanches, et, jusqu'en 1913, la seule école bâtie en 1906 suffira.

---

54 Mgr E. Legal, Journal quotidien, 27-28 juillet 1907.

55 Note fournie par les Soeurs de l'Assomption.

L'ère des constructions aux frais de la mission est finie, mais un problème d'une portée fort sérieuse préoccupe le P. Thérien et les autorités religieuses. Que décider au sujet de l'oeuvre métisse? Peut-on la continuer avec sa physionomie présente ou doit-on transformer la colonie en paroisse blanche après en avoir donné accès aux Canadiens français?